
3 3433 06184019 9





Lebcur

Doc

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS;
TOME XI.

[illegible] ame [illegible]
[illegible]
[illegible] 55 [illegible]

= De [illegible]
De [illegible] 56 [illegible]

= [illegible]
[illegible]

= [illegible]
[illegible]
[illegible]

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS;

TOME ONZIÉME.

Contenant la suite des Paroisses du Doyenné de Montlhery.

Avec un détail circonstancié de leur Territoire, & le dénombrement de toutes celles qui y sont comprises, ensemble quelques remarques sur le Temporel desdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, *de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.*



A PARIS,

Chez PRAULT Pere, Quay de Gêvres, au Paradis.

M. DCC. LVII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.

ONZIE'ME PARTIE.

Contenant la suite du Doyenné de Montlhéry.

BONNES,
Nouvellement dit
CHAMARANTE.



IL ne seroit pas extraordinaire que ce Village eût tiré son nom de sa situation qui est sur les limites du Diocèse de Paris, du côté qu'il confine avec celui de Sens : C'est le sentiment de M. de Valois, fondé sur ce qu'autrefois on appelloit Bonnes ou Bounes, ce que nous

nommons aujourd'hui Bornes, ainſi que Glaber le fait remarquer Livre II, Chapitre X. Si pluſieurs lieux ſitués pareillement ſur les limites de deux Peuples, en ont reçu le nom de Fins, *Fines*, il a pu ſe faire que quelques uns ayent eu pour la même raiſon le nom de Bonnes. Le Dictionnaire Univerſel de la France en indique trois dans le Royaume, ſans y comprendre celui-ci. Cependant ce qui arrête un peu M. de Valois, eſt que dans la Chronique de Morigny qui eſt du XII. ſiécle, ce lieu ci n'eſt pas appellé *Bonnæ*, mais *Bona*. Et ce qui me fait ſuſpendre mon jugement eſt que dans un titre du Prieuré de Longpont, dont on remonte juſqu'à l'onziéme ſiécle, ce lieu eſt appellé *Butnæ*. On y lit: *Terra de Butnis; Apud Butnas*, & c'eſt ſûrement de ce lieu qu'il s'agit comme on le verra ci-après. On ne connoît point de monumens plus anciens qui faſſent mention de Bonnes que ce titre & la Chronique de Morigny. La premiere ſyllabe du mot *Butnæ* ſignifioit chez les anciens deux choſes fort différentes, tantôt mare ou marais, & tantôt éminence ou extrémité, & de-là pourroit venir le mot *bout*, par le moyen de quoi *Butnæ* auroit ſignifié le bout du territoire.

Duchene T. 4 p. 360.

Cette Paroiſſe eſt à dix lieues de Paris & à trois d'Etampes: ſon territoire s'étend juſqu'auprès du grand chemin de Paris à Orléans. Le Village eſt ſur le rivage gauche de la riviere de Juine qui vient d'Etampes, & ſitué par conſéquent dans la vallée. En quittant ce lieu du côté de l'Occident on trouve une montagne plantée en vignes dont le vin blanc a du feu. On l'appelle la Côte Cocatrix du nom d'un ancien Seigneur. Le reſte du terrain de la Paroiſſe ſont des la-

bourages & des prairies. Ce Village est de la Coûtume d'Etampes.

Saint Quentin, Martyr de la Province Belgique est Patron de la Paroisse de ce lieu. Le Chœur de l'Eglise, qui est voûté, est de la fin du XII ou du commencement du XIII siécle, aussi-bien que le portail : La Nef qui est plus basse, n'a rien de remarquable, on croit qu'elle a été brulée par les Calvinistes. Cet édifice est couvert du côté du Midi par une aîle & par une grosse tour de grais. Au milieu du Chœur qui a été boisé depuis peu fort proprement, se voit une tombe de marbre blanc qui couvre la sépulture de Messire Gilbert Dornaison, Comte de Chamarante, Capitaine des Citadelles de Phalsbourg & Sarbourg, premier Ecuyer de Madame la Dauphine, décédé le 25 Janvier 1699 âgé de 78 ans, ainsi que porte l'épitaphe latine gravée sur cette tombe. Au grand Autel dans la boiserie est représenté S. Laurent à côté de S. Quentin. Ce n'est cependant ni S. Quentin qui est le jour de l'Assemblée du Clergé en cette Paroisse, à cause que la Fête arrive la veille de la Toussaint ; ni S. Laurent, parce qu'il est chommé dans tout le Diocèse, mais à la S. Côme. Le Moine de Morigny, proche Etampes, qui écrivit au XII siécle la chronique de ce Monastére qui est estimée, dit que l'Eglise de Bonne avoit été donnée à cette Abbaye par Milon, fils de Rainard, sans autre explication. Le Roi Lous le Gros étant en 1120 à Yevre-le-Château confirma par une charte particuliere tous les biens du même Monastere, parmi lesquels se trouve exprimée *Ecclesia de Bonnis*. En effet il est marqué dans le Pouillé Parisien du XIII siécle, que l'E-

Primi Dapiferi.

Chr. Maurin Lib. 1. *Duchêne T.* 4.

Cod Reg. Colber. 372.

glise de Bonnes (elle n'est point autrement appellée) appartient à l'Abbé de Morigny pour la présentation à la Cure. Ceux du XV & XVI siécle, aussi-bien que celui qui fut imprimé en 1648, & celui de le Pelletier de l'an 1692 lui donne aussi cette nomination. Dans l'édition de 1626, on a mis que la Cure de Bonnes est à la présentation de l'Abbé du lieu : ce qui est une faute évidente, puisqu'il y a plus de deux lieues de distance de Bonnes à Morigny qui est de la Paroisse de S. Germain proche Etampes. Le Curé est seul décimateur. M. Couturier, dernier Curé de cette Paroisse s'est acquis de la réputation par ses Sermons. Il est aujourd'hui Chanoine de S. Quentin.

Le sieur Doisy dans le dénombrement des feux de tout le Royaume qu'il a fait imprimer en 1745 en marque 72 en cette Paroisse, où celui qui parut en 1709, n'en mettoit que 40. Le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726; observe qu'il y a 321 habitans : mais vers le même temps on y comptoit que 170 communians, & aujourd'hui environ 200. Ceux qui voudroient verifier ce que j'avance sur ces calculs, ne le trouveront point au mot Bonnes où ce Village n'est pas; mais au mot Chamarante qui est le nom nouveau, lequel commença à avoir cours il y a soixante ans.

Il n'y a d'écarts dans cette Paroisse qu'une Tuillerie qui est en allant à Lardy vers le Septentrion : & ce que qu'on appelle la porte de Bonne qui est vers le couchant dans la plaine sur la Montagne de Torfou. On continue de l'appeller ainsi, quoique le grand chemin de Paris à Orléans n'y passe plus, mais plus loin en approchant de Mauchamp.

L'Historien d'Etampes qui parle de cette Paroisse à cause qu'elle étoit du Baillage d'Etampes, dit que la Justice moyenne & basse, & le Domaine de la Seigneurie sont tenus en Fief du Grand Boinville assis en la Paroisse de Challo saint Mard : & la haute-Justice tenue du Château d'Etampe à la charge de foi & hommage, rachat, quatre deniers, cheval de service & marc d'argent. Il y a eu du changement depuis l'édition de cet Ouvrage. Histoire d'Etampes p. 42.

Mes recherches ne m'ont point fourni de Seigneurs de Bonnes avant le regne de Philippe-Auguste. Alors cette terre étoit possédée par un nommé *Ursio de Bonnis*, lequel à cause de cela étoit homme lige du Roy & devoit la garde au Château de Montlhery chaque année pendant deux mois. Car Bonnes étoit de la Châtellenie de Montlhéry dans ces temps-là, quoique le Prevôt d'Etampes tâchât de se l'attribuer, & que dès le temps de Hugues de Gravelle, cette même Châtellenie eût déja perdu ce que Ferric de Duison y possédoit. Le Cartulaire de Philippe-Auguste sur Montlhéry où tous ces faits sont marqués, ajoute que Robert de Varennes étoit aussi homme lige du Roy pour ce que Garin son Oncle possédoit à Bonnes *apud Bonnas*. Bernard d'Estrichy y jouissoit un peu auparavant d'un franc-aleu dont il donna au Prieuré de Longpont une partie qui devoit procurer aux Religieux par chaque année deux pains, deux chapons, vingt-deux deniers & une obole, & en outre deux septiers d'avoine. En 1358 Jean Coquatrix étoit Seigneur de Bonnes : C'est de lui que le chantier ou canton de vignes au-dessus du Village en montant à la poste, a tiré son nom. Il fut Echevin de Paris & com-

Chartul. Phil. Aug.

De Terra de Bonnis.

Ibid.

Ibid.

Chartul. Longip. fol 52.

MSS. de Clerembaud & Necrol. Chart. Gallicum mss. ad 1 Septemb.

mis avec Philippe de Guiencourt, Chevalier, pour recevoir les montres de gens de guerre. Il vivoit encore en 1361. Depuis là, cette terre appartint à Jean de Montaigu, Seigneur de Marcoucis, qui la donna à Pierre de Mareſchot, Ecuyer, ſon neveu. Vers le milieu du ſiécle ſuivant, cette terre fut poſſédée par Jacques de Châtillon qui l'avoit eue en partage. Il vivoit encore encore en 1495. Cent ans après elle étoit entre les mains de François Hurault, fils de Robert Hurault & de Magdelene de l'Hôpital, fille du Chancelier de ce nom. En 1515, le Seigneur de Bonne, qualifié de Maître d'Hôtel du Roy, porta au Parlement des Lettres du Roy ſur le fait des Armagnacs, datées de Chambord le 29 Avril. Il vivoit encore en 1528. Sous le regne de Louis XIV, elle appartenoit à Pierre Merault, Secrétaire du Roy, enſuite Meſſieurs d'Ornaiſon en devinrent Seigneurs. Ce furent eux qui donnerent plus d'éclat à cette Seigneurie. Le 5 Avril 1686, le Parlement régiſtra les Lettres-Patentes accordées au ſieur Clair, Gilbert d'Ornaiſon de Chamarante, Seigneur de Bonne & autres lieux, portant union de la Terre & Seigneuries de Bonne & autres Terres & Seigneurie du reſſort du Bailliage d'Etampes pour ne compoſer qu'une ſeule Terre ſous le nom de Charamante, & Erection de la même Terre en Comté, pour être diſtraite de la mouvance de la Seigneurie du grand Boinville, & être tenue du Roy à cauſe de ſa groſſe Tour d'Etampes, enſorte que les appellations revinrent en Parlement. Meſſieurs de Chalmaiſelle qui deſcendent des Dornaiſon jouiſſent aujourd'hui de cette Seigneurie & de celle de Mauchanps.

Hiſtoire d'Etampes p. 42.

Hiſt. des Gr. Off. T. VI. p. 121.

Hiſtoire d'Etampes p. 556.

Reg. Par. 2 Maii 1515.

Les Régistres de l'Archevêché font mention plusieurs fois du Château de Bonnes ou Chamarantes, à l'occasion des fondations qui y ont été faites depuis soixante ans. M. Dornaison, Comte de Chamarante, ayant acquis vers l'an 1688 la Terre du Roussay, Paroisse d'Etrechy, dans le Château de laquelle il y avoit une Chapelle & des Messes fondées, après avoir représenté qu'il devoit détruire ce Château, obtint de l'Archevêque de Sens que la célébration de ces Messes fut transférée dans la Chapelle du Château de Chamarante qu'il assura être dans un beau pavillon. L'Archevêque de Paris fixa les Messes pour l'acquit de la fondation du Roussay à quatre par semaine, ordonnant que cela fut gravé sur le marbre. Le sieur Merault avoit fondé par son Testament du 31 Janvier 1668 un Chapelain pour la Chapelle du même Château de Bonnes dont il étoit Seigneur; M. Dornaison son successeur en ayant poursuivi l'exécution, obtint le premier Mars 1700 que les deux fondations réunies servissent à l'entretien d'un Vicaire qui feroit l'école aux garçons de la Paroisse, diroit quelques Messes pour le sieur Merault, & les autres au Château pour l'acquit de la fondation du Château du Roussay. *Reg. Ar. hiep. Par. 28 Mart. 1688.*

Il falloit que le Prieuré de Longpont eût eu dès le temps de sa fondation, c'est-à dire, vers l'an 1060, un domaine ou labourage à Bonnes. On lit dans un de ses titres que ce bien qui lui avoit été ôté peu de temps après, lui fut restitué en la personne du Prieur Henry qui siégea depuis l'an 1086 jusques vers 1130, & cela avec beaucoup de solemnité dans le Préau du Cloître de S. Clément de Châtres, en présence de Milon de Mont- *Chart. Long. f. 52.*

lhéri, fils du Fondateur. La moitié du Port de Borray y étoit pareillement comprise : *dimidium portum de Bosrei, & terram de Butnis.* Le Chapitre de S. Marcel de Paris possédoit aussi vers le même temps un petit bien à Bonnes : Mais par acte de l'an 1112 Gilbert, Doyen de cette Collégiale, le vendit du consentement du Chapitre à un Chevalier nommé Polin pour le prix de soixante sols.

Factum sur l'Abbé de S. Spire de Corbeil.



LARDY.

COmme l'on a une certitude entiere que Lardy se nommoit primitivement en latin *Larziacum*, & cela par le moyen d'un titre de l'Abbaye de S. Maur du onziéme siécle, touchant le Prieuré de S. Vrain qui n'en est qu'à une lieue & demie, il résulte de cette certitude que Lardy est le lieu dont il est fait mention dans une Charte de l'Empereur Lothaire & de Louis son Fils, d'environ l'an 980, laquelle concerne les biens de Notre-Dame de Paris. Elle avoit été imprimée déja deux fois, sçavoir, par Messieurs de Sainte Marthe, & ensuite par le Pere du Bois, mais très-inexactement dans l'endroit même où il s'agit de Lardy, en ce que de trois mots n'en faisant qu'un, ils donnoient comme un nom de lieu *Resinlarziacum*, ensorte qu'on lisoit d'après eux *Sulciacum cum Ecclesia & altare & Resinlarziaco & in Lotueo Villa*. La nouvelle édition du Gallia Christiana a corrigé cette faute; on y lit conformément au sens du Diplome, *& res in Larziaco & in Lotueo villa*. Mais quoique nous soyions certains que *Larziacum* est le premier nom que Lardy ait porté, nous ne sommes pas mieux instruit sur l'étymologie de ce nom; & il vaut mieux garder le silence là-dessus que de rien produire. Il est seulement bon d'observer que l'on ne manque pas d'exemples de mots latins dont la lettre *z* est changée en *d* dans le françois: de *S. Lazarus*, par exemple, on a fait à Autun *S. Ladre*.

Voyez l'art. de S. Vrain.

Gall. Chr. T. 1. p. 415.

Hist. Eccl. Par. T. 1. p. 553.

Gall. Chr. T. 7 in Instr. col. 20.

Lardy est à neuf lieues de Paris vers le

Sud Oueſt, c'eſt-à-dire, en tirant un peu du Midi vers le Couchant. Le grand chemin de Paris à Orléans n'en eſt éloigné que d'une lieue & laiſſe ce Village à main gauche. Il eſt ſitué dans un fond ſur le bord de la riviere d'Etampes qui s'y ſépare en deux bras & y forme une Iſle qui a un quart de lieue de longueur. Cette Paroiſſe ainſi arroſée contient des prairies, des moulins & beaucoup de bocages, qui en font un pays aſſez couvert durant la moitié de l'année. Les côtes voiſines qui ſont dans la partie ſeptentrionale & qui regardent le Midi ſont pour les grains & même pour la vigne (autant qu'elle peut y venir.) Cette Paroiſſe eſt la derniere du Diocèſe de Paris en cet endroit-là. La riviere fait la ſéparation au bout du jardin du Château.

L'Egliſe eſt ſous le titre de S. Pierre, & n'a rien de remarquable ſinon une ſuſpenſe pour le S. Sacrement, laquelle paroît ſoutenue par des branches de palmier. C'eſt un ouvrage moderne. Le Chœur ſeulement eſt vouté. La nef, quoique large eſt accompagnée de deux ailes. Aucune marque de haute antiquité dans tout l'édifice, ni même dans la tour baſſe qui eſt au côté ſeptentrional du chœur. Il n'y a qu'au grand portail qu'on croit appercevoir un reſte de travail du treiziéme ſiécle : le ſurplus n'a gueres que deux à trois cens ans. Comme l'Egliſe a été entierement recarrelée à neuf, on n'y voit plus aucune tombe de l'ancien temps, ſinon peut-être celle d'Ivon de Carnazet que l'Hiſtoire des grands Officiers de la Couronne aſſure y avoir été inhumé, auſſi-bien que Marguerite Bureau ſon épouſe, l'un en 1462, l'autre en 1499.

Hiſt. des Gr. Off. T. 8. p. 136.

Il s'eſt formé depuis quelques années en

cette Eglise une dévotion envers un corps apporté des cimetieres de Rome, dont je n'ai point retenu le nom, parce qu'il est arbitraire. La Cure est du nombre de celles dont les Evêques de Paris se sont conservé la pleine & entiere collation. Elle est dans ce rang au Pouillé Parisien du XIII siécle, *Ecclesia de Lardiaco, de donatione Episcopi.* Les Pouillés subséquens y sont conformes. Son ancien revenu au quinziéme siécle étoit de trente livres..

On comptoit à Lardy 105 feux l'an 1709, lorsqu'on imprima le dénombrement de l'Election. Ce nombre s'est soutenu, puisque celui que le sieur Doisy a publié en 1745 y en marque encore 104. A l'égard du Dictionnaire Universersel de l'an 1726, on l'on compte par habitans, il y est spécifié qu'il y en a 466.

Le plus ancien des Seigneurs de ce lieu qui nous soit connu, est *Galterus Miles de Lardi.* On lit de ce Gautier, Chevalier, dans le Cartulaire de Philippe-Auguste sur Montlhery, qu'il est homme lige du Roy pour ce qu'il possede à Lardy & pour la moitié de deux moulins, à raison de quoi il doit la garde à Montlhery durant deux mois. Il avoit déclaré aux Officiers du Roy qu'il tenoit toutes ces choses de Guillaume des Barres. Le même livre ajoute au même rang des hommes liges du Roy, Henry de Doleinville, pour les biens qu'Arnoul Gascogne tenoit de lui à Lardy. De plus, que Bores de Lardy doit à Montlhery la garde pendant deux mois à raison de ce qu'il tient de Renaud Escharras, & outre cela qu'il est obligé à la chevauchée & à suivre le Roy à l'Armée. Un autre Chevalier qui avoit encore alors un Fief a Lardy, est Gautier

Olivier; mais les Gentilshommes sur la foi desquels ce cahier fut rédigé, certifierent que ce Fief avoit été soustrait de Montlhery du temps de Hugues de Gravelle. L'Ecrivain employe à cette occasion le mot de Larzy en françois, *apud Larzy*, dit-il.

La feuille de la Généalogie de la Maison de Carnazet servira pour continuer les Seigneurs de Lardy après une interruption de deux siécles. Yves ou Yvon de Carnazet ayant été du nombre des Seigneurs Bretons qui accompagnerent le Duc du Maine l'an 1418 à son voyage pour la Paix & pour l'union de la France avec la Bretagne, s'arrêta à Paris & aux environs, & épousa par la suite Marguerite Bureau, fille de Gaspard Grand Maître de l'Artillerie de France. Il étoit Gouverneur de Vincennes l'an 1440, Ecuyer du Roy Charles VII, & Capitaine des Archers que ce Prince créa de la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris. Il eut, sans que nous sçachions comment, la seigneurie de Lardy dont il fit hommage au Roy l'an 1446. La La feuille Généalogique ajoûte qu'il fut fondateur de la Paroisse, qu'il la fit bâtir, & la fonda de gros revenus; qu'étant mort le 13 Octobre 1462, il y fut enterré; & enfin qu'on y voit son épitaphe & celle de sa femme morte en 1499, Ceci a besoin d'explication. Car on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas eu de Paroisse à Lardy avant le temps d'Yvon de Carnazet ni qu'il en soit le Fondateur à la lettre, puisque dès la fin du regne de S. Louis le Pouillé de Paris cy-dessus cité met Lardy dans le rang des Cures du Diocèse. Ce qu'il faut entendre ici par Fondateur, est que l'Eglise de Lardy aura extrêmement souffert comme plusieurs autres voisines des grandes routes dans les guerres des

Anglois, tant au XIV siécle qu'au XV, & que les biens en étant perdus, Yvon de Carnazet l'aura non-seulement rebâtie, mais encore dotée. Sa veuve épousa en secondes noces Charles du Buz, Ecuyer, Seigneur de Ville-Mareuil. Il jouit de la Terre de Lardy jusqu'environ la fin du siécle. Il en est qualifié Seigneur dans les comptes de la Prevôté de Paris 1487 & 1498. C'est cette veuve d'Yvon de Carnazet qui sur la fin de ses jours conjointement avec René de Carnazet son fils aîné & Charles son autre fils, donna au Curé une portion de dixme à certaines charges, ce qui fut confirmé par l'Evêque de Paris le 22 Décembre 1498. René de Carnazet qui étoit venu au monde en 1450, jouit après le décès de sa mere de la Terre de Lardy & autres. Il avoit été mis hors de tutelle en 1478, & avoit épousé Marie de Mornay. Il étoit mort avant l'an 1523. Son fils Guillaume lui succéda & posséda un nombre de terres encore plus grand, entre autres il est dit Seigneur de Janville, hameau que l'Historien d'Etampes dit être en partie de la Paroisse de Lardy & en partie de celle d'Auvers, Diocèse de Sens. Il étoit mort également comme son pere avant l'an 1523. Il avoit eu quatre filles dont l'aînée nommée Jeanne fut Dame de Lardy. Elle épousa Nicolas de Champgirauld, Seigneur de Germonville dont la postérité est restée inconnue.

Sauval T. 3 p. 478 & suiv.

Reg. Ep. Par.

Feuilles Généalogiques.

Histoire d'Etampes p. 386.

Dans le XVII siécle la Seigneurie de Lardy passa à une Maison du nom de Cornuel: & de-là vint le nom de Mesnil Cornuel donné à un Château que les Cartes figurent au rivage gauche de la riviere. Ensuite la terre étant possédée par M. Voisin, Conseiller d'Etat; on l'appella le Mesnil Voisin: ce-

cependant on continua de dire le Pont Cornuel pour désigner le Pont qui est à Lardy sur la riviere. On enrégistra en Parlement le 4 Janvier 1702 des Lettres-Patentes en faveur du M. Voisin cy-dessus nommé portant don de Haute-Justice appartenante au Roy en la Paroisse de Lardy pour être attachée à la Terre de Menil Voisin, laquelle ressortiroit au Châtelet de Paris. Le 9 May 1715 on en enrégistra d'autres en faveur de François Daniel Voisin, Chancelier de France, Seigneur du même Menil Voisin, qui portoient don de tout droit du ressort de moyenne & basse Justice des Fiefs de Lardy & autres, à charge de relever du Roy à cause du Comté de Montlhery, ensemble de tous droits de Tabellionage & Notariat aux mêmes lieux. Depuis ce temps-là la Terre de Lardy a passé à M. de Broglie qui en est actuellement Seigneur; ensorte que dans une Carte du Diocèse de Sens, laquelle comprend une partie de celui de Paris, & qui n'est que de l'année 1741, on voit à Lardy ces mots gravés à côté d'un Château : *Menil Broglie.*

On est très assuré par le Diplome de l'Empereur Lothaire & du Roy Louis son fils, d'environ l'an 980, que le Chapitre de Paris avoit du bien à Lardy dans ce temps-là : mais on ignore en quoi il consistoit. Ce qui pourroit suppléer à ce défaut de connoissance est que la seconde des quatre Chapellenies établies à Notre-Dame de Paris à l'Autel S. Pierre & S. Paul, a pour dot la moitié d'une dixme de bled à Lardy, mais peut-être faut-il lire Lahy. On la dit fondée par la Reine Marguerite. Quoiqu'il en soit, le Chapitre du Vivier en Brie aujourd'hui réuni à celui de la Sainte-Chapelle de Vincennes prenoit en 1580 le titre de Seigneur de Lardy en

Collect. ms. Du Bois T. V. ad calcem.

TORFOU.

DE la même maniere qu'il est arrivé que les ormes, les chênes, les chateigniers, les noyers ont donné le nom d'Ormoy, de Chesnay, de Noyers a plusieurs lieux, aussi l'ancien nom du Hêtre qui étoit *Foug* dérivé du latin *Fagus*, a quelquefois été communiqué aux lieux où il se trouvoit d'une maniere singuliere. C'est pourquoi s'il y a un Bourg dans l'Anjou appellé Torfou & un Village de même nom dans le Diocèse de Paris, cela vient de ce qu'il y avoit eu en ces lieux un hêtre de quelque élevation extraordinaire, dont le tronc avoit été tordu dès le temps de sa jeunesse. M. de Valois le pense ainsi & son sentiment n'a rien d'improbable. Aussi le Pouillé Parisien du XIII siécle appelle-t-il cette Cure *Ecclesia de Tortafago*. *Not. Gal. p. 432.*

Nous avons cependant un titre plus ancien de cent ans, où ce Village est nommé *Tolfolium* : mais une preuve que dès le temps de Philippe-Auguste on conservoit dans le françois [illegible] mologie venant de *Tortafagus*, c'est [illegible] le Cartulaire de ce Prince sur les [illegible] de Montlh[illegible] on lit Torfol : [illegible] latin, [illegible] dant Torfou n[illegible] latin[illegible] i laisse à penser q[illegible] igno[illegible] ment on le disoit e[illegible]

Cette Pa[illegible] nviron de Paris, à [illegible] de-là Arpajon ou [illegible] emin qui conduit à [illegible] est située dans la [illegible] uve

a été ajouté : ce qui a été cause que ce mot a été écrit depuis comme si *La* étoit un article, *La Honville*, & dans les titres latins *Aovilla*, *Aunvilla*. Parmi les Chevaliers de la Châtellenie de Montlhery qui ne tenoient pas leur Fief du Roy vers les années 1210, 1220 ou 1230, est nommé *Guido de Aunvilla*. Une tombe du XIII siécle qui se voit dans le Chœur de l'Eglise de Fontenay le Vicomte à deux lieues ou environ de Lahonville, porte le nom d'Alis *de Aovilla*, femme de Bernard, qui est qualifié Chevalier. Vers l'an 1500, Antoine Sanguin pere du Cardinal, jouissoit de la Seigneurie de Lahonville outre celle de Meudon. Sous le regne de Louis XIV, un célebre Jouailler nommé Alvarez bâtit en ce lieu le Château superbe qu'on y voit, lequel est dans le goût Italien. On admire sur-tout le Sallon pour la quantité de marbre qui y est employée. Maintenant cette Maison est en la possession du sieur Boivin, Marchand de dentelle de la Reine rue S. Denis. Le Fief de Lahonville releve de Marcilly.

Cod. Putean, 635.

M. de Valois dans sa Notice du Diocèse de Paris, n'a mis qu'une ligne & demie sur Lardy.



TORFOU.

TORFOU.

De la même maniere qu'il est arrivé que les ormes, les chênes, les chateigniers, les noyers ont donné le nom d'Ormoy, de Chesnay, de Noyers a plusieurs lieux, aussi l'ancien nom du Hêtre qui étoit *Foug* dérivé du latin *Fagus*, a quelquefois été communiqué aux lieux où il se trouvoit d'une maniere singuliere. C'est pourquoi s'il y a un Bourg dans l'Anjou appellé Torfou & un Village de même nom dans le Diocèse de Paris, cela vient de ce qu'il y avoit eu en ces lieux un hêtre de quelque élevation extraordinaire, dont le tronc avoit été tordu dès le temps de sa jeunesse. M. de Valois le pense ainsi & son sentiment n'a rien d'improbable. Aussi le Pouillé Parisien du XIII siécle appelle-t-il cette Cure *Ecclesia de Tortafago*. *Not. Gal. p. 432.*

Nous avons cependant un titre plus ancien de cent ans, où ce Village est nommé *Tolfolium* : mais une preuve que dès le temps de Philippe-Auguste on conservoit dans le françois l'étymologie venant de *Tortafagus*, c'est que dans le Cartulaire de ce Prince sur les Feudataires de Montlhery, on lit Torfol : le titre est en latin, & cependant Torfou n'y a point été latinisé : ce qui laisse à penser que le Scribe ignoroit comment on le disoit en cette langue.

Cette Paroisse est à dix lieues ou environ de Paris, à une lieue & demie par-de-là Arpajon ou Châtres, à la gauche du chemin qui conduit à Etampes & Orléans. Elle est située dans la grande plaine que l'on trouve

après avoir monté un côteau à une lieue d'Arpajon. C'est un pays de labourages. Le Village n'a aucuns écarts. Il y avoit autrefois une forêt dont Martin Franc, Poëte François sous Charles VII, fait mention lorsqu'il parle du concours aux Fêtes des Pays-Bas :

Bibliotheque Françoise T. 9 p. 217.

Là tu verras des gens dix milles
Plus qu'en la Forest de Torfolz,
Qui servent par Sales, par Villes
A ton Dieu le Prince des Folz.

Le Livre qui fut imprimé en 1709 pour le dénombrement des feux de l'Election, paroît s'être trompé au sujet de Torsou : mais celuis de 1745. que le sieur Doisy vient de publier, y marque quarante feux, & le Dictionnaire Universel des Villages de la France qui parut en 1726, y reconnoît 189 habitans, ce qui peut comprendre cent ou six-vingt communians.

L'Eglise n'a rien de remarquable pour son antiquité, sinon l'endroit où est le grand Autel qui est une voûte en forme de demie calote & anse de panier fort basse & qui peut être du onziéme siécle ou du commencement du suivant. Le corps de cette Eglise est soutenu du côté du Septentrion par une aîle & par une tour de pierre de grais fort élevée & qu'on apperçoit de loin, & c'est un des points dont M. Cassini a tiré des triangles pour sa Carte de France, mais il a jugé à propos d'appeller ce lieu Tréfou au lieu de Torfou. Cette Eglise a pour Patrone la Sainte Vierge. On y regarde pour la seconde Patrone Sainte Avoye, dont on y célebre la Fête au commencement du mois de Mai, quoiqu'on n'en ait aucunes reliques. Si ce culte est ancien, il peut être émané du Mo-

Page 61.

nastere des Religieuses de Montmartre, lesquelles dans le temps qu'elles possédoient ce Village & que leur Abbesse présentoit à la Cure (comme il est sur qu'elle jouissoit de ce droit au XII & XIII siécle suivant le Pouillé) ont pù y faire présent de quelques reliques de cette Sainte, qu'il leur aura été facile d'obtenir de Pologne; mais non-pas de Cologne, comme l'insinueroit l'opinion du peuple qui la prend pour une des Compagnes de sainte Ursule. Au reste il est peut-être plus probable que ces reliques venoient de Cologne où l'on a toujours été assez facile à en distribuer: je croirois qu'elles ne furent reçues à Torfou qu'en l'an 1473, parce que ce fut dans ce temps-là que l'Evêque de Paris accorda des Indulgences de quarante jours pour cette Eglise. Ce qui suppose une exposition de reliques. Au reste depuis ce temps-là ces reliques quelles qu'elles fussent ont été perdues. On sçait d'ailleurs que ce pays fut ruiné par les guerres de la Religion, & qu'il fallut engager un Jacobin en 1578 *Reg. Ep. Par. 19 Novemb.* à en desservir la Cure, personne ne voulant y être Curé. Les Pouillés Parisiens du XV & XVI siécle, & ceux de 1626 & 1648 attribuent à l'Evêque ou Archevêque la collation de la Cure de Torfou de plein droit. Il y a eu un temps auquel la Cure de Mauchamp y fut *Reg. Ep. Par. 24 Mars 1475. & seq.* réunie à cause de la chûte de l'Eglise de Mauchamp; mais cela ne dura gueres que depuis 1475 jusqu'en 1480.

Ce fut l'an 1134 que le Roy Louis le Gros voulant doter l'Abbaye de Montmartre où il avoit mis des Filles en place des Religieux qui furent transférés à S. Denis de la Chartre, donna entre autres biens à cette Maison *villam quæ Tolfolium dicitur cum omnibus appendiciis.* *Hist. S. Martini Camp. p. 330.* Ce Village est déclaré dans

le Diplome de ce Prince situé *in pago Stampensi*. Il est vrai qu'il est beaucoup plus voisin d'Etampes que de Paris : mais dans la Description des dépendances de la Châtellenie de Montlhery faite sous le regne de Philippe-Auguste, Torfol, Mauchamp, Favieres, & même Bonnes, sont déclarés être de cette Chatellenie, en observant que ce n'est que depuis peu que le Prevôt d'Etampes s'adjuge ces Terres. En l'an 1364, il y eut un accord en Parlement fait entre les habitans de Torfou & le Couvent de Montmartre. Il y a vis-à-vis l'Eglise de Torfou une Maison qui porte le nom de Seigneurie, qu'on dit avoir été l'ancien Château ou demeure des Seigneurs ou de ceux qui les représentoient. On y voit encore une petite Tourelle & une prison.

Histoire S. Denis. Felibien p. 472.

Ce fut sur cette Paroisse que l'Abbaye de saint Denis fit vers l'an 1643 l'acquisition d'une Ferme ou Métairie pour l'employ de la somme provenante de la fondation des Messes de Louis XIII.

Je n'ai pû connoître d'autres Seigneurs de cette Terre depuis qu'elle n'appartient plus aux Dames de Montmartre, que Madame la Maréchale de Bassompiere qui en jouissoit en même temps que de celle de Boissy sous Saint-Yon & de Mauchamp. Ce fut de son temps que la Vallée de Torfou devint célebre par les meurtres & les vols que deux de ses Gardes de Chasse y commirent. Alors la grande route approchoit tout-à-fait de Torfou & jusqu'à l'endroit où il est resté un grand chemin vert sur le bord du Village. Le chemin dans la Vallée avant que l'on apperçût le Village, étoit aussi plus étroit qu'aujourd'hui. Les deux Gardes avoient pratiqué sous une roche une espece de cave qui leur

Mémoire du Temps.

servoit de retraite & de garde-robe. Là ils avoient des habits de différens Ordres Religieux, & aussi des livrées les plus distinguées : Par ce moyen ils changeoient de forme & de figure à toutes les heures du jour, & à la faveur de ces déguisemens répétés plusieurs fois, ils se répandoient le long du grand chemin, & ne faisoient point de quartier à ceux qui tomboient entre leurs mains. Etant enfin découverts & arrêtés, ils furent condamnés à être rompus vifs : ce qui fut exécuté, dit on, au bas de la vallée ; au moins leurs corps y furent exposés long-temps sur la roue.

Torfou comme plusieurs autres lieux voisins d'Etampes eurent fort à souffrir en 1652, du temps des guerres civiles, lorsque l'armée des Princes au retour de Bleneau, surprit la Ville d'Etampes. L'armée du Roy qui de la Ferté Alais se rendit à Châtres, ayant cotoyé de fort près Torfou, les habitans & Thomas le Franc, Curé, prirent la fuite. Une partie se retira aux Bois-blancs, Ferme de la Paroisse d'Avrainville très-voisine de Torfou, les autres subirent des sorts différens, puisque quand le Curé fut de retour avec ses Paroissiens il se trouva *trente*-sept personnes de moins qu'on ne revit plus depuis, dont il dressa dans ses Registres un acte en datte du 30 Mars 1635.

Mémoire de M. Laignel, Curé de Torfou.

En 1671 le 8 Janvier, on enrégistra en Parlement Grand'Chambre & Tournelle assemblées, les Lettres-Patentes en faveur de Messire Guillaume de Lamoiguon, Chevalier, Premier Président en la Cour, portant union des Terres & Seigneuries de Saint-Cheron & autres avec leurs Justices, pour ne faire qu'une seule terre sous le nom de Baville, & érection de cette Terre en titre

Reg. Parl. T. 65.
Og. T. 117. fol. 197.

de Marquisat. Il y étoit aussi marqué que les appellations des Sentences de ces Justices & de celles de Torfou, Saint-Yon, Boissy & Saint Sulpice, quoique non réunies à ce Marquisat, ressortiroient nuement au Parlement, à charge de dédommager les Officiers des Jurisdictions supérieures & les Fermiers.

Le Président de Lamoignon en est encore aujourd'hui seul Seigneur.



AVRINVILLE, OU AVRAINVILLE.

CE qui m'a porté à proposer l'alternative sur la maniere d'écrire le nom de ce lieu, est que je soupçonne que celui à l'occasion duquel il a été donné, s'appelloit *Aprinus* ou *Evrinus*, de même que le Seigneur à qui a appartenu Mont-Evrin se nommoit *Evrinus*. Le mot *Aprinus* n'est qu'une inflexion du nom *Aper* qui a été porté par des familles Romaines au quatriéme siécle de Jesus-Christ, & que des familles Françoises du troisiéme portoient encore transformé en celui de Sanglier. Avrinville vient donc naturellement du latin *Aprini villa*. Mais si c'est abusivement que l'on prononce Avrinville, & qu'il faille dire Evrinville, il faudra aussi revenir à l'expression latine *Evrini villa*, qui est celle que l'on trouve dans le plus ancien titre où ce Village soit mentionné. Au reste *Evrinus* pourroit n'être qu'une altération d'*Aprinus*; de même que Evre est une altération du nom *Aper*. C'est au Diocèse de Toul dont S. Evre étoit Evêque, que ce nom est plus connu. On y trouve pareillement, & dans celui de Langres qui est contigu, un Village du même nom d'Avrinville.

Le Village d'Avrinville a donc été connu, comme on vient de voir, sous le nom latin *Evrini - villa*, & cela dès l'onziéme siécle, dans le temps que l'Evêque de Paris

& l'Abbé de S. Germain firent un échange vers l'an 1070.

Il est situé à environ huit à neuf lieues de Paris, dans la plaine qu'on trouve au-delà de Châtres ou Arpajon; de sorte qu'en allant à Etampes par la grande route, on le laisse à la gauche à une distance très légere. Mais le territoire s'étend jusques sur la montagne qui est sur le chemin de Torfou, & c'est sur son coteau que sont les vignes de la Paroisse; le reste étant en labourages. Le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, marque 50 feux à Avrinville. Le Dictionnaire Universel qui comptoit par habitans en 1726, y en marque 277. Enfin le sieur Doisy dans le dénombrembrement qu'il a donné en 1745 y trouve 60 feux.

L'Eglise est sous l'invocation de la Sainte Vierge; elle a été bâtie à différentes reprises Le Sanctuaire qui est bas & terminé en calotte, est au moins du douziéme siécle, aussi-bien que le portail qui est dans le côté méridional. La voûte du chœur n'a été faite que vers l'an 1600. Cette Eglise quoique manquant d'un collatéral vers le Septentrion ne laisse pas de plaire parce qu'elle a été réparée depuis peu & reblanchie. L'anniversaire de la Dédicace s'y célebre le second Dimanche du mois de Juillet.

Les Abbés de S. Germain des Prés possédoient la Terre d'Avrinville dès l'onziéme siécle au moins, sans que nous sçachions d'où elle leur étoit venue. Ils souhaiterent aussi avoir la jouissance de l'Eglise: Pour en venir à bout l'Abbé Robert qui vivoit au commencement du regne de Philippe premier, proposa à Geoffroy, Evêque de Paris, de lui céder la moitié de la Terre de Guerches proche S. Cloud, avec un moulin sur

le

le ruisseau de Sevre. Ce fut ainsi qu'il parvint à avoir l'Autel d'Avrinville & celui de Surêne, desquels l'Evêque se réserva toutefois le droit de Synode & celui de visite. De-là vient que dans le Pouillé Parisien du XIII siécle, la Cure de ce lieu qui est appellé *Aurenvilla*, est marquée être à la nomination de l'Abbé de S. Germain. Ce qui a été suivi depuis dans tous les autres. Celui qui fut imprimé en 1626, marque à Avrinville une Chapelle de S. Thomas : mais cela ne se trouve point ailleurs : & vraisemblablement c'est une faute : à moins que ce n'ait été le titre d'un petit Prieuré qui auroit pû être sur cette même Paroisse : car on lit dans l'ancien Nécrologe de S. Germain des Prés au III des Calendes de May : *obiit Luciana mater Reginaldi Prioris Avrinvillæ.*

Hist. de saint Germain, p. 79. *Gall. Chr. T. 7. p. 70 & 437.*

Hist. de S. Germain des Prés à la fin.

Les Abbés de S. Germain s'apperçurent au onziéme siécle que leur Terre d'Avrinville devenoit déserte à cause des exactions que les Officiers du Roy y faisoient. Pierre de Loiseleves qui avoit été Chancelier de France, ne fut pas plûtôt élevé au Siége Abbatial vers l'an 1073, qu'il fit à ce sujet ses remontrances au Roy Philippe. Ce Prince étant à Etampes la même année, y fit expédier une charte par laquelle il lui faisoit la remise du droit de Vicairie ou Voirie, & de toutes autres Coûtumes. Il faut cependant qu'il s'agisse en cet endroit d'un autre droit que celui de Voirie, puisque le Voirie de ce lieu n'appartient que plus de cent ans après à l'Abbaye de Saint-Germain par la cession que lui en fit à la fin du douziéme siécle Geoffroy Pooz, du consentement de Voisine sa femme & de ses enfans : ce qui fut confirmé par le Roy Philippe-Auguste en 1200. Ce même Geoffroy Pooz est nommé

Hist. S. Ger. p. 79. *Gal. Chr. T. 7. col. 437.*

Hist. S. Germ. p. 109.

Chart. Pnu. Aug. ad calcem.

dans le Rolle des Feudataires de Montlhery, pour des biens qu'il avoit à Evranville, differens de ceux qu'il tenoit de l'Abbé de S. Germain, & pour cette raison il est dit homme lige du Roy, & être obligé à fournir la garde durant deux mois à Montlhery.

Or. e In Evranvill.

Reg. Parl.

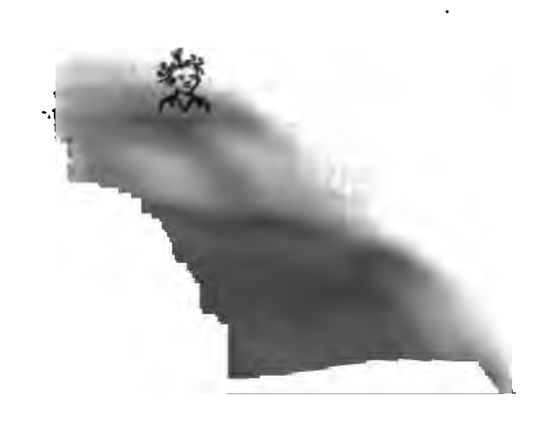
En 1342 il y avoit un Procès entre les habitans de ce lieu & les Moines de Saint Germain des Prés de Paris.

Du Breul p. 249. Edit. 1639.

La Terre d'Avrinville n'est point oubliée dans la Requête que l'Abbaye présenta en 1611 au Parlement, dans laquelle sont les noms des autres lieux où elle a Justice. Il y a une singularité remarquable dans l'exercice qui s'en fait à Avrinville. Les Religieux n'y ont point de Château, mais seulement une Ferme. La Justice qu'ils ont sur le territoire entier d'Avrinville s'exerçe aussi sur une maison située à Châtres dit Arpajon proche l'Eglise S. Clément où pend pour enseigne le Singe verd, connue depuis longtemps sous le nom d'Hôtellerie du Singe verd. Ils sont en possession de temps immémorial d'aller le jour de la S. Martin d'hiver, eux, leur Prevôt & autres Officiers de leur Justice, y tenir une assise. Ils s'y assemblent dans une Salle. Et là on appelle tous les Justiciables de la Justice d'Avrinville chacuns par leur nom. Ils sont obligés de comparoir en personne, de faire proposer leur excuse, & il faut que le chef de chaque feu ou famille s'y trouve ou quelqu'un pour lui. Si ceux qui ne s'y trouvent pas, n'ont pas d'excuse légitime, le Prevôt les condamne à une amende de trois livres. Ce [illegible]pel étant fini, le Greffier fait en présenc[illegible] habitans la lecture de quelques Reglem[illegible] Police comme l'O[illegible] d'Henry [illegible] les femmes [illegible] grosses [illegible]

mens concernant les bestiaux & pâturages. Ensuite le Prevôt fait appeller, & juge les causes qui se trouvent en état : & après l'Audience celui à qui est l'Hôtellerie donne à diner en maigre aux Députés des Bénédictins, à leurs Compagnons & aux Officiers de la Justice d'Avrinville, suivant d'anciens titres qui imposent cette charge au propriétaire de cette Maison, laquelle en outre paye encore dix sols de redevance à la Seigneurie d'Avrinville.

On ne connoît que deux ou trois écarts sur cette Paroisse : le premier est une Ferme dite la Grange au Prieur. Comme elle est située en tirant vers Châtres qui n'est qu'à une lieue d'Avrinville, elle a appartenu au Prieuré de S. Clément de cette Ville, & aujourd'hui elle appartient à l'Abbaye ou Chapitre de S. Maur des Fossés, dont ce Prieuré est un membre. On parle aussi d'une autre Ferme dite la Motte, qui pourroit bien avoir été ce Fief *de Mota* relevant de Montlhery au XII siécle suivant le Rolle des anciens Feudataires de ce Château. Enfin il y a les Bois blancs qui est une Ferme voisine de Torfou, située au-dessus de la Montagne par-delà les vignes, & accompagnée d'un petit bois.



CHETAINVILLE.

LA maniere d'écrire le nom de ce Village est assez variée : les uns l'écrivent Cheptainville, d'autres Chetainville ou Chettainville, d'autres enfin Stainville ; il y en a même qui ont écrit Chatainville. On peut compter presqu'autant de variétés dans les anciens titres latins du XII & XIII siécle : on y trouve plus communément *Chetenvilla* ou *Chetoinvilla* ; quelquefois *Chatenvilla* ou *Catenvilla*, mais jamais *Captiva villa* que dans un Necrologe de cette Paroisse écrit en lettres gothiques, & qui ne paroît pas avoir deux cens ans. Celui qui a inventé le dernier nom *Captiva villa* auroit fait plaisir à la postérité, s'il lui avoit appris quelque trait d'Histoire où Chatainville parut comme un lieu gémissant sous l'esclavage des ennemis. Mais il n'a pas sçu apparemment que *Captivus* du latin n'a jamais produit en françois que le mot *Captif* ou *Chetif*, & jamais *Chetain* ni *Cheptain*. Quoique cette Paroisse se trouve marquée dans le Pouillé de Paris que M. de Valois appelle *Vetus polyptichon*, qu'il avoit sous les yeux, & qui est du XIII siécle ; & qu'ainsi il n'ait pû prétendre cause d'ignorance de son antiquité, il a évité d'en rien dire. Je ne puis croire qu'il ait été embarassé de son étymologie qui paroît si aisé à découvrir, vû qu'il n'ignoroit pas que l'ancien terme latin *Capitaneus* qui signifioit un Chef, un Premier, un Capitaine, étoit abrégé en *Cataneus* dès le siécle d'Ives de Chartres, d'où l'on avoit formé dans le langage vulgaire les mots Chataine, Chetaine, Che-

tain, Capitain, Chataine, Chataingne. C'est pourquoi je ne fais aucun doute que le Village de Chetainville ne soit ainsi appellé parce qu'il a appartenu originairement à quelque illustre Chataine ou Capitaine, *Catanei villa*, par abrégé de *Capitanei-villa*, de même que certains Villages appartenans à des Maires, soit du Palais, soit autres, ont été appellés dans ces temps reculés *Majoris-villa*, d'où le langage françois qui tend toujours à l'abréviation, a fait Maire-ville qu'on est venu à écrire Merville.

La Paroisse de Chatainville est éloignée de Paris d'environ huit à neuf lieues entre le Levant d'hyver & le Midi, mais plus proche du Midi. Elle n'est qu'à une lieue-&-demie de Châtres ou Arpajon, qui est la Ville la plus voisine. On laisse ce Village à gauche à environ demi-lieue en suivant la route pour aller à Orléans. Sa situation est dans une grande plaine qui comprend Avrainville, Marolles, Leudeville : c'est un pays de labourages avec des vignes. On comptoit dans Chetainville 108 feux en 1709, au rapport du Dénombrement imprimé alors. Ce qui formoit en 1726 suivant le Dictionnaire de la France 466 habitans. Le sieur Doisy qui a publié en 1745 un nouveau dénombrement de feux de tout le Royaume, en marque 104 en ce lieu. Je doute que ce nombre soit si grand.

L'Eglise est sous le titre de S. Martin. Le Chœur en paroît assez ancien & comme du XII ou du XIII siécle. Il est accompagné de deux aîles, & voûté. On voit dans un de ces côtés une tombe qui est certainement du XIII siécle au plus tard, à en juger par sa retrecissure considérable vers les pieds & par la croix en bosse qui y est figurée. La Tour

qui est au Midi ne peut rien dénoter, parce qu'elle est construite de grès. L'anniversaire de la Dédicace s'y célebre le Dimanche après la S. Martin d'hyver. Le corps de Notre Seigneur y est conservé à une suspense sur le grand autel comme dans les grandes Eglises.

La nomination de la Cure est de plein droit à l'Evêque de Paris, ainsi que l'atteste le Pouillé Parisien du XIII siécle, qui la nomme *Ecclesia de Chetenvillà*. Tous les Pouillés postérieurs confirment la même chose.

Parmi les anciens Seigneurs, il n'y en a que deux ou trois de connus, sçavoir : *Guido Gibbosus de Chatenvilla*, qu'on peut rendre en françois par Guy le Bossu, lequel vendit aux Religieux de Longpont dans le douziéme siécle une dixme qu'il avoit à Fontaines au territoire de Bretigny. Il y eut ensuite deux Ansel *de Chetenvilla*. Le premier eut pour femme Alix, avec laquelle il vendit au Chapitre de Paris la dixme qu'il avoit à Châtenay, tant sur les terres labourables, que sur celles qui étoient à essarter, ainsi que le témoigna l'Evêque Maurice de Sully par des lettres sur ce sujet. Le même Ansel *de Chatenvilla* consentit en faveur du Prieuré de Longpont qu'on put lui léguer des biens situés sur ses Fiefs de Savigny & de Berlenviller, sauf les devoirs féodaux. Il se trouve aussi nommé dans le rolle de ceux qui étoient feudataires de Montlhery, sous le regne de Philippe-Auguste. On voit par ce même rolle qu'il avoit un droit dans la Voirie de Châtres, & que celui qui en jouissoit sous lui étoit homme lige du Roy & tenu à la garde du Château de Montlhery durant deux mois. On lit encore dans ce rolle, que les Chevaliers assemblés pour le rédiger, fi-

Chartul. Longip. fol. 7.

Mag. Pastoral. Eccl. Par.

rent observer que cet Ansel *de Chetenvilla* avoit échangé ou vendu à Pierre de Châtres le tiers de la Justice-Voirie de Châtres, lequel étoit du Fief du Roi. C'étoit sans doute pour ce droit ou pour Chetenville même, que l'on avoit mis dans un autre rolle que j'ai vû Ansel *de Chetenvilla* au rang des Chevaliers de la Châtellenie de Montlhery tenant leur Fief du Roi. Mais il faut qu'il y ait eu deux Ansel de Chetainville successivement, ou que cet Ansel ait été marié deux fois, d'autant que l'on trouve une Dame nommée Ermengarde, femme d'Ansel qui donne aux Moines de Longpont deux arpens de terre *apud Catenvillam*. Vers l'an 1200 vêcut Jean de Chetainville, Chevalier, dont le fils de même nom vendit en 1238 à l'Evêque de Paris plusieurs biens qu'il avoit en divers quartiers de Paris.

Cod. Puteanus 635.

Cart. Longip. fol. 39.

Chart. Maj. Ep. f. 49.

Plus de deux cens ans après ces anciens Seigneurs, la Terre de Chetainville se trouva dans la Maison de Villiers. Charles de Villiers, fils de Jean de Villiers, Marechal de France, en fit hommage l'an 1483. Environ trente ans après, on lit que la Haute Maison de Chetainville fut acquise par decret du Châtelet, par Roger Barme, Avocat du Roy au Parlement. Il est marqué à cette occasion qu'elle étoit mouvante de Montlhery. Par la suite Marie Barme, fille du Président à Mortier de ce nom, porta cette Terre en mariage à Guillaume de Vaudetar, Conseiller au Parlement, avec celle de Charonne. Ensorte que vers l'an 1560, elle étoit possédée par Roger de Vaudetar son fils.

Histoire des Gr. Off. T. 7 p. 12.

Comptes de Prevôté de Paris 1411, 1412.

Sauval T. 3. p. 556.

Histoi. des Prem. Présid.

Dans le siécle dernier cette Terre a appartenu à M. Genou.

Dans le siécle présent les Seigneurs de Chetainville ont été M. le Chancelier Voisin. On enrégistra en Parlement le 9 May 1715,

des Lettres-Patentes en faveur de François-Daniel Voisin, Chancelier de France, Seigneur du Mesnil-Voisin, portant don du Droit de Justice qui appartient au Roy en toute l'étendue de la Paroisse de Chetainville, & de tous droits du ressort des moyennes & basse Justice des Fiefs de Lardy, Chetainville & autres Fiefs situés dans l'étendue de cette Paroisse, à charge de relever du Roi à cause du Comté de Montlhery, ensemble de tous droits de Tabellionat & Notariat aux mêmes lieux.

Depuis ce temps-là cette Terre a appartenu à la Dame de Guibeville, ensuite à M. l'Abbé Genoux, Conseiller au Parlement.

Aujourd'hui elle est possédée par M. François-Marie Veydeau de Grandmont.

Guibeville étoit autrefois un Ecart ou Hameau de la Paroisse de Chetainville, mais il en a été détaché dans les derniers temps & érigé en Paroisse. Voyez son article.



S. VRAIN ou VERAIN, ANCIENNEMENT ESCORCHY ou ESCORCY.

POur ſuivre l'ordre des temps, je parlerai de cette Paroiſſe d'abord ſous ſon ancien nom; mais je ne puis le faire qu'en diſant auſſi quelque choſe ſur les origines du Prieuré qui y eſt conſtruit, parce que ce ſont les titres de cette Maiſon Religieuſe qui nous fourniſſent ce qu'il y a de plus ancien à dire ſur Eſcorchy. Cette Paroiſſe qu'on appelloit en latin *Scortiacum*, ſans qu'on puiſſe en dire la véritable raiſon, comprenoit une forêt qu'on nommoit en latin *Bratellus*, & dont la place s'appelle encore aujourd'hui Brateau. Un Chevalier nommé Odon ou Eudes qui vivoit ſous le Roy Henry I, donna à S. Pierre des Foſſés, autrement dit S. Maur, une petite Egliſe abandonnée, renfermée dans cette Forêt, avec des fonds & dequoi y bâtir une autre Egliſe & un Couvent. C'eſt ce qui ſera cy-après plus amplement développé. Mauger, fils d'Odon, donna à ce nouveau Monaſtere un Main ferme dans la Paroiſſe dite Eſcorchy : *Manum firmam in Parochia quæ dicitur Scorciacus.* Un Chevalier appellé Anſculfe voulant ſe faire Moine à S. Maur quelque temps après exprima en ces termes une partie de ſa donation : *confero & culturam meam quæ eſt inter Scorciacun & Sanctum Veranum.* Enfin un autre Chevalier du nom de Buchard, déclara par un acte qu'il donnoit à la même

Abbaye de S. Maur *in pago Parisiensi in Parochia Scortiensi ad municipium Bratellum, unum accolam vestitum cum omni terra.* En voilà plus qu'il n'en faut pour assurer l'antiquité de la Paroisse d'Escorchy, & pour prouver que le nom de S. Vrain qu'elle porte aujourd'hui est celui qu'avoit le petit Couvent de la Forêt de Brateau, lequel ayant été détruit, les charges en furent acquitées dans l'Eglise Paroissiale à laquelle il communiqua son nom. Il faut se souvenir ici que le regne du Roy Henry sous lequel ces titres furent rédigés dura depuis l'an 1030 ou environ, jusqu'à l'an 1060. La qualité de *municipium* qui est donnée dans le dernier titre au Hameau de Brateau, peut faire penser qu'il y auroit eu autrefois beaucoup de troupes en ces cantons, & que *Scortiacum* seroit dérivé du mot Escorte, à moins qu'on n'aime mieux dire que c'étoit un lieu où l'on faisoit beaucoup d'amas d'écorces des bois voisins.

Cette Paroisse est à neuf lieues de Paris dans un vallon fort ouvert & peu éloigné de la riviere d'Etampes qui en borde les prairies. Les principaux biens sont des terres labourables, les plaines étant assez étendues. Le Seigneur la fit ériger en Marquisat l'an 1658, & obtint lettres qui y établissoient un marché par semaine & deux foires par an, lesquels furent enrégistrées ensemble le 8 Juin de la même année. La Vallée & Brateau sont les Ecarts avec la Ferme de la Boissiere. Le tout en 1709, formoit 120 feux selon le dénombrement imprimé alors : celui que le sieur Doisy a donné au Public en 1745, n'en marque que cent. Le Dictionnaire Universel du Royaume imprimé en 1726, compte que sur l'ancien pied cela pouvoit former 455 habitans.

Reg. du Parl.

Saint Caprais qui fut martyrisé à Agen avec sainte Foy, est le Patron de l'Eglise Paroissiale : & l'on possede quelques petits ossemens de son corps. Il y a long-temps qu'ils y sont, puisqu'en 1543 le respect qu'on leur portoit, fit qu'on les cacha en terre dans une boete d'argent pour les mettre à couvert des mains des Calvinistes avec cette inscription que l'on eut soin d'y joindre : *Hæ sunt reliquiæ S. Caprasii Martyris hic positæ, ne ab impietate Calvinistarum profanentur, & ne ab infidelitate eorum contaminentur ; anno Domini* 1543. On les retrouva par hazard le 6 Octobre 1659 sous un Autel de cette Eglise que l'on démolissoit. Il fut dressé procès-verbal de cette découverte, & l'Archevêque de Paris en permit l'exposition le 15 Avril 1669. Ce qui fait juger que cette Eglise avoit été enrichie depuis bien des siécles des reliques de ce Saint, est que l'Eglise de Paris & tout le Diocèse faisoit commémoration de ce Saint le 20 Octobre dès le XIII siécle suivant les Antiphoniers de ce temps-là. Ce bâtiment de l'Eglise qui étoit autrefois tourné à l'Orient selon l'usage de l'antiquité se trouve depuis ces derniers temps retourné à l'Occident sans qu'il ait été détruit. Comme la rue étoit derriere l'Autel, on a mis la grande porte d'entrée à l'endroit où étoit cet Autel : du chœur on en a fait la nef, & on a rebâti au bout un nouveau Chœur en ajoutant trois arcades de chaque côté à la place où étoit le bout occidental de l'ancienne nef. Le peu qui a été conservé de l'ancien édifice de la nef montre qu'elle étoit du XIII siécle par les petites colonnes réunies qui en fait l'ornement. La structure de l'ancien chœur qui sert aujourd'hui de nef, paroît être du même temps, mais l'édifice est

un peu plus bas. Le tout eſt voûté dans le goût ancien, comme auſſi les deux aîles de cette Egliſe. Il y a beaucoup de tombes & bien conſervées. Comme les morts qui ſont deſſous ont été enterrés dans cette Egliſe avant le tranſport de l'Autel, il ne doit pas paroître extraordinaire que la tête des perſonnes qui y ſont figurés, ſoit du côté de l'Autel contre l'uſage ancien. Les défunts y ſont repréſentés dans la ſituation où ils ſont dans terre.

La tombe qui m'a paru être la plus ancienne & qui eſt dans la partie occidentale de l'Egliſe, porte en lettres capitales gothiques : *Cy giſt Madame Jacqueline de la Bretonn.... Monſeigneur Pierre de Richerville...* C'étoit apparemment la femme de ce M. de Richerville. Elle eſt repréſentée ſeule ſur cette tombe, dont le reſte de l'écriture n'eſt pas liſible. Elle doit être du ſiécle de S. Louis. A l'entrée du chœur tel qu'il eſt aujourd'hui ſe voit écrit ſur une tombe en lettres gothiques minuſcules.

*Cy giſt Meſſire Anthoine de Karnazet, Chevalier, Sieur de Brazeulx, S. Vrain, Maiſtre d'Hoſtel du Roy François qui treſpaſſa le XXIX jour de Décembre l'an Mil V. C. L. ij. Et noble Damoiſelle Marguerite de Brilhac, feme dudit Seigneur, laquelle treſpaſſa le viij de Décembre M. V. C. IIII*xx *& IV.*

Le mari eſt repréſenté avec des habits militaires qui ſont chargés de ſes armoiries, avec un lion à ſes pieds. La femme eſt auſſi repréſentée avec ſes armoiries.

Sous le pupitre eſt une tombe chargée d'une croix en boſſe ſans inſcription ; & entre ce pupitre & l'autel s'en voit une autre avec ſes armoiries ſans autre indice. Il faut ſe ſouvenir que tout cela étoit anciennement

Elles ſont en 4 bandes.

ompris dans la nef. Dans la Chapelle Seigneuriale qui est au fond du collatéral méridional, sont des tombes dont on a tourné les pieds vers l'Occident où est l'Autel.

Sur l'une où est figurée deux personnes, on voit en lettres gothiques minuscules :

Cy gist noble Seigneur François de Carnazet, en son vivant Chevalier, Sieur de Brazeux, de S. Vrain, Maistre-d'Hostel de Monsf. le Duc d'Anjou, lequel décéda le XII de May 1568. Et *noble Dame Jacqueline de Prunelay sa femme, laquelle décéda le XV jour de Juillet l'an Mil V*^c *LXII.*

Les armes de la femme sont six besons ou tourteaux posés en orbe.

Sur une autre est gravé en caracteres romains minuscules.

Cy gist noble Sieur Messire Loys de Carnazet, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme de la Maison de Sa Majesté, Sieur de Beaubert, Grigny & Chignoles, lequel décéda le...... On n'a pas achevé,

Sur la troisiéme on lit :

Cy gist noble sieur Messire Adam de Carnazet, Chevalier de l'Ordre du Roy, Lieutenant de cinquante hommes d'armes sous Monsf. de Torcy, Sieur de S. Vrain, de Lusieres; qui décéda le XX Décembre 1584. *Et Dame Françoise de Moutiers sa femme, Dame de la Forte-Herbaut & Rosoy en Beausse, qui décéda XII. Février* 1578.

Ses armes sont 2 bandes.

En cette même Chapelle se voyent d'autres inscriptions qui portent qu'on y a déposé le cœur de Jean Levasseur, Chevalier, Seigneur & Barón de S. Vrain, Conseiller-Secrétaire du Roi mort au mois de May 1655. Plus, Le cœur d'Helene de Pleurre, fille de Messire Pierre de Pleurre, Chevalier, Seigneur de Saint-Quentin, Maître de la Chambre des Comptes, & femme de Messire François Daguesseau, Maître des Requêtes, morte le 14 Septembre 1659.

Item, le cœur de Nicolas Levasseur, Chevalier, Marquis de Saint Vrain, Conseille au Parlement, mort le 6 May 1692, âg de 68 ans.

Item, le cœur de Marie Bourgoin, fem me de Nicolas Levasseur, Président en Cour des Aides, Seigneur, Marquis de S Vrain, morte le 2 Mai 1699, âgée de 3 ans.

Enfin on voit dans la nef d'aujourd'hui ur sépulture caractérisée par cette épitaphe : *I gist Jean-Baptiste Rouelsin, Conseiller, S crétaire du Roy, Seigneur de Fontenailles s Mas, &c. décédé en sa maison de la Boissie le 6 Novembre 1693, âgé de 68 ans.*

La nomination à la Cure de cette Paroiss a toujours été faite *pleno jure* par l'Evêq de Paris. Dans le Pouillé Parisien du XI siécle, parmi celles qui sont *de donatione Epi copi*, est marquée *Ecclesia de Escorciaco*, de même dans celui du XV siécle, où so revenu est dit être considérable, & dans c lui du XVI. Le Pouillé imprimé en 162 se sert du même terme latin, & marque même nominateur. Celui de 1648 y est con forme, sinon qu'en françois il met *Cure d'E tourcy*. Le sieur le Pelletier qui fit imprim le sien en 1692, lui donne le nom de Cu de S. Vrain ; mais il se trompe en marqua qu'elle est à la nomination de la vingt-de xiéme portion du Chapitre de Notre-Dam de Paris. Dans le Cahier imprimé du D partement des Vicaires Généraux du Di cèse, cette Cure est appellée *Saint Vrain a Corcheries*, ce qui est une altération de l'a cien mot, lequel dans le Rolle imprimé d Décimes, est écrit plus exactement *S. Vra d'Escorcy*. Dans les Régistres de l'Evêché Paris au 29 Novembre 1497, elle est

pellée *Cura S. Caprasii de Escorciaco*, & au 27 May 1573 : *Eccl. Paroch. S. Caprasii alias S. Verani de Escorciaco*. Par tout cela il est visible que ce n'est que depuis le siécle dernier que le nom de S. Vrain a prévalu pour désigner la paroisse, quoiqu'il n'en soit que le second Patron, & dont la Fête n'est pas chommé. Cette dénomination pouvoit avoir commencée dès le temps que la dessente du Prieuré avoit été transférée dans l'Eglise Paroissiale de S. Caprais, & que les Reliques de S. Vrain y furent portées du même Prieuré. Elle fut trouvée encore mieux appuyée à la fin du dernier siécle, lorsque les revenus même de ce Prieuré, ont été réunis à la Cure; ce qu'on assure avoir été fait vers l'an 1693. Il faut voir maintenant ce qu'étoit ce Prieuré dans son origine, & ce qui y a donné naissance. Et combien les Curés d'Escorcy furent attentifs à empêcher que le Religieux qui le desservoit n'empiétat sur leurs droits.

Il y avoit dans l'onziéme siécle sur le territoire d'Escorcy ou d'Escorchy une forêt dite Brateau. Dans cette forêt restoit une petite Eglise abandonnée, (*a*) dans laquelle on trouva alors des Reliques des Saints Serge & Bache, Martyrs. Odon, Chevalier dans ces cantons, la donna à Tezson, (*b*) Abbé

Ex Chartulari S. Mauri Chartaus seu recentiore fol. 123 & seqq.

(*a*) L'Imprimeur du nouveau Gallia Christiana n'avoit pas une copie exacte de ce titre, car au lieu de mettre *Ecclesiolam desertam*, il a imprimé *Ecclesiam de Sercam*. T. VII, col. 289. On n'a jamais vû en ce canton aucun lieu nommé *Sercam*.

(*b*) Ce Tezson, Abbé de S. Maur ne doit pas être confondu avec Teuton, qui gouvernoit cette Abbaye en 998. Outre ce titre, il y a encore celui de la donation de l'autel d'Evry sur Seine, que lui fit Imbert, Evêque de Paris qui siégea depui 1030 jusqu'en 1060. Un Catalogue des Abbés de cette Maison fait vivre l'Abbé Tezson en 1039. Il étoit dans l'ancien Gallia Christiana sous le nom altéré de *Testio*.

de S. Maur des Fossés, afin que dans cette Abbaye on priât Dieu pour Eve sa femme, & pour ses fils Mauger, Tebaud, Bouchard, Rainard & sa fille Rencie. Il ajouta beaucoup d'autres dons, sçavoir, une espace de terre & de bois pour bâtir une nouvelle Eglise & un Monastere, & quatre arpens de prés. De plus dans la Forêt de Luat tous les jours la charge de deux ânes de bois pour la cuisine, & si on ne pouvoit pas y aller, il permettoit de prendre ce qu'il falloit dans celle de Brateau. Outre cela une place pour bâtir un moulin sur la riviere d'Etampes, entre le Farinoir de la Bouverie, & le Moulin d'Anscoulph. Enfin pour avoir droit de sépulture, lui & sa femme parmi eux, il leur donnoit son bien situé à Andresel dans la Brie. Le tout du consentement du Roy Henry & d'Imbert, Evêque de Paris, de Milon de Monthlery, qu'il appelle son Seigneur, & de Guy son fils : ce qui désigne que l'acte fut fait au plus tard l'an 1060, auquel le Roy & l'Evêque moururent. Ce qui est remarquable au commencement de ce titre, est que le Chevalier dit qu'il donne ces biens à la Ste Vierge, S. Pierre & S. Paul, aux Martyrs S. Serge & S. Bache, & aux Confesseurs S. Maur & S. Vrain, par où il paroît que quoique ce fussent des Reliques des SS. Serge & Bache qui furent trouvées dans la Chapelle déserte, elle portoit néanmoins dès-lors le nom de S. Verain. Ce n'est que par tradition qu'on sçait que c'est S. Verain (*Veranus*) Evêque de Cavaillon, qu'on y a honoré de tout tems, le même dont une partie du corps fut porté de Cavaillon dans le Diocèse d'Auxerre, & depuis à Gergeau dans celui d'Orléans, c'est pour cela qu'il se trouve dans le Martyrologe de S. Maur du XIII siécle au 19 Octobre

Martyrol. Fossat. Eccl. S. Eleg. Par.

jou

de sa Translation dans l'un des lieux susdits, & dans le Martyrologe de Notre-Dame de Paris du même temps au 10 Novembre, jour de son décès. Le Breviaire de Paris assure qu'il y a aujourd'hui dans ce Village de ses Reliques, mais sans dire depuis quand. Il n'est pas probable que la petite Eglise de la forêt de Brateau eut pris le titre de S. Verain préférablement à celui de S. Serge, sans avoir de ses reliques. Mauger, fils aîné du Chevalier Odon donna à tous les mêmes Saints ci-dessus nommés une ferme dans la Paroisse d'Escorcy avec deux arpens de prés jusqu'au grand chemin qui conduit à Lardy. Tous ces biens furent depuis ôtés aux Religieux par Herlan, troisiéme Successeur d'Odon dans la Seigneurie de Brateau.

Bibl. Reg. cod....

Un nommé Ansculf se faisant Moine à S. Maur sous l'Abbé Robert, donna *sepulturam, baptisterium atque decimam de loco & de atrio & de omni terra quæ ad sanctum Veranum pertinere videtur*, laquelle donation ne devoit avoir lieu que dans quelques mois, parce qu'il avoit engagé tous ces droits à Bouchard son Seigneur. Ce don fut aussi revêtu du consentement d'Imbert, Evêque de *Paris*, de celui de Begon de Corbeil & de son fils Valderic. Le même Ansculf ajouta qu'il faisoit encore présent à saint Maur de son labourage sis entre Escorcy & S. Verain, & en outre de la terre & du bois qu'il avoit à Nahumville *Nahum villam*. Cet acte finit ainsi : *Actum in atrio SS. Sergii & Bachi, & S. Verani anno Incarnati Verbi* 1056. *Indictione VIII; anno regni Henrici Regis Franc. XXVI.*

Un Chevalier appellé Bouchard, donna l'année suivante au même Monastere de saint Maur, la Terre d'Huître au Diocèse d'Or-

léans, avec l'Eglise, ajouta à ce don celui d'un labourage garni de son Laboureur, c'est-àdire, une Ferme dans la Paroisse de Scorcy au Diocèse de Paris, & au-delà de la forêt dite de S. Vrain, un arpent de bois situé dans le bout de celle de Brateau. Judith son épouse ratifia cette donation. Il semble que ce pourroit être ce Seigneur d'Huêtre en Beausse proche Orléans, qui dans les années précédentes auroit obtenu de l'Eglise de Gergeau, quelques fragmens du Chef de S. Verain pour la Chapelle voisine de sa Ferme: cela avoit pû se faire dès l'an 1039, lorsqne l'Abbé Tezson songea à obtenir cette Chapelle.

Quoiqu'il en soit de la cause & origine du nom de S. Vrain donné à ce petit Monastere, il paroissoit dans le rang des Bénéfices du Diocèse de Paris avec distinction dès le commencement du XIII siécle, & on voit qu'il y avoit un concours de peuple, & qu'il s'y faisoit des offrandes. Le Prêtre d'Escorcy (c'est ainsi qu'on appelloit le Curé) s'étant apperçu que ses Paroissiens y portoient leurs oblations comme les autres, attaqua les Religieux. Le procès fut porté devant l'Evêque de Paris, Pierre de Nemours, qui ordonna l'an 1211, que si un Moine du Prieuré de S. Vrain recevoit les offrandes de quelques Paroissiens d'Escorcy aux Fêtes Annuelles, il devoit les remettre au Curé: mais qu'à l'égard des autres Pelerins non Paroissiens d'Escorcy, il pouvoit retenir ce qu'ils lui offriroient les jours de Dimanche, Fêtes d'Apôtres & de Martyrs, comme S. Etienne, S. Vincent, S. Laurent, aussi-bien que les jours des Fêtes de la Ste Vierge, de Ste Magdelene, de la Croix & des Anges, & les deux grandes Fêtes de S. Martin & S. Ni-

colas; Que le Prieur ne pourra sonner sa Messe jusqu'à ce que le *Sanctus* de la Messe de Paroisse soit chantée : Qu'il ne pourra jamais faire faire de pain pour le benir & être distribué publiquement. Que dans le cas de nécessité, les femmes ne pouvant pas venir à l'Eglise d'Escorcy pour leurs Purifications ou Relevailles, le Curé pourra mener dans l'Eglise du Prieuré celles qui demeurent dans ce quartier-là & il y recevra leurs offrandes. Enfin que dans les Fêtes Annuelles, si des Paroissiens d'Escorcy viennent à l'Eglise du Monastere, le Religieux leur dira d'aller à la Paroisse & les y exhortera, mais il ne sera pas tenu de les chasser de son Eglise.

On trouve encore sur ce Prieuré, qu'en l'an 1384 le Prieur payoit également comme les autres Prieurs pour la procuration de l'Evêque la somme de dix livres dix sols : & le Curé dit *de Escorciaco* & non *de S. Verano* étoit taxé à la même somme. Vers l'an 1450 le revenu du Priéuré de S. Verain étoit de 60 livres. Regiftres des Procurations Episcopales.

Sur la fin du XV siécle cette maison paroissoit être abandonnée, puisqu'on voit que le Prieur faisoit sa résidence à S. Eloy de Paris proche le Palais qui étoit la principale dépendance de l'Abbaye de S. Maur. On peut juger en effet qu'un petit Monastere sans défense au milieu de la campagne n'avoit pu subsister dans les conjonctures des guerres de ce siécle. Il est clair par un acte de l'an 1483; que ce Prieur faisoit ses semaines & acquittoit les Messes à son tour dans le Prieuré de S. Eloy avec le Sacristin de cette Maison, le Prieur de Moutiers au Perche, autre membre de S. Maur, & avec un simple Religieux, ce qui composoit alors tout le Monastere de

S. Eloy. Dans l'accord qu'ils firent entre eux, celui dont il s'agit est ainsi désigné: *Guillelmus Gorre, Prior Sancti Verani de Escorchiaco*.

Les expressions de l'Ordonnance de Pierre de Nemours prouvent que le canton où étoit bâti le Prieuré, étoit un espece d'Hameau dépendant de la Paroisse d'Escorcy, mais séparé & éloigné du Village. Lors donc qu'on trouve dès l'an 1369 la réunion de ces deux mots *S. Verain d'Escorcy*, ce n'est pas à dire que le Prieuré fut situé dans le Village même d'Escorcy; cela signifie seulement que les biens dont il s'agit étoient assis à saint Verain sur la Paroisse d'Escorcy, & cela pour empêcher qu'on ne confonde ce lieu de saint Verain avec S. Verain, Bourg de Nivernois dans le Diocèse d'Auxerre, ou avec S. Vrain du Diocèse de Chalons sur Marne. Je fais cette observation par rapport à un acte du 18 Juillet 1369, par lequel Charles, Seigneur de Bouville, donna à l'Eglise de Chartres un manoir & ses dépendances, avec Justice haute, moyenne & basse, assis en la Paroisse de S. Vrain d'Escorcy & lieux voisin en la Vicomté de Paris, Châtellenie de Montlhery tenus nuement du Roy pour la fondation d'une Messe tous les Mercrédis de l'année. On verra ci-après qu'un des sieurs Carnazet, possesseur de ce Manoir en fit hommage au Chapitre de Chartres. Cette Seigneurie avoit appartenu dès le commencement du XIV siécle à Thibaud de Pouville, Ecuyer, lequel avec Blanche de Bouvray sa femme, l'avoit vendu en 1314 à Hugues de Bouville, pere de Charles.

Histoire d'Etampes p. 612.

La suite des temps & l'évenement des guerres amenent presque toujours du changement C'en est un effet que de voir que l'on se soit

imaginé dans ces derniers temps, qu'une Chapelle qu'on appelloit de S. Blaise, bâtie proche la Maison Seigneuriale de cette Paroisse ait été le Prieuré du lieu dépendant de l'Archevêché comme membre de l'Abbaye de S. Maur. On en étoit si fort persuadé l'an 1692 à cause des Messes dont elle étoit chargée, que Nicolas Levasseur, Marquis de S. Vrain, Président en la Cour des Aides, obtint alors, qu'en démolissant cette Chapelle qu'on disoit être en ruines, les revenus lui en fussent adjugées aux conditions suivantes; sçavoir, qu'il payeroit chaque année à l'Archevêché quarante livres, que la Messe de chaque vendredi de la semaine, & la Messe solemnelle avec le Service de S. Blaise, seroient acquittés par le Curé ou le Vicaire en l'Eglise Paroissiale à un Autel ou seroit porté l'Image du Saint, & que lui Seigneur payeroit les décimes: qu'il seroit mis une croix à la place où étoit la Chapelle, & une plaque de cuivre dans l'Eglise en mémoire du fait.

Reg. Archiep. Par. 20 Dec.

Dès le douzième siécle S. Verain étoit un nom de lieu qui s'étoit communiqué à une famille. Ermengarde de S. Verain est renommée dans le Cartulaire de Longpont pour avoir donné à cette Maison une dixme au petit Luisant proche Montlhery. En 1189 Maurice de Sully, Evêque de Paris, certifie que Philippe de S. Verain avoit donné à l'Eglise d'Hieres quarante sols de ses cens & rentes. Dans le Cartulaire de Philippe-Auguste sur les Fiefs de Montlhery, Baudoin de S. Verain est déclaré devoir au Roy le service de l'armée, chevauchée & station pour ce qu'il tient de lui. Dans le même manuscrit Philippe de Moreffar est dit homme lige du Roy pour ce que Loncedis de S. Ve-

Chart. Longip. fol. 54.

Chart. Hederac.

rain tient de lui à Escorcy, pour ce que Robert de Varennes tient également de lui au même lieu, & pareillement Ansel de Guibeville. Enfin Hugues de S. Verain se trouve nommé parmi les Chevaliers de la Châtellenie de Montlhery qui tenoient des terres du Roy; & cela sous le regne de Philippe-Auguste. On apprend par-là qu'au treiziéme siécle la Terre de S. Verain étoit différente de celle d'Escorcy, & qu'il y avoit plusieurs Fiefs dans l'étendue d'Escorcy de S. Vrain. Je crois pouvoir ajouter à ces anciens Chevaliers ou Seigneurs de S. Verain, Pierre de Richerville qui est mort à la fin du même siécle; J'en parlerois plus affirmativement, si la tombe qui couvre sa sépulture dans l'Eglise Paroissiale n'étoit pas usée.

Cod. Putean. 635.

Les Seigneurs connus de S. Vrain depuis trois cens ans ou environ, sont René de Carnazet, fils d'Yvon, & de Marguerite Bureau, né en 1450. Ce fut lui qui fonda l'Hôtel-Dieu S. Antoine à S. Vrain d'Escorcy. Il épousa Marie de Mornay. Il ne passa point l'an 1522.

Généal. des Carnazet.

Antoine de Carnazet son second fils eut après lui la Seigneurie, & mourut en 1552.

Son Epitaphe ci-dessus.

François de Carnazet, premier fils d'Antoine & de Marguerite de Brilhac, succéda à son pere. Il épousa Jacqueline de Prunelay, & décéda l'an 1568. Son successeur dans la jouissance de la Terre de S. Vrain fut son frere puîné Adam de Carnazet, qui fut marié à Françoise de Moutiers, dont il eut Antoine qui devint célebre, & qui, après lui, posséda la terre de S. Vrain. Adam mourut en 1584, & Antoine en 1625. Il avoit rendu hommage pour son Fief l'an 1609 au Chapitre de Chartres. L'Historien de Corbeil qui paroît l'avoir connu parfaitement dit

Voyez ses qualités ci-dessus.

Voyez son Epitaphe ci-dessus.

Généal. des Carnazet.

De la Barre, Hist. de Corbeil p. 207.

lui » qu'il a relevé l'honneur de la Maison, ajant ajoûté au los de ses armes la gloire d'une science rare, & qu'il a produit les fruits de son bel esprit à l'instruction de ses enfans par les Discours sérieux de ses Morales qui le rehaussent d'un dégré d'honneur, ayant eu le courage de publier cette vérité : *Que tout ainsi que la science est au-dessus des vertu morales, elle est aussi plus à priser que la noblesse, la richesse, la force & la valeur.* »

François né de lui & de Marie de Carvoisin en 1602, jouit après lui de de la Terre de S. Vrain. Il en fit aussi hommage au Chapitre de Chartres le 24 Juillet 1629. Il est le premier après son pere qui se trouve qualifié de Baron de S. Vrain. En 1625 le 21 Août, il fut permis à Marie de Carvoisin, veuve d'Antoine de Carnazet, Seigneur & Baron de S. Verain, de faire célébrer en sa Chapelle hors les grandes Fêtes. Il mourut en 1657. Ce fut lui sans doute qui vendit cette Terre à Jean Levasseur, Secretaire du Roy, lequel mourut en 1655, & la possédoit comme il est évident par l'inscription rapportée ci-dessus. Après Jean Levasseur, la terre de S. Verain passa à Nicolas, Conseiller au Parlement, qui dès l'an 1658, la fit ériger en Marquisat, & y fit établir deux foires par an & un marché par chaque semaine. Il mourut en 1692. Le Mercure Galant du mois de Juin 1678, fait mention du Mariage de sa fille avec M. Dargouges, Marquis de Gratot, qui fut célebré à S. Vrain. En 1697 M. Levasseur, Président en la Cour des Aydes possédoit cette Seigneurie. Reg. Episc.

Aujourd'hui la Terre de S. Vrain est possédée par M. Le Riche, l'un des Fermiers-Généraux.

n 1751, Louis Du
aire du Roy, étoit
Marquisat.
es Ecarts de la Paro
ombre de trois.
RATEAU dont il
ît être le plus connu
ce qui en a été di
baye de S. Maur
celui du Prieuré de
mmment du XII siécl
de Trousseau ou T
u'ils y avoient à ce
mond *de Trosolio* &
mond ayant fait la
ornes aux endroits c
Prieur Henry qui gou
1130. Holdric app
son frere avoit faite d
, suivant la position d
que de son consentem
S. Macaire que l'on c
l'Eglise & la porta sur
Albert & Frederic
n. Dans d'autres acte
bien est appellé *alle*
actes sont quelquefois
e qui est Trousseau en
& spécifié dans l'un de
ratifie, pour plus g
ouille de ses droits
nes de Longpont le
té le bout d'un bâto
n truncum baculi. Il
de marquer son app
ere il vouloit. Il y
eau sous le regne d
S. Michel en donna



En 1751, Louis Duval Delepinoi, Secretaire du Roy, étoit qualifié Seigneur de ce Marquisat.

Les Ecarts de la Paroisse de S. Vrain sont au nombre de trois.

BRATEAU dont il a été parlé ci-dessus paroît être le plus connu dans l'antiquité. Outre ce qui en a été dit d'après les titres de l'Abbaye de S. Maur des Fossés, on voit par celui du Prieuré de Longpont, que vers le comment du XII siécle, les Chevaliers du nom de Trousseau ou Trosols, firent part de ce qu'ils y avoient à ce Monastere, sçavoir, Fromond *de Trosolio* & Holdric son frere. Fromond ayant fait la donation, fit poser les bornes aux endroits convenus en présence du Prieur Henry qui gouvernoit encore vers l'an 1130. Holdric approuva la disposition que son frere avoit faite de leur Terre de Brateau, suivant la position des bornes; & pour marque de son consentement il prit la coupe de S. Macaire que l'on conservoit au Trésor de l'Eglise & la porta sur l'autel. Ses deux fils Albert & Frederic ratifierent la concession. Dans d'autres actes de consentement, ce bien est appellé *allodio de Braetello*, & ces actes sont quelquefois passez *apud Trosolium* qui est Trousseau en la Paroisse de Rys. Il est spécifié dans l'un des derniers que celui qui ratifie, pour plus grande marque qu'il se dépouille de ses droits pour en investir les Moines de Longpont leur a envoyé par formalité le bout d'un bâton, *misit donum per unum truncum baculi*. Il dépendoit du consentant de marquer son approbation par quelle matiere il vouloit. Il y avoit des vignes à Brateau sous le regne de S. Louis. Le Curé de S. Michel en donna à l'Abbaye de saint

Cartulàr. Fossat. p. 421.

Maur

Maur une qui y étoit située sur la censive du Couvent.

LA VALLÉE est un autre Hameau.

LA BOISSIERE est une Ferme à trois quarts de lieues du Village. Il paroît que c'est la même chose qu'une Seigneurie *de Bosseria*, dont il est parlé dans un titre de l'Abbaye de Ste Genevieve de l'an 1224, où est nommé Etienne, l'un des Archidiacres de Paris avec *Gazo Peluz Miles de Bosseria*. *Chartul. S. Gen. p. 135.*

Il y a sur la Paroisse de S. Verain le Fief de Courte-Bray. Affiche 1753.

Il y avoit à Paris l'an 1237 dans la grande rue de sainte Genevieve, une Maison qu'on appelloit *Domus Puerorum de Sancto Verano*. Cette remarque est tirée du même Cartulaire de l'Abbaye de Ste Genevieve, qui se contente de dire qu'elle touchoit à celle de Thomas le Noir sans autre explication; seulement une main un peu plus nouvelle a écrit en marge en latin que c'est la Maison de Maître Pierre de Belleperche, lequel nous sçavons d'ailleurs avoir été Clerc du Roy Philippe le Bel vers l'an 1300, Doyen de Paris en 1305, & Evêque d'Auxerre en 1306. Cette Maison des enfans de S. Verain auroit-elle été un petit Collége pour des enfans d'Escorcy & de S. Vrain du Diocèse de Paris, ou pour les enfans du Bourg de S. Verain au Diocèse d'Auxerre qui étoit alors une très-riche & très-puissante Baronie à une lieue & demi de la Loire! C'est ce qu'il sera difficile d'éclaircir. *Chartular. S. Genev. pag. 251.*

M. de Valois traitant l'article de la Sologne produit un titre de l'an 1294, dans lequel est nommé *Johan de Saint Varain, Arcediacre de Sauloigne en l'Eglise d'Orliens*. Je ne mets point ce Personnage parmi *Notit. Gall. pag. 509. col. 1.*

les Illuſtres de Saint Vrain d'Eſcorcy, parce que je ſuis perſuadé que c'étoit un des parens d'Hugues, alors Baron de S. Verain, d'Auxerre, Seigneurie fort peu éloigné de la Sologne.



VER LE GRAND,

AUTREMENT DIT

VALGRAND.

LE nombre de lieux qui portent le nom de Ver dans le Royaume, fait soupçonner avec raison que ce nom vient de la langue Celtique ou Gauloise, dans laquelle Fortunat de Poitiers & même César, longtems avant lui, attestent que ce mot étoit d'usage. Plusieurs d'entre les anciens écrivains de Chartes latines, ont mieux aimé laisser ce nom ainsi qu'on le prononçoit dans le langage vulgaire, *Ver* ou *Var*, que de le latiniser, quoiqu'ils eussent des exemples dès le VIII. siécle où ils pouvoient trouver le terme latin *Vernum* employé pour désigner des lieux appellés Ver.

Pour en venir à celui du Diocèse de Paris situé dans l'Archidiaconné de Josais, anciennement du Doyenné de Linais, & maintenant de celui de Montlhery, son territoire, que je croi avoir appartenu autrefois à la terre de Leude-Ville, est encore si étendu, quoiqu'il soit détaché de ce chef-lieu, qu'il s'y est trouvé de quoi former deux Paroisses, dont l'une est appellée Ver le grand, & l'autre Ver le petit. Il y a plus de six cens ans que les titres employent les expressions de *magnum Ver*, ou *Ver magnum*, & relativement à cela, *Parvum Ver*, ou bien *Ver Parvum* : Dans le françois on a été fortement exact à écrire Ver le grand, Ver le petit. Les Rolles de l'Archevêché de Paris pour les

départemens; ceux mêmes des Decimes comme ceux des Tailles continuent d'écrire comme les anciens prononçoient & conformément à l'étymologie: Dans les derniers tems, quelques personnes ont fait naître l'usage de prononcer Valgrand, Valpetit; & même de l'écrire ainsi, mettant en deux syllabes ce qui devroit en former trois, & en trois ce qui devroit être en quatre, & insinuant par là que Valgrand est une grande Vallée, & Valpetit, une petite Vallée, idées contraires à la nature de ces lieux. Ce changement peut venir de ce que la lettre R ne plaisant pas à quelques-uns, & leurs oreilles peinant lorsqu'ils entendoient un homme de campagne prononcer Var le grand ou Var le petit, la délicatesse a l'abord, a obligé la lettre R à disparoître, sans cependant continuer d'écrire *Va le grand* en trois syllabes, & *Va le petit* en quatre comme cela se pratiquoit avant qu'on eût substitué la lettre L à la place de l'R. Cette petite discussion étymologique m'a paru convenable au commencement de cet article.

C'est donc depuis l'onziéme siécle qu'il est fait mention de Ver dans les titres. Les premiers où on le trouve nommé sont ceux des Archives du Prieuré de Long-Pont sous Montlhery. Ceux-là ne font aucune distinction des deux Ver. La diversité des Seigneurs & des Eglises qui y ont eû des biens obligea peu de tems après à distinguer un grand Ver & un petit Ver. Ils sont situés au midi de Paris; Ver le grand à huit lieues de cette Ville, & l'autre une demie lieue plus loin. Le premier est au bout de la plaine qui commence à Bretigny: & le second sur le penchant d'un coteau au midi duquel est la prairie marécageuse à travers de laquelle passe la riviere qui vient d'Etampes. Je laisse ce se-

cond Ver pour revenir au premier qui est le plus considérable; c'est un pays de labourages avec quelques vignes pour les gens du lieu. Monsieur Lancelot, Académicien, qui avoit dressé un petit Mémoire sur ce Village, dit que ce pays est dans une plaine assez étendue & bien diversifiée. Il y avoit remarqué des fontaines dans plusieurs maisons au fond des jardins, & n'avoit point oublié les deux grands arbres terminés en pommes à côté du clocher qu'ils surpassent presque, & que l'on apperçoit de près de deux lieues. Le dénombrement de l'Election imprimé en 1709, y comptoit 127 feux: celui du sieur Doisy, publié en 1745, n'y en met que 91: le Dictionnaire Universel de la France qui parut en 1726, marque qu'il y avoit alors 412 habitans.

Le Cartulaire des Religieux de Long Pont nous instruit amplement sur la famille qui possédoit à la fin de l'onziéme siécle une portion notable de cette Terre. Il y a lieu de croire que Gui de Montlhery & sa femme Hodierne en avoient une partie. On y voit Milesende la jeune, l'une de leurs filles surnommée chere Voisine, leur donner la Terre de Ver, du consentement de son fils Evêque de Troyes: Guy Troussel, neveu de la même Milesende, & fils de Miles I. de Montlhery donner aux mêmes Moines *Terram & villam de Ver per carretum & fossatum*; le même, ajoûter à cela par un autre acte, fait du consentement de Mabille sa femme, la donation de ce qu'on appelloit *Consuetudinarium carretum & fossatum de Ver*, dont son pere Miles & lui-même avoit joui. Garnier fils de Ponce de Trainel, paroit aussi influer dans le même don par un autre acte: je ne voi pas de quel côté il tenoit à la maison de Montlhery; mais il fut singulier dans la maniere dont il en don-

Chartul. Longip. f. 33.

Ibid.

Ibid.

Ibid. na l'investiture aux Moines. Par allusion au mot Ver, il rompit le bout d'une broche de cuisine *fregit veru*, & après avoir bien essuyé ce bout de fer, il le mit entre les mains du Prieur Henry, afin qu'il le déposât de sa part sur le grand Autel. Ce Prieur étoit en place dès l'an 1086. Le Roi Philippe I. étant venu à Montlhery dans l'année que Philippe son fils naturel épousa Elisabeth fille de Gui Troussel, le même Prieur obtint de lui une confirmation des biens du Monastere entr'autres *Villam de Ver ab omni exactione liberam.* Milon fils de Milesende, loin d'approuver les liberalités de

Ibid. f. 34. ses ancêtres, s'étoit emparé de la Terre de Ver; mais lorsqu'il fut en voyage à la Terre Sainte il en fit la restitution à l'Eglise de Long-Pont. Dame Emeline de Ver, avec ses fils Odon & Albert, donna ensuite quatre arpens

Ibid. f. 25. *ad Magnum Ver* situés auprès de la terre des mêmes Moines. En un mot dès l'an 1151, les Religieux le firent confirmer par le Pape Eugene III. *Villam qua vocatur Ver & sextam partem decimarum.* L'antiquité du Village de Ver est suffisamment prouvée par ces actes qui sont de six à sept cens ans.

L'Eglise Paroissiale étant sous l'invocation de Saint Germain Evêque de Paris, il y a tout lieu de croire que Leude-ville qui n'est qu'à une petite demie lieue de Ver le grand, & seulement un peu plus éloigné de Ver le petit, comprenoit originairement le territoire de ces deux Ver, en sorte qu'il y avoit deux Eglises, l'une de Saint Martin & l'autre de Saint Germain. Celle de Saint Germain de Leude-Ville étoit sur le territoire qu'une Comtesse du nom d'Eve avoit donné à l'Abbaye de Saint Germain des Prez au siécle. L'Abbaye l'avoit apparemment fait bâtir. Les guerres ayant amené du chan-

Voyez l'Article de Leudeville.

gement avec le temps, les Seigneurs du canton qu'on appelle aujourd'hui Ver le petit, lequel avoit été de la Paroiſſe de Saint Martin de Leude-Ville, y firent ériger une Paroiſſe qui en qualité de démembrement, prit le titre du même Saint de l'Egliſe duquel elle étoit détachée. La ſeconde Egliſe de Leude-Ville titrée de Saint Germain, ayant eu beſoin d'être rebâtie, le fut dans le lieu qu'on appelloit Ver qui étoit un peu plus éloignée de S. Martin de Leude-Ville, & cela pour la commodité des habitans de ce Village. Une Charte de Maurice de Sully Evêque de Paris, ſuppoſe que dès ſon temps, Ver le grand étoit une Cure. Il reſte en effet dans le Chœur de l'Egliſe de Saint Germain quelques chapiteaux de piliers qui reſſentent la ſtructure du XIII ſiécle ou de la fin du XII, & avec cela il y a des piliers ronds fort délicats qui paroiſſent bâtis vers le temps de Saint Louis ou de ſon fils. Ainſi c'eſt une édifice bâti à diverſes repriſes. Il a deux collateraux, le tout vouté en pierre; mais il finit ſimplement en pignon du côté du levant & il n'eſt point orné de galeries. Dans le Chœur eſt une tombe ſur laquelle il reſte en caracteres gothiques, *Ici giſt .... Jehan de Ver, Chevalier ſuis de ..*.

Une autre inſcription qu'on voit dans cette Egliſe, commence ainſi; *le dix Fevrier* 1501, *Antoine de Karnazet, Seigneur de Braſeux, Valgrand, &c. a délivré au Curé, &c.*

Sur une Epitaphe on lit: *Maître Lorent Paſquier, Seigneur de Vallegrand & de la Honville .... trepaſſa le XXVI jour de Fevrier l'an de grace M D XXVII.* dont les armes ſont un chevron accompagné de trois roſes, mais comme on a vû auſſi à Paris dans l'Egliſe de Saint Germain l'Auxerrois proche

l'Oeuvre une Epitaphe de ce Florent Pasquier & de sa femme Catherine Ancel, il en résulte que l'une des deux n'est qu'un mémorial.

Dans le collatéral méridional vers le fond est l'Epitaphe gothique de Noble Homme Antoine, le même apparemment qui est nommé ci-dessus, d'autant que les armes sont de la maison de Karnazet, sçavoir burlé d'argent & de gueules à un givre ou couleuvre de sinople brochante sur le tout, & celle de la femme paroissent être chargée d'un lion grimpant surmonté d'une fleur de lys. En effet, la généalogie de Karnazet marque qu'Antoine de Karnazet, Seigneur de Brafeux & Montaubert, décédé en 1502, & Antoinette de Mornay sa femme, décédée l'année suivante furent inhumés dans l'Eglise de Valgrand. (*a*) Du même côté l'on voit sur une tombe la figure d'un portail gothique, & sous ce portail une grande croix sur le milieu de laquelle est un écusson chargé d'armes vairées.

Généal. en Placard.

Dans un autre endroit est gravée la fondation de Rolland Cruyn, Seigneur du Bouchet, Val le grand, Val le petit, & de la Celle Saint Cyr proche Joigny, Secrétaire du Roi en 1660.

La Cure est restée comme dans son origine, à la pleine & entiere collation Episcopale. Le Pouillé Parisien du XIII. siécle, la met dans ce rang sous le nom *de Vere magno.* Ceux de 1626 & 1648, s'accordent encore là-dessus: mais celui de 1626, a eu la simplicité de traduire *Cura de Vere magno* par ces mots *Cure de Ver magne.*

La menue dixme de cette Paroisse & de celle de Leude-Ville étoit devenue dès le XII.

(*a*) Le Pere Daniel remarque qu'en 1585, Genebrard, Archevêque d'Aix, eut pour successeur N. de *Valgrand.*

siécle l'objet de la convoitise d'un nommé Gui d'Aunay ou de Launay. Comme il en avoit joui long-tems, il avoit été déclaré excommunié: mais il les restitua à Thibaud Evêque de Paris après l'an 1150. & il fut absous. Cependant il obtint encore du même Prélat, que Hugues son fils pût les posseder. Il en jouit en effet durant plusieurs années; après quoi il se fit Chanoine Régulier à Sainte Genevieve. Maurice de Sully, devenu par-là maître de ces dixmes, en fit présent à cette Abbaye par dévotion pour la Sainte. L'acte est sans date d'année: mais il paroit que ce fut au commencement de son Episcopat, parce qu'on trouve que le Pape Alexandre III confirma à Hugues Abbé de cette maison, les mêmes dixmes ainsi que l'Evêque les avoit données. Cent ans après le Censier de la maison, marquoit parmi les redevances de Ver le grand la moitié de la menue dixme, sçavoir d'agneaux & de veaux. Vers le même-tems, c'est-à-dire, au milieu du treiziéme siécle, Roger Abbé de Nôtre-Dame de Roche au Diocèse de Paris, fit un traité qui nous apprend que son Abbaye qui étoit pareillement de Chanoines Réguliers, avoit eu une dixme à lever sur cent soixante arpens de terre à Ver le grand; elle les avoit cédé aux Freres de l'Hôtel-Dieu de Paris, pour une rente de deux muids d'avoine: mais l'Abbé Roger les reprit, & en fit l'an 1253, une échange avec l'Abbaye de Livry, pour ce que cette maison avoit à Rosche. J'ai marqué ci-dessus par occasion, que le Prieuré de Long-Pont, avoit au XII siécle, un sixiéme dans la dixme de Ver. En 1370, il y eut un accord entre l'Evêque de Soissons & M. Regnaut, Jean de Vassy & Jean Gaite, Curé de Ver le grand.

Chartul. S. G. p. 62.

Lib. Cens. S. Genov. p. 36.

Chartul. Livriac f. 25.

Reg. Conc. Parlam.

Les Seigneurs de Ver étoient puissans au

XI siécle. L'Eglise d'Orengy leur apartenoit. On peut voir à l'article de cette Paroisse, le différent qu'Odon de Ver eut avec Emeline sa mere, au sujet de la disposition de cette Eglise. Au XII siécle, Geoffroy de Ver fut en dispute avec les Moines de Long-Pont, touchant un droit de bled. Mais d'autres Chevaliers ou Ecuyers que ceux du nom de Ver, avoient aussi du revenu ou des droits en ce lieu. Ainsi Gui d'Aunay ou de Launay, fut déclaré homme lige du Roi, pour le bien qu'il avoit *apud Ver magnum* : & même un Guerin de Ver fut reconnu être aussi homme lige du Roi pour ce qu'il tenoit au même lieu de Ver autrement que des mains de Gui d'Aunay. Pareillement Hugues de Bassons, fut homme lige du Prince, pour une censive à Ver le grand & pour un fief; & semblablement Guillaume de la Ferté.

Chartul. Longip. f. 8.

Chart. Phil. Aug.

Ibid.

Ibid.

Depuis le douziéme siécle, nous ne trouvons rien jusqu'au quinziéme qui regarde les Seigneurs de Ver le grand, ni même qui nous en indique les noms. L'Historien de Corbeil, met cette Terre alors dans la maison de Mornay. Il dit que Ivon de Karnazet, Seigneur de Montaubert, eut de Marguerite Bureau son épouse, un fils qui fut marié à Magdeleine de Mornay, Dame de Brazeux & de Valgrand : que de leur mariage procéda Jean de Karnazet, lequel fut pere de Guillaume, & que ce Guillaume fut aussi Seigneur de Valgrand, où il est inhumé dans l'Eglise avec Magdeleine de Suze sa femme. Mais la généalogie de Karnazet imprimée, ne reconnoit point ce Jean fils d'Ivon ; elle donne pour fils d'Ivon, René, époux de Marie de Mornay, ce pere de Guillaume, lequel elle ajoute, n'avoir point vécu jusqu'à l'an 1523. Cette Terre ne resta point long-tems dans la

De la Barre, Histor. Corse p. 206.

maison de Karnazet. Les Regiſtres du Parl. font foi que la criée en fut faite l'an 1568, & qu'elle fut adjugée par décret au Chancelier *Michel* de l'Hôpital. On ſçait enſuite par le Procès-verbal de la Coutume de Paris dreſſé en 1580, qu'alors Marie Morin, veuve de ce Chancelier la poſſédoit, & que Magdeleine ſa fille, veuve de Robert Hurault, Chevalier, Seigneur de Belebat, jouiſſoit de la Seigneurie de Ver, aſſiſe au même lieu de Valgrand. Sous le Regne de Louis XIII. Florent Paſquier, étoit Seigneur de Ver le grand. Il mourut en 1637. Après lui ce fut Rolland Gruyn, Secrétaire du Roi. En 1658 fut obtenue confirmation de l'erection de cette Terre en Baronie, à la réſerve du fief de la Sauſſaye, qui fut déclaré devoir reſter ſéparé & tenu de cette Baronie. Je trouve le nom d'Ertus de Guenegaud parmi ceux des Seigneurs de Ver le grand. Les lettres ſuſdites accordent auſſi la tranſlation du principal manoir de la même Baronie en la maiſon du Bouchet, ſituée à Ver le petit, & que cette maiſon fut nommée déſormais *le Château de Valgrand*. Comme depuis ce tems, Ver le grand & Ver le petit, n'eurent qu'un ſeul & même Seigneur, dont le Château étoit le Bouchet, je remets à continuer à parler de ces Seigneurs à l'article de Ver le petit.

Coûtume de Paris, 1580. Edit. 1678 p. 610.

Régiſtr. en Parl 15 Sept. 1658.

Les autres Seigneuries ſituées dans la Paroiſſe de Ver le grand, ſont Montaubert, Brazeux, le fief Saint Remy, la Sauſſaye.

MONTAUBERT, avoit donné ſon nom à une branche de Chevaliers dès le onziéme ſiécle, Nous trouvons dans le Cartulaire de Long Pont. Hugues *de Monte Oberti*, Chevalier, témoin dans un acte d'environ l'an 1090. Geoffroy de Ver y avoit un manoir dans le ſiécle ſuivant. Il y fit un concordat avec les

Chart. Long. fol. 30.

Ibid fol. 8. Moines de Long-Pont, sous Landry leur Prieur qui vivoit en 1140. Ces Religieux en effet y avoient un labourage, dont Gualeran fils de Vivien, les avoit gratifiés sur la fin du quinziéme siécle, cette Seigneurie se trouva dans la maison des Karnazet. Antoine de Karnazet, Capitaine des Francs-Archers à Paris, la possédoit: il mourut en 1502, & fut inhumé dans l'Eglise de Ver le grand; & son épouse Antoinette de Mornay, l'année suivante. Après eux Guillaume de Karnazet & leur neveu en jouit, & mourut vers l'an 1520 ou 1522, puis Louis, neveu de Guillaume. Ce dernier vivoit en 1568, & mourut en 1588. Cette Terre passa alors à Anne sa sœur, mariée à François Gouffier, Maréchal de France dès l'an 1544, & de-là à leur fils Timoleon Gouffier, Chevalier de l'Ordre du Roi, qui épousa Anne de Launoy en 1578. Quoique l'arbre généalogique de la maison de Karnazet, ne nomme point François de Karnazet comme Seigneur de Montaubert, je l'ai trouvé en cette qualité dans le cahier de la contribution au ban, pour la Châtellenie de Corbeil l'an 1597, dans lequel son fief, sa terre & sa Seigneurie sont estimés valoir par an quatre-vingt-dix livres. Depuis long-tems la Seigneurie de ce lieu ne fait qu'une avec celle de Valgrand. Il y a à Montaubert une ancienne Chapelle que le Pouillé de M. de Noailles & le Registre des présentations de l'Archidiacre, appellent de Saint Blanchard, & en latin *Sancti Blancardi*, les nouveaux Rolles des dixmes, lui donnent le nom de Montaumer pour celui de Montaubert. Le Pouillé de 1626, l'a dit être à la présentation *Dominorum de Bosco:* celui de 1648, a regardé comme une faute d'avoir mis le mot *Dominorum* en place de *Domina*.

Ibid, f. 32

Généalogie des Karnazet en Placard.

Pouillé 1626 p. 50.

Pouillé 1648. p. 70.

rum, & a cru la rectifier en marquant que c'est l'Abbesse de Malnoue qui y présente, parce que cette Abbaye s'appelloit autrefois *Domina de Bosco* ou *de Nemore Footel*, mais en comptant par le grand nombre de nominations que j'en ai vû du XVI siécle, sur-tout d'Antoine de Karnazet, Seigneur de Brazeux en 1535, 1545, 1552, 1599, que le *de Bosco* des Pouillés est par erreur pour *de Braseux*. Dans ces anciennes nominations elle est quelquefois appellée *Sancta Maria & Sancti Blanchardi*, & quelquefois *Sancti Candidi*. Elle existoit sous le nom de Saint Blanchard au moins dès l'an 1598. Quoiqu'elle soit située sur le fief de Montaubert, la desserte s'en fait dans l'*Eglise* de la Paroisse depuis qu'elle a été profanée. Il y a apparence que c'est S. Pancrace dont on a donné le nom à cette Chapelle; Messieurs Chastelain & Baillet, sont d'avis que le nom de ce Martyr a été alteré en beaucoup de manieres, entr'autre en celle-là: & de fait on appelle encore à Chartres S. *Blanchard* une Chapelle de la Ville, dont il est sûr que S. Pancrace est le S. Titulaire. *Reg. Ep. Par.*

Il y a aussi à Montaubert une ferme appellée *Linou*. La garenne de Montaubert est réputée pour son gibier.

BRAZEUX, que l'Historien de Corbeil *qualifie* de Maison Seigneuriale, située sur la montagne de Montaubert, appartenoit au XV siécle à Antoine de Carnazet, Chevalier en même tems que Montaubert. Charles son frere lui succéda en 1506, puis Antoine de Carnazet, neveu de Charles. Il étoit Maître d'Hôtel du Roi en 1544, & il mourut le 29 Décembre 1552. Ensuite François son fils eut la Seigneurie. Il fut Capitaine de cent hommes d'armes de la Compagnie du Vidamé de Chartres en 1561, & il décéda en 1563. *Page 171* *Généalogie de Carnaze en Placard.*

Son frere Louis, Chevalier de l'Ordre du Roi & Maître d'Hôtel du Duc d'Anjou, posséda Brazeux après lui, & mourut en 1588. Anne sa sœur qui lui succéda, fut mariée à François Gouffier, Maréchal de France, auquel elle porta cette Terre : elle décéda en 1595. Neuf ans après Brazeux appartenoit à Pompée de Carnazet, neveu d'Anne, & en même tems à Timoleon Gouffier, Chevalier des Ordres du Roi. Puis elle vint à Charles-Antoine Gouffier. Elle lui appartenoit lorsque de la Barre écrivoit l'Histoire de Corbeil vers l'an 1630. Le dernier Gouffier mourut en 1654. Le Château de Brazeux étoit occupé en 1697, par une Dame, veuve du sieur Desnots, Ecuyer ordinaire du Roi.

Perm. de chap. dom. 23 Avril

LE FIEF SAINT REMI ne m'est connu que par un endroit des Comptes de la Prevôté de Paris devant l'an 1465, imprimés dans les Antiquités de cette Ville, en ces termes. Jehan le Roy, Ecuyer pour le fief » Saint Remi, sis à Ver le grand, qui n'a» gueres fut à feu François Talbot, fils de » feu Jean Talbot, & depuis à Isabeau sa » tante, à lui venu à cause de Damoiselle Isa» belle sa femme, fille de feu Copin Talbot.

Sauval T. 3 p. 390.

Le même article est presque répété à l'an 1478, & il y est dit que Jean le Roy a fait hommage de son fief à la Chambre des Comptes, & en a donné dénombrement.

Ibid, p. 436.

LA SAUSSAIE est un fief qui fut déclaré en 1658, comme il a été dit ci-dessus, devoir rester séparé & tenu de la Baronie du Bouchet Valgrand. Isaac Cheron, Maître des Comptes, le possédoit en 1661. Il appartient à présent aux Demoiselles le Clerc, aussi bien que la grande maison qui est devant l'Eglise. Je ne sçai si cette grande maison de Ver, ne seroit pas ce qui est appellé ci-dessus

Reg. Ep. Paris.

Carretum & fossatum de Ver que les Religieux de Long-Pont auroient aliené : ce qui est certain, est que Pierre le Clerc, Trésorier Général des Armées du Roi, & Louise du Hamel son épouse, possédoient dès l'an 1648, une maison à Ver le grand. *Reg. Archiep. Paris.*

Il y avoit aussi sur cette Paroisse en 1610, un lieu dit les Noües, ou Charles Hervé, Ecuyer, obtint de faire célébrer. *Reg. 5 Jun.*

¶ Il ne s'est présenté dans mes recherches aucun événement plus digne de remarque concernant Ver le grand, que la résidence que le Roi Philippe de Valois y fit en 1331. Ce fait est connu par une Déclaration qu'il y donna le 21 Février, portant confirmation de l'exemption de payer aucunes décimes, accordée aux Officiers de la Chambre des Comptes pour les bénéfices qu'ils possédent. Tables de Blanch.

Ce lieu a donné le 28 Février 1599, la naissance à François de Saint-Pé, fils d'un Officier du Roi, lequel a été Prêtre de l'Oratoire, & est Auteur de quelques Ouvrages de piété. Sa vie a été imprimée *in*-12. 1696., chez Pralard.

On peut lui joindre Florent Pasquier, Seigneur, dont j'ai déja parlé ci-dessus. Il fut connu pour être versé singuliérement dans les Langues & les Arts.



VER LE PETIT, AUTREMENT VAL PETIT.

LA conformité du nom, aussi-bien que la réunion actuelle des Seigneuries & le voisinage des lieux m'ont engagé à ne point séparer Ver le petit de Ver le grand. J'ai déja insinué ci-dessus que je croyois de Ver le petit, qu'il étoit un démembrement de la Paroisse de Leudeville, laquelle me paroît avoir été importante & d'une grande étendue, ensorte même qu'elle auroit eu deux Eglises. J'en rapporte la preuve en parlant de ce lieu.

Pour ce qui est de l'antiquité de Ver le petit, le premier titre que je connois où il en soit fait mention nommément, est dans le Cartulaire de Longpont. Il y est dit qu'Adam, fils de Tevin de Forges donna à ce Monastere ce qu'il avoit *apud Ver parvum, scilicet medietatem Ecclesiæ, atrium, decimam atque XI Hospites.* (a) Ce titre est d'après le milieu du XII siécle. Il fait voir qu'il y avoit dès lors une Eglise à Ver le petit, puisque ce Laïque qui en jouissoit, en donna la moitié aux Religieux, avec une dixme & onze hôtes. (b) Cette Eglise n'est pourtant

Chartul. Longip. f. 35.

(a) Faut-il entendre par ces *XI Hospites*, les Laboureurs qui cultivoient alors cent arpens de terre désignés dans les Régistres du Parlement 31 May 1572. comme appartenant en fond à l'Eglise de Longpont.

(a) Milon, frere d'Adam de Forges, avoit d'abord contesté la donation; il en accorda ensuite une

pas

pas la même qui subsiste aujourd'hui. La dixme que le Prieuré de Longpont souffrit en 1316 de la difficulté pour un certain canton, avec l'Hôtel-Dieu de Paris, qui gagna à la Prevôté, & perdit en Parlement. Le Régistre appelle en cette occasion la Paroisse *Varium parvum*. *Regist. Parl. 4 Jun.*

L'Eglise Paroissiale titrée de S. Martin, est assez belle. C'est un bâtiment d'environ la fin du XIII siécle, dont cependant la Dédicace n'a été faite qu'en 1538, par Jean Limel, Evêque de Sebaste, suivant la permission de l'Evêque de Paris. Il est entierement voûté de Pierre, même les deux collatéraux. L'Architecte ne l'ayant pû embellir de galeries comme certaines autres Eglises, a fait supporter les voûtes du milieu par de petites colonades réunies. Un tour terminée en pavillon d'ardoise soutient cet édifice du côté du midi. La Chapelle du fond du côté septentrional contient les armoiries des sieurs Gruyn comme elles sont décrites à l'article de l'Eglise de Ver le Grand. Dans la Chapelle qui est du côté opposé, se voit une tombe sur laquelle on lit : *Cy gist Edme Jacquelot, en son vivant Seigneur de Nainvilliers & de Val petit en partie, Marechal des Logis de la Compagnie de M. de Paloiseau, lequel trespassa l'an* 1590. *Reg. Ep. Par.*

La collation de la Cure a toujours appartenu de plein droit à l'Evêque de Paris, ainsi que le témoigne le Pouillé du XIII siécle & ceux du dernier, tant de 1626, que de 1648.

partie, sçavoir, un arpent de terre, la moitié des chandeles, la moitié des sépultures, le tiers de la moitié des Tourteaux, *Turtellorum*, de celles des offrandes & de toute la dixme, excepté celle de chanvre, de lin & de laine. *Ibid. fol. 35.*

Le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, y marque 62 feux. Celui que le sieur Doisy a publié en 1745, y en met 68. Le Dictionnaire Universel des Paroisses du Royaume qui parut en 1726, évalue les feux à 310 habitans. Les Régistres du Parlement de la Magdelene de l'an 1277, font mention des habitans de cette Paroisse, & nous apprennent qu'ils avoient dès ce temps-là des titres de Communauté. Il s'étoit élevé un doute touchant la Ville où le Bourg où ils devoient envoyer leur contribution au subside pour l'armée de Navare : Il fut jugée après qu'on eut vû leurs Chartes, tant anciennes que nouvelles, que c'étoit avec les habitans de Montlhery qu'on devoit les joindre. (a) La situation de ce Village est à un peu plus de huit lieues de Paris. Le terrain y est en labourage & en vignes. La riviere qui vient d'Etampes arrose le bas de la côte, & se joint en ce lieu à la Juine qui vient de la Ferté Alais.

On a dû voir ci dessus par une épitaphe de Ver le petit, qu'autrefois il y a eu plusieurs Seigneurs en même temps. Sous Philippe Auguste un nommé Philippe de Moressart y tenoit du Roy quelques biens qu'il avoit transmis à Radulfe Bostials ; & pour cette raison il étoit son homme lige. Durant le cours du XVI siécle Pierre de Longueil, Conseiller au Parlement de Paris, devint Seigneur de Ver le petit par Denise Lalloyau sa femme. Il fut employé par Charles IX à l'Intendance du Lyonnois. Les Huguenots l'ayant empoisonné, il mourut le 28 Octobre 1581, & son épouse l'ayant appris le premier Novembre suivant, mourut subite-

Chart. Phil. Aug. de Mentelcher.

Histoire des Présidens p. 482.

(a) *Visis Chartis vet re & nova hominum de Vere parvo, dictum fuit, &c.*

ment. Ils furent inhumés tous les deux aux Cordeliers de Paris. Mais apparemment qu'ils n'avoient pas possédé entierement la Terre de Ver le petit, puisqu'on a vû par l'épitaphe rapportée plus haut que le sieur Edme Jacquelot en possédoit une partie dans le même temps. Nous connoissons mieux depuis un siécle les Seigneurs de Ver le petit. En 1637 le Président Tambonneau possédoit la Seigneurie du Bouchet & une partie de celle de Ver le petit. Le 23 May de cette année furent régistrées au Parlement les lettres de confirmation qui lui avoient été accordées pour la Justice du Bouchet. Ce Président vendit quelques années après ces terres & autres à Pierre Boucher, sieur d'Essonville : Controlleur de l'Artillerie : & comme elles relevoient du Comté de Montlhery, il obtint du Duc d'Orléans, Seigneur de cette Ville le droit qu'il lui restoit à avoir des *Justices* de ces Terres, aussi-bien que celui de Tabellionage & Voiries ; ce qui fut confirmé par le Roy & régistré avec modifications le 15 Juin 1642. La Seigneurie de Ver le grand qui avoit été érigée en Baronie, fut unie environ quinze après à celle de Ver le petit, & le principal manoir transféré en la Maison du Bouchet au bas de ce dernier Village, laquelle fut appellée le Château Valgrand. Depuis ce changement les Seigneurs que l'on connoît & ausquels a appartenus le Château du Bouchet sont Dame Anne-Martinozzi, sœur du Cardinal Mazarin, Princesse de Conty, dont l'épitaphe qui se voit à S. André des Arcs porte que détrompée du monde dès l'âge de 19 ans elle vendit ses pierries pour nourrir pendant la famine de l'an 1662 les pauvres du Berry, de la Champagne & de la Picardie, pra-

Regist. du Conseil.

tiqua toutes les auſtérités que la ſanté put lui permettre, demeura veuve à l'âge de 29 ans, & mourut ſept ans après, le 4 Février 1668. Cette vertueuſe Princeſſe avoit donné ſa maiſon du Bouchet en échange avec le viel Hôtel de Conty, à Henry de Guenegaud, Secretaire d'Etat, pour avoir la Maiſon de ce Secretaire, qui eſt aujourd'hui l'Hôtel de Conty à Paris. M. de Guenegaud étant un des plus riches & des plus magnifiques hommes de ſon temps, n'épargna rien pour embellir la Maiſon du Bouchet. On trouve dans les Régiſtres du Parlement l'époque de l'achat que le ſieur Abraham du Queſne fit de la Terre & Baronnie du Bouchet-Valgrand. On y régiſtra le 21 Novembre 1681 les lettres de confirmation du don fait au même du Queſne de la ſomme de deux cens mille livres pour cette acquiſition, leſquelles lettres lui faiſoient en même temps défenſe & à ſes enfans, & ayans cauſe d'y exercer la Religion Prétendue Réformée. Ce Duqueſne étoit Général des armées navales du Roy & l'un des plus grands hommes de mer que la France eut jamais eu. Il obtint encore du Roy peu de temps après, que cette Baronie avec tous ſes Fiefs & Terres qui y étoient réunies, fut érigée en titre de Marquiſat ſous le nom de Marquiſat de Duquêne. Les Lettres en furent régiſtrées Grande Chambre & Tournelle aſſemblées le 4 Septembre 1682. Comme on n'avoit pû le réſoudre à embraſſer la Religion Catholique, il fut ignominieuſement enterré au Bouchet ſur le bord d'un foſſé. Pluſieurs de ces circonſtances ſont tirées d'un mémoire de feu M. Lancelot qui ſe trouve imprimé avec les fautes qui y étoient, dans le huitiéme Tome du ſieur Pi-

ganiol. Par exemple, c'en est une d'avoir dit que le Bouchet est à six lieues de Paris, que la Ferme de Montaubert qui en dépend est sur le chemin de Paris à Fontainebleau ; que Valgrand tout seul contient environ 600 feux : Il est visible à ceux qui connoissent le pays, que celui qui a fourni le Mémoire a voulu dire 90. Le même Auteur du Mémoire avoit aussi donné à M. Lancelot une plaisante origine du nom de Bouchet. Il a pris, disoit-il, ce nom de ce qu'au bout du Parterre du Château est la riviere d'Etampes qui a fait qu'au *bout* on y *chet*. M. Piganiol a eu grande raison de ne pas admettre cette ridicule étymologie. Il n'en donne aucune : mais je croirois que le nom de Bouchet auroit été donné à ce lieu par la même raison qu'à plusieurs autres cantons que je connois placés sur d'autres rivieres. Ce qu'on appelle maintenant un pertuis sur une riviere qui est l'endroit où l'eau est resserée & retenue comme une espece d'écluse pour faciliter la navigation, s'appelloit autrefois un Bouchet ou un Bouchel, parcequ'il servoit à boucher le passage de l'eau pour ne la distribuer que dans le besoin. Il y avoit eu apparemment un de ces *Bouchets* sur la riviere d'Etampes vis-à-vis le Château de Ver le petit : & c'est ce qui plus probablement lui a donné le nom. Car on observe qu'il y a eu des temps ou cette riviere étoit navigable, & ce Pertuis ou Bouchel étoit alors d'autant plus nécessaire pour faire gonfler la riviere, qu'alors il y avoit un Port à Palluau qui est vis-à-vis. (*a*) Le Mémoire fourni à M. Lancelot & employé

Descript. de Paris & environs, T. 8. p. 181.

(*a*) Le Port de Palluau est spécifié dans le Cartulaire de Longpont. Ce Monastere en possédoit une partie que lui avoit donné Landry Prevôt.

Chartul. Longip. fol. 35.

en 1742, circonstancie très en détail l'avenue & les entrées de ce Château, parle des peintures & sculptures des sales, d'une galerie ornée de vingt bustes de marbre, d'un groupe de pierre bien travaillé, placé dans une niche, & représentant Apollon & plusieurs Muses, sans oublier plusieurs pieces d'eau qui sont tant dans le Jardin qu'aux environs du Château.

La Terre du Bouchet-Valgrand a appartenu depuis la mort d'Abraham Duquesne, à M. Bosq, Maître des Requêtes, & ensuite à M. Claude le Bas de Montargis, Commandeur, Secretaire & Greffier des Ordres du Roy. En 1714. par Lettres Patentes régistrées le 8 Mars le Fief, Terre & Seigneurie de Gile-Voisin proche Lardy, furent *distraits* de la mouvance du Bouchet-Valgrand, pour ledit Fief relever immédiatement du Roy à cause de la Tour de Montlhery, & cela en faveur de François Voisin, Secretaire d'Etat. M. de Montargis aujourd'hui Marquis du Bouchet-Valgrand, obtint en 1720 des Lettres-Patentes de confirmation de l'établissement du titre de Marquisat érigé en faveur du sieur Duquesne, aussi-bien que de tous les droits dont les Seigneurs de cette Terre ont joui, lesquelles furent enrégistrées en Parlement séant à Pontoise le 5 Septembre 1720.

Régistres du Parlement 8 Mars 1714.

MISERY, Hameau de cette Paroisse situé sur le bord de la riviere d'Etampes, est un lieu très-ancien, puisque dès l'an 829 l'Abbaye de S. Denis fit échange des biens qu'elle y avoit & à Fontenay qui en est voisin. On appelloit alors ce lieu en latin *Miseriacum*, & il est dit être *agri Parisiensis*. Le Chapitre de S. Marcel de Paris y avoit du bien au douziéme siécle, puisque la Bulle

Diplomatica p. 526 col. 2.

du Pape Hadrien IV qui lui confirme toutes ses possessions marque positivement : *quicquid habetis in Villa de Miseri.* C'est apparemment sur le fondement du premier article que je viens de citer que ce lieu a passé pour être une Terre de Moines, ainsi qu'un ancien Curé du voisinage me l'assura, ajoutant toutefois que M. de Villeroy y a une dixme. Il y a plus de cent ans que M. Lomier, Conseiller en la Cour des Aides y avoit sa Maison de Campagne, & quelques-unes de ses descendantes y demeuroient encore sur la fin du dernier siécle.

Hist. de Paris, T. 3. p. 13.

Perm. de Chap. don. 27 Oct. 1619. 21 May 1697.



LEUDEVILLE.

ON a un peu varié dans ces dernier tems ſur la maniere d'écrire & de prononcer le nom de cette Paroiſſe, les uns diſant Leddeville, d'autres Leteville, & d'autres enfin Litteville : mais le véritable nom eſt Leudeville, ſoit qu'elle ait appartenu anciennement aux Leudes du Royaume ſous la premiere race, ou bien à l'un de ces Leudes en particulier, c'eſt-à-dire, l'un des Miniſtres de l'Etat de ces tems-là, ſoit enfin que la ſyllabe *Leud* ou *Lud* ſignifie dans ce mot quelque choſe dont nous avons perdu la connoiſſance.

Il eſt parvenu juſqu'à nous deux preuves que ce Village eſt très-ancien, & qu'il exiſtoit dès la premiere race de nos Rois. Bouteroue & le Blanc ont connu une Monnoye battue en ce tems-là LUDEDIS VICO c'étoit alors la coutume qu'un Monetaire ſuivoit la Cour. Il s'en ſuit de-là que l'un de nos Rois eſt venu, & a ſéjourné en ce *Ludedis vico* avant le huitiéme ſiécle. M. de Valois décide que ce doit être Leudeville, qui auroit été une des Terres du Fiſc ou de ces *Villa publica*, comme étant ſituée entre pluſieurs petites rivieres, ſçavoir l'Orge d'un côté, & Juine de l'autre. Je croi ſon ſentiment très-recevable, & j'y ſouſcris. La ſeconde preuve de l'ancienneté de Leudeville, eſt un acte qui ſe trouve avec les plus anciens titres de l'Abbaye de Saint Germain des Prez, c'eſt-à-dire, dans le Code de l'Abbé Irminon qui vivoit ſous Charlemagne. Dans cet acte dont on ne ſçait pas bien la date, mais qui paroît

Monnoye de le Blanc, p. 67.

Notit. Gall p. 422.

paroît avoir été transcrit en ce lieu ou X ou XI siécle, & qui est intitulé *Donatio Evæ Comitissæ*, la Dame Eve donne pour le reméde de l'ame de Vautier son mari, qu'elle appelle *Senior meus*, un bien de franc-aleu nommé *Fulloni campus*, & le Meix de Rotbert dans le Village *Ludolmis in pago Castrinsi*, le tout à Saint Germain, pour entretenir un luminaire au sépulcre du Saint. La désignation de ce *Ludolmis* dans le Pays de Châtre, détermine sûrement à Leudeville qui est compris dans l'ancien *pagus Castrensis*, & qui n'est distant de Châtres que de deux lieues. La curiosité exigeroit que je marquâsse d'où cette Dame Eve étoit Comtesse, si c'étoit de Paris ou d'Etampes ou de Chartres; mais il est difficile de le dire. J'ajoûterai ci-après le témoignage des titres du XII & XIII siécle, qui fait voir que la premiere syllabe du nom de ce Village a toujours été *Ludo* ou Leude ou Lod, en quoi il est démontré que le Secrétaire de Maurice Evêque de Sully, fabriqua un nouveau nom latin pour désigner cette Paroisse, lorsque dans un acte d'environ l'an 1165 ou 1170, il l'appella *Parochia Odonis Villæ*, comme si en ce tems-là on eût dit en françois La Eudeville, & par syncope L'Eudeville. C'est donc une pure imagination de cet Actuaire qui lui a fait croire que Leudeville étoit comme qui diroit Ville d'Eudes, ou Ville d'Odon. J'aurai soin en continuant cet article de spécifier comment tous les anciens titres latins ont nommé Leudeville.

Histoire de S. Germain des Prés, Preuve XX.

Cette Paroisse est à huit lieues de Paris vers le midi. Sa situation est dans une plaine où l'on n'a pas laissé que de planter des vignes, quoique ce ne soit pas le principal bien du Pays. En 1709, on y comptoit 100 feux suivant le dénombrement d'alors. Celui que le

Sieur Doisy vient d'imprimer, n'en marque que 20. Peut-être est-ce une faute. Le Dictionnaire Universel publié en 1726, assure qu'il y avoit alors 254 habitans. On m'a dit sur le lieu qu'il y a 60 feux ou environ; ce qui forme 300 Communians.

L'Eglise titrée de Saint Martin est passablement belle, & du genre de celles que l'on bâtissoit au XIII siécle: au moins le Chœur est de ce tems-là aussi bien que les deux Collateraux. La voute en est fort élevée & soutenue de petites colonnes d'une seule piéce, mais sans galeries ni vitrages dans les côtés, ne tirant sa lumiere que des aîles & du fond du Sanctuaire terminé en pignon avec de hauts vitrages. Une haute tour de grays supporte ce bâtiment du côté du Nord. Dans le côté gauche de la nef se lit sur un pilier gravé en lettres Romaines Capitales, que le 23 Juin 1513, on présenta requête à Etienne Poncher Evêque de Paris, pour la dédicace de cette Eglise, qu'il y envoya l'Evêque de ..... qui la fit le 26 & qui ordonna que l'Anniversaire seroit célébré le 25. On voit dans le chœur le reste de la Tombe d'un Prêtre du XIII siécle. Il y a apparence que c'est celle de Jordan, Curé de ce lieu, mort vers l'an 1220, duquel je dois parler ci-après. Dans le même chœur à main droite, est la Tombe de Jean de Baucy, Ecuyer, Seigneur de Leudeville décédé en 1640. On y lit qu'elle a été mise par les soins de Barbe de Bragelogne son épouse, de Gaspard, Martin & Jerôme ses fils. Dans l'aîle méridionale à la naissance d'une voute, est un écu chargé d'un écureuil d'un côté & de l'autre d'une grille ou herse. S. Loup ou Leu, Evêque de Sens est regardé comme second Patron de cette Eglise. Il y avoit autrefois un Autel de son nom avec un petit ossement.

Le nom est resté en blanc.

Cette circonstance de S. Loup de Sens second Patron de Leudeville, porte à croire que les Religieux de S. Germain des Prez, qui avoient un ou deux domaines en ce Village, y avoient fait autrefois présent de quelques reliques de ce Saint obtenues à Sens; de même que leurs anciens en avoient employé pour la Dédicace de l'Eglise de Thiais & de celle d'Epinay sur Orge; où ils avoient pareillement du bien. Je dis plus: leur domaine de Leudeville s'étendant du côté de Ver le grand fut cause que lors de l'erection de cette Paroisse & de la construction d'une Eglise dans le lieu; on les sollicita utilement pour des reliques de S. Germain leur Patron, ou même qu'on obtint d'eux que celles qu'ils pouvoient avoir dans l'Oratoire de leur Domaine ou Manoir y fussent déposées & laissées. Et c'est de-là que S. Germain de Paris sera devenu le S. Titulaire de Ver le grand.

Jordan, Curé de Leudeville, dont on voit une partie de la Tombe dans le chœur de l'Eglise, est renommé dans la grande Histoire de Paris pour avoir ordonné à sa mort la fondation d'une prébende dans l'Eglise de Saint Etienne des Grés à Paris. Nicolas, Chanoine de Nôtre-Dame qu'il en avoit chargé, y employa quatre-vingt livres parisis sur la dixme d'Eaubonne & d'autres biens l'an 1222.

Histoire de Paris, T. 1. p. 43.

Le Chapitre de Paris est gros décimateur de cette Paroisse; le Curé y a un gros, & dixme à Bressonvilliers.

La menue dixme de Leudeville, fut le sujet d'une contestation fort sérieuse au XII siécle. Guy d'Aunay ou de Launay, Séculier, s'en étoit emparé: ne l'ayant point remis à l'Evêque Thibaud, non plus que celle de Ver le grand dont il jouissoit pareillement, il fut excommunié. Lassé de cette situation il rendit

Gall. Chr. nova T. 7. col. 719. ex Chartul. S. Genov.

cette dixme à Maurice de Sully, l'un des successeurs de Thibaud, puis il obtint de ce Prélat que Hugues son fils en pût jouir. Hugues en jouit quelque tems: mais s'étant fait Religieux à Sainte Geneviève, Maurice redevenu maître de cette dixme en fit présent à l'Eglise de cette même Sainte, à cause de la dévotion qu'il lui portoit. Tout cela se passa avant l'an 1180. C'est dans l'acte de cette donation que le scribe de l'Evêque voulant faire parade d'érudition appelle Leudeville, *Odonis villa*. Mais celui de l'Official H. devant lequel Marie femme du Maire de ce lieu, se déporta l'an 1225, en faveur de la même Abbaye de Sainte Geneviève, de tout le droit qu'elle pouvoit avoir dans la dixme de la Paroisse, s'exprime plus exactement, & met: *Maria Majorissa de Leudevilla*. Il reste encore plusieurs autres témoignages sur ce Village avant la fin du XII siécle. Isembard Abbé de S. Maur, & Guillaume Prieur de Long-Pont, avoient chacun des hôtes en ce lieu pour l'utilité de leurs Monasteres. Comme on leur avoit apparemment donné sans les divisions, ils en firent le partage entr'eux l'an 1198. Le terme *Lodovilla* est celui qui est employé. Lorsque Renaud de Launay fut reçu Religieux à Long-Pont durant le cours de ce même siécle, Milon & Pierre ses freres firent présent au Prieuré de deux septiers de bled *apud Lodevillam unum de mistolio, alterum de ordeo* par chaque année. Vers le même tems Ansgarde fille d'Hervé Basset, donna à cette maison une ouche de terre *apud Ledevillam*. Oidelard de Ver, & deux Dames y léguerent des terres labourables sises au même lieu toujours pareillement exprimé par *Ledevilla*.

Chartul. S. Genov. p. 129.

Gall. Chr. nov. T. 7 col. 295. Hospites de Lodovilla.

De Alneto.

Chartul. Longip. fol. 7.

Osche terra.

Ibid, fol. 39.

Le treiziéme siécle nous fournit quelques Chevaliers & Dames de Leudeville. Le Re-

gistre ou Cartulaire de Philippe Auguste, redigé au commencement de ce siécle sur les devoirs de la terre de Montlhery, marque un Henry de Leudeville parmi les hommes du Roi, & tenu à la garde durant deux mois, pour ce que Gautier Corcons tenoit de lui au Breuil. Il y eut vers le même tems une Eremburge de Leudeville *de Leudevilla*, veuve de Regnaud de Coigneres, Chevalier selon un acte du Grand Pastoral de Paris de l'an 1221; elle & sa fille Petronille, engagerent à Hugues le Chien, Chanoine de S. Jean le Rond à Paris, un muid de bled qu'elle avoit pour sa part dans la dixme de Guiberville, & cela pour la somme de quinze livres. Sa caution fut Hercelin qualifié *Domicellus de Leudevilla*. Il fut besoin du consentement de Jean de Beaubourg, Chevalier du fief duquel cette dixme étoit mouvante. Cet Hescelin, Seigneur de Leudeville est encore connu d'ailleurs. L'Historien d'Etampes écrit qu'il épousa la niéce de Guillaume Meinier, lequel lui donna une terre située à Boiville, Paroisse de Challo S. Mard, de laquelle terre Hescelin étoit Seigneur féodal. Cette terre avoit été acquise par Guillaume en 1217.

De Leudevilla.

Fol. 45.

Hugoni Cani.

Histoire d'Etampes, p. 526.

Guillaume de Carnazet, Chevalier, étoit Seigneur de Leudeville vers l'an 1520: il mourut avant l'an 1523. Environ cinquante ans après, Jacques de Baugy, Maître des Comptes, possédoit cette Terre: sur ce qu'il obtint du Roi la Haute Justice, le Parlement ordonna en 1578, qu'il seroit informé & communiqué aux Officiers du Roi à Montlhery & au Sieur d'Entragues, apparemment comme Seigneur de Châtres: & le 6 Mai 1579, les Lettres Patentes furent enregistrées avec modification pour la Haute Justice, tant en la Seigneurie de Leudeville, qu'en la ferme de

Reg. Consil. 4 *Sept.* 1578.

Ibid.

Bifchecorne. L'Epitaphe rapportée ci-deffus prouve que les mêmes de Baugy ; étoient encore Seigneurs de Leudeville en 1640. Cette Terre a été poffédée par M. Petit d'Etigny, Préfident en la Cour des Aides ; fils d'une Dame d'Etigny, préfentement elle appartient à M. Petit, Confeiller en la même Cour. Le Château eft fitué proche l'Eglife du Village, la Terre reléve de Marcoucis.

Breffonvillier eft le feul écart de cette Paroiffe : & un Fief différent de Leudeville quoiqu'il y foit joint. La Seigneurie reléve du Roi.

L'Abbaye de Villiers, proche la Ferté-Alais, a un Fief à Leudeville.

La chaffe de Leudeville s'étend d'un côté jufqu'à S. Vrain, & de l'autre jufqu'à la ferme de la Juftice.



MAROLLES.

QUelques uns distinguent ce Marolles-ci d'avec les autres Villages du même nom en l'appellant Marolles en Hurepoix, persuadés qu'ils sont qu'une partie de l'Archidiaconné de Josas, doit être appellé du nom de Hurepoix, quoiqu'on ne trouve ce nom que sous celui de Heripois, & cela dans un seul titre latin. Les Cartes des environs de Paris ne lui donnent point de sur-nom, parce que la position suffit pour le distinguer. On ne le connoît que depuis le XII siécle, auquel tems les Moines du Prieuré de Long-Pont y avoient une Terre de Franc-aleu. Le titre qui en fait mention l'appelle en latin *Merrola*; d'autres du siécle suivant écrivent *Merrolia* & *Marolia*. Les étymologistes pensent que ce nom peut venir de ce que dans les lieux qui le portent, où tout auprès il y a eu de petites pieces d'eau de la nature de celles qu'on appelle des mares: ce qui peut convenir à ce Marolles-ci, d'autant plus qu'il est dans un pays de plaines où l'on est souvent obligé d'avoir recours à ces sortes de réservoir d'eaux pluviales.

Les Rolles & Dénombremens de l'Election: celui des Décimes.

Cette Paroisse est à huit lieues ou environ de Paris, directement au midi, à une bonne lieue d'Arpajon ou Chatres, sur la gauche du grand chemin qui conduit à Etampes & à Orléans. Quoique le principal bien du pays consiste en labourages, il y a néamoins aussi des vignes. Le dénombrement des feux de l'Election qu'on imprima en 1709, marquoit qu'il y en avoit en ce lieu 66. Un second dénombrement imprimé en 1745, en fixe le

nombre à 51. Le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726, y comptoit alors 235 habitans. Il n'y a, dit-on, que la ferme de Lalun & le Château de Beaulieu.

L'Eglise de ce Village est sous le titre de S. Georges suivant le livre des visites Archidiaconales. D'autres monumens y joignent aussi la Sainte Vierge, & l'on dit dans le pays qu'elle est la premiere Patrone. L'édifice de cette Eglise est un Vaisseau de deux à trois cens ans, plus étendu en tout sens que plusieurs autres Eglises de la Campagne; il est accompagné de deux aîles, le chœur est vouté, mais sans autres ornemens d'architecture, & même sans vitrage sous les voutes. Aux clefs de ces voutes se voyent les armes de Messieurs de Même, dont il va être parlé: cette Eglise est supportée du côté du midi par une Tour de pierres de gray fort élevée. L'Anniversaire de la Dédicace se célébre le 15 Septembre. On lit dans le côté droit du chœur, l'Epitaphe de Nicolas Même, Ecuyer, Sieur de Marolles, en partie de Baiollet, décédé en 1571, & de Jeanne Mathieu sa femme qui mourut en 1573. Les armes du mari sont un chevron brisé accompagné de trois canettes de sable, & celles de la femme une croix pattée. Dans la Chapelle de l'aîle Septentrionale, est élevé le mausolée de François de Même, Comte de Chavasse, Gouverneur du Marquisat de Saluces. On y lit que la France lui a donné la naissance, Paris l'éducation, & le Piémont la fortune. Il mourut en 1662. Auprès de la clôture de la même Chapelle est attachée l'Epitaphe de Thomas Même, Seigneur de Marolles mort en 1629, & de Marie Deschamps décédée à Paris en 1645. Il y est ajouté que Jacques Même, frere de Thomas & Commandeur de Senlis l'a fait

faire. La Cure de Marolles est marquée dans le *Pouillé* du XIII siécle comme étant de la pleine collation de l'Evêque de Paris. Elle y est appellée *Ecclesia de Merrolis* : celui qui fut écrit au XV ou XVI siécle met, *Cura de Maroliis*, aussi bien que l'imprimé de 1626; tous conviennent sur l'article de la nomination & collation. Celui de 1648 y est conforme. Le Pelletier n'a sçu qu'en dire dans le sien de l'an 1692, il n'en acheve pas même le nom, se contentant de dire Maroles sur.

Les Religieux du Prieuré de Long-Pont sont gros décimateurs de Marolles. Ils y avoient un franc-alleu dès le douziéme siécle, ou au moins une Terre qu'on pouvoit qualifier d'alleu. Les Seigneurs de Bruyeres levoient la dixme dans cet alleu; mais Pierre fils d'Agnès de Bruyeres, leur fit cession de cette dixme. Dans le siécle suivant se font connoître quelques Seigneurs de Marolles *Hugues de Merroliis*, Chevalier est mentionné dans l'achat que le Chapitre de Paris fit de lui en 1203 de la dixme de Viry. Sous la fin du régne de Philippe Auguste, le possesseur de la Terre de Marolles s'appelloit *Paganus Malus-Filiaster*, que l'on disoit en langue vulgaire Payen Maufilatre. Il fut déclaré homme du Roi, à raison de cette Terre aussi bien que pour la dixme d'Egly dont il jouissoit; & comme tel, tenu à la garde du Château de Montlhery pendant deux mois.

Chartul. Longip. fol. 39.

Collect. mss. Dubois T. 14

Rotulus Feudor. Mont Leher.

Marolles fut vendu le 6 Mai 1394, par N. Catherine de Conte, veuvè de Guillaume de Matherin, Ecuyer à Robin Fouquet, Bourgeois de Paris. Elle avoit alors moyenne & basse Justice, & relevoit de Thomas de Bretigny, Chevalier.

Mémoire fourni sur les lieux.

Cette Terre fut ensuite possédée par Georges de Champrobert & successivement par

Pierre Benaize. En 1481 le 8 Février, Claude Foiny, Ecuyer, & Guillette de Beaumont son épouse, vendirent la Terre de Marolles à M. Jean Même, Notaire Secrétaire du Roi. Messieurs de Même l'ont possédé jusqu'au 24 Avril 1680. En cette année Joseph de Même, Chevalier, la vendit à M. Pierre-Antoine de Castagneres, Marquis de Châteauneuf, Conseiller d'Etat. Ses hoirs en passerent contrat à Dom Jean-Baptiste Herisan, Colonel de Cavalerie dans les troupes de Sa Majesté Catholique.

Aujourd'hui cette Terre est possédée par M. Thiroux de Chaumeville, Seigneur de Bretigny.

Je trouve ailleurs que sur la fin du XV siécle, cette Terre étoit entre les mains de Jacques de Saint-Benoît, Chambellan de Louis XI & Gouverneur d'Arras, aussi-bien que les Terres de Bretigny & S. Michel-sur-Orge. Le Roi étant en 1480 dans le *mois* de Novembre aux Forges près Chinon lui accorda Haute, Moyenne & Basse Justice dans ces trois Villages. Les Jugemens ressortissent par appel au Baillage de Bretigny. Le Château de Maroles est bien exposé & bien bâti.

Tables de Blanchard.

Les Epitaphes de l'Eglise Paroissiale donnent aussi quelques Seigneurs du XVI & XVII siécles, à commencer par Nicolas Mesme, Ecuyer, qui l'étoit sous Henry II & sous Charles IX. Thomas Mesme qui pouvoit être son fils, lui succéda & vécut sous Henry IV & sous Louis XIII. Il faut peut-être mettre après lui François de Mesme, Comte de Chavasse nommé ci-dessus, quoique son épitaphe posée dans l'Eglise après l'an 1662, n'en dise rien.

Cette Terre releve de Bretigny proche Montlhery.

Les Cartes Géographiques marquent deux lieux détachés du gros de la Paroisse, sçavoir la Ferme de Lalun qui appartient au Seigneur de Maroles, & Beaulieu.

BEAULIEU est une Seigneurie dont le Château est éloigné d'une lieue de Chartres, & autant de Ver le grand, & à un quart de lieue seulement du Village de Marolles. Le Fief releve immédiatement du Roi; il y a Haute, Moyenne & Basse Justice. Ce lieu s'appelloit autrefois Biscorne ou Bichecorne. Il est nommé Biscorne dans la Permission que l'Evêque de Paris donna le 11 Mars 1520 à noble Maître......Morelet, Secretaire du Roy, qui en étoit Seigneur, d'y faire célebrer la Messe dans sa Chapelle. Dans le Procès-verbal de la Coûtume de de Paris de l'an 1580, cette Terre est appellée Bichecorne; Jacques de Baugy y comparut comme Seigneur de Leudeville, Bichecorne & Bondis. Je ne sçais pourquoi dans les Régistres du Parlement de l'an 1579 que je cite à la fin de l'article de Leudeville, Bichecorne n'est qualifié que de Ferme, puisque soixante ans auparavant sous M. Morelet, c'étoit quelque chose de plus. On dit dans le pays que le Roy Henry IV en ayant demandé le nom, & l'ayant appris, dit que l'on devoit plûtôt l'appeller Beaulieu. Sans oser garantir ce fait, je trouve qu'effectivement dès la fin du regne de ce Prince, le nom étoit changé. Je lis que le 29 Décembre 1608, il fut permis à noble homme..... Olier faire célébrer en sa Maison de Beaulieu Paroisse de Marolles, attendu la distance dont elle est de l'Eglise.

Reg. Ep. Par. (margin, beside "Mars 1520")

Reg. Ep. Par. (margin, beside "bre 1608")

Ce lieu est effectivement beau, & par la situation & par la disposition qu'on y a donné. Le Château est bâti au plus haut d'une

grande plaine. On traverse trois grandes cours pour y arriver. Il y a dans la derniere à droite en entrant, une très-belle galerie ouverte qui est ornée de bustes de Princes, d'Empereurs & de Philosophes. Le parc contient quatre-vingt arpens, & est parfaitement bien distribué. Le parterre est orné de quelques Statues. Le seul défaut de cette Maison est qu'elle est sans cave. On croit cependant qu'il y en a une sous le Château, mais que les anciens Seigneurs qui étoient de la Religion prétendue réformée, y enterroient leurs morts. Cette tradition est cause qu'on n'en a pas cherché l'entrée.

En 1687 après la révocation de l'Edit de Nantes, le Roy y envoya une Compagnie de Dragons pour empêcher l'exercice de la Religion prétendue réformée que professoient encore les Seigneurs. Ils en firent depuis abjuration ; & ont même fait depuis construire une Chapelle dans leur Château où l'on dit ordinairement la Messe.

M. Hardy de Vic est actuellement Seigneur de Beaulieu.



GUIBEVILLE.

ON pourroit croire que le nom de ce lieu n'est qu'un abrégé de Guiberville & qu'il auroit appartenu originairement à un nommé Guibert, ensorte qu'en latin ce seroit *Guiberti Villa ;* mais puisqu'on ne trouve qu'un seul titre où il soit appellé *Guibervilla*, on peut en chercher l'origine dans un autre nom. Comme dès le commencement du temps des surnoms il y eut sur le territoire de Chetainville une famille dont le surnom étoit *Gibbosus*, ainsi qu'on a vû à l'article de Chetainville, & que Guibeville faisoit partie de ce territoire, ne peut-il pas se faire que cette famille de Gibbe ou Guibbe donna son nom au canton où elle avoit davantage de bien en propre où elle faisoit sa résidence ; & qu'ainsi Guibeville seroit comme qui diroit *Gibbosi villa.* Aussi ce lieu est-il nommé deux fois Gibbeville dans un acte de l'an 1623.

Nous avons sur ce lieu deux titres du tems de Philippe-Auguste dans le premier il n'est pas nommé autrement en latin que *Guibevilla.* C'est le rolle des Fiefs dépendans de Montlhéry qui marque qu'Ansel *de Guibervilla* tient de Philippes de Moressart du bien à Escorcy. Dans le second qui est de l'an 1221, est contenu un engagement que fait Eremburge de Leudeville, veuve de Regnaud de Coignieres, Chevalier, à Hugues le Chien, Chanoine de S. Jean le Rond, pour quinze livres, d'un muid de bled qu'elle a *in decimatione de Guibervilla.* Je puis ajou-

Magn. Pastor. Eccl. Par. f. 45.

Reg. Ep. Par.

ter à ces deux actes celui des provisions c
la Chapelle donnée en 1485, à Antoin
Dumas, présenté par l'Abbesse du Lis proch
Melun. Au reste il y a une induction asse
naturelle à tirer de cette nomination : c'e
que vraisemblablement l'Abbesse du Lis a ét
autrefois Dame de ce lieu en tout ou en par
tie & qu'elle s'étoit retenu le droit de présen-
ter à cette Chapelle, lorsqu'elle a été obli-
gée de l'aliéner ou de l'échanger. Mais il es
sûr que dès l'an 1520, c'étoit une annexe
de la Cure de Chetainville suivant un endroi
des Régistres au 5 Février.

On est ensuite longtems sans trouver aucune mention de ce lieu. Il en est parlé dans les Régistres du Parlement de l'an 1621. M. Lavocat, Conseiller d'Etat, qui y avoit une maison, avoit laissé entreprendre par mégarde une perche & demie de terre sur le chemin public passant dans ce Hameau le long de la muraille de la rue qui séparoit sa maison & son jardin. Le Roy ensuite lui en avoit fait don. La Cour ordonna qu'il y auroit information *de commodo*, & vû cette information le don du Roy fut enrégistré le 26 Janvier 1622.

Perm. de f. céleb. *Reg. Arch. Par.* 22 *Déc.* 1623.

L'année suivante on voit que cette Terre appartenoit à Marguerite de Beaulieu, veuve de Pierre Duhamel, Maître des Comptes qui en avoit été Seigneur.

En 1634, Claude Genoud, Secrétaire du Roy, jouissoit de la Seigneurie de Guibeville. Il exposa le 8 Juillet à M. l'Archevêque, qu'au-devant du Pont levis de son Château, étoit une Chapelle avec Fonds baptismaux, où il étoit tenu faire célébrer les Dimanches & Fêtes une Messe basse, que désirant la faire rebâtir à cause qu'elle tomboit, il étoit à

propos de l'éloigner du pont-levis, à cause que les voleurs pourroient se cacher derriere pour s'emparer de ce pont, ainsi qu'il étoit déja arrivé. L'Archevêque lui permit de la bâtir cent pas plus bas du côté du Village après la visite des lieux. *Reg. Archi. Par. 18 Jun.*

Vers le milieu du même siécle, M. Philippe Genoud, Conseiller au Parlement qui étoit devenu Seigneur de Guibeville comme de Chetainville, tira cette terre de l'obscurité où elle étoit. Comme c'étoit en ce lieu qu'étoit le plus beau Château de ses Seigneuries, il entreprit de faire une Paroisse de la Chapelle de S. Vincent qui étoit dans le Parc, laquelle dépendoit de Chetainville. Il assigna pour cela ving-trois arpens de terre au Curé nouveau nommé Pascal Bourg & autant pour la Fabrique, sans autre charge que quatre Messes basses aux Mercrédis des quatre-tems, il donna aussi une maison au Curé; de plus il chargea sa Seigneurie de lui payer trois cens livres de pension congrue jusqu'à ce que les dixmes lui fussent abandonnées, auquel cas il étoit chargé de payer aux Religieux de S. Germain des Prés huit septiers de grains à cause de leur Terre d'Avrainville. Ainsi fut érigée avec le consentement de l'Archevêque de Paris, la Cure de S. Vincent de Guibeville, laquelle ne se trouve dans aucun des Pouillés de Paris, sinon dans celui que publia le sieur Pelletier en 1692, où la nomination est dite appartenir au Seigneur du lieu. *Reg. Ep. Pari. 24 Nov. 1664.*

Le même sieur Genoud obtint des Lettres-Patentes qui le maintenoient dans la possession de Haute, Moyenne & Basse Justice en la Terre de Guibeville, nonobstant la discontinuation, dont il fut relevé, avec per-

mission d'y établir des Officiers, & d'y ériger des fourches patibulaires. Les Officiers de Montlhery en ayant eu communication & donné leur consentement, le Parlement les enrégistra le 30 Janvier 1665.

La Famille de M. Genoud vendit après sa mort la Terre de Guibeville à M. d'Hariague, Trésorier de Son Altesse M. le Duc d'Orléans. Ce dernier Possesseur fit rebâtir l'Eglise au lieu où elle est hors l'enceinte du Parc attenant le Château. Elle est en forme de Chapelle très-propre, couverte d'ardoise, avec une seule cloche. Elle n'est point tournée vers le Levant comme toutes les anciennes Paroisses, mais vers le Midy. Le dessein de M. d'Hariaque étoit qu'elle fut sous l'invocation de S. Pierre : elle n'est pas encore consacrée. Le Curé d'aprésent est le quatriéme, il s'appelle Gervais-Nicolas Delavault, Chapelain de l'Eglise d'Amiens son Diocèse. M. Fizeaux de Clemon, Ecuyer, posséde cette Seigneurie.

Le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, marque quatorze feux à Guibeville, & le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726, réduit le nombre des habitans à cinquante-cinq. Un second dénombrement du Royaume qui a paru en 1745 sous le nom du sieur Doisy compte 12 feux dans le Village dont il s'agit.

EPITAPHES

De l'Eglise de Guibeville.

Cy gist Messire Philippe Genoud, Chevalier, Seigneur de Guibeville, la Maison-Rouge & autres lieux, Conseiller du Roy en tous ses Conseils

seils & en la Grande Chambre de son Parlement; Patron, Restaurateur & Fondateur de la Cure & Paroisse de ce lieu, décédé en sa Maison de Paris le XXX Novembre M. DC. LXXXIV, âgé de LXXI ans XXIV jours; qui jusques au jour de son décès à exercé avec honneur, probité & toutes les autres qualités qui rendent un Magistrat recommandable, la Charge de Conseiller au Parlement pendant XLIII ans.

Cy gist encore Dame Genevieve Lebrun, veuve dudit Messire Philippe Genoud, décédée le 26 Décembre 1687.

Requiescant in Pace.



LANORVILLE, OU LA NORVILLE.

ON n'eſt aucunement aſſuré des origines de ce Village voiſin de Châtres, & on ne peut même rien dire de certain ſur ſon étymologie, puiſque dès le douziéme ſiécle qui eſt celui où il en eſt premierement parlé, les uns diſoient en latin *Norvilla* & les autres *Lanorvilla*. Seroit-il probable que ſi *Norvilla* eut été le vrai nom, on ſe fut aviſé d'y joindre l'article *la* du françois, & qu'on l'eut attaché à ce mot pour n'en faire qu'un ſeul nom? Tout ce qu'on peut dire eſt que ſi Lanorville n'eſt qu'un ſeul mot, il peut venir de *Leonorii-villa* ou *Leonardi-villa* : mais ſi la ſyllabe *la* eſt en cet endroit un article ou pronom, ce mot aura été fabriqué du nom propre du Fondateur ou Poſſeſſeur qui ſe ſera appellé *Honorius*, ou d'une Dame dont le nom aura été *Aanor*, telle qu'il y en a eu une au XII ſiécle, en ſorte que Norville ſeroit l'abrégé d'Onorville ou d'Anorville. Il y a proche Piviers en Beauſſe, un Village dit Onorville... mais auſſi on trouve en Normandie proche Caudebec, un autre Village appellé Norville. On ne peut pas imaginer que Norville proche Châtres, ſoit ainſi appellé Nord-ville, pour dire Village du Septentrion; puiſqu'il n'eſt au Septentrion d'aucun lieu conſidérable. M. de Valois n'a voulu rien hazarder ſur ce Village, ſinon qu'il l'ap-

Biblioth. nova mſſ. Labbei T. 1 p. 479.

Notit. Gal. p. 425. col. 2.

pelle *Norvilla* contre le témoignage du Pouillé même qu'il cite, dans lequel on lit *Lanorvilla*

Cette Paroisse est située à huit lieues ou environ de Paris vers le Midi, à un quart de lieue de distance du grand chemin d'Orléans, & environ autant de Châtres dit Arpajon. Sa position est sur une côte dont l'aspect est vers le Septentrion sur la vallée de S. Germain. La pente de la colline est garnie de vignes & autres héritages. Mais le principal bien du pays sont les terres. Le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, assure qu'il y avoit alors 77 feux, & le Dictionaire-Universel du Royaume qui parut en 1726, évalua ce nombre de feux à 330 habitans. Je n'ai point trouvé ce Village dans le grand Dénombrement de tout le Royaume que le sieur Doisy a publié en 1745.

Il y a plusieurs Paroisses dans le Diocèse de Paris qui sont plus anciennes qu'on ne le pense aujourd'hui. Celle-ci est du nombre de celles qu'on croît seulement érigées dans le dernier siécle ou sur la fin de l'avant-dernier, parce que l'on confond le rétablissement avec la premiere institution. Qui peut en effet douter qu'il n'y ait eu une Cure établie à Lanorville dès le treisiéme siécle, lorsqu'on la voit au Pouillé Parisien de ce tems-là parmi les Cures du Doyenné de Linais, dont la nomination est de plein droit à l'Evêque? On y lit : *Chetenvilla*, *Lanorvilla*, *S. Germanus de Castris*, *Merrolis*, *Ludovilla*, *&c*. Et que peut-on répondre lorsqu'on voit dans un acte de l'an 1230 qui se trouve au Grand Pastoral de l'Eglise de Paris, Bernard, Curé de Lanorville, donnant son consentement à une chose dans laquelle il étoit

intéressé, & dont je parlerai ci-après? C'est un point qui n'a pas besoin d'une plus ample discussion. Lanorville avoit été dans sa premiere origine une dépendance de la très-ancienne Paroisse de S. Germain de Châtres. On l'en démembra aux XII siécle ou au plustard au commencement du XIII, pour y créer une Cure : mais par la suite des temps, & probablement sous le regne du Roy Jean que tous ces pays-là furent ravagés & brûlés, la pauvreté des habitans les obligea de retourner à leur ancienne Eglise de S. Germain, où ils continuerent d'aller sous les regnes de Charles V, Charles VI, Charles VII & Louis XI, tant que les guerres durerent. Enfin lorsque l'on se trouva avoir les facultés de de rebâtir l'Eglise Paroissiale, les choses furent rétablies dans leur premier état. Elle ne paroît pas avoir deux cens ans. On dit même dans le pays qu'il n'y a qu'environ cent cinquante ans qu'elle est construite. Des anciens racontoient il y a trente ans comment les Fermiers du canton avoient travaillés à cet établissement. La Dédicace en fut faite le sixiéme jour de Juin sous le titre de S. Denis, ainsi qu'on a lu sur un pilier où l'on a oublié de conserver le nom de l'année. Cet Edifice n'a que le seul collatéral du Septentrion. Il est solidement bâti, bien voûté, & appuyé d'une bonne tour. Au fond du collatéral est une Chapelle proche laquelle est érigé un Mausolée en forme de pyramide à la mémoire de Jean-Baptiste Chevalier, Marquis de Pery, Noble Genois, Lieutenant-Général des Armées du Roy qui aida à remettre Haguenau sous l'obéissance du Roy, & mourut à Lanorville en 1721 le 4 Mars âgé de 74 ans.

Depuis la réédification de l'Eglise de saint

Denis de Lanorville & le rétablissement de la Cure, on ne compte jusqu'à nos jours que dix Curés : le premier s'appelloit Hersent. La pleine collation est toujours restée à l'Evêque Diocésain suivant que l'attestent les Pouillés manuscrits du XVI siécle, & les imprimés de 1626 & 1648.

Le Pouillé manuscrit du XV siécle après avoir fait mention de la Cure qu'il appelle *Norvilla* ajoute, *Capellanus ibidem*, & celui du siécle suivant dit de même. En effet il y a dans l'Eglise Paroissiale une Chapelle du titre de la Sainte Vierge, qu'on appelle Notre-Dame des Minots. Des Provisions du 3 Mars 1528 l'appellent ainsi. C'est aussi le nom qu'elle porte dans un Catalogue des Bénéfices du Diocèse de Paris écrit sous M. de Noailles où elle est dite avoir 65 livres de revenu; & le Rolle des Décimes la comprend sous le même nom. On assure que le Chapelain-Bénéficier en retire six septiers de bled que le Chapitre de Notre-Dame de Paris lui paye sur les dixmes, & qu'il n'est plus tenu qu'à douze Messes par an, lesquelles sont acquitées le premier Lundi de chaque mois par le Curé, moyennant un septier de bled que le Chapelain lui abandonne. Il n'est pas facile d'en dire le fondateur. Ceux du pays supposant toujours que la Cure n'existe que depuis cent cinquante ans, la croyent d'une institution plus ancienne que cette Cure. Il n'y a pas d'inconvénient à croire (vû qu'elle a son revenu sur la dixme de la Paroisse) qu'elle fut fondée au XIII siécle environ dans le temps que le Chapitre de Paris fit l'acquisition de cette dixme de Gui de Lanorville, Chanoine d'Orléans. On lit dans le Grand Pastoral, que ce Chanoine vendit pour le

Collect. mss. Gerardi du Bois T. 5. p. 134. ex Pastor. Mai. fol. 45. & 46.

prix de cinq cens livres toute la dixme de bled & autre qu'il avoit à Lanorville, *apud Lanorvillam*, du consentement des Seigneurs du Fief, sçavoir, Guillaume de Gravelles, Ecuyer, & Henry de Lanorville ses neveux. Cette vente fut faite en 1230. Le Vendeur permit aussi que dès-lors l'Eglise de Paris put avoir un arpent de terre pour y bâtir une grange sans payer les droits de Coutume; A toutes lesquelles choses il est marqué que Bernard, Curé de Lanorville donna son consentement. Et comme cette dixme étoit mouvante par moitié d'Agnès, fille de Guillaume de Gravelles, Chevalier, la famille des Gravelles (qui étoit une ancienne Maison près d'Etampes) approuva le tout en 1245. On peut croire que la Chapelle N. D. des Minots avoit été fondée par ces anciens Lanorville ou Gravelles. A l'égard des Curés, ils reçoivent des Chanoines de Paris gros Décimateurs dix-huit septiers de bled; & ils ont toute la dixme du vin.

Sentifer.

Les autres Ecclésiastiques qui ont du bien assis à Lanorville, sont 1°. le Curé de saint Germain de Châtres qui y posséde vingt-deux arpens de terre exempts de dixme qui lui ont été apparemment cédés lors du premier démembrement; & surquoi d'autres assurent qu'il est chargé de faire dire la Messe les Dimanches & Fêtes à la Chapelle de la Bretonnerie qui est sur la Paroisse. 2°. Les Dames de l'Abbaye de Villiers proche la Ferté-Alais, Ordre de Citeaux, Diocèse de Sens, possedent sur le territoire de Lanorville cent arpens de terre qu'on croit leur avoir été donnés par un ancien Seigneur lorsque l'une de ses filles y prit l'habit. 3°. Les Dames Religieuses de S. Eutrope proche Châtres,

y en louent à un particulier pour cent trente livres par an. 4°. La Fabrique de la Paroisse de Montlhery y possede aussi quelques arpens de terre.

La Norville avoit au XII siécle pour Seigneur une Dame dont le nom étoit *Domina Comitissa de Norvilla*. Elle avoit un procès avec le Prieur de S. Clément de Châtres sur les droits de la Boucherie de Châtres même. L'accommodement fut fait par-devant Maurice de Sully, Evêque de Paris avant l'an 1195, & elle quitta deux sols huit deniers de cens qu'elle avoit, & en outre six deniers qu'elle recevoit pour la garde des vignes appartenantes au Prieur de Longvillier. Thomas de Lanorville parut en 1189 comme garant dans une donation que Philippe de Saint Verain fit à l'Abbaye d'Hiere. Gui de Lanorville est mentionné aux Archives de Longpont, & il est nommé dans le rolle de Philippe-Auguste parmi les Chevaliers de la Châtellenie de Montlhery qui tenoient des Terres du Roy. Thomas dit *Caro macra* étoit aussi un des hommes liges du Roy Philippe-Auguste pour les biens qu'il avoit *apud Norvillam*. On a vu ci-dessus un Gui de Lanorville, Chanoine d'Orléans, jouir des dixmes de Lanorville par droit de patrimoine : ses neveux Henry de Lanorville & Thomas avoient le surplus de la Terre en 1231, & vendirent cette même année au Chapitre de Paris une maison qui y étoit située. Il faut leur joindre Jean *de Norvilla* qualifié *Armiger*, lequel avec Petronille sa femme vendit à Renaud de Corbeil, Evêque de Paris en 1257 du revenu assis à Saint Cloud. Guillaume de la Norville possédoit vers l'an 1300, la Seigneurie de ce nom. Il obtint du Roi Philippe le

Chartul. S. Mauri. Fossat. p. 546.

Litt. Maur. Ep. Par. in Chart. Hierac.

Cod. Puteanus 635.

Rotul. Phil. Aug. de Montlhery.

Magn. Pastoral.

Mai. Chartul. Ep. Par.

Bel des Lettres datées du Vivier en Juillet 1309, par lesquelles ce Prince amortissoit trente livres de terre faisant partie de soixante livres qu'il tenoit en la Ville & territoire de la Norville près Châtres, le droit de pressurage sur 52 arpens de vigne estimé 10 livres, sept droitures, chacune d'un septier d'avoine, un minot de froment, deux chapons. Le Champart sur 24 arpens de terre, un arpent & demi de vigne prisé 25 sols, & quelques petites sommes pécuniaires.

Trésor des Chartes, Régistr.....
Compte de rachats, reliefs. Sauval, T. 3. p. 422,

Après un vuide de deux siécles, nous retrouvons un Seigneur de Lanorville. C'est Pierre le Prince, Controlleur de la Chambre aux deniers, lequel acquit cette Seigneurie avec celle de la Bretonnerie & du Couldray-Lisiard, tous Fiefs mouvans de Montl'hery, vers l'an 1475.

Sur la fin de l'avant-dernier siécle cette Terre fut possédée par des Seigneurs de la Religion Protestante qui continuerent d'en jouir dans le siécle suivant. On ne se souvient plus que d'un M. le Mercier, qui étoit en même-temps Seigneur de Grigny, du Plessis, &c. & d'un autre de même nom qui lui succéda. Ils tenoient Prêche ouvertement dans le Château ; mais dans la suite ils firent abjuration.

En 1685, Jean-Baptiste Chauderlot de la Clos, qui étoit Seigneur du Fief de Lanorville, obtint des Lettres Patentes portant création de cette Seigneurie en titre de Châtellenie, & pouvoir à lui de se qualifier Seigneur Châtelain de Lanorville. On lui donne dans ces Lettres le titre d'Ecuyer-Valet-de-chambre ordinaire du Roy. Il le porte aussi dans la permission qu'il obtint le 2 Novembre 1681, de prendre quelques pieds de terre du

Régistres du Parl. enrégist. le 17 Avril 1685.

Reg. Ep. Par.

du Cimetiere pour l'embelliſſement de ſa Maiſon, en payant deux cens livres à l'Egliſe.

Jean-Baptiſte de Pery, noble Genois, dont j'ai déſigné la ſépulture en parlant de l'Egliſe de Lanorville, épouſa une fille de M. de la Clos, & lui ſuccéda dans la Seigneurie. On peut voir dans les Gazettes du mois d'Octobre 1705, comment ce Marquis qui n'étoit encore que Maréchal de Camp, défendit vigoureuſement Haguenau, & qu'il y tua ou bleſſa quinze cent des ennemis. De plus, pour empêcher que la Garniſon ne fût faite priſonniere de guerre par le Prince de Bade, il s'aviſa d'un ſtratagême. Il ſortit avec elle pendant la nuit du côté le moins gardé des ennemis, emmena deux pieces de canon à bras, & ayant marché toute la nuit dans le pays ennemi, ſe jetta dans les bois où ils paſſerent la journée, ce qu'ils répeterent à pluſieurs repriſes, marchant durant la nuit, & faiſant même contribuer le pays ennemi, & ſe repoſant le jour, en ſorte qu'après avoir fait un certain circuit, il revint gagner la France & rejoindre par derriere M. le Maréchal de Villars, n'ayant pas perdu dix hommes. Haguenau s'étant rendu le lendemain de la ſortie de M. le Marquis de Pery, le Général Allemand fut fort ſurpris de ne point trouver la garniſon. Comme de part & d'autre on ignoroit ce qu'elle étoit devenue, le bruit ſe répandit dans les deux armées que le Diable l'avoit emporté. La vérité du fait étant parvenue aux oreilles de Louis XIV, ce Prince fit M. de Pery Lieutenant Général de ſes Armées, & lui donna les deux piéces de canon qu'il avoit tirées d'Haguenau, leſquelles reſterent dans le Château de Lanorville tant qu'il vécut. Depuis ſon décès arrivé en 1721, Madame la Marquiſe ſa veuve s'en eſt défaite.

Vers l'année 1736, la Terre de Lanorville fut acquise par François-Jules Du Vaucel, Fermier-Général, qui y bâtit une maison, laquelle n'étoit pas encore achevée en 1739 lors de sa mort. Il décéda à Paris sur la Paroisse de S. Eustache âgé d'environ 70 ans le 12 Novembre. (Le Parc a été planté par le Nautre.)

Il n'y a aucuns écarts à Lanorville. On y connoît un Fief nommé Mondonville qui consiste dans une rue du Village.



FONTENAY LE VICOMTE.

ENtre les cinq Paroisses du nom de Fontenay comprises le Diocèse de Paris, celle dont le nom paroît le second dans les titres est ce Fontenay-cy. On le trouve en effet dans un acte d'échange que l'Abbaye de S. Denis fit dès l'an 829: Il est vrai qu'il n'y est pas désigné avec le surnom de Vicomte, *Diplomatic. p. 526.* mais on ne peut douter qu'il ne s'agisse de ce Fontenay-cy dans cet échange, parce qu'il est dit précisément que ce que l'Abbaye donna pour avoir d'autres biens, étoient des terres situées à Misery & à Fontenay, Villages du territoire de Paris. Ces deux lieux sont nommés comme contigus, & renfermant par cette raison les labourages dont l'Abbaye se défit à cause, peut-être, qu'ils étoient trop éloignés. Or il n'y a pas d'autre Fontenay dans le Diocèse de Paris dont les terres puissent former un labourage commun avec celles de Misery que Fontenay le Vicomte qui n'est qu'à un quart de lieue de ce Misery. *Dom* Mabillon qui n'a fait mention de ce Diplome que pour faire connoître davantage un Durand, Vicechancelier sous Louis le Débonnaire, se contente de dire que son nom est au bas d'une Charte qui traite *de Commutatione prædiorum sitorum apud Miseriacum & Fontanedum Villas agri Parisiensis.*

Comme avec la suite des temps les autres Fontenay du Diocèse de Paris, sçavoir, celui qui est proche Louvres, & celui qui est pro-

che Vincennes, se firent connoître, sans compter Fontenet sous Bris qui est le plus ancien de tous, & qui n'est qu'à six lieues de-là, il fut besoin d'ajoûter un terme distinctif pour celui-cy. L'occasion de ce surnom se présenta vers le temps du Roy Hugues Capet; car en même-tems que le Comte de Corbeil devint Seigneur & Propriétaire de la Ville & Château de Corbeil, & Maître des Droits Seigneuriaux qui en dépendoient, la Vicomté fut transportée en un Fief patrimonial relevant du Comte de Corbeil par le moyen du nouvel établissement, & de l'union qui se fit avec la Seigneurie de Fontenay sis sur la riviere d'Etampes, qui pour cela fut surnommé Fontenay le Vicomte. (a) A l'égard du nom générique de Fontenay, personne n'ignore que ce nom vient des fontaines qu'on voit dans les lieux.

Histoire de Corbeil, p. 61.

Ce Fontenay n'est éloigné de Paris que de huit lieues, & de Corbeil de deux: C'est un pays de labourages avec quelques vignes. La situation commune des Fontenay qui est dans des vallons ou sur des coteaux aquatiques, ainsi que je viens de le dire, se retrouve dans celui-ci. Dans l'énumération des feux de l'Election imprimée en 1709, cette Paroisse est dite en avoir 53. Le sieur Doisy publiant son Dénombrement en 1745, en met 51. Le Dictionnaire Universel qui parut en 1726 y compte 230 habitans; mais il n'y a pas 200 communians.

C'est S. Remy, Archevêque de Reims, qui est Patron de l'Eglise Paroissiale. Le bâtiment est entierement voûté: on y voit quel-

(a) M. de Valois *Not. Gall. pag.* 418 *col.* 1 assûre que quelques-uns l'appellent Fontenay le Compte: mais ceux-là confondent ce lieu avec Fontenay le Comte en Poitou.

que chose du XIII siécle. La tour très-élevée qui le supporte du côté du Midi, paroît aussi être d'environ ce temps-là. La nef est fort large. Dans l'aîle méridionale qui est unique, a été inhumé Jean de Saint-Pé, Chef de la Panneterie du Roy, décédé le 21 Août 1611. C'est le pere du célebre Prêtre de l'Oratoire, duquel la vie a été imprimée. On y voit aussi les épitaphes de Messieurs du Noyer & des Touches. Dans le chœur, entre l'aigle & sanctuaire, est une tombe du XIII siécle, sur laquelle est figurée une Dame avec un bandeau au front, & qui, contre l'ordinaire, n'a pas les mais jointes, mais est représentée comme gesticulant de la droite. On ne peut y lire que ces mots en lettres capitales gothiques : *Hic jacet Aalis de Aovilla uxor quondam .... Bernardi Militis .... ante Inventionem B. Dionysii.* Jean le Grand a fondé dans cette Eglise avant le XV siécle une Chapelle dont le Chapelain avoit droit de recevoir quatre Hommages, Jurisdiction & Seigneurie à Fontenay, rouages, foüages & vinages ; le tout tenu en Fief du Roy. La Cure de ce lieu est marquée à la pleine collation Episcopale dans le Pouillé Parisien du XIII siécle. Le Pouillé imprimé en 1626, y est conforme : mais dans celui de 1648, on lit qu'elle est à la présentation du Chapitre de S. Marcel de Paris. Le Pelletier qui fit imprimer le sien en 1692, met cette Cure sous le nom de Fontenay le Comte, & la dit pareillement à la nomination des Chanoines de S. Marcel, sans s'appercevoir qu'il décrédite tout ce qu'il avance, lorsqu'il ajoûte qu'elle est dans le Doyenné de Lagny, au lieu de dire de Montlhery. Le Pouillé écrit vers l'an 1270, se contente d'appeller cette Eglise

Ex Cedula XV siécle Tab. Ep. Spirit.

Page 62.

Ecclesia de Fontaneto, & de la placer sous le Doyenné de Linas qui étoit alors le titre décanal avant que Montlhéry le fut devenu. Le nom distinctif de *Vicecomitis* n'y est pas employé, parce qu'il n'y a pas deux Fontenay en ce Doyenné. Mais il ne s'ensuit pas delà que le surnom fut encore inusité dans les titres latins : car Thibaud de Marly, Seigneur de Mondeville en 1286, rédigeant son Testament, met au nombre des Eglises à chacune desquelles il léguoit cinquante sols, *Ecclesiam de Fontaneto Vicecomitis*.

Martene Thesaur.

Il y avoit en effet alors près de trois cens ans que cette Terre avoit commencé d'appartenir au Vicomte de Corbeil. Mais les surnoms des Terres ne s'employoient pas toujours dans ces temps-là : lorsqu'on croyoit se faire entendre assez sans cela, on les omettoit. Les Chanoines de S. Spire de Corbeil, par exemple, exposant au Pape Célestin III l'an 1196 les revenus qu'ils avoient dans ce Fontenay, se contentent de dire *Hospites de Fontaneto cum terris cultis & incultis*. Il paroît que les Seigneurs de Marly le Château avoient été Vicomtes de Corbeil, ou qu'indépendamment de cette dignité, ils avoient un Fief ou des héritages à Fontenay le Vicomte. Outre que l'article du Testament de Thibaud de Marly le laisse à penser, on lit qu'environ trente ans auparavant Agnès de Beaumont, femme de Bouchard II de Marly, disposa d'un demi-muid de bled en ce lieu en faveur de l'Abbaye de Porroyal, pour le repos de l'ame d'Alfonse son aîné mort l'an 1255.

Factum sur l'Abbé de S. Spire de Corbeil.

Necrol. Par. Reg. 5 Maii.

Par succession de temps la Seigneurie de Fontenay fut distraite de la Vicomté de Corbeil; les biens passerent en plusieurs mains, & furent donnés à titre de Fief à divers Par-

ticuliers; ce qui forma différentes petites Seigneuries. Dès le temps de Gilles Malet qui étoit Seigneur de Villepéſque & qui ſe qualifioit Vicomte de Corbeil l'an 1385, on voit qu'il n'étoit reſté alors au Vicomte de cette Ville, de tous les biens de Fontenay, qu'un Fief comprenant une maiſon qui y étoit aſſiſe avec le jardin trente-cinq arpens de terre & vignes; vingt-ſix ſols de menus cens, portant lotz, ventes, ſaiſine & amende le cas échéant; le cours de l'eau & une maiſon nommée la Roque, avec le marais ſitué au même lieu de Fontenay. Et enfin une droiture & demie à Noël. De toutes leſquelles choſes le Vicomte ci-deſſus nommé rendit foi & hommage au Roy le 15 Janvier de la même année. Il faut remarquer que voilà dans le même lieu un marais & des vignes.

Hiſtoire de Corbeil, p. 61.

Avant que la Seigneurie de Fontenay fut unie au Marquiſat de Villeroy, elle avoit été, *ſelon* de la Barre, jointe à celle de Tigery. Le Procès-verbal de la Coûtume de Paris rédigé en 1580, fait foi qu'alors le Seigneur de Fontenay le Vicomte étoit Nicolas le Gendre, Chevalier des Ordres du Roy. Une partie avoit appartenu dès le milieu du même ſiécle à Claude Gillet, Secretaire du Roy: Au moins il avoit eu le Fief de Mailly ou Marly. Cette portion vint enſuite à François des Touches, Avocat en Parlement qui en 1597 fut déchargé de la contribution au ban comme étant Bourgeois de Paris. Lors de la même convocation du ban & arriereban, le Fief de Saucel Bernard aſſis à Fontenay le Vicomte appartenoit à Pierre de Veres-Châtel, Ecuyer, & il fut déclaré valoir 11 livres 15 ſols. Cet article du rolle ſupplée à ce qui eſt uſé ſur la tombe de Dame Aalis de l'Aon-

Hiſtoire de Corbeil, *Ibid.*

D'autres écrivent Sancel ou Sauciel.

ville, & nous découvre qu'elle étoit femme d'un Seigneur du Fief Sauciel-Bernard ; & comme elle est inhumée à la place la plus honorable da l'Eglise, cela peut insinuer que cette Eglise avoit été bâtie sur le Fief Sauciel-Bernard. Un titre des Religieux de Longpont, plus ancien d'un siécle que cette tombe, fait mention d'un lieu dit Sauciel où un nommé Ybert leur assigna du bien. Outre le Fief de Marly & ce dernier, le rolle de la convocation du Ban en 1597 nomme encore le Fief de la Tour Pancarte assis à Fontenay le Vicomte. Il faut apparemment lire *la Tour Pancrace* : car les anciens avoient grande dévotion de mettre les hautes tours sous la protection de ce saint Martyr, soit relativement à son nom, soit pour quelqu'autre raison, comme celle des sermens qu'on y faisoit. Un autre Fief qui se trouve au rolle de 1597 y est qualifié de Fief ancien, & appellé l'Hôtel aux Payens assis à Fontenay le Vicomte, auquel est joint le Fief Laisné situé au même lieu. Il étoit possédé alors par Frédéric Versoris, Avocat en Parlement ; & étoit presque depuis cent ans dans sa famille.

Ce même Fief étoit appellé autrement la Salle Maudegarde. On ne l'appelloit plus que le Fief de la Salle en 1697 lorsque M. Poulletier, Receveur Général des Finances de Normandie en étoit Seigneur. Un de ses descendaus, Intendant de Lyon, a eu encore de nos jours une maison à Fontenay. Le Château de la Salle fut de nouveau vendu en 1752. Quant au nom d'Hôtel des Payens, il étoit venu sans doute à ce Fief d'une famille ainsi appellée. Le nom de *Paganus* a été longtemps affecté aux enfans de certaines familles de Chevaliers. Enfin, il y avoit alors en ce

Reg. Ep. Par.

lieu le Fief de la Gode, lequel avec un autre appartenoit à Jean du Hamel, & étoit tenu du sieur de Villeroy, & valoit 80 livres.

J'ai lû que la Chapelle du titre de Notre-Dame fondée à S. Gervais de Paris, avoit son bien situé à Fontenay le Vicomte, & qu'en 1395 Jacques Cocatrix, Ecuyer, en avoit la jouissance. *Tab. Ep. Par. in Spirit.*



ESCHARCON.

LE nom singulier de ce Village ne peut aider à en découvrir l'antiquité ni l'origine : ce qu'on peut seulement produire par rapport à cela, est que dans les actes du douziéme siécle qui sont les premiers où on le trouve, il est appellé *Eschercum*. Et comme ces actes sont latins, & qu'on y lit, par exemple *apud Eschercum ad Eschercum*, il sembleroit que ce mot viendroit d'*Eschercus* & seroit en partie composé du latin *Quercus* ; mais la difficulté seroit de sçavoir d'où viendroit la syllabe *Es.* placée au commencement du mot? c'est ce que j'aime mieux laisser à décider que d'en juger. M. de l'Isle, Géographe fort célebre, avoit eu une pensée absolument neuve sur l'étymologie de ce lieu : il croyoit qu'Escharcon pouvoit venir de *Sarmatiacum* : en sorte que ce Village auroit été un quartier des Sarmates, Troupes qu'on sçait avoir été à la solde des Romains dans les Gaules vers l'an 400 Mais il y a trop d'éloignément du latin au nom vulgaire pour que cela puisse être.

Petite Carte manuscrite de sa main.

Cette Paroisse est située à huit lieues de Paris, à deux ou environ de Corbeil, au Soleil couchant d'Hiver de cette derniere Ville, sur un coteau qui est au rivage gauche de la riviere d'Etampes. La vûe de cette pente est fort variée en bocages & en vignes. Les terres sont dans la plaine au-dessus. Le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 y comptoit 57 feux, & le Dictionnaire-Universel des Paroisses du Royaume qui parut en 1726, y marquoit 194 ha-

bitans ou communians. Mais le Dénombrement que le sieur Doisy vient de publier en 1745 y marque seulement 43 feux.

L'Eglise Paroissiale est sous le titre de S. Martin. Elle est d'une assez juste longueur. Le chœur est accompagné d'une aîle vers le Septentrion & d'une tour terminée par un pavillon couvert d'ardoise, au bas de laquelle tour par le dedans de l'Eglise, sont des restes de sculpture du treiziéme siécle. Proche de-là est la Chapelle Seigneuriale où est enterré M. Bouguier, Conseiller au Parlement, ancien Seigneur, avec une épitaphe qui finit par trois distiques.

La Cure est marquée dans tous les Pouillés de Paris à la pleine collation de l'Evêque. Celui qui fut écrit au XIII siécle ne latinise aucunement son nom, & met simplement Escharcon de même qu'on l'écrit encore aujourd'hui. Plusieurs des Popillés subséquens ont un peu défiguré ce nom. Celui de 1648 l'écrit exactement comme ci-dessus.

Cette Terre est l'une de celles qui composent le Duché de Villeroy : elle est même avec Menecy la plus voisine du Château, ce Village n'en étant pas éloigné de demi-lieue.

Les Religieux du Prieuré de Longpont sous Montlhery sont ceux qui nous ont transmis la premiere mention d'Escharcon. Ils ont écrit dans leur Cartulaire, qu'avant l'an 1200 Hugues, fils d'un Seigneur d'Orcé nommé Galeran & surnommé Payen, prenant l'habit monastique parmi eux, donna la moitié de tout ce qu'il avoit en hôtes & en champarts *apud Villam quæ vocatur Eschercum* : & qu'un autre leur ayant pour la même raison cédé des hôtes *apud Eschercum*, Adam, Chantre de Corbeil mit sur l'Autel de leur Eglise l'acte de la donation. De plus le Cartulaire de S.

Chart. Long.

Ibid. f. 35.

Chart. Fossat. Gaignier. Maur des Fossés, contient à l'an 1216 un traité avec Thibaud, Clerc de Licés, dans lequel les Moines pour marquer une partie des terres dont il s'agissoit entr'eux, en désignent ainsi la situation, *via quæ ducit à Liciis ad Eschercum.*

Cette premiere maniere d'écrire le nom de ce Village fut aussi usitée en parlant des anciens Seigneurs. On en voit un dans le Cartulaire déja cité de Longpont. Son nom est ainsi exprimé *Liziardus de Eschercum:* Ce qui montre que ce nom ne se déclinoit point en latin. Ce Lisiard d'Escharcon est vraisemblablement le même Lisiard qui a communiqué son nom à un lieu dit *Coudray* relevant de Montlhery, & qui en 1475 s'appelloit le Couldray-Lisiard. Un peu plus tard que le temps où vivoit ce Lisiard, Seigneur d'Escharcon, c'est-à-dire, sous le regne de Philippe-Auguste, le Fief d'Escharcon, *Feodum Eschercum*, étoit possédé par Thomas *Bibens*, lequel aussi pour Guepereux & Bois-luisant, voisin de Montlhery, étoit homme lige de ce Prince & devoit la garde à Montlhery.

Sauval T. 3 p. 422.

Rotul. feudor Montlher. ad calcem Chart. Phil. Aug.

Sous le Roy Charles VII Ivon de Karnazet, premier Ecuyer de la Maison de ce Prince, acquit les Terres d'Escharcon, Bondoufle & Montaubert. Depuis lui Guillaume de Karnazet, fils de René, Seigneur de S. Verain, posséda cette Terre. Il étoit décédé dès l'an 1523. Mais apparemment qu'il avoit revendu Escharcon avant sa mort.

Histoire de Corbeil, p. 206.

Généalogie de Karnazet imprimée en placard.

Jean Bouguier, Conseiller au Parlement de Paris, fils de Christophe, aussi Conseiller, en étoit Seigneur vers l'an 1500. Un peu après l'an 1530 Antoine du Bois, Evêque de Beziers, à qui le Roy François premier avoit donné le Comté de Corbeil en échange

Histoire des Présidens, p. 171.

d'autres Terres, fit des poursuites pour faire révoquer l'aliénation de la Justice d'Escharcon, dont jouissoit le sieur Bouguier. Ces Messieurs Bouguier possédoient encore Escharcon il y a cent ans, lorsque de la Barre acheva sa Description de la Châtellenie de Corbeil. Car il en parle ainsi à la page 171 » Escharcon, Paroisse & Village où M. Bouguier, Conseiller au Parlement a son Château avec tout droit de Justice acquise du Roy au ressort de Corbeil. Et plus bas il ajoute » Montblin, Maison Seigneuriale qui » appartient à M. Bouguier. Elle est en la » Paroisse d'Escharcon. Il est fait mention de *Monte-belino* dans un titre de l'an 1189, par lequel Thibaud, Abbé de S. Maur cede à Simon, Prieur de S. Jean de Corbeil les dixmes de vin & de bled qu'il y a.

Histoire de Corbeil p. 224.

Tabul. Fossat. in S. Joan. Corb.

Gilles Thiboust, Secretaire du Roy, n'avoit à Escharcon l'an 1637 qu'une Maison Bourgeoise.

Reg. Ep. Par.

Le Rolle de la Contribution au ban & arriere-ban de la Châtellenie de Corbeil de l'an 1597, fournit la connoissance de plusieurs Fiefs différens qu'il y avoit alors à Escharcon.

1°. Le Fief de Gravelle qui y est dit appartenir au Chapitre de S. Etienne des Grez à Paris & valoir quinze livres.

2°. Il y en avoit un autre qu'on nommoit où le Fief Saint-Port, lequel autrefois avoit été déclaré par Guillaume du Bois, Ecuyer ne valoir que 45 sols, où bien le Fief S. Port & Villiers que Messire Jean de Gresle comme tuteur des enfans de Jacques le Gresle le avoit précédemment déclaré valoir cinquante livres. Mais alors, c'est-à-dire, en 1597 & 1598, c'étoit M. Molé, Conseiller au Parlement qui les possédoit, & qui com-

me Bourgeois de Paris fut déclaré le 28 Juin 1597 exempt de contribuer au ban. Il y a même un article de ce Rolle qui porte que la Terre & Seigneurie d'Escharcon avoit été ci-devant à Damoiselle Claude Fraguier, avant que d'appartenir au Président Molé. Mais peut-être faut-il lire Bouguier au lieu de Fraguier. Ce dernier Fief étoit estimé produire 202 livres.

Il subsiste encore actuellement à Escharcon un Fief dit Belette du nom du possesseur, d'un revenu considérable, possédé par M. Minier, Procureur en la Chambre des Comtes.

Après la mort de M. Bouguier, Mr le de Villeroy acquit la Seigneurie d'Escharcon, puis s'en retenant les droits honorifiques comme de Justice, &c. il la vendit à M. Dodun Ensuite son fils, Controlleur-Général la vendit vers 1719 au Sieur Minier, Procureur en la Chambre des Comptes.

Elle est maintenant possédée par M. du Vivier, aussi Procureur en la Chambre des Comptes.

Il a couru autrefois parmi le peuple une fable sur un Curé d'Escharcon assez semblable à celle que quelques fabuleux Légendaires rapportent de S. Antide, Evêque de Besançon touchant le voyage qu'on lui fait faire à Rome dans l'espace d'une nuit. Je ne vois point sur quoi cela a pû être fondé, sinon sur les discours qu'aura pû tenir un Curé de ce lieu que la faim qu'il avoit soufferte durant le siége de Paris par Henry IV, avoit rendu fou, & qui en devint même frénétique. Il se nommoit Jean Villain; & il vivoit encore en 1603, *Reg. Ep. Par.* ayant toujours eu besoin d'un Desservant depuis le funeste effet qu'avoit causé dans son cerveau le défaut de nourriture.

MENECY
ET
VILLEROY.

IL est assez ordinaire que les Villages tirent leur nom de ceux à qui ils ont appartenu autrefois, ou de ceux qui les premiers y ont formé des habitations & y ont mis des Laboureurs ou des Vignerons suivant la nature du territoire. Menecy qui approche assez aujourd'hui d'un Bourg & qui est devenu le chef-lieu du Marquisat de Villeroy, a commencé ainsi. Son territoire appartenoit à quelque Chevalier du nom de Manasse, nom qui n'a pas été rare en France parmi les Nobles, surtout depuis les croisades : Et ce Seigneur y ayant fait construire un Village, lui a donné son nom, ensorte que de *Manasse* on fit *Manassiacum*, c'est-à-dire, Terre de Manasse : c'est ainsi que cette Paroisse est désignée dans le Pouillé de Paris écrit un peu après le milieu du treiziéme siécle. M. de Valois est aussi du sentiment que c'est un nommé Manassé qui a donné le nom à Menecy. Je l'écris comme on le prononce aujourd'hui ; car originairement en françois on écrivoit Manassi, puis on en a fait Manessi & ensuite Maineci qu'on écrit Ménecy. Des provisions de la Cure données en 1479, l'appellent *Maneciacum*. Mais de décider quel étoit ce Manassé, Fondateur & primitif Seigneur de ce lieu, la chose n'est pas aisée : cependant comme il a existé en 1140 un Manassé de Tournan, de la famille de ces Seigneurs de Tournan en Brie, qui avoient

Notit. Gall.

Chartul Longip. fol. 46.

fondé dans leur Château un Prieuré du titre de S. Denis, & que l'Eglise de Menecy est pareillement titrée en second du même S. Denis auquel les Chevaliers de ces temps-là avoient une grande dévotion, je conjecture que ç'à pû être lui qui auroit donné origine & naissance à ce Village, sur lequel en effet on ne trouve rien avant le XIII siécle. Cela est d'autant plus vraisemblable, que dans la Maison de Garlande qui possédoit Tournan, le nom de Manasses fut aussi usité au douziéme siécle : témoin Manasses de Garlande qui fut élevé sur le Siége Episcopal d'Orléans en l'an 1146, lequel peut fort bien lui-même avoir eu dans ses Fiefs le territoire appellé Maineci, comme il avoit celui de Ville-Oison qui y est contigu.

Voyez sur Villabé.

Menecy est bâti sur un coteau qui regarde le Couchant au rivage droit de la riviere de Juine dite d'Essone ou d'Etampes. Il y a des vignes également comme des labourages. Sa distance de Paris est de huit lieues, & de Corbeil une lieue ou un peu plus. Cette Paroisse n'est point comme d'autres qui se dépeuplent : car le Dénombrement de l'Election fait en 1709, y marquoit 119 feux, & celui que le sieur Doisy a donné au Public en 1745 y en marque 133. Le Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726 faisoit monter le nombre des habitans à 602 : c'est en y comprenant les communians.

L'Eglise de ce lieu est d'une structure assez délicate, & est accompagnée d'une haute tour à double étage. Le bâtiment est presque carré ; au milieu sont plusieurs colonnes d'un bout à l'autre qui soutiennent la voûte également élevée de tous côtés : elle paroît avoir été construite sur le modele de celle de S. Jacques de Corbeil, & dans le goût don

on bâtissoit il y a quatre cens ans les réfectoires des grandes Abbayes. S. Pierre est le premier patron de cette Eglise & S. Denis le second. S. Pierre est seul nommé dans les provisions tant anciennes que nouvelles. On n'y voit de sépulture remarquable, que celle de Gabrielle de Neuville.

Suivant les Pouillés du XIII siécle, du XV & du XVI, la nomination à la Cure appartenoit au Chapitre de N. D. de Corbeil : le Pouillé imprimé en 1626 dit la même chose : mais celui de 1648 & celui que le Pelletier publia en 1692, assurent que cette nomination appartient au Seigneur du lieu, c'est-à-dire, à celui qui possede la Terre de Villeroy. En effet j'ai vû des provisions de la même année 1692 4 Janvier, où il y a *Ecclesia S. Petri de Menecy cum ejus annexa Capella B. Mariæ in castro de Villeroy cujus nominatio ad Ducem de Villeroy.* Il est à présumer que les *biens* que Messieurs de Villeroy ont fait à cette Cure leur ont fait accorder le droit de présentation. On apprend par quelques actes de l'an 1607 que Nicolas de Neuville avoit fondé dans l'Eglise de Menessy une Chapelle du même titre de Notre-Dame, de soixante livres de rente & un muid de meteil mesure de Villeroy, &c. laquelle seroit à la nomination des Seigneurs de Villeroy, & dont le Chapelain célebreroit au Château lorsqu'il seroit mandé. Il est certain qu'il y eut aussi un Traité passé le 28 Octobre 1512 entre lui & l'Abbesse d'Hiere au sujet de la présentation à la Cure de Villeroy dont elle se trouvoit privée par l'extinction de cette Cure & la réunion de ses habitans à celle de Menessy. Au XV siécle le revenu de la Cure de Menessy étoit du double du revenu commun des autres Cures. Il y avoit

Reg. Ep. Par. 16 April. 1613.

Pouillé XV. siécle.

aussi alors dans l'Eglise de ce lieu une Chapelle de S. Michel dont j'ai vû des provisions de l'an 1478.

Pigan'ol, Dict. Univ. V. Menecy. Concord. des Brev. p. 212. Cinquiéme Volume de Bannieres du Châtelet fol. 118.

Aucun des Modernes qui ont écrit sur le voisinage de Paris, n'a oublié la Foire qui se tient à Menecy le jour de la S. Denis 9 Octobre. On lit qu'elle fut établie à la priere de Nicolas de Neuville, Secretaire des Finances, Seigneur de Villeroy, & que le Roi Henry II en accorda les lettres au mois d'Avril 1550, étant à S. Germain en Laye. Cette Foire consiste principalement en bestiaux. Elle se tient dans un fond de prairie d'un fort bel aspect. Les danses & autres réjouissances y sont comme autrefois à Besons. Il y a outre cela à Menecy tous les mardis de l'année un marché privilégié pour le bled.

VILLEROY.

L'Auteur du Supplément de du Breuil imprimé en 1639, fait un très-long article sur ce lieu & le commence ainsi : » A deux » lieues de Corbeil du côté du Gâtinois est » le lieu appellé Villeroy, petit Village » où sont peu de maisons, mais estimé pour » celle qui appartenoit cy-devant à M. Ni» colas de Neuville. « Il paroît qu'il veut dire que Villeroy étoit alors un petit Hameau composé de quelques maisons, à moins que par son *petit Village* il n'entende parler de Menecy même qui effectivement n'étoit pas peuplé il y a cent ans comme il l'est devenu depuis. Il n'y a aucun lieu de douter que la raison pour laquelle ce Hameau de la Paroisse de Menecy a eu le nom de Villeroy, ne soit par ce que ce fut une Terre que l'on conserva au Domaine au commencement de la troisiéme race, lorsque Fontenay qui y

est contigu fut dévolu au Vicomte de Corbeil dans le temps que Vicompte de Corbeil devint Seigneur & Propriétaire de la Ville. Aussi crois-je pouvoir conjecturer de là, que ce lieu a été le *Goddinga Villa* où les Moines de S. Denis vinrent trouver Charlemagne au mois d'Octobre pour obtenir un diplome en faveur de leur Monastere : car il est certain qu'un des Fiefs relevans de Villeroy, & situé vers Fontenet, s'appelloit encore le Fief de la Gode il y a deux cens ans. Il est assez naturel que dans le langage françois qui tent toujours à abréger les mots latins ou latinisés, de *Goddinga* on ait fait Gode. Mais (*a*) depuis il fut appellé *Villa-Regis*, Villeroy, par opposition à *Villa-Abbatis*, Villabé qui y étoit contigu, & dans la Paroisse duquel il étoit compris.

Déclaration pour la Contrib. au Ban de la Chatell. de Corbeil au XVI siécle.

Comme il ne fut rien distrait de cette Terre pour être donné aux Monasteres ou Chapitres, c'est pour cela qu'il n'en est fait aucune mention dans leurs archives. Le premier vestige qu'on en trouve à la Chambre des Comptes est de l'an 1364. On y lit que le Roy donna à Raimond de Mareuil le Château de Villeroy, & que ce Raimond de Mareuil le transporta le 19 Avril 1364 au Roy ou Prince de Galles, Fils du Roy d'Angleterre. Les brouilleries arrivées depuis entre la France & l'Angleterre ne permirent pas que cette Seigneurie fût longtemps en leur pouvoir : mais on ignore le sort qu'elle eut jusques vers la fin du XV siécle, auquel

(*a*) Dans le Rolle de la Contribution au Ban de la Châtellenie de Corbeil rédigée en 1597 sur la Censive, se lit un Fief dit situé entre Menneçoy & Fontenoy le Vicomte, contenant vingt arpens de terre lieu dit *Aux Rès*, déclaré par Jacques Fercault & Consorts valoir 83 livres 11 sols. Cette situation paroît avoir été bien voisine de Villeroy.

temps un Pierre le Gendre, Chevalier, Trésorier de France, étoit Seigneur de Villeroy (a) & d'Alincourt. Ce fut dans le quatorziéme siécle & avant le milieu du quinziéme, qu'il y eut une Cure érigée à Villeroy sous le titre de Notre-Dame. La nomination en ayant appartenu à l'Abbesse d'Hiere, c'est ce qui fait croire que ce Hameau étoit un démembrement de la Cure de Villabé à laquelle cette Abbesse présentoit depuis la fondation de l'Abbaye. Le plus ancien Pouillé où la Cure de Villeroy se trouve, fut rédigé vers l'an 1450 : depuis lequel temps j'ai trouvé des nominations faites par l'Abbesse le 24 Février 1475, le 3 Septembre 1505; une autre en 1508, une le 30 Août 1509, le 10 May 1522, le 7 May 1579. On trouve aussi que dans le milieu du siécle suivant, en conséquence de la jouissance qu'avoit eu le Prince de Galles de cette Seigneurie, un Fief assis à Villeroy, en avoit eu le nom de Courtil aux Gallois, & que ce Fief avoit été donné à Bail pour dix-huit sols de rente par Damoiselle Claire le Gendre.

Rolle de la Contrib. au Ban de la Châtellenie de Corbeil vers 1550. *Ex Rot. an. 1597.*

Nicolas de Neuville, fils de Nicolas, Secretaire du Roy & Seigneur de Chanteloulez-Châtres, ayant eu en 1539 la charge de Secretaire des Finances du Roy par résignation de son pere, prit après sa mort, arrivée vers 1553, le nom & les armes de le Gendre pour satisfaire au Testament de Pierre le Gendre ci-dessus nommé son

(a) Ce Pierre le Gendre étoit apparemment fils de Jean le Gendre, qualifié Trésorier de France dans une épitaphe en cuivre au Cimetiere des Innocens à Paris, dans la Chapelle du côté occidental la plus voisine de la rue de la Ferronerie; où sa mort est marquée au 25 Décembre 1522, & où il est dit avoir établi une Messe quotidienne en cette Chapelle.

grand oncle maternel dont il eut la Terre de Villeroy qu'il posséda jusqu'à sa mort arrivée en 1594 ou 1598. C'est pour cette raison que dans quelques actes on le trouve nommé Nicolas le Gendre, & que dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, on trouve tantôt ce même nom de le Gendre, & tantôt celui de Nicolas de Neuville. Il est qualifié de Chevalier des Ordres du Roi, premier Secretaire d'Etat, & outre la Terre de Villeroy, il est dit Seigneur de Malvoisine, Noisement, Crevecœur, Vaux-lez-Essonne, les Montis, les Moncelets & Fontenet-le-Vicomte. Mais il faut reconnoître que celui qu'on y nomme Nicolas de Neuville est son fils, lequel étoit marié dès l'an 1559 & possédoit sans doute quelques-unes des Terres ci-dessus mentionnées : le Procès-verbal les distingue clairement en les nommant l'un après l'autre & les qualifiant tous deux Seigneurs de Villeroy. C'est le fils qui y est qualifié premier Secretaire d'Etat : il n'est pas besoin de rapporter ici les éloges que lui donnent les Historiens pour les services importans qu'il a rendu au Royaume sous Charles IX, Henry III, Henry IV & Louis XIII, Je me renferme dans ce qui regarde sa Terre. On lit dans un Volume du Châtelet que vers l'an 1580 il fut passé un contrat par-devant Notaires par lequel Nicolas Moreau, Seigneur d'Auteuil, député & commis par le Roy, cédoit à Nicolas de Neuville premier Secretaire d'Etat, les trois hautes Justices des trois Villages Villeroy, Fontenay & Menecy avec le droit de Tabellionage Etallonage & Voirie qui avoient coutume d'être exercées à Corbeil, pour être les trois Justices unies & exercées en la Terre & Seigneurie de Villeroy : &

V. Peluin lettr. p. 371.

V. Hist. Geneal. T. 7. art. Villeroi.

Coutume de Paris, édition 1678. in-12. p. 629.

Huitiéme Volume des Bannieres du Châtelet fol. 185.

en échange le sieur de Neuville donna soixante & une livres cinq sols de rente sur le Domaine du Roy par lui acquis des Religieux de Ste Catherine du Val, (autrement Sainte Catherine de la Couture) à la charge du Ressort par-devant le Prevôt de Paris, tant en Civil que Criminel: de laquelle rente cependant devoient jouir la Demoiselle de la Borde qui avoit en engagement le Domaine de Corbeil & le Greffe du même lieu jusqu'à ce qu'ils fussent remboursés. Henry III ratifia ce Traité à S. Maur l'an 1580. Ses Lettres furent régistrées en Parlement à la fin du mois de Juin. En conséquence il y eut un Arrêt de la Cour de 13 Juillet 1581, qui ordonna aux Sergens de la Prevôté de Corbeil d'exploiter en la Justice de Villeroy.

Ibid. f. 187.

Régist des Plaidoyers T. 35.

Vers ce temps-là cette Terre & ses appartenances consistoient, après le Fief de Villeroy, en ceux qui suivent: le Fief de Moncelets, le Fief, Terre & Seigneurie de Villefeu, le Fief, Terre & Seigneurie de Villarceau, le Fief de Chantelou, le Fief, Terre & Seigneurie de Soucy, le Fief, Terre & Seigneurie de Villeconu, le Fief du Fresne, le Fief, Terre & Seigneurie de Vaux. On lit dans le Rolle de la Contribution au Ban de la Châtellenie de Corbeil de l'an 1597, que le tout appartenoit à Nicolas de Neuville, Secretaire du Roy, & produisoit par an 755 livres. Peut-être étoit-ce la répétition d'une Déclaration faite plus anciennement. Ce fut du temps de ce Seigneur que Villeroy cessa d'être Paroisse, & que le peu de maisons qui resta après les aggrandissemens faits au Château, fut attribué à la Paroisse de Menecy. Ce Seigneur passa le 28 Octobre 1612 un Acte à l'Abbesse d'Hiere pour la dédomager de la nomination à la Cure.

Rolle mss. de Corbeil, fol. 12.

Reg. Ep. Par. 16 Apr. 1613.

Le célebre Nicolas de Neuville dont je viens de parler est celui sous le nom duquel il a paru des Mémoires imprimés. Il avoit eu pour fils en 1566 Charles de Neuville qui fut Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de la Ville de Lyon & du pays Lionnois & qui lui succéda dans tous ses biens. Deux ans avant sa mort & lorsque Charles n'avoit encore que 49 ans, c'est-à-dire, en 1615, Villeroy qui n'étoit que Châtellenie fut érigé en Marquisat. Les Lettres n'en furent vérifiées en Parlement que longtemps après. De la Barre qui écrivoit vers le temps de cet enrégistrement son Histoire de Corbeil, y marqua cette érection & le nombre des Fiefs & Villages qui en dépendoient, dont plusieurs sont situés dans le Diocèse de Sens ; en voici les noms sans distinction : Beauvais, Mennecy, Fontenay, Noisement, Malevoisine, Crevecœur, la Padole, *Quincte*, Messis, Chanteuil, Monceles, *Moulis*, Boulon, Chupin, la Coudraye, Villefeu, Montigny, Bataille, Ormoy, &c. *tous* lesquels unis ensemble, dit-il, portent leur foi & hommage au Château du Louvre, & relevent les appellations de la Justice au Châtelet de Paris. Charles de Neuville mourut l'an 1642 en sa 76 année, étant alors Grand Maréchal des Logis de la Maison du Roy. L'Auteur du Supplément de Du Breuil qui fut imprimé en 1639, a observé qu'en 1627 le Roy Louis XIII s'étant rendu à Villeroy, allant à Fontainebleau, y resta malade d'une fiévre dont il avoit été atteint à Ste Genevieve des Bois, & qu'il y resta tout le mois de Juillet & la plus grande partie de celui d'Août. Le même Ecrivain dit que tous les Etrangers qui venoient alors à Paris, ne s'en retournoient guéres sans

En 1634.

Histoire de Corbeil imprimée en 1647. p. 16.

Supplément de Du Breul, p. 97.

voir la Maison de Villeroy, dont il fait une très-ample description, marquant qu'il y avoi Chambres & Cabinets du Roy & de la Reine, & entrant dans un grand détail des dorures alors fort usitées, sans oublier les Tableaux de plusieurs Princes. Il parle, en finissant, des deux Jardins de ce Château des Statues de marbre & Bassins qu'on y *voyoit*.

Du temps que Nicolas de Neuville, fils de Charles, posséda la Terre de Villeroy, cette Seigneurie fut augmentée de plusieurs terres & revenus. On trouve dès l'an 1645 des Lettres patentes du 6. May accordées au Marquis de Villeroy pour faire des écluses afin de faciliter le passage des bateaux de la riviere de Juine (ou d'Etampes) en la Seine, avec permission de lever un droit sur ces bateaux. Le Parlement après en avoir donné communication au Prevôt des Marchands de Paris & aux Echevins de Corbeil, les enrégistra le 31 May de la même année avec modification. En 165 il y eut des Lettres de réunion en faveur d Duc de Villeroy, des Fiefs de Ballancourt Villabé, Coupeaux & Villoison, avec le Justices aux Fiefs, Terres & Seigneuries d Villeroy pour être comprises sous une mêm nomination & les Justices exercées par u même Juge. En 1663 le 15 Décembre f rent régistrées, le Roy séant en son Parlement, les Lettres d'érection du Marquisat Villeroy en Duché Pairie en faveur du mêm Nicolas de Neuville, & après sa mort po ses successeurs mâles, sans qu'au défaut d'ho mâles l'on pût prétendre que ce Duché être réuni à la Couronne. Le tout aux charges contenues ; & ce Duc fut reçu au s ment de Duc & Pair. Les Lettres paten étoient du mois de Septembre 1651. En 16 il y eut d'autres Lettres qui concernoient l

Reg. du Parl. 10 Avril, & 1657. Août.

Ibid, 1663.

Ibid, 14 Janv. 1666.

tion du Fief de la Motte & Maîtrise de l'eau en la riviere de Seine, au Duché de Villeroy. Enfin l'an 1680 le 23 Décembre furent enrégistrées de nouvelles Lettres-patentes en faveur du même Duc, qui portoient permission de faire un Terrier des Fiefs de Boissy, Loutreville & Dame-Blanche par lui nouvellement acquis & unis au Duché de Villeroy.

Nicolas de Neuville étant décédé en 1685, François son fils, Pair & Maréchal de France lui succéda dans le Duché de Villeroy, ensuite Louis-Nicolas de Neuville, Pair de France dès l'an 1696 par la démission de Nicolas, & enfin Louis-François-Anne de Neuville, fils de Louis-Nicolas, par une semblable démission de son pere faite en 1716.

Brice & Piganiol disent du Château de Villeroy que c'est une grande Maison qui n'a rien d'extraordinaire pour l'Architecture, mais dont les dedans sont beaux & magnifiquement meublés; qu'elle est accompagnée d'un beau Jardin & d'un grand Parc, & des autres embellissemens qui sont ordinaires aux Maisons des Grands; que Louis XIV & la Cour s'y arrêtoient en allant à Fontainebleau, ou lorsqu'ils en revenoient. Ce Château est figuré dans la Topographie de France de Zeiller de l'an 1655. Il y a dans les dépendances de cette Maison une Manufacture de fayence. Le Dictionnaire-Universel de la France de l'an 1726 dit que la Terre de Villeroy est composée de douze Paroisses & de plusieurs Fiefs; en sorte qu'il y a quarante-trois Terres Nobles de sa mouvance. Le sieur de Chalibert d'Angosse, de qui est empruntée cette observation nomme les douze Paroisses qui sont Menecy, Fontenay-le-Vicomte, Escharcon, Ormoy, Villabé & Mon-

Zeiller, Topag. T. 1. an. 1655.

Description de la Général. de Paris 1710. p. 89.

ceaux, toutes les six de l'Election de Paris & du Diocèse. Les six autres du Diocèse de Sens & Election de Melun sont Balencourt, Chevannes, Champcueil, Beauvais, Portes & Auverneaux. Il ajoute que la Vicomté de Corbeil est jointe par engagement du Roy au Duché.

Herbor. 6. M. de Tournefort faisant ses herborisations aux environs de Paris remarqua à Villeroy un *Chicus pratillensis* particulier.

MONCEAUX.

PEndant plusieurs siécles Essone avoit été la derniere Paroisse de l'Archidiaconné de Josaiz sur la route de Montargis (ou de Fontainebleau comme on a dit depuis) au rivage gauche de la Seine. Mais comme elle étoit d'une étendue très-considérable, le premier retranchement qu'on y fit, fut Monceaux, Hameau qui en étoit éloigné d'une lieue. Le nom latin de ce Hameau selon le Pouillé du XIII siécle est *Moncelli* qui paroît être l'abrégé de *Monticelli*. Ce terme n'a pas besoin d'explication; l'endroit du Village où l'Eglise est restée, est une espece de petite élévation. Nous n'avons rien de plus ancien en faveur de l'existence de ce Village que ce Pouillé; car quoique M. de Valois & Dom Mabillon ayent cru que ce Monceaux est le *Moncelli* ou *Monticelli* dont il est parlé dans un partage des biens de l'Abbaye de S. Denis fait en 862, je ne puis être de leur avis, parce qu'il y a eu un autre *Monticelli* ou *Moncelli* dans le Diocèse de Paris vers la route de Pontoise, dont l'Eglise fut donnée par Girbert, Evêque de Paris en 1122, à l'Abbaye de S. Martin de Pontoise & que ce *Monticelli*, vignoble, étoit plus à portée de fournir le vin au Monastere de S. Denis, que non-pas Monceaux, alors Hameau d'Essone, dont le terrain ne paroît pas avoir été propre à la vigne.

Notit. Gall. p. 423.

Diplomatic. p. 535.

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 21.

Histoire de Montmorency Prob. p. 37.

Ce dernier Monceaux dont il s'agit ici est mal écrit Mouceaux dans les Livres de l'Election, quoique le changement de la lettre *n* en *u* ne change pas l'étymologie. L'un

de ces mêmes Livres, sçavoir, le Dénombrement imprimé en 1709, y marquent 30 feux, & celui qui est de l'an 1745 publié par le sieur Doisy n'y en compte que 25. Dans le Dictionnaire Universel de l'an 1726 on lit qu'il y a 115 habitans. On peut évaluer le tout à 80 communians. Presque tout le territoire est en labourages, & il n'y a aucunes vignes.

Litt. M. col. 745.

Quoique l'Eglise de ce lieu paroisse ancienne d'environ six cens ans, il ne s'en suit point de-là qu'elle soit du temps du premier établissement des Paroisses. Comme S. Etienne, premier Martyr, en est patron, aussi-bien qu'il l'est à Essonne, c'est un indice presque certain, ainsi que je l'ai déja insinué, que ce lieu a été détaché de la Paroisse d'Essonne, qui est un Bourg connu dès le VI siécle. Ce détachement est au moins du XII. L'Eglise de Monceaux porte cet âge dans sa structure; la tour qu'on y voyoit encore en 1739, marquoit parfaitement ce temps-là : mais on l'a abbatue depuis. Il faut que l'érection de la Paroisse de Monceaux ait été faite dans le temps que les Evêques de Paris ôterent l'Eglise d'Essone aux Moines de S. Denis, ce qui a dû précéder d'environ un demi-siécle le temps de Suger qui se plaint amerement du tort que leur fit cet enlevement; puis donc qu'ils laisserent cette Eglise entre les mains des Garlandes, Seigneurs considérables dans la Brie, & qu'ils la firent passer ensuite aux Moines de Gournay, ils crurent apparemment devoir profiter de ces circonstances pour ériger une Cure dans le Hameau de Monceaux qui leur fut sans doute demandée, & dont ils se réserverent la nomination, ainsi que font foi tous les Pouillés. La tour dont j'ai parlé & que j'ai vû, étoit semblable à celle de Viry.

sur Seine, ou de Maison sur Seine, toute de pierre en forme de pyramide, & construite sur l'aîle de cette Eglise située au Septentrion, qui, peut être, étoit primitivement le corps de l'Eglise.

De la Barre faisant la Description de la Jurisdiction de Corbeil il y a plus de cent ans, remarque que dès son temps il étoit resté peu de maisons aux environs de l'Eglise. En effet il n'y en a qu'une ou deux aujourd'hui. Ses habitans se sont transplantés sur le grand chemin de Lyon & de l'Auvergne dans un lieu qu'on appelle le Plessis-Chesnay du nom d'un petit Bois de chesnes qui étoit à côté; c'est-là le plus fort de la Paroisse de Monceaux qui borde le côté droit du chemin en venant d'Essonne, l'autre côté étant du Coudray, autre Paroisse du même Diocèse. De la Barre ajoute que Monceaux & ses Hameaux relevent de la Prevôté de Corbeil pour le ressort. *Antiq. de Corb. p. 14.*

En 1619 Salomon Rousseau étoit Seigneur de Monceaux. Il avoit un Oratoire à Villabé où il avoit la permission de faire célébrer. *Reg. Ep. Par. 15 Jun. 1619.*

De la Barre parlant de Tournansys, autre Hameau de Monceaux, s'est contenté en 1646 de dire que ce sont seulement deux Fermes entourées de bocages possédées par le sieur Chopin qui est aussi Seigneur de Monceaux & en partie du Plessis-Chesnay. Les Cartes des environs de Paris mettent ordinairement ce Hameau sous le nom de Tournency ou Tournensis. Cependant le véritable nom paroît être Tournansy. J'ai vû les Déclarations des Fiefs de la Châtellenie de Corbeil de l'an 1551, dans laquelle se trouve le Fief de Tournansils près Corbeil, appartenant au sieur de Beauvais, Controlleur de la Ville de Paris, valant un muid

de grain estimé douze livres. Dans celle de l'an 1597 pour le Ban & Arriereban, Tournansie, Fief & Seigneurie, est déclaré par Pierre Bertrand comme Procureur de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, être de la valeur de vingt-cinq livres. Je croirois même, puisque selon la tradition c'étoit à Tournansy qu'étoit anciennement le Manoir Seigneurial, qu'il seroit le même qui est appellé Tournansuye dans des Lettres du mois de Novembre 1308, confirmées par le Roy Philippe le Bel le même mois & an. On y voit que dans le partage des enfans de Hue de Bouville & Marie de Chambly, Marguerite de Bomez, femme de feu Jean de Bouville eut pour son douaire & pour ses filles Blanche & Jeanne, la Châtellenie de Milly, & entre plusieurs autres choses les bois que Hue avoit acquis à Tournansuye Une autre preuve bien plus récente est que nous lisons dans Du Breu que Galeas de Balsac, Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roy & qui fut tué devant la Rochelle, étoit Seigneur de Tournansy.

Regist. du Trésor des Chart. 40 piece 165.

Antiq. de Paris, p 969. édit. de 1639.

C'étoit à Tournansuye que l'Hôtel-Dieu de Corbeil avoit une Ferme au moins dès le XIV siécle, puisqu'elle est dans le dénombrement des biens de cet Hôpital donné au Visiteur l'an 1351. Elle fut réparée en 1569: mais en 1713 le Cardinal de Noailles sur l'exposé qu'on lui fit du mauvais état où elle se trouvoit, permit de la vendre, & d'employer la somme en un autre fond.

Reg. Archiep. 11 *Dec...*

SAINTE RADEGONDE est le nom que le peuple donne au Prieuré situé sur la Paroisse de Monceaux vers les limites des Diocèses de Paris & de Sens. Ce nom est passé en usage dans les Régistres & dans les Rolles depuis plus de cent ans: & même depuis ce temps-là on a ignoré si c'étoit un Prieuré ou

seulement une Chapelle. Les provisions marquant souvent l'alternative *Prioratum seu Capellam.* Mais en remontant jusqu'à ce qu'on peut en trouver de plus ancien dans les vieux Catalogues, l'on trouve dans les Procurations dues à l'Evêque de Paris & levées en 1384 sous l'article du Doyenné de Montlhery *Prior de Tironello XXXV sol.* Dans le Pouillé de Paris écrit vers l'an 1450, est sur la fin du Volume un état du revenu des Prieurés & sous le même article de Montlhery se lit : *Prior de Tironel juxta Corbolium I. Libras.* Ce qui se trouve traduit ainsi en françois dans le Pouillé de 1648 p. 78 : *Prieuré de Sainte Radegonde.* Patron : *l'Abbé de Thyron.* Outre tous ces indices que c'étoit un membre de l'Abbaye de Tyron, & la preuve qui se tire du nom, j'ai vû des provisions accordées le 7 Mars 1608 où ce Bénéfice est déclaré *Prioratus S. Radegundis Ordinis S. Benedicti à Tironio dependentis.* On ne connoît point le temps de sa fondation. Comme il n'est point dans le nombre des Prieurés dont le Pape Eugêne III donna la confirmation à l'Abbé de Tiron en 1147, il est à croire qu'il n'étoit point encore fondé. Mais il l'avoit été avant l'an 1254 sous le nom de *Boillognellum,* parce qu'il est ainsi désigné dans un accord de l'Evêque de Paris sur les droits de procurations dûes par les Prieurés. Ainsi son nom primitif vulgaire aura été Boilognel ou Boillogneau. Une reconnoissance de 1254 que j'ai vûe des 50 sols de procuration dus à l'Evêque, l'appelle Boillonnet. On ignore qui en furent les Fondateurs. Il n'y a plus qu'une Chapelle en ce lieu avec une Ferme, & cette Chapelle n'est point ancienne.

Chartular. Maj. Ep. Par. f. 168.

Archiep. Ep. 5265

En venant de Paris immédiatement avant que l'on entre dans le Plessis-Chesnay, Ha-

meau de Monceaux, on laisse à main droite à côté du grand chemin deux grandes pieces de terres labourées. Ce canton de terre s'appelle *le Camp* tout simplement un petit chemin en ligne droite le traverse de l'Orient au Couchant. A l'endroit où ce chemin aboutit au grand, est une petite place triangulaire verte où il reste plusieurs pierres & une entre autres qui paroît avoir supporté une croix. Ce tas est mêlé de fragmens de tuiles telles qu'elles étoient employées sur les maisons il y a douze cens ans au moins. Ce qui me fait croire qu'il y a eu en ce lieu une habitation ou au moins une Chapelle très-ancienne. Le simple nom de *Camp* qu'il porte ne pouroit-il pas avoir quelque rapport avec les *Lices* qui étoient à une lieue de-là, la riviere de Juine entre deux ?



VILLABÉ.

IL a paru bizarre jusqu'ici qu'un lieu où l'Abbesse d'Hiere a plusieurs sortes de droits ait été appellé Villabé, tandis qu'il seroit beaucoup mieux nommé Villabesse. M. de Valois s'en explique en ces termes: *Qui vicus Villa-Abbatissæ potius appellandus videri posset, cum ad Abbatissam Monasterii Eccle-siensis pertineat:* & il ne voit point d'autre moyen d'accorder cette dénomination avec la propriété du Village qu'il donne à cette Abbesse; qu'en disant que le génitif *Abbatis* est peut être là au féminin. Mais il y a selon moi une autre maniere d'entendre ce terme *Abbatis*. Il étoit très-certainement d'usage pour désigner le lieu en question, avant que ce lieu appartînt à l'Abbaye d'Hiere, puisqu'Etienne, Evêque de Paris sous lequel la fondation fut faite par Dame Eustache de Corbeil assure en 1138 qu'une partie des biens qu'elle assigna pour cela, étoit *medietas decimæ apud Villam-Abbatis cum patronatu Ecclesiæ*. C'étoit donc un Village & une Paroisse en forme avec une Eglise du nom de Villabé dont la Dame Eustache abandonna la disposition en faveur du Monastere d'Hiere. J'en apporterai encore ci-après une autre peuve. Mais à quel Abbé pouvoit donc avoir appartenu plus anciennement cette Eglise & le Village pour en avoir retenu le nom de Villabé *Villa-Abbatis?* Ce qui paroît le plus probable, est que c'étoit à l'Abbé de S. Marcel-lez-Paris. Cette Eglise du Faux-bourg de quelque espece qu'ayent été ceux qui la desservoient étoit qualifiée d'Abbaye

Notit. Gall. p. 435.

Annal. Bened. T. 6 p. 676.

Gall. Chr. nova T. 7 *col.* 302 *ex Bulla anni* 980.

sous la seconde race de nos Rois; d'ailleurs il est constant qu'elle possédoit au IX siécle une Terre contigue à celle d'Essonne & située sur la riviere du même nom, ce qui convient à Villabé, de plus cette Terre est désignée dans un titre de l'an 847 en ces termes : *Terra Sancti Marcelli*, & ce qui peut aider à la reconnoître dans Villabé, est que saint Marcel, Evêque de Paris, est encore à présent patron de l'Eglise. Il peut se faire que les Chanoines de S. Marcel ayant du revenu en plusieurs lieux autour de Corbeil eussent pris la coûtume de désigner par le nom de l'Abbé, celui qui étoit attaché plus spécialement à sa dignité.

Diplomatic. p. 529.

Cette Paroisse est située à huit lieues ou environ de Paris, à une petite lieue de Corbeil au couchant d'hyver de cette Ville. Il y a vignoble sur les coteaux de la riviere d'Essonne ou d'Etampes, & prairies dans le fond. Le vin des côtes va de pair avec celui de Mons en la Paroisse d'Athies. Il y a quelques années qu'on y comptoit 80 feux compris le Hameau de Villoison. Les dénombremens de l'Election de Paris ne font point d'article particulier de Villabé; mais ils joignent ce lieu à Ormoy qui en est à une petite demi-lieue. Ces deux Paroisses ensemble formoient en 1705 cent quinze feux suivant le Dénombrement imprimé alors. Mais dans celui de 1745 publié par le sieur Doisy, il n'y en a que 101. Et dans le Dictionnaire-Universel du Royaume de 1726, Ormoy & Villabé réunis sont réputés contenir 456 habitans.

L'Eglise titrée de S. Marcel, Evêque de Paris, est rebâtie assez nouvellement & dans une grande simplicité de toute maniere. On assure que S. Blaise en est le second Patron. On voit dans cette Eglise la Sépulture de M.

Potre, Curé, qui avoit été Prieur titulaire de Notre-Dame de Senart, il prit cette Cure en 1716.

On a vû plus haut que la Dame Eustache de Corbeil à qui la présentation de la Cure appartenoit, la céda à l'Abbaye d'Hiere en la fondant : Etienne de Senlis, Evêque de Paris, fit aussi le même don : ce qui fut cause que dans l'énoncé des biens de cette Maison que la Bulle d'Eugene III confirma en 1147, on lit : *Ex dono Stephani Parisiensis Episcopi Ecclesiam de Villa-Abbatis.* Depuis ces temps-là tous les Pouillés Parisiens à commencer par celui du XIII siécle, & les Régistres, ont mis que la nomination de cette Cure appartient à l'Abbesse d'Hieres.

Annal. Bened. T. 6 p. 676.

Eustache de Corbeil, quoique très-riche, ne jouissoit pas, apparemment, de toute la dixme de Villabé qui étoit tombée entre les mains laïques, aussi bien que l'Eglise, sur la fin de la seconde race de nos Rois ou au commencement de la troisiéme. Un Séculier nommé Adam Lysiard, partant pour la Croisade vers l'an 114... donna la portion qu'il y avoit aux Moines du Prieuré de Longpont pour en jouir après sa mort, & il en revêtit le Prieur. La Bulle d'Eugene III de l'an 1151 en faveur des biens de cette Maison, marque que c'étoit le quart de la dixme.

Chart. Long. fol. 1. & fol. 35.

On pourroit croire que ce seroit de ce Village de Villabé qu'il faudroit entendre ce qu'on lit touchant les Serfs que l'Abbaye de S. Magloire y avoit. Mais je suis certain par des titres du XV siécle que ce Villabé de S. Magloire étoit au Diocèse de Sens proche Valence entre Melun & Montereau.

Le Cartulaire de Longpont qui est un excellent Répertoire des Chevaliers surnommés du nom des Villages voisins de Montlhéry &

de Corbeil dans l'onziéme & le douziéme siécle, n'en produit à la vérité aucun qui se soit fait connoître par le surnom de Villabé; mais dans un acte solemnel de l'an 1093 ou environ, après la désignation de plusieurs Seigneurs de cette espece, on lit *Isti omnes milites: Dehinc clientes, Rodulfus de Reüs, Vulgrinus de Viriaco, Augrinus de Vallibus, Christoforus de Villa-Abbatis.* On voit par le Glossaire de Ducange que *Cliens* signifioit alors la même chose qu'*Armiger* que nous rendons par le mot françois Ecuyer. Quoique le fait soit de peu d'importance, il m'a paru nécessaire d'insister ici sur ce Christophe de Villabé, Ecuyer, puisqu'il vivoit sous le Roy Philippe premier long-temps avant qu'on songeat à fonder une Abbaye de Filles à Hieres. C'est ce qui doit achever de faire évanouir la conjecture de M. de Valois & du sieur de l'Isle après lui, que le génitif *Abbatis* doive être pris au feminin, & que par *Villa-Abbatis* il faut entendre *Villa-Abbatissæ* comme étant une dénomination qui lui vient de l'Abbesse d'Hieres.

Antiq. de Corbeil, p. 224.

De la Barre écrivit que sous François premier le sieur de Valenciennes étoit Seigneur Justicier de Villabé & d'Ormoy; mais que le Seigneur de Corbeil fit des poursuites pour faire revenir à Corbeil ces Justices. Le Procès-verbal de la Coûtume de Paris dressé en 1580, marque qu'Anne de Valentiennes y comparut par Louis Budé son fils, Ecuyer comme Dame de Coppeau & Villabé. Le cahier de la contribution de la Châtellenie de Corbeil pour le ban & arriereban de 1597, assure que l'Hôtel de Couppeaux & un Fief assis à Villabé avoient été autrefois déclarés par Jean de Valentiennes, & qu'ils appartenoient alors à Annibal Budé, Ecuyer, qui

en retiroit 152 livres 6 sols : que le 18 Juin 1577 cet Ecuyer se présenta pour ces deux Fiefs & offrit le service exigé, & que depuis ce même Budé fut déchargé de la contributiom attendu le service qu'il rendoit. L'Historien de Corbeil faisant la description de la Châtellenie de cette Ville vers l'an 1610 ou 1620, y compre d Villabé, » qui, dit-il, » avec la Seigneurie de Copeaux appartient » aux hoirs de Hector Budé avec droit de » Justice moyenne & basse patrimoniale : « Il ajoute que dans l'achat que les anciens Seigneurs avoient fait du Roy, de la haute Justice, il est énoncé qu'elle releveroit au Châtelet de Paris. *Ibid. p. 16.*

Quant à Ville-oison qui est un Hameau de la Paroisse de Villabé, on n'en trouve rien que dans les Archives des Religieuses d'Hieres. La charte par laquelle Manassès de Garlande, Evêque d'Orléans, approuve le don que Baudoin de Corbeil leur a fait de la *dixme* de ce lieu qu'il tenoit de lui en Fief l'appelle *Osonis-Villa.* Le même Prélat certifie que Frederic & Jean, neveu de Baudoin avoit assisté à cette donation avec Fréderic de *Dominio*, d'autres titres latins l'appellent *Osum villa*, *Ossumvilla* & *Oysum villa*, Etienne de Senlis, Evêque de Paris, témoigne dans une de ses chartes que Baudoin, gendre de Dame Eustache de Corbeil, a donné à ce Monastere la Terre *de Osumvilla :* & en conséquence ce même Baudoin est marqué au Nécrologe de l'Abbaye au premier Janvier, jour de sa mort, en ces termes : *Obiit Balduinus qui dedit nobis decimam de Oysumvilla ad pellicias sororum singulis annis.* On voit par là qu'il avoit eu intention que le produit de la dixme de ce lieu fut employé aux habits des Religieuses & sur-tout

Tabul. Hederi.

Chartular. Heder. Bibl. Reg.

Necr. Hedera in Bibl. Reg.

pour leur avoir des pelices. Depuis ce legs une Dame nommée Aveline qui avoit un revenu en grain dans le même Hameau le donna à ce Monastere : *Quinto Nonas Maii*, dit le même Nécrologe ; *Obiit Avelina quæ dedit nobis IIII modios annonæ apud Ossumvilla.* Le laps de plusieurs siécles a pu amener beaucoup de changemens ; ensorte que de la Barre a écrit que de son temps Villé-oison étoit possédé par les héritiers du Trésorier Chahu, lesquels prétendoient que toute la Justice du lieu devoit leur appartenir au moyen de l'achat qu'ils en avoient fait du Roy.

Antiq. de Corbeil, p. 16.

Villeroy étoit avant le XIV siécle une dépendance ou Hameau de la Paroisse de Villabé : c'est pourquoi lorsqu'on y érigea une Cure dans ce siécle ou dans le suivant, la nomination du Curé appartint à l'Abbesse d'Hieres ; le revenu du Bénéfice étoit fort modique.

Quoiqu'on lise dans l'Histoire de Corbeil que le lieu dit Moulin-galant est sur la Paroisse d'Essonne ; cela n'a pas empéché qu'en 1713 le moulin que les Religieuses de la Congrégation de Corbeil vendirent à l'Hopital-Général de Paris, dit anciennement le Moulin à diamant, & qui est déclaré situé au lieu appellé le Moulin galand, n'ait été désigné dans l'acte comme bâti sur la Paroisse de Villabé.

De la Barre, p. 16.

Reg. Archiep. Par. 3 Nov.



ORMOY.

LA proximité de ce petit Village avec celui de Villabé, a fait qu'on les a joint ensemble dans la division ou dénombrement de l'Election de Paris & dans les Livres écrits en conséquence. Cependant ils n'ont aucun rapport entr'eux, sinon celui d'avoir appartenu long-temps aux mêmes Seigneurs dans les derniers siécles. Il y a eu un Curé à Ormoy au moins depuis la fin du XIII siécle. Peut-être qu'auparavant ce lieu étoit desservi par le Curé de Menecy, Village qui n'en est qu'à un quart de lieue.

Ormoy est situé sur le rivage droit de la riviere d'Essonne ou de Juine, à huit lieues de Paris & dans une exposition un peu moins favorable à la vigne que celle de Villabé. On ne peut être aucunement embarassé sur l'origine de son nom. Il est certain que tous les lieux qui ont le nom d'Ormoy ou Ormoye, ne l'ont que parce qu'il y a eu dans ces lieux beaucoup d'ormes. De-là vient que celui-ci est appellé dans les titres latins du XIII siécle *Ulmetum* ou *Ulmetum*, pendant qu'Ormoye qui est contigu à Lieusaint à l'orient de Corbeil a été appellé *Ulmeia* par la même raison. Comme ce lieu est confondu quant aux feux avec Villabé dans les dénombremes de l'Election, on ne peut en apprendre ce qu'il y a de feux à Ormoy. Le dénombrement imprimé en 1745 porte qu'Ormoy & Villabé ensemble renferment 101 feux. Ormoy est nommé le premier dans tous les Livres de l'Election quoiqu'il soit le moins considérable, car j'ai appris dans le pays qu'il n'y avoit

gueres que 30 à 36 feux. Il a autrefois été fermé de murs; on voit encore les restes des portes au midi & au septentrion.

Le chœur de l'Eglise de ce lieu m'a paru être d'une structure du XI siécle; étant voûté en forme d'anse de panier. Le reste de l'édifice paroît avoit quatre cens ans ou environ. Il est vouté & n'en est pas moins caduc. Il n'y a qu'un collatéral, sçavoir du côté du midi. S. Jacques le Majeur est le patron de cette Eglise, & l'étoit dès le XIII siécle. Cette Eglise quoique déja très-vielle n'a été dédiée qu'en 1554 auquel temps l'Evêque de Paris permit à l'Evêque de Philadephie de le faire, d'y benir cinq Autels, & de fixer l'anniversaire de la Dédicace au 16 de Septembre.

Reg. Ep. Par. 31 Sept. 1554.

Au chœur dans le côté droit se voit une tombe sur laquelle est représentée une Dame revêtue d'une robbe doublée & fourrée de peau, & ayant un bandeau sur le front. Autour on lit l'épitaphe suivante en lettres capitales gothiques:

Hic jacet Domina Agnes uxor quondam defuncti Johannis de Ulmeio .... filios Dominum Adam Canonicum S. Mauritii & S. Martini Turonensis, & Ecclesiæ Autisiodorensis; & Dominum Johannem Canonicum S. Petri Tronodorensis & S. Mauritii Andegavensis: cujus anima requiescat in pace Il faut sans doute sous-entendre dans l'endroit usé & vétusté ces mots *de quo habuit* ou autres équivalent.

Au côté droit de cette Dame sur la même tombe est représenté dans une niche un Diacre revêtu avec ces mots *Hic est Dominus Adam, Diaconus*, & au côté gauche un Soudiacre avec ceux-ci: *Hic est Dominus Johannes Subdiaconus.* On peut juger que cette Dame Agnès vivoit du temps de S. Louis, parce

parce qu'Adam son fils ci-dessus nommé, est mentionné comme vivant dans un enseignement rédigé l'an 1280, [illegible].

Dans le côté gauche du même chœur est représentée sur une autre tombe une Dame voilée avec cette inscription en mêmes caractères gothiques : *Ici gist Madame Marguerite Dueille Eslage qui fut fame Monseigneur Guillaume de Preuille. Priez Dieu pour l'ame de li.* Cette tombe doit être du même temps que la précédente ou à peu près.

Quoique l'Eglise d'Ormoy ne soit point dans le rang des Cures du Pouillé de Paris dressé vers l'an 1220 ou 1230, il y avoit un Curé établi avant la fin du XIII siécle. Thibaud de Marly, Seigneur de Mondeville, marqua dans son testament de l'an 1276 qu'il laissoit à l'Eglise de S. Jacques d'Ormoy (*de Ulmeio*) vingt sols, & autant au Curé, plus au Chapelain du même lieu cinq sols. [illegible]
Pauperibus menagiis dictæ Villæ de Ulmeio X Libras. Ecclesiæ de Vaciois XX sol. Rectori XX sol. Capellano beati Nicolai de Ulmeio prope pontem XX sol. ad reparationem ejusdem.

Dans un autre article il y a *Magistro Adæ de Ulmeio cantori Ecclesiæ beati Martini Turon. XX Paris. annui redditus.*

Au reste la Cure d'Ormoy *de Ulmeio* est marquée dans le Pouillé Parisien du XV siécle comme étant à la nomination du Chapitre de Notre-Dame de Corbeil, ce qui est suivi par celui du XVI siécle, & par les Imprimés des années 1626 & 1648.

Outre l'antiquité de la Cure d'Ormoy que le testament de Thibaud de Marly sert à prouver, il nous apprend qu'il y avoit aussi un Chapelain dans le même lieu, qu'outre ce Chapelain il y en avoit encore un autre dont la Chapelle sous le titre de S. Nicolas étoit

situé proche le pont d'Ormoy, & que ce Chapellain étoit apparemment tenu à l'entretien de ce pont. Thibaud de Marly affectionnoit particulierement le Village d'Ormoy, puisqu'il leguà 20 livres pour le soulagement des pauvres ménages, somme qui reviendroit aujourd'hui à plus de 300 livres. Pour ce qui est de la Paroisse de Vaclois qui se trouve inférée dans ce testament parmi les articles d'Ormoy, je n'ai pu apprendre ce que c'étoit. Il faut faire attention à Adam d'Ormoy qui y est pour 20 livres de rente, d'autant que c'est le même qui est nommé deux fois sur la tombe de Madame Agnès, femme de Jean, Seigneur d'Ormoy.

Ce même Jean d'Ormoy n'est pas le plus ancien des Seigneurs de ce lieu que l'on trouve dans les monumens. Le Cartulaire de l'Abbaye d'Hieres fournit à l'an 1218 un Guillaume Paniers *de Ulmeio* qui approuve que Guillaume Patez, Chevalier, ait donné à ce Monastere une dixme dans son Fief *apud Meugniacum*. Il y a dans Duchêne un catalogue des Chevaliers de la Banlieue au Bailliage de Paris au commencement du regne de Philippe le Hardi, c'est-à-dire, de l'an 1271. On y lit que Jean d'Ormoy devoit le service pendant quatre jours. C'est le même dont il a été parlé ci-dessus. Son successeur fut plus connu dans l'Histoire, mais par un endroit qui ne lui étoit point honorable. Ce Seigneur n'étoit point son fils, puisqu'on voit qu'il n'avoit eu pour enfans que deux Ecclésiastiques, tous les deux Chanoines : de quelque famille qu'il ait été, il avoit épousé Alienor de Trie, fille de Mathieu de Trie, maison alors considérable & d'une Noblesse très-ancienne. C'étoit une Dame estimée de toute la Cour, & qui à cause des belles qua-

Duchene T. 5 p. 550.

Joan. Canon. S. Victoris in ann. memor. Mss. in Hist. Eccl. Paris. T. 2 p. 560.

lités de l'esprit & du corps dont elle étoit douée, avoit été admirée de tous les Princes & Seigneurs à Boulogne sur mer dans le temps qu'on y célébra les noces du Mariage d'Edouard V Roi d'Angleterre avec Isabelle fille du Roi Philippe le Bel. Ce Seigneur avoit une concubine, laquelle ne pouvant souffrir qu'une Dame si considerée fut sa rivale, la fit mourir de poison, comme il parut à l'ouverture de son corps faite en présence des Medecins. Aussi-tôt cette empoisonneuse fut conduite à Paris avec d'autres. Le crime ayant été avoué, les unes furent enfouies en terre toutes vives selon l'usage de ces temps-là, & les autres condamnées au feu. Pour ce qui est du Seigneur d'Ormoy, dans l'incertitude s'il étoit complice de la mort de sa femme ou non, il fut arrêté & mis en prison avec plusieurs autres. C'est ce que raconte Jean de S. Victor, Auteur contemporain dans ses Annales non encore imprimées, à l'an 1308. Cette vertueuse Dame fut inhumée à l'Abbaye de Porroy ou Porroyal au Diocèse de Paris. On lisoit ci-devant sur sa tombe qu'elle étoit décédée le 22 Février 1307 & son mari y étoit qualifié *Monseigneur d'Ourmoy*. Jean de S. Victor n'a point marqué comment il s'étoit tiré de l'affaire du poison donné à son épouse. Mais on voit dans les Régistres du Parlement une Ordonnance du Roy contre Jean d'Ormoy, Chevalier, gendre de défunt Matthieu de Trie, par laquelle on apprend qu'il fut mis en prison puis banni du Royaume. Elle est datée de Saint Ouen près Paris du mois d'Août 1311.

Necrol. du Port-Royal.

Reg. Parl.

Depuis cet évenement on est deux cens ans sans trouver de Seigneurs d'Ormoy. On lisoit autrefois à Paris dans l'Eglise de Saint Thomas du Louvre l'épitaphe d'un Germain

Recueil d'Epitaphes à la Bibl. du Roy.

de Valenciennes, Général Essayeur du Roy en sa Chambre des Monnoyes, décédé en 1520. Il y étoit qualifié de Seigneur d'Ormoy, Coupeaux & Villabé. C'est ce même Germain de Valenciennes qui avoit acheté du Roy la Justice de ces lieux, laquelle le Seigneur Engagiste de Corbeil voulut récupérer sous le regne de François premier. Les Régistres qui servirent en 1597 à l'assiete de la contribution du ban & arriereban de la Châtellenie de Corbeil, portoient que ces mêmes Seigneuries avoient été précédemment déclarées par Jean, Pierre & Germain de Valentiennes freres, & que celle d'Ormoy qui avoit appartenu à Germain en particulier, étoit alors possédée par Damoiselle Claude de Valenciennes & ne valoit que 79 livres: néantmoins le 2 Juillet de la même année elle offrit de contribuer. Au reste il faut dire que cette Terre étoit partagée alors entre plusieurs Seigneurs, puisque dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'année 1580 on trouve Pierre de Martine, Ecuyer Seigneur d'Ormoy.

Antiq. de Corbeil, p. 224.

Coûtume de Paris, édit. 1678. p. 631.

Un peu après le commencement du siécle suivant la Terre d'Ormoy fut unie à la Seigneurie de Villeroy en vertu de Lettres-patentes régistrées le 13 Avril 1612.

Reg. du Parl.

Il est parlé en deux endroits du Nécrologe de Notre-Dame de Paris d'un lieu dit *Ulmetum* Hugues-Clément qui fut Doyen de cette Eglise depuis 1195 jusqu'en 1215, y possédoit des vignes qu'il y avoit acquises avec un pressoir; mais je doute que cet Ormoy soit le même dont il s'agit ici. En tout cas ces indications du Nécrologe n'en feroient pas remonter l'antiquité beaucoup plus haut que ce que j'ai rapporté cy-dessus. Mais les titres de l'Abbaye des Vaux de Cernay sont un monument

Necrol. Par. 2 Januar. & 30 Maii.

plus assuré en faveur d'Ormoy voisin d'Essonne. On apprend par un acte de l'an 1232 que Richard, Abbé de cette Maison, traita cette année-là avec le Seigneur & les habitans d'Ormoy en présence de Baudoin, Vicomte de Corbeil sur le droit de certains pâturages. Ce même Village s'est trouvé toujours en relation avec le Monastere durant les siécles suivans : ce qui fait voir qu'il y a possédé des biens depuis long-temps. On trouve par exemple qu'en 1458 Jean de Rully, Abbé, fit un traité avec l'Eglise de Saint Jacques d'Ormoy, & que Michel Buffeteau aussi Abbé, traita pareillement en 1502 avec le Curé du même lieu. Ce bien consiste en une Ferme & ses dépendances. Elle est dans le vallon, & accompagnée d'une Chapelle. On appelle ce lieu du nom de Roissy. Il est marqué dans presque toutes les Cartes du Diocèse. Seroit-ce là le Roissy-le-Platry nommé dans l'article du Coudray, Paroisse voisine en parlant des Seigneurs à l'an 1629.

Gall. Christ. nova T. 7. col. 881.

Ibid. col. 894.

Ibid. col. 895.



Terre à la même Abbaye : (a) mais le Roy Pepin étant à Orléans l'an 766 au mois de Juillet en ordonna la restitution après l'exhibition des deux chartes de ses prédécesseurs qui lui fut faite par l'Abbé Fulrad. Cette Terre fut depuis l'une de celles que l'Abbé Hilduin accorda aux Moines pour leurs habits & chaussures lors du partage de l'an 832. *Villam quoque Exonam cum censu & integritate sua.* Dans la confirmation de ce partage faite en 862 & mentionné au Concile de Soissons, il y a *Villam Exonam cum integritate.* Il étoit arrivé entre ces deux années 832 & 862 quelques changemens à Essone en ce que l'Abbé Louis faisant en 847 des échanges avec deux Francs nommés Ercanfred & Gabilon leur avoit assigné un canton de terre labourable sur le territoire de ce Village lieu dit le Courtil & l'Isle sur le bord de la petite riviere & du grand chemin. Peut-être que cette aliénation fut cause que par la suite on eut sujet de se repentir dans cette Abbaye d'avoir fait part de cette Merre à des séculiers en cette Terre. Au moins l'Abbé Suger qui écrivoit trois cens ans après, mar-

Doublet, p. 698.

Confirm. Lud. Félib. Hist. S. Denis.

Diplomat. p. 536.

Diplomat. p. 529.

Curtilis & Insula.

Via publica.

Suger Lib. de adm.in. sua. Duchêne T. 4 p. 338.

(a) On disoit du temps de de la Barre, Historien de Corbeil, que c'étoient les Comtes de Paris qui l'avoient ôté & que le Comte la rendit par ordre de Pepin. Cet Auteur a raison de ne pas ajouter foi à l'Histoire qu'on répandoit que Clotaire avoit remporté en ce lieu une Victoire sur les Allemans. On a pris un fait pour un autre sur Clotaire III, qui en effet donna cette Terre à l'Abbaye, & on l'a confondu avec un autre Clotaire qui ayant perdu l'an 600 la Bataille de Dormel prit la fuite jusqu'au-delà de Paris, ensorte que Thierry, Roy de Bourgogne ravagea tout le pays dans le voisinage de Moret où est Dormel, jusqu'à Essonne, que les Historiens appellent en cette occasion *Sciona* ou *Isrina* ou *Iscmina*. Histoire de Corbeil, p. 179. Gesta Franc. Script Franc. Bouquet, T. 2.

que

que-t-il que quoique le Bourg d'Essone eût appartenu à son Monastere par un effet de la libéralité des Rois, la méchanceté d'un tyran avoit transporté ce même Bourg au Château de Corbeil. *Axonem burgum S. Dionisii super fluvium Issonam antiquâ Regum liberalitate collatum ... atrocitas cujusdam tyranni in castrum Corboïlum transtulit.* Il est assez sensible par l'acte de 847 que le terrain cédé aux deux Seigneurs Francs sous le regne de Charles le Chauve étoit situé entre le Bourg d'Essone & la Seine. L'Abbé Suger fait entendre qu'il y avoit plus de deux cens ans que l'Eglise d'Essone restoit seule au milieu des champs comme une statue, lorsque l'Evêque de Paris l'ôta aux Moines de Saint Denis, pour la donner à l'Ordre de Cluny. Or ce transport se fit vers l'an 1120, ainsi qu'on verra ci-après. La Terre d'Essone étoit possédée par l'Abbaye, mais il n'y avoit plus de Bourg; tous les habitans s'étoient transplantés au bout du Pont qui pouvoit être sur la Seine vers l'embouchure de la Juine dans la même riviere, & y avoient formé un autre Bourg, & même les Seigneurs de Corbeil avoient commencé à regarder le fond d'Essone comme à eux appartenant. Alors l'Abbé de S. Denis se voyant privée de l'Eglise Paroissiale d'Essone, fit rétablir une ancienne Chapelle qui étoit en ruine sur le coteau vers e midi, & ce fut ce qui donna naissance au Prieuré d'Essone dont je parlerai après avoir it un mot sur l'Eglise de la Paroisse.

Cette Eglise est sous le titre de S. Etienne, premier Martyr. Ansel de Garlande la possédoit sous le regne de Louis le Gros dont étoit Sénéchal; d'où il semble que l'on uisse inférer qu'il étoit un de ceux qui tenoient alors quelque chose du temporel de

l'Abbaye de S. Denis. Il fit présent de cette Eglise au Monastere de Gournay sur Marne fondé depuis peu & soumis à celui de saint Martin des Champs de l'Ordre de Cluny. Les Lettres de Gilbert, Evêque de Paris de l'an 1122, & celles du Roi Louis le Gros qui sont de l'an 1124, énoncent cette donation en ces termes : *Ecclesiam Essoniæ cum atrio & decima Ansellus eidem Monasterio contulit : hospites vero in eodem atrio commanentes Stephanus Frater ejusdem Anselli eidem Monasterio concessit.* On voit par-là qu'il n'est pas exactement vrai qu'il y eut plus de deux cens ans que l'Eglise d'Essone étoit seule & sans maisons quoique l'Abbé Suger l'assurât, puisqu'il y avoit des habitans devant le portail de l'Eglise. La possession de cette Eglise fut confirmée aux Moines de l'Ordre de Cluny par une Bulle d'Eugêne III de l'an 1147. *Ecclesiam S. Stephani cum atrio & decima.* Les mêmes termes sont dans les Lettres de Thibaud, Evêque de Paris, de quelques années après. Le nom de S. Etienne n'étoit pas au reste nouveau, puisqu'on trouve dans un titre de l'an 1029 au sujet de quelques biens situés aux environs d'Essone, que parmi les voisins de ces biens étoit une Terre dite la Terre de S. Etienne, *Terra S. Stephani.*

Hist. Ecc. Par. T. 2 p. 79 Opera Abaëlardi.

Hist. S. Martini à Camp. p.

Ibid, p.

Hist. Eccl. Par. T. 1 p. 658. ex Vita Burcardi comitis Corbol. Duchêne, T. 4. p. 121.

Vers la fin du XIII siécle le Curé de ce lieu étoit appellé *Decanus Christianitatis de Essona*, & l'on voit même encore dans le Pouillé de ce siécle que le Doyenné de Linais y est dit aussi *Decanatus de Essona.* Ce fut vers ce temps-là que fut bâti le chœur de l'Eglise qu'on voit aujourd'hui à Essone. Elle est assez longue en y comprenant la nef qui est postérieure & bâtie moins proprement. Ce Vaisseau a deux aîles, mais sans contour, qui conduise de l'une à l'autre. La tour bâtie du

Chartul. S. Mauri Fossat, ad an. 1299.

côté septentrional paroît être du XIV siécle, elle panche de vétusté. L'Auteur de l'Histoire de Corbeil parle d'une Chapelle bâtie en l'Eglise d'Essone l'an 1277 par le Roy Philippe le Hardy, mais ce qu'il ajoûte du Prieur d'Essone, fait douter qu'il s'agisse là de l'Eglise Paroissiale. Ce qu'il rapporte d'après un des Historiens de Charles VI est plus positif, sçavoir, qu'en 1417 le tonnerre tomba dans l'Eglise de S. Etienne d'Essone où il rompit le bras du Crucifix, renversa toutes les images qui représentoient quelque Mystere de la Passion, & les rendit noires comme du charbon, & en sortant laissa dans cette Eglise une telle puanteur que personne n'y pouvoit rester.

Antiquités de Corbeil, p. 178.

Ibid, p. 202. ex Juven. des Ursins.

Dans le côté gauche de la même Eglise est gravé sur la pierre un contrat en lettres gothiques avec une représentation de quelques Chanoines à genoux. Il commence ainsi: *Nous Chantre, Chapitre, Communauté de l'Eglise de Notre-Dame de Corbueil, confessons pour & au nom de notre Communauté, avoir reçu d'honorable & sage homme Gourgon de la Croix; & Marion sa femme, Marchands, Bourgeois, demeurans audit Corbueil, la somme de, &c.* Par ce contrat les Chanoines s'obligeoient d'aller deux fois par an en Procession en l'Eglise S. Etienne d'Essone & d'y distribuer manuellement au Curé ou Vicaire huit deniers parisis, & d'entrer en revenant en l'Eglise de S. Nicolas. A la seconde Procession devoit assister celle de S. Nicolas, & rester à la Grande Messe d'Essone. De même à la Fête de la Dédicace au mois de May. Ce contrat est daté de l'an 1499.

On y lit sur une autre pierre pareillement en caracteres gothiques la fondation d'un Sa-

lut qui sera dit entre six & sept après souper le jour de Pâques, *jour auquel Notre Seigneur a fait grace à tous les Fideles Chrestiens de donner son saint Corps.* Les fondateurs sont Nicole Boissart ou Bollart, Avocat en Parlement, Seigneur de Champcueil, & Jehanne Ferron sa femme. L'Abbé Chastellain, Chanoine de Notre-Dame de Paris a observé dans ses Voyages manuscrits que ce Salut étoit marqué devoir être dit à sept heures & demie après souper, en mémoire de ce qu'environ cette heure en ce jour Notre Seigneur donna son corps à deux de ses Disciples : ce que je n'y ai point lû & que je crois n'y point être. Cet acte n'a point de date ; mais sur une autre pierre est la fondation d'*O filii* fait en 1601 par la fille des fondateurs ci dessus nommés, veuve de Claude Guibert, Avocat. Cette derniere inscription est dite mise par les soins de Philbert Guibert, Docteur en Médecine, Anne Guibert Fusée, Ecuyer, sieur d'Assy, Champdeul & la Fournaise, Gentilhomme-Servant de feue Madame, sœur unique du Roy.

Leurs armes sont trois têtes de Maures & trois bandes.

Le Pouillé Parisien du XIII siécle marque conformément à la donation ci-dessus rapportée, que c'est au Prieur de Gournay qu'il appartient de nommer à la Cure d'Essone : & cela a été suivi dans tous les Pouillés subséquens. Comme l'Eglise de Notre-Dame de Corbeil en est une dépendance, c'est pour cela que dans le Rolle des Départemens des Vicaires Généraux du Diocèse de Paris, & dans celui des Décimes, on trouve toujours sous un même & seul article Essonne & Notre-Dame de Corbeil : mais je remets à parler de cette Eglise de Notre-Dame, lorsque je traiterai de Corbeil. De la Barre qualifie pareillement du

Antiquités de Corbeil, p. 210.

titre de Curé d'Essone & de Corbeil, un Renault de Breban, Maître ès Arts de l'Université de Paris, décédé en 1437, dont il avertit que l'on voit l'épitaphe à S. Benoît de Paris à côté gauche du grand autel, laquelle commence ainsi :

Quisquis ades qui morte cadet, sta, respice : plora :

Sum quod eris, parum cineris : pro me, precor, ora.

Nous ne trouvons point l'origine de la Paroisse d'Essone : mais celle du Prieuré paroît être certaine, quoiqu'on ne voye pas pourquoi il a été appellé en 1572 Notre Dame de la Victoire. L'Abbé Suger qui fournit les commencemens de l'Histoire de ce Prieuré : Il y restoit, dit-il, de son temps dans le lieu dit les Champs, une Chapelle qu'on appelloit de Notre-Dame, la plus petite qu'il eut jamais vû, à moitié en ruines, sur l'autel de laquelle les brebis & les chevres paissoient. Plusieurs personnes assurant y avoir vû paroître les Samedis des cierges allumés, les malades y accoururent demandant leur guérison & l'obtinrent. Ce lieu étant devenu l'objet d'un pelerinage, Adam, Abbé de S. Denis vers l'an 1110, y envoya Hervé son Prieur & Odon de Torcy l'un de ces Religieux, pour y rétablir la Chapelle. Pendant le temps qu'ils y demeurerent, Eudes, Comte de Corbeil qui n'aimoit pas voir des Moines si proche de sa Terre, entra chez eux & y força le coffre où il y avoit quelque argent ; il fut cité puis excommunié, mais étant tombé malade, il se fit absoudre en rendant ce qu'il avoit pris, & abandonnant aux Religieux les droits qu'il prétendoit sur le foin & la chair de porc, dont il donna un écrit daté de l'an 1111. Mais comme le nombre des miracles

Etat des Prieurés de Paris 1572.

Suger de administ. sua. Duchêne, T. 1. p. 340.

Doublet, p. 845.

alla toujours en augmentant, il fallut penser à y établir une Communauté. Suger étant devenu Abbé de S. Denis depuis en 1121, y fit bâtir un cloître, un réfectoire, un dortoir, & y envoya douze Religieux pour y demeurer avec le Prieur. Il enrichit l'Eglise d'ornemens sacerdotaux, de rideaux de soye & de chappes de même matiere. Il y fit présent de deux Textes, sçavoir de l'ancien Livre ou Texte quotidien de l'Abbaye de S. Denis & du Graduel de l'Empereur Charles, & outre cela d'une Bible (*a*) en trois volumes. Pour la nourriture des Religieux, il assigna un labourage de deux charrues situé dans le voisinage, & il acquit pour leur boisson beaucoup de vignes outre le clos qu'il fit planter pour eux. Il fit de plus construire dans le lieu sur le terrain de S. Denis quatre pressoirs qui pouvoient produire par an environ quatre-vingt muids de vin sans aucuns frais; de telle sorte, ajoute-t-il, qu'ils étoient sûrs de retirer par chaque année deux cens cinquante muids de vin, & même quelquefois trois cens. (*b*) Il leur destina aussi une certaine quantité de prés sur le fond de l'Abbaye; & leur fit faire des Jardins potagers. Suger parle ensuite d'une autre terre appartenante à S. Denis qui étoit depuis long temps réduite en solitude & sans un seul habitant de sorte que c'étoient ceux des Villages voisins qui retiroient le produit dont il ne revenoit à l'Abbaye qu'un muid de grain par an ou même moins, ou bien deux ou trois septiers de noix. Cet Abbé y fit bâtir une ferme & une grange à trois charrues & cela pour l'utilité de ce nouveau Monastere. Com-

(*a*) *Bibliotheca* signifioit alors fort souvent une Bible.

(*b*) Je traduits *modios* par muids.

me ce pays avoit de bons pacages, il y mit aussi des bestiaux pour l'engraissement des terres. Il sembleroit que ce bien auquel Suger ne donne point de nom, auroit pù être dans le voiiinage en remontant la riviere d'Essone. (a) Il ajouta à tous ces dons celui d'une Terre située proche Brunoy, & qui rendoit aux Religieux de ce même Prieuré du grain, du vin & du foin. Ayant recouvré en partie un moulin perdu depuis soixante ans, il le leur abandonna ne les chargeant que de payer par an vingt sols au réfectoire de S. Denis le 10 Octobre. Enfin il leur attribua dix-sept livres de cens à Corbeil outre d'autres revenus provenans des Foires, avec un moulin, un four, huit muids d'avoine, des poulles & une prébende entiere dans la Collégiale de S. Spire. On peut dire que cet Abbé dota richement ce Prieuré. Je ne sçai pourquoi il a omis le droit de pêche dans la riviere d'Essone, que le Roi Louis le Jeune accorda en sa faveur à ce même Monastere, à commencer au pont du Bourg d'Essone jusqu'aux moulins bannaux du Roi. De la Barre assure que les Lettres en furent expédiées par le Chancelier Algrin l'an 1139. Philippe de France, frere du Roy Louis VII, fit en lan 1145 à ce Prieuré un don d'une autre espece. Etant Abbé de S. Spire de Corbeil, il attacha une prébende de cette Eglise à ce Monastere. On peut voir ce que j'en dis en parlant de Corbeil. Ce que nous trouvons depuis sur ce Prieuré, est que l'an 1233 Odon Clément, Abbé de S. Denis transigea avec les Chanoines de S. Spire au sujet des droits de cette Maison; que celui qui

Antiquité de Corbeil, p. 132.

Doublet p. 869.

Gall. Chron. nova col. 388.

(a) Il pouvoit être entre Monceaux & Fontenay le Vicomte où l'Abbaye de S. Denis avoit du bien dont elle fit échange en partie au IX siécle.

Reg. Parlam. Candelosa 1266.

étoit Prieur en 1260 fut obligé de plaider contre les Gens du Roy & le Prevôt de Corbeil, qui réclamerent un faux monnoyeur arrêté sur sa Terre, & que le Prieur gagna. Qu'en 1277 il y eut encore un grand procès au sujet de la Justice d'Essone sur lequel il intervint Arrêt du Parlement qui déclara que le Prieur avoit tout droit de Justice dans le Bourg, & qu'il pouvoit élever des fourches patibulaires sur son territoire : que quant aux maisons, terres & héritages du Prieuré sis hors du Bourg le Prieur auroit droit de basse Justice seulement : au surplus qu'au Roy & à la Reine Douairiere appartenoit la Justice sur les grands chemins & la Voirie du Territoire. Les Officiers de la Reine Clémence de Hongrie, veuve de Louis Hutin, à laquelle Corbeil appartenoit ayant voulu empêcher les Sergens du Prieur de porter dagues & épées à Corbeil ès lieux où il a Justice, & à Essone même jusqu'à leur avoir ôtées, il y eut un Arrêt du Parlement du 10 Mars 1323, par lequel il fut ordonné que leurs armes leur seroient rendues.

Antiquité de Corbeil, p. 178.

Doublet, p. 951.

Lib. assign Parlam.

Un des Prieurs de ce lieu dont la mémoire s'est conservée, est Gilles Rigaud qui soutint vigoureusement le procès que les Officiers de la Reine lui intenterent, & qui obtinrent contre eux l'Arrêt dont je viens de parler & un autre du 10 Avril 1323. De son temps il s'éleva quelque différends entre la Reine Clémence & les Moines de S. Denis, les Parties s'en rapporterent à S. Jean de Dieu de la Charité, Archidiacre de Soissons, & à Pierre Saurel, Trésorier de Nevers. Il fut fait vingt ans après Abbé de S. Denis. Un autre qui a été Prieur Commendataire au XVI siécle est Jean de Serres; ce qui me fait croire que c'est celui qui se fit Calviniste,

Chron. S. Dion. Gall. Chr. nov. T. 7 col.

Reg. assign. dict. Parlam. 1319.

est que je vois que Jacques de Thou jetta un dévolut sur son Bénéfice. Les Lettres de Rome en date du mois de Janvier 1569, sont adressées *Nobili viro Jacobo de Thou, Clerico Parisiensi . . . per in capacitatem seu inhabilitatem aut irregularitatem Magistri Johannis de Serre.* Le visa de Paris est du 8 Mars suivant. Jacques de Thou résigna ce Prieuré à Jean Touchard en 1584. *Reg. Ep. Par.*

Enfin ce même Prieuré dont la nomination étoit revenue au Roy depuis l'union du titre Abbatial de S. Denis à la Maison de S. Cyr, a été cédé par le même Prince à l'Abbaye de Coulomb, Diocèse de Chartres, pour y être uni en échange des Prieurés de S. Germain en Laye & de Marly le Bourg qui dépendoient de cette Abbaye & qui ont été unis aux Cures de ces deux lieux. Pouillé Royal d'Antoine.

Il ne reste plus rien de ce Prieuré que l'Eglise qui est située sur le bord du grand chemain au sortir d'Essone à gauche en allant à Fontainebleau, laquelle n'a plus que l'air d'une grande Chapelle toute nue & peu solidement construite. Il y avoit aussi autrefois dans la même Eglise une Chapelle du titre de la Magdeleine. Il en est fait mention dans les Régistres de l'Archevêché au 29 Octobre 1473.

Il est vrai, par tout ce qui a été dit jusqu'ici, que le Prieuré d'Essone est celle des Communautés qui possedent le plus de bien sur le territoire de la Paroisse. Mais cela n'exclud point plusieurs autres Corps Ecclésiastiques établis sur l'ancien territoire de la même Paroisse à l'endroit où a été formé le nouveau Corbeil & dans l'Isle où est la Maison des Chevaliers de S. Jean de Jérusalem. Outre ce que peuvent y posséder les Collégiales de S. Spire, de Notre-Dame & le

Necrol. Heder ex Cal. Déc.

Prieuré de S. Guenault, on voit dans le Nécrologe de l'Abbaye d'Hieres, qu'un nommé Hugues Guirre donna à ces Religieuses *apud Essonam dimidium molendini*, laquelle donation doit avoir été faite vers le temps de la fondation, puisqu'elle fut confirmée par la Bulle d'Eugene III, qui est de l'an 1147.

Annal. Bened. T. 6 p. 676.

De nos jours on a établi à Essone une Manufacture de fer laminé dont on fait des lits & divers meubles. Cet établissement est la matiere d'une brochure imprimée chez Durand en 1753.

CORBEIL occidental doit donc être regardé comme la portion qui est aujourd'hui la plus remarquable & la plus peuplée de tout le territoire d'Essone : aussi le Curé y fait-il sa résidence à l'Eglise de Notre-Dame son annexe ou succursale qui a succédé à celle de S. Nicolas, pendant que son Vicaire réside à Essone, Eglise Matrice. Cette annexe étant devenue Ville, mérite un article particulier.

Histoire des Gr. Off. T. 8. p 471.

VAUX SUR ESSONE portoit ce nom dès l'an 1398, que Jean de Dicy dit Bureau, Capitaine de Corbeil, Ecuyer d'honneur du Roi, en étoit Seigneur. De la Barre écrit que c'est une petite Isle de la riviere qui passe à Essone, & où il reste des masures de l'Hermitage de S. Guillaume. Dès son temps cette Seigneurie étoit jointe à Villeroy. Il dit ailleurs que la Maison du Donjon sise à Corbeil, est de la censive de ce Vaux.

Antiquité de Corbeil, p. 19.

Ibid, p. 156.

MOULIN-GALAN est un Hameau au midi d'Essone dont plusieurs maisons sont sur la petite riviere proche Villabé. De la Barre marqua il y a cent ans dans son Livre, qu'il y avoit en ce lieu des moulins, non-seulement à bled, mais encore à papier &

Ibid.

pour tailler des diamans, dans un beau pavillon bâti par le sieur Chahu. Ce pourroit être un de ces moulins dont il est fait mention dans l'extrait des Comptes de la Prevôté de Paris rendu vers l'an 1430 en ces termes : *Moulin à papier & héritages scis à Essone qui furent à Jehan le Maistre dit le bossu.* En 1480 il y avoit un autre moulin à papier nouvellement bâti par Hugues Denison en une petite Isle à Essone, & on l'appelloit le moulin du pré.

Sauval, T. 3 page

Lib. Cens. Pr. S. Joban. par-roi.

PRESSOIR ou Pressoir-prompt sont trois ou quatre maisons sur le chemin d'Essone au Plessis-Chesnay à gauche proche les vignes. Elles portent ce nom sans doute en mémoire des pressoirs que l'Abbé Suger avoit fait construire dans ce même lieu.

Ci-dessus page

Les Cartes Géographiques marquent NASSELLE comme un lieu tout proche le Bourg d'Essone, & NAGY comme tout voisin de Corbeil. Je n'ai rien trouvé sur ces deux lieux. En voici deux autres dont je parlerai dans les termes même du sieur de la Barre.

» CHANTEMESLE, belle Maison si» tuée entre Essone & S. Jean en l'Isle. Elle » appartient, dit la Barre, au sieur Hesse» lin, Conseiller du Roi en ses Conseils, » Maître d'Hôtel ordinaire de sa Maison & » de la Chambre aux Deniers, lequel se » servant de la commodité de l'eau de la ri» viere d'Etampes (c'est celle d'Essone) qui » passe au travers de ses jardins, en éleve » des fontaines & cascades faites par artifice » non commune. « Ces sortes d'inventions étoient encore rares il y a six vingt ans. Sauval n'en dit qu'un mot : *Je laisse*, dit-il, *Essone ou Chantemesle si célébre par tant de machines dont l'inventif Hesselin s'étoit servi.*

Antiquité de Corbeil, p. 18.

Antiquité de Paris, T. 3 p. 52.

» LES BORDES sont quelques moulins

» & maisons qui bordent la riviere d'Etam-
» pes entre Corbeil & Essone dont une par-
» tie est de la Justice & censive de S. Jean
» en l'Isle : l'autre partie est de la censive
» du Prieur S. Guenault, & de la Justice du
» Prevôt de Corbeil. «

C'est dans l'un des lieux ci-dessus marqués que l'on fit sous le regne de Louis XIII une entreprise pour l'utilité du public, Patin en parle dans son Traité des tourbes combustibles publié en 1663. » Il n'y a pas trente » ou quarante ans, dit-il, qu'un homme qui » avoit beaucoup d'esprit & qui étoit fort » entreprenant, fit tirer vers Essone plus de » deux cens milles tourbes pour servir d'E- » chantillon à l'usage qu'il en vouloit rendre » public : mais sa mort empêcha la réussite » de ce grand projet, ne s'étant trouvé per- » sonne qui eût le courage, les moyens & » l'intelligence nécessaire pour le poursuivre. » Des Bergers ayant froid en hyver, firent » du feu avec du chaume & des buchetes » contre ce monceau qu'ils ne jugeoient être » que de la terre ordinaire. Mais ils furent » bien surpris de voir bruler ce grand amas » que l'Entrepreneur avoit mis là pour sé- » cher, qu'on ne put jamais éteindre avant » son entiere consommation. Les anciens du » pays disent que ce feu dura trois jours & « trois nuits. « Patin ajoute que le sieur de Chambre, Trésorier, Payeur des Gendarmes, eut un Brevêt du Roi en 1658 pour ces tourbes, & n'en dit pas l'issue.

Traité des Tourbes in-4. p. 8.

Il y a eu au XIII siécle un Pierre d'Essone renommé parmi ceux qui donnerent alors des Livres à la Sorbonne encore naissante, entr'autres un Livre d'un Théologien appellé Jean qui étoit S. Bonaventure : sa donation fut faite en 1278. Il est appellé *Petrus de Essoniis.*

Cod. Sorbona 921.

Un Jean d'Essone fut aussi un des Socius de Sorbonne dans le même temps, & Prédicateur. Il mourut vers l'an 1280. Ibid.

Sur la fin du dernier siécle le Bourg d'Essone a été honoré de la résidence de Messire Paul-Philippe de Chaumont qui quitta en 1684 l'Evêché d'Acqs qu'il gouvernoit depuis environ douze ans & mourut en 1697. Il étoit de l'Académie Françoise, & l'on a de ses Ouvrages en faveur de la Religion. Ce fut au moins dans les dernieres années de sa vie qu'il demeura à Essone dans la maison qu'il y avoit. Perm. de Chap dern. 25 Mars 1696.



LE NOUVEAU CORBEIL,

Sur l'ancien Territoire d'Essone.

CETTE Ville quoique devenue assez célebre dans l'Histoire, soit Ecclésiastique soit Civile, ne doive pas passer pour avoir eu des comencemens bien reculés, ni si éloignés de nos jours que se l'est imaginé son Historien moderne le sieur de la Barre. Cet Ecrivain se repaissant de vaines idées, ne s'est pas contenté de donner au vieux Corbeil une antiquité qu'il n'a pas, en le supposant bâti par les habitans de la Ville Gauloise de Corbilo sur Loire dont parle Strabon, & ajoutant que c'est le *Mesiosedum* nommé ainsi dans les Commentaires de César, parce que c'étoit, dit-il, une Ville assise au milieu des deux Villes de Lutece & de Melun, quasi *Medio sedium;* il tâche encore d'insinuer que la Ville de Corbeil aujourd'hui extante à l'autre bord de la Seine n'est pas plus nouvelle que le vieux Corbeil que d'un siécle & demi ou environ, & qu'elle a été fondée par Gnæus Domitius Corbulo, Lieutenant-Général pour l'Empereur Neron des armées placées sur le Rhin. Mais en ne s'attachant qu'à ce qui est certain, on est obligé de rapprocher beaucoup plus près de notre temps l'origine de la Ville de Corbeil. De la Barre

[1] Histoire de Corbeil de 1645, p. 2, 3, 4, 5 & 8.

a bien senti le foible de sa cause, lorsqu'il avoue qu'il falloit qu'il n'y eût point encore d'habitans ou de peuple à l'endroit où est Corbeil sur l'embouchure de la Juine dans la Seine lorsqu'on établit des Paroisses, puisqu'alors il n'y en eut point d'érigée en ce lieu, & que le terrain ou emplacement occupé depuis par cette Ville, fut attribué alors à la Paroisse d'Essone que l'on connoît avoir été un *Vicus* dès le temps de la premiere race de nos Rois au sixiéme siécle. Ibid, p. 8.

Le territoire où Corbeil a été bâti peu à peu tel qu'il est, étant originairement de la Paroisse de S. Etienne d'Essone: de la Barre se renferme à dire qu'il n'y avoit alors en ce lieu du confluent de la Juine & de la Seine qu'une Tour en forme de Château; mais il veut toujours que ce soit la Tour de Corbulo le Romain: & c'est ce qu'il ne prouve pas. Corbeil dont il s'agit n'est connu que par ses Comtes, & cela depuis le dixiéme siécle seulement. L'on a des monumens sur ce lieu depuis ce temps-là, & cependant aucun des anciens titres ne parle de cette Tour de Corbulo. C'est un nom fait à plaisir, de même que l'on a donné en ces derniers siécles au coche d'eau qui descend de Corbeil à Paris le nom de Batteau-Corbillard. Le même Historien de Corbeil reconnoît qu'encore dans l'année 841 l'angle de la jonction des deux rivieres ci-dessus nommées n'avoit point de nom. Il se sert pour le prouver du texte de Nithard, Ecrivain alors vivant, qui marque, selon lui, que Charles le Chauve venant de Paris en Bourgogne, rejoignit les troupes du Capitaine Warin dans un lieu *ubi Juna Sequanæ confluit*, ce qu'il traduit à la jonction de la Juine à la Seine. Ce qu'il dit sur le confluent des deux rivieres, sçavoir,

qu'il n'avoit pas encore de nom en 841, est très-véritable ; mais ce qu'il produit pour le prouver n'est pas à sa place ; car dans les bonnes éditions de Nithard, on ne lit point *ubi Juna Sequanæ confluit*, mais *ubi Luva Sequanæ confluit*, ce qui signifie au confluent de la riviere de Louain & de la Seine, c'est-à-dire, aux environs du lieu où est la Ville de Moret. En effet la traitte du chemin à laquelle Charles le Chauve employa une nuit entiere de la fin de l'hyver demande bien qu'au lieu de sept lieues on en mette seize.

Si le sieur de la Barre avoit connu une Histoire de la Translation des Reliques de saint Quirin, Martyr du Diocèse de Rouen, faite sous le regne du méme Charles le Chauve ou d'un autre Roi du nom de Charles au neuviéme siécle, d'un lieu du Diocèse de Paris appellé *Condatum*, en l'Abbaye de Malmedy au Diocèse de Cologne, il s'en seroit peut-être aussi servi pour prouver l'antiquité de sa Tour de Corbulo, vû que *Condatum* signifie un confluent de deux rivieres, ou un angle de terre formé par leur jonction ; & il auroit aussi fait apporter du Diocèse de Rouen en ce lieu plûtôt qu'il ne fait les Reliques de ce S. Quirin, parce qu'il auroit dit qu'elles ne pouvoient pas avoir été enlevées de ce *Condatum* sous les Rois Charles le Chauve, ou Charles le Gras, ou Charles le Simple, qu'elles n'y eussent été réfugiées auparavant. Ce trait historique de l'apport des saints Martyrs du Diocèse de Rouen au neuviéme siécle à *Condatum* du Diocèse de Paris, a été inséré dans la légende de S. Nigaise du dernier Breviaire de Paris au 11 Octobre. La conservation actuelle d'une grande partie de celui de S. Quirin ou de Sainte Pience, Compagnon du Martyre de S. Nigaise dans l'ancien

Thesaur. Anecdot. T. 3

l'ancien Prieuré de S. Jean de l'Hermitage de Corbeil, paroissoit devoir déterminer à entendre Corbeil par ce *Condatum* qualifié Parisien dans l'Ecrit du Moine de Malmedi. Mais il s'y est trouvé un obstacle insurmontable : c'est que l'Histoire du transport de ces corps Saints écrite par les Moines de Saint-Oüen de Rouen, qui en furent les porteurs, aussi-bien que de celui de S. Oüen, assure que ce *Condatum* étoit une Terre appartenante à leur Eglise, & ne dit en aucun endroit qu'elle fût située au Diocèse de Paris. Or il se trouve par des recherches exactes, que le *Condatum*, Village du Domaine de l'Abbaye de Saint-Oüen, est situé au Diocèse de Soissons à la jonction des rivieres d'Aine & de Vele, à une très-légere distance de Sancy, patrimoine du saint Evêque de Rouen, & que cette Terre de *Condatum* est ainsi désignée dans des Chartes du IX siécle. D'où il faut conclure que c'est le Moine de Malmedi qui s'est trompé, prenant un Diocèse pour un autre ; peut-être parce qu'il a écrit son Histoire trop long temps après les évémemens ; ainsi de tout cela il ne résulte encore rien pour Corbeil.

Il y eut en 853 un Capitulaire dressé à *Silvacum* proche Laon, par lequel Charles le Chauve ordonnoit quels seroient les Envoyés ou Commissaires de sa part dans les petites Provinces de ses Etats. Si le nouveau Corbeil n'existoit pas encore comme il y a lieu de le croire, son territoire ne pouvoit être compris sous ce nom-là dans ces Départemens. Mais comme le pays de Châtres étoit une de ces petites Provinces sous le nom de *Castrisum*, contigu au pays Etampois *Stampisum* ; & qu'il n'y a que trois lieues d'Essone à Châtres, il est plus vraisemblable qu'alors

Duchêne, T. 2 p. 418. & seq.

la Paroiſſe d'Eſſone & ſon territoire dont l'emplacement du futur Corbeil faiſoit partie, étoit compriſe dans le *Caſtriſum* dont Châtres étoit le chef-lieu. Mais ce ne fut pas beaucoup de temps après, qu'on vit ſe former à la jonction de la Juine & de la Seine, une eſpece de Hameau. Il étoit naturel que quelques Bâteliers s'y fuſſent établis, ſoit pour conduire à Paris des marchandiſes, ſoit pour faciliter le paſſage dans la Brie, car il n'y a aucune preuve qu'il y eût dès-lors en cet endroit un pont ſur la Seine pour aller d'Eſſone au Village de Corbeil. Les maiſons qui y furent bâties prirent le nom de Corbeil dont elles n'étoient ſéparées que par la riviere. Sous le regne de Charles le Gras vers l'an 884, les Normands ſe diſpoſant à remonter la Seine au-deſſus de Paris, & l'ayant effectivement remontée en 886 juſqu'à entrer dans la riviere d'Yonne, il fut beſoin de prendre au-deſſus de Paris les mêmes précautions dont on avoit uſé au-deſſous du temps de Charles le Chauve, c'eſt-à-dire, d'élever quelques défenſes ſur les bords de la Seine, & de dreſſer des obſtacles à leur navigation. Le lieu de l'embouchure de la riviere de Juine dans la Seine dut être l'un de ceux où l'on travailla à cela. On y bâtit un Château à la maniere du temps, & le Roi y commit un Comte pour veiller avec des troupes à la ſureté des rivages & des Villages adjacens. Telle a été ſelon moi l'origine du Comté de Corbeil, qu'on ne ſçauroit placer plus tard qu'environ l'an 900, puiſqu'on trouve un de ces Comtes en 940 ou à peu près.

Ce Comte s'appelloit Haymon comme nous l'apprenons d'un Ecrivain preſque contemporain, Moine de l'Abbaye de S. Pierre des Foſſés. Cet Hiſtorien nommé Odon ou

Eudes, se contente de dire que Haymon, Comte du Château de Corbeil *Comes Corboïli Castri* étant décédé dans le voyage de Rome, que sa piété lui avoit fait entreprendre, on engagea un jeune Seigneur de la Cour appellé Burchard, d'épouser sa veuve nommée Elisabeth, qui étoit comme lui d'une noble famille. Cet Auteur pouvoit avoir connu dans sa jeunesse cette Dame alors fort âgée. L'Historien moderne de Corbeil qui paroît avoir fait de grandes recherches sur le Comte Haymon, a trouvé qu'il étoit Normand d'origine, & fils d'Osmon le Danois, tuteur du Duc de Normandie, Richard premier; & qu'Elisabeth étoit parente d'Avoye, femme de Hugues le Grand, Prince des François, sœur de l'Empereur Othon. On lit dans Odon des Fossés qu'ils eurent un fils appellé Thibaud, lequel après avoir été Abbé de Cormery en Touraine, le fut de l'Abbaye des Fossés proche Paris. On sçait d'ailleurs que plusieurs Reliques de Saints, soit de la Province de Rouen comme de Bayeux, soit de la Basse Bretagne, (*a*) qui avoient été réfugiées à Paris ou aux environs dans l'appréhension qu'elles ne fussent profanées par les troupes barbares que Richard, Duc de Normandie, avoit appellées à son secours contre Thibaud, Comte de Chartres; furent transportées à Corbeil du temps de ce Comte Haymon, après avoir été durant quelque temps les unes à Palluau, proche la jonction des rivieres d'Etampes & de celle de Juine, à deux ou trois lieues du Bourg d'Essone, les autres à Courcouronne à une petite lieue du même

Odo in vit. Burchardi Comit. Corb. Duchêne, T. 4 p. 116.

De la Barre p. 66.

(*a*) Le Martyrologe de Paris écrit vers le milieu du XIII siécle, dit de S. Exupere au 2 Août : *cuius corpus persecutione Danorum à Redonis civitate fugatum*, Il y a surement *Redonis*.

Bourg. La maniere dont ces précieuses dépouilles furent tirées de Paluau n'est pas racontée uniformément : mais de quelque façon qu'elles en ayent été enlevées, ce furent ces Reliques qui occasionnerent la construction d'une Eglise Collégiale du titre de S. Exupere, premier Evêque de Bayeux, vulgairement dit S. Spire, & celle d'une autre Collégiale du nom de S. Guenaul, Abbé en Bretagne. Le Comte Haymon les fit bâtir toutes les deux. C'est ce qui commença à donner du relief au nouveau Corbeil, & par le besoin que les Chanoines eurent d'Officiers, les habitans se multiplierent.

Le second Comte de Corbeil que l'on connoisse est Burchard, élevé dans la Cour de Hugues-Capet, que ce Roy engagea d'épouser Elisabeth, veuve d'Haymon & à qui il confia le Château de Melun & celui de Corbeil avec le Comté de Paris. Les biens spirituels & temporels que ce Comte procura à l'Abbaye de S. Pierre des Fossés, & dans laquelle il fut inhumé, nous ont procuré sa vie de la composition d'Odon, Moine de ce lieu l'an 1058, environ quarante à cinquante ans après son décès. On peut y voir ses exploits militaires contre Eudes, Comte de Chartres, qui avoit voulu lui ravir la Ville de Melun, & contre Rainard, Comte de Sens, qui persécutoit le Clergé de sa Ville. Il fut toujours très-considéré par le Roi Robert. Sur la fin de ses jours il prit l'habit de Religieux à S. Pierre des Fossés, & y faisoit quelquefois les fonctions d'Acolyte. Elisabeth sa veuve y reçut aussi la sépulture par la suite. On ne leur connoît d'enfant que Raynaud, Evêque de Paris, & Adele qui épousa Foulques Nerra Comte d'Anjou, dont les descendans par leur fille Adele devinrent Comtes de Vendôme.

Une Charte de ce Comte donnée en faveur de l'Abbaye des Fossés, finit ainsi : *Actum publici in Curia nostra Corboïli anno Incarnationis Dominicæ M. VI.* ce qui fait voir que les Comtes de Corbeil y avoient dès-lors un Palais.

Le troisiéme Comte de Corbeil s'appelloit Mauger. On dit que Germaine de Corbeil sa femme étoit fille d'Albert, fils du Comte Haymon; & que pour lui il étoit fils de Richard premier, Duc de Normandie, & de Gonor : Ce fut ainsi que fut renouvellée l'alliance qui avoit déja subsisté du temps du Comte Haymon entre les possesseurs de la Normandie & ceux du Comté de Corbeil. Mauger passe pour avoir rendu de grands services au Roi Henri premier contre la Reine Constance qui s'opposoit à ce qu'il regnât. Le décès de ce Comte est marqué au 3 de Juin dans le Nécrologe du Prieuré de saint Eloy de Paris rédigé sur celui de S. Maur des Fossés en ces termes : *Obiit Malgerius Comes.* Le peuple de Corbeil l'appelle Maugis. On a un Diplome du Roi Robert de l'an 1029, auquel temps Mauger vivoit encore, dans lequel il est insinué qu'il y avoit dès-lors deux Châteaux dans le nouveau Corbeil, l'un qui étoit le Château du Comte du côté de S. Guenaul que je crois être le même qu'en 1163, étoit appellé *Castrum forte*, & l'autre appellé *Castellum sancti Exuperii* dans ce Diplome de 1029. Une petite Chronique écrite au XI siécle marque à l'an 1019 l'incendie du Château de Corbeil sans autre explication. *Chron breve Autiss. Labb. Bibl. MSS. T. 1 p. 292.*

Le quatriéme Comte de Corbeil fut Guillaume fils de Mauger. Il est surnommé *Vorlangus* dans le testament de Guillaume le Conquérant. Le premier acte qui fait men-

tion de lui est de l'an 1040. Il y confirme la donation faite par Nantier son Vicomte de l'Egise de S. Jean bâtie nouvellement *juxta murum Corboïli* au Monastere de S. Pierre des Fossés. On le trouve à Paris à la Cour du Roi Henry au milieu du mois de Mai de l'an 1043 apposant son seing aussi bien que Nantier son Vicomte, à un acte de satisfaction faite à la même Abbaye. En 1050 il obtint du Roi Henry l'Avouerie du Monastere de S. Pierre des Fossés. Ce Prince le qualifie dans ce Diplome simplement *Guillelmus Miles noster Castri Corboïli*. On croit qu'il se fit Moine dans la même Abbaye, & qu'il y mourut au commencement du regne de Philippe premier vers l'an 1060. La tradition de Corbeil sur l'Eglise du Prieuré de S. Jean, est qu'il a été surnommé de *l'Hermitage* à cause que Mauger, Archevêque de Rouen s'y retira lorsqu'il vint trouver son Cousin Guillaume, Comte de Corbeil dans le commencement de ses brouilleries avec le Duc de Normandie Guillaume le Conquérant. Il faut se souvenir que cy-dessus il est dit situé proche les murs de Corbeil : ce qui marque que dès l'an 1040 le nouveau Corbeil avoit déja l'air d'une Ville. On voit par ce qui a été dit jusqu'ici, qu'il y avoit déja trois Eglises.

Nanterus. *Chartul. papyrac. Fossatense f.* 121. *Hist. Eccl. Par. T.* 1. *p.* 659. Histoire de Corbeil, p. 88. *Ibid, p.* 87.

Le cinquiéme Comte de Corbeil se nommoit Rainaud. Il paroît à la suite de la Cour du Roi Philippe premier dans l'acte de la Dédicace de l'Eglise de S. Martin des Champs faite l'an 1067. Il y est ainsi désigné *Rainaldus Comes Curbuliensis*, avec un autre nommé *Fredericus de Curbuilo*. De la Barre a mal conjecturé qu'il fut inhumé chez les Religieux de Grammont du Bois de Vincennes : ils n'existoient pas encore.

Hist. S. Martini Camp. p. 15. Histoire de Corbeil, p. 91.

Le sixiéme Comte de Corbeil fut Bouchard II du nom, bien différent de Bouchard premier pour le caractere. On ne sçait s'il étoit fils de Rainaud. Il avoit épousé Alix de Crecy en Brie. L'acte par lequel il est le plus connu & par un côté favorable, est celui par lequel à la priere des Seigneurs de sa Cour, qui lui représenterent le triste état où l'Eglise de S. Spire étoit à cause des entreprises que certains Tyrans avoient faites sur son territoire & sur les Chanoines, il lui assigna autant de terrain que ces Seigneurs en proposerent afin que les Chanoines & tout ce qui seroit renfermé dans les limites de ce Cloître jouît d'une exemption entiere excepté celle de la Jurisdiction de l'Evêque. Cette charte qui est de l'an 1070, fut confirmée par le Roi Philippe premier. Au reste Suger, Abbé de S. Denis qui écrivoit soixante ans après, représente ce Comte de Corbeil comme un homme très-superbe, un chef des factieux, & qui ambitionnoit de devenir Roi. Un jour, dit-il, ce Comte refusa de prendre son épée de la main de son Ecuyer, & il voulut la recevoir de la main de sa femme lui disant : » Noble Comtesse donnez joyeusement cette » épée à votre Noble Barron : il la recevra » de votre main en qualité de Comte, pour » vous la rapporter aujourd'hui comme Roi » de France. « Mais il lui arriva tout le contraire de ce qu'il espéroit, car le même jour il fut tué d'un coup de lance par Etienne Comte de Chartres.

Le septiéme Comte de Corbeil fut Eudes fils du précédent, lequel épousa une fille d'André de Baudiment, l'un des premiers Officiers de Thibaud, Comte de Champagne. On voit qu'en 1093 Eudes confirma la donation de l'Eglise de S. Denis de Bondoufle

Suger.

Chart. Long. fol. 30.

& de la dixme faite par Payen d'Etampes au Prieuré de Longpont comme étant de son Fief, & qu'il en mit en possession le Prieur Henry en lui donnant un morceau de pierre à feu. Il paroît qu'il ne se révolta point contre le Roi ainsi que son pere avoit fait, puisque le malheur ayant permis que Hugues de Cressy fut venu à bout de l'enfermer dans son propre Château de la Ferté-Baudoin dit depuis la Ferté-Alais à trois ou quatre lieues de Corbeil, le Roi Louis le Gros se mit en campagne avec des troupes pour le délivrer, & le délivra en effet. L'Abbé Suger en sa vie de Louis le Gros, dit que ce Comte de Corbeil n'étoit pas un homme, mais un animal, *hominem non hominem, quia non rationalem sed pecoralem.* L'Historien de Corbeil a cru que si cet Abbé en parloit si mal, c'étoit à cause qu'il s'étoit opposé à l'établissement des douzes Moines qu'il avoit envoyé au Prieuré d'Essone lorsqu'il étoit Abbé : mais cela ne peut être, parce que selon lui Eudes mourut en 1116, & Suger ne fut fait Abbé de S. Denis qu'après l'an 1120. Ce qu'il y a de certain en tout cela, est que ce Comte Eudes tourmenta effectivement les deux Religieux qui furent envoyés d'abord à la Chapelle de Notre-Dame des Champs au-dessus d'Essone du temps de l'Abbé Adam, prédécesseur de Suger ; mais il ne tarda pas à s'en repentir ; & même en faisant satisfaction à l'Abbaye, il lui remit une redevance de foin & de chair de porc, par un acte de l'an 1111. Ce Comte mourut sans laisser aucuns enfans. Ce qu'il faut encore observer dans les chartes de son temps, est que celle de l'an 1093 touchant l'Eglise & la dixme de Bondoufle, est la premiere d'où l'on apprend qu'il existoit dans le nouveau Cor-

Duchêne T. 4 p. 302. - De la Barre, p. 106.

Doublet, p. 843.

beil une Eglise du titre de Notre-Dame, puisque parmi ceux qui y souscrivirent à Corbeil comme témoins est nommé *Rainardus Cantor S. Mariæ.* D'où il faut conclure que cette Eglise avoit été bâtie au plus tard sous ce Comte Eudes, & que le nouveau Corbeil renfermoit dès-lors quatre grandes Eglises, sçavoir, Saint-Spire, Saint-Guenaul, Saint-Jean & Notre-Dame; & que par conséquent il y avoit beaucoup de maisons pour ce vuide entre ces Eglises.

Le nouveau Corbeil que l'on appelloit alors simplement Corbeil, étoit devenu un lieu assez peuplé lorsqu'il cessa d'avoir un Comte particulier. Eudes dont on vient de parler n'ayant point eu d'enfans, la Terre ne pouvoit passer qu'à des Collatéraux. Hugues, Seigneur du Puiset en Beauce qui étoit fils de sa sœur, y eut prétention, mais malheureusement pour lui, il étoit alors retenu en prison par le Roi Louis le Gros. Pendant ce temps-là André de Baudiment, frere de la veuve d'Eudes, gardoit & défendoit cette Ville, de crainte que ce Prince ne s'en emparat. D'un autre côté Thibaud, Comte de Champagne, essayoit d'en devenir maître, afin d'avoir un passage pour aller de la Brie dans la Beauce & en revenir de même. Dans ces entrefaites Louis le Gros voulant prévenir l'Empêchement pu commerce sur la Seine qui s'en seroit suivi si le Comte de Champagne eût joui de cette Terre, ménagea par le moyen de Suger une Conférence à Moissy Seigneurie de l'Evêque de Paris à une grande lieue de Corbeil du côté de la Brie. Il fut convenu en ce lieu que Hugues du Puiset seroit mis en liberté en cédant au Roi son droit sur Corbeil & ses dépendances.

Suger de vita Lud. Grossi Duchêne T. 4 p. 302.

Ce fut ainsi que Corbeil devint une Terre

du Domaine Royal environ l'an 1120, après avoir eu sept Comtes durant l'espace de deux siécles ou à peu près. J'en reprendrai l'Histoire Civile après que j'aurai fait celle des Eglises que ces Comtes ou leurs Vicomtes y avoient bâti pendant ces deux cens ans.

Il ne fut point question alors d'ériger une Paroisse dans le nouveau Corbeil; son territoire étoit toujours censé faire partie d'Essone pour le spirituel ainsi qu'il avoit été d'origine. Les Seigneurs se contenterent d'y fonder des Chanoines pour chanter les louange de Dieu & des Saints dont ils y rassemblerent les Reliques.

EGLISE DE SAINT-SPIRE.

C'est ainsi que le peuple de Corbeil & des environs a racourci le nom de S. Exupere *Exuperius*, premier Evêque de Bayeux dont les Reliques sont conservées en ce lieu; ce qui étant inconnu à celui qui dressa l'an 1384 certaines lettres d'amortissement pour cette Eglise accordées par Charles VI, a été cause qu'il l'a prise pour une Eglise titrée du *Saint-Esprit*, Sancti Spiritûs. Elle est la premiere qui fut construite lors de la formation du nouveau Corbeil, & où le Fondateur mit des Chanoines. Jean de Saint-Victor écrivoit en 1315 que l'on disoit de son temps, que le corps de S. Exupere avoit été apporté de Bayeux dans le lieu dit Palluau au-dessus d'Essone l'an 863 & par la suite à Corbeil. Il pouvoit avoir mal lu la date de l'année dans quelques Livres qui auroient marqué 963. C'est le temps auquel on est sûr qu'un grand nombre de Corps saints qu'on avoit réfugié de Bretagne & de Normandie à Paris à cause des Barbares que Richard, Duc de Norman-

Trésor. des Chartes, Régistre 125, Piece 264.

Memoriale Histor. MS. in Bibl. Colleg. Navarr.

die avoit fait venir contre Thibaud, Comte de Chartres, furent dispersés en divers lieux dont Corbeil fut du nombre. Ainsi comme ce ne fut pas seulement le corps de S. Exupere qui s'est trouvé transporté aux environs de Corbeil, mais encore ceux de S. Loup & de S. Regnobert, Evêques de Bayeux, aussi-bien que celui de S. Guenaul, Abbé en Bretagne comme en font foi les châsses de leur nom qui y subsistent & qui contiennent leurs corps en tout ou en partie, il y a plus d'apparence qu'il faut lire l'an 963 après que Richard & Thibaud eurent fait leur paix, que non-pas 863. Avec cela la maniere dont les Corps saints furent tirés de Palluau pour être mis dans le nouveau Corbeil, est racontée diversement. On peut voir ces différences dans les Livres imprimés des Sieurs de la Barre & Beaupied, l'un de l'an 1647, l'autre de l'an 1735.

Duchêne T. 3. p.

Histoire de Corbeil in-4°. Vie & miracles de S. Spire in-12.

Quoiqu'il en soit, l'Eglise que le Comte Haymon fit bâtir au X siécle sous le titre des douze Apôtres & des saints Exupere & Loup, Evêques, dont les corps y furent placés, n'est pas la même que l'on voit aujourd'hui. Elle fut brûlée vers l'an 1140, c'est-à-dire, entre les années 1137 & 1144. Et quoique la réparation ne tarda pas beaucoup sous le regne de Louis VII, la Dédicace n'en fut faite que le 10 Octobre 1437 par Jean l'Eguisé, Evêque de Troyes, délégué par Jacques du Chastelier, Evêque de Paris. L'édifice qui subsiste de nos jours porte des marques de différens siécles, & il n'a rien que d'assez simple: on le trouve un peu écrasé selon la mode du temps. On y voit une tombe dont le style de l'inscription marque assez la nouveauté. C'est une espece de Cénotaphe à la mémoire du Fondateur : *Cy gist le corps de haut & noble hom-*

Chartul. Corbol. apud Labarre p. 133.

Histoire de Corbeil, p. 62. *me le Comte Hemon jadis Comte de Corbeil. Dieu ait son ame.* On n'a pas craint d'y mettre un écu chargé d'armoiries, comme si on en eut porté dès le X siécle. Il est fermé de coquilles d'argent, chargé d'un lion dragoné de gueule.

Ibid, p. 68.

Il y a dans la nef une autre tombe sur laquelle est figurée une femme ayant sur la tête un coeffure faite en forme de boëte quarrée oblongue & sans chien à ses pieds, avec cette inscription en lettres capitales gothiques *Anno Domini M. CC. LXI in Octavis S. Martini Hiemalis obiit Alesia condam mater Rev. Patris Reginaldi Dei gratia Parisiensis Episcopi: cujus anima requiescat in pace. Amen.* Le Pere Dubois la rapporte dans son Histoire de l'Eglise de Paris, mais non si exactement que la voilà ci-dessus. Il semble qu'on peut inférer de la figure & de l'inscription, que cette Alise n'étoit qu'une Bourgeoise de Corbeil & que l'Evêque Renaud avoit pris le surnom de Corbeil, parce qu'il en étoit natif, & non qu'il fût issu des anciens Chevaliers & Comtes de ce lieu. Aussi dans l'ancien Calendrier ou Nécrologe de l'Eglise de Corbeil est-il simplement appellé, *Reginaldus Mignon Episcopus Parisiensis*. Et sa mere est simplement dite *Alisia* dans un acte du mois de Juin 1260, auquel temps elle étoit logée au Cloître chez Ansel, Chantre de S. Spire.

Hist. Eccl Paris. T. 2 p. 415.

Ibid, p. 458.

Chart. min. Ep. Par. fol. 275.

Les Reliques sont ce qu'il y a de plus mémorable dans cette Eglise. Les corps de S. Spire & de S. Loup, Evêques de Bayeux, n'étoient encore en 1317 que dans une châsse assez simple & enfermés séparément couverts d'étoffe de soie & d'une peau de cerf. En cette année 1317 le 14 Mai celui de S. Spire en fut tiré par Gerard de Courtonne, Evêque de Soissons, l'Evêque de Sagonne & l'Abbé de

S. Magloire de Paris délégués par l'Evéque Diocésain & transférés dans une châsse prétieuse faite en partie aux dépens de Geoffroy du Plessis qui dans sa jeunesse avoit été Secretaire de la Comtesse de Toulouse. Cette châsse est ornée de plusieurs statues : il y a celle de Clemence de Hongrie, veuve du Roi Louis le Hutin avec les armes mi-parties de France & de Hongrie. Ce qui fait juger que cette Reine avoit aussi contribué à la confection. Le corps de S. Loup fut enchassé séparément ; & le tout fut porté processionellement hors la Ville au de-là du Pont dans dans le lieu dit le Tremblay où l'Evêque de Soissons fit l'éloge des Saints La mémoire de cette translation se renouvelle tous les ans le Dimanche d'avant les Rogations par une Procession solemnelle ou selon de la Barre ce sont les habitans de de Balancourt qui en faveur de la pause que les saintes Reliques firent autrefois à Palluau sur le territoire de leur Paroisse, (a) ont le droit de lever la châsse de S. Spire du milieu de la nef & de la porter jusques sous le portail du Cloître où elle est reçues des Confreres de S. Spire qui revêtus d'aubes, couronnés de fleurs & nuds pieds, la portent jusqu'au Tremblay & la rapportent dans l'Eglise où les châsses demeurent en bas pendant dix jours entiers que dure le concours.

Histoire de Corbeil, p. 36.

Vie S. Spire par Beaupied p. 46.

Comme la châsse de S. Spire avoit été endommagée dans le temps des guerres, il fut besoin d'y travailler en 1454 : après quoi Guillaume Chartier, Evêque de Paris, y remit les Reliques du Saint le Dimanche des Rogations le 26 Mai, assisté de Bernard,

Histoire de Corbeil, p. 209.

Gall. Chr. T. 7 col. 150.

(a) Voyez la Vie manuscrite de S. Exupere Bibl. Reg. ancien fond par le sieur de la Fremondiere en 1630.

Evêque d'Albi. (a) On fait encore mention d'une autre Translation ou renouvellement de châsse; ce changement fut fait par Paul Hurault, Archevêque d'Aix député par le Cardinal de Gondi, Evêque de Paris en 1619. On observe que tous les os de la tête s'y trouverent. La châsse de S. Loup fut aussi visitée, & son corps trouvé dans des linges anciens; il fut montré pareillement au peuple, puis remis dans des linges blancs & renfermé dans sa châsse. C'est sans doute cette derniere châsse que l'Abbé Chastelain, Chanoine de Paris vit il y a soixante & dix ans à Corbeil. » Elle est » dit-il, de vermeil à la gothique, grande » & magnifique: on y monte, ajoute-t-il, » par derriere le retable en menuiserie à » grandes colomnes par un escalier de bois. » Elle est placée dans le milieu. Au côté » septentrional à même hauteur est celle de » de S. Loup de Bayeux, de vermeil à la » moderne. Dans celle du côté du midi » sont des Reliques de S. Renobert aussi Evê- » que de Bayeux, & de quelques autres » Saints. «

Histoire de Corbeil, p. 37.

Voyages manuscrits.

On montre dans le trésor le chef de Saint Pierre Alexandrin & des Reliques de S. Spiridion. Il y a aussi de chaque côté du Sanctuaire une armoire grillée avec d'autres reliques: dans celle du côté méridional, est un buste qu'on dit être de S. Yon. Dans l'autre sont plusieurs bras d'argent & de petites capsules en forme de tombeaux & especes de philacteres, que je croirois avoir été portées par chaque Chanoine aux Processions des Rogations ou autres lorsque c'étoit l'usage. On

(a) M. Beaupied Vie de S. Spire page 47, place cette visite des Evêques de Paris & d'Albi à l'an 1487. Dusaussay en son Martyrologe marque la réception des Reliques de S. Spire au 28 Avril.

peut lire dans Guibert de Nogent les tentatives qu'on fit sur le Sacristin de S. Spire de Corbeil pour retirer de cette Eglise le corps de ce même S. Spire. M. de Sainte Beuve s'est appuyé sur la tromperie dont usa le Sacristin pour faire révoquer en doute d'autres Reliques du même Saint.

Depignor. SS. cap. 3. B. 3.

Cas de Consc. T.

Il y a eu plusieurs Chapelles en titre de bénéfice fondées en cette Eglise On en trouve une de S. Clément permutée en 1499. Une de S. Pierre Alexandrin, dite à la nomination du Chapitre en 1503. Une autre sous l'invocation de S. Germain, Evêque d'Auxerre, conférée en 1506 & 1560. Une à l'Autel de S. Louis, Evêque de Marseille, conférée en 1525.

Reg. Ep. Par. 8 Sept.

Ibid. 3 Nov.

Ibid. 29 Mart. & 29 Maii.

Ibid. 9 Mart.

Celle du titre de S. Martin située dans la même Eglise servoit de Paroisse, & est qualifiée Cure ou Eglise Paroissiale en 1482 & dite être à la présentation du Chapitre. De même en 1503. L'Evêque de Paris y nomma le 23 Octobre 1517 au refus du Chapitre. On en trouve une autre nomination le 4 Septembre 1537. Cette Cure dans l'Eglise de S. Spire est mentionnée au Pouillé Parisien du XV siécle sans spécifier de quel Saint elle est tirée. Le Curé y est aussi désigné comme ayant douze livres de revenu dans la mense du Chapitre.

Ibid. 9 Nov.

Reg. Ep. Par.

Voyez ci-après.

L'Historien de Corbeil parle d'une Chapelle différente de toutes les précédentes & qu'il dit être située au Cloître de S. Spire & renfermer les Fonts baptismaux. Il la dit titrée de S. Loup, Evêque de Bayeux. C'est apparemment la grande Chapelle que l'on voit détachée de S. Spire du côté du Septentrion & qu'on appelle maintenant de S. Gilles. Sa construction m'a paru être du XIII siécle.

De la Barre, p. 45.

¶ Dès l'an 1029 on qualifioit du nom de

Hist. Eccl. Paris. T. 1 p. 65. *Castellum S. Exuperii* le lieu où la Collégiale de S. Spire étoit bâtie suivant une charte du Roi Robert déja citée cy-dessus. Mais le Pere du Bois prenant mal cette expression, a cru qu'il s'agissoit d'une Terre du pays de Corbeil, tandis que c'est une partie de Corbeil même. Cent quarante ans après la situation où est cette Eglise étoit désignée un peu autrement, sçavoir, *Sanctus Exuperius de sub Castro forti.*

Ibid, T. 2 p. 82.

Bulla Alex. iij. anni 1163. pro S. Genov. Paris. Gall. Christ. T. 7. Infr.

On a vû plus haut en parlant de Bouchard II du nom, sixiéme Comte de Corbeil, l'extrait de la charte qu'il donna en 1070 pour l'exemption de la nouvelle enceinte dont il permit de former le Cloître des Chanoines de S. Spire. Cette charte est souscrite entre autres par Jean, Abbé de Corbeil; (*a*) ce qui ne peut être entendu que de cette Collégiale dont la premiere dignité portoit le titre d'Abbé, sans que pour cela il y eût jamais eu des Moines en cette Eglise. Il est vrai que Jean voulut prendre un grand empire sur les Chanoines & sur les biens de l'Eglise; mais il en fut blâmé par ses Successeurs. Cette Abbaye étoit du nombre de celles qu'on appelloit les Abbayes ou Eglises Royales dont les deux freres du Roi Louis le Jeune, appellés Henri, & Philippes furent Abbés successivement. Le fait est certain à l'égard de l'Eglise de S. Spire. Outre l'Abbé il y avoit

Hist. Eccl. Par. f. 2 p. 3.

Ibid, p. 22 & 25.

(*a*) On trouve dans le nouveau Gallia Christiana le Catalogue des Abbés de cette Collégiale T. 7 col. 962. Mais on ne le donne pas comme complet. Je ne voudrois pas assûrer que Jean Mortis qui y est marqué au milieu du XV siécle l'eut été, ou du moins l'eut été long-tems, puisqu'on lit dans la Préface de du Breul, des preuves qu'il étoit vers 1455, Chantre de la Sainte Chapelle de Paris. Le même Historien parle de ce Mortis comme auteur en cet endroit & aux pages 100 & 442 de l'édition de 1639.

un Chantre. On trouve au Cartulaire du Prieuré de Longpont dans un titre d'environ l'an 1140. *Adam Cantor de Sancto Exuperio.* Cette dignité étant d'un petit revenu, on lui unit en 1394 une prébende. Dès le XII siécle le Prieuré d'Essone jouissoit d'une Prébende dans cette Eglise, selon que le témoigne Suger. Le Prieur fut confirmé dans ce droit du 20 Juillet 1544, aussi bien que dans celui de tenir la premiere place après l'Abbé lorsqu'il y sera en personne. L'Abbaye de saint Victor fut aussi gratifiée au XII siécle d'un Canonicat dans la même Eglise par le Prince Henri qui en étoit Abbé du consentement des Chanoines : & cette Prébende lui fut confirmée par une Bulle d'Eugéne III & depuis par Arrêt du 27 Avril 1560. Sur la fin du même siécle les Chanoines de S. Spire furent en difficulté avec Maurice de Sully leur Evêque touchant le droit de procuration. Le Pape Clément III avoit déja nommé les Abbés de Pontigny & de Preuilly pour les régler. Mais les parties s'accorderent à Melun en présence de la Reine Adele & des Evêques d'Auxerre & de Nevers l'an 1190, & il fut arrêté que si l'Evêque de Paris venoit à Corbeil avec l'Archidiacre du canton ou sans lui le jour de S. Spire premier Août, & qu'il y officiât, alors le Chapitre lui payeroit cinquante sols pour sa procuration, & non à l'Archidiacre s'il y venoit sans l'Evêque, ni à l'Evêque même s'il venoit un autre jour. En 1203 Eudes de Sully, successeur de Maurice, regla la résidence des Chanoines dont l'Abbé étoit alors un nommé Hugues. Il y eut encore quelques autres reglemens faits en 1208, 1260 & 1446, qui sont rappellés dans l'Arrêt de la Réformation de ce Chapitre du 6 Septembre 1532 qui comprend un grand nom-

Chart. Longip. fol. 31.

Reg. Parlam.

Sug. de admin sua. Duchêne, T. 4. p. 340.

Histoire de Corbeil, p. 242.

Cod. MS. S. Victor. num. 795.

Histoire de Corbeil, p. 242.

Monum. discr. Eccl. ad calcem Theodori Cantuar. p. 681.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. *p.* 223.

Histoire de Corbeil, p. 228.

Reg. Parlam. 5 Junii 1544. bre d'articles : un autre par le Parlement en 1544 au sujet des Chanoines perpétuels : & enfin le cérémonial de l'Abbé fut reglé en 1690. *Reg. Archiep Paris. 20 Martii.*

Le Pouillé Parisien du XV siécle fait ainsi l'énumération des revenus de cette Eglise Collégiale, en nommant le nombre des portions.

Fabrica, XXX libras.
Prebendæ sex, qualibet, XXX lib.
Abbatia pro una prebenda XXX lib.
Quatuor aliæ Prebendæ, qualibet XXX lib.
Prebenda Regis, XXX lib.
Cantor ejusdem Ecclesiæ, XXVIII lib.
Capicerius XXIV lib.
Prebenda perpetua S. Victoris, XXX lib.
Communitas Matutinarum XXX lib.
Commuuitas panis, XX lib.
Communitas Anniversarii XL lib.
Beneficiali duo XX lib. tres XV l. duo XII l.
Curatus, XII lib.

Il y est marqué que les Canonicats sont à la nomination du Roi.

Ce Chapitre fut augmenté au commencement du dernier siécle par la réunion qui y fut faite de celui de Notre-Dame de la même Ville ; & le Cloître de S. Spire servit à loger ces derniers. Mais le nombre des Prébendes qui auroit approché de trente, fut alors réduit au nombre de seize, afin, dit de la Barre, que les Chanoines eussent meilleur moyen de desservir en personne leurs Bénéfices, ainsi il y eut deux Prébendes assignées pour l'Abbé, une pour le Chantre, neuf Canonicats, & le revenu de quatre portions restantes fut employé à la Fabrique de l'Eglise aux Enfans de chœur (ausquels le Roi Louis XII avoit consenti cent ans auparavant que l'on réunit une Prébende ;) au payement des

Histoire de Corbeil p. 275.

Ibid, p. 220.

Prébendes de l'Abbaye de S. Victor & du Prieuré de Notre-Dame des Champs : en même temps les Chapelains furent réuits au nombre de six. L'exécution de ces changemens se fit le 15 Septembre 1601.

L'Abbaye ou premiere Dignité de cette Collégiale Royale est à la présentation de M. le Maréchal de Villeroy comme Seigneur Engagiste de Corbeil, & les Canonicats de même.

Etat des Abbayes de France 1743. Paris, Boudet, p. 159.

EGLISE S. GUENAUL.

Ce qui oblige de placer l'Eglise de ce Saint immédiatement après celle de S. Spire, est que l'apport des Reliques de ce saint Abbé Breton à Corbeil ou aux environs, a pour époque le temps auquel Hugues Capet n'étoit encore que Comte de Paris, & que la tradition de Corbeil marquée dans quelques écrits de l'Abbaye de Saint-Victor, porte que ce fut le même Comte Haymon qui, ayant fait bâtir l'Eglise de S. Spire proche son Château à l'occasion du transport du corps de ce Saint, fit pareillement construire celle de S. Guenaul dans ce Château même proche l'embouchure de la Juine dans la Seine. La date de ces faits se rapporte à quinze ou vingt ans après le milieu du dixiéme siécle, c'est-à-dire, qu'ils sont arrivés sous le Roi Lothaire. On ajoute que le Comte Haymon y fonda quatre Prêtres pour célébrer le Service divin. Depuis ce temps-là l'Eglise fut rebâtie plus grande qu'elle n'étoit, & le Clergé y fut augmenté.

En l'an 1125 Louis le Gros dotant l'Abbaye de Saint-Victor de Paris, lui donna le droit d'Annuel dans plusieurs Eglises Abbatiales & Canoniales fondées par ses prédé-

cesseurs ou acquises par eux entre autres dans deux de Corbeil dont la Seigneurie venoit de lui être cédée par Hugues du Puiset, sçavoir l'Eglise de Notre-Dame & celle de S. Guenaul qui est appellé *Sancti Guenaldi*. Ce Diplome fait voir que cette Eglise de S. Guenaul étoit une Collégiale séculiere; mais elle ne tarda gueres à devenir réculiere, car ce même Prince la donna depuis à la même Abbaye.

Hist. Eccl. Par. T. 2. p. 80, 81.

La premiere Eglise bâtie sous le Comte Haymon, ayant subsisté trois cens ans ou environ, fut rebâtie au XIII siécle en architecture gothique ainsi que ce qui en reste le démontre. Peut-être fut-ce du temps de S. Louis qu'on sçait s'être assez plu à Corbeil, & sous l'Episcopat de Regnaud de Corbeil. Au moins on lit que cet Evêque y déposa le 28 Décembre 1255 une épine de la sainte Couronne de Notre Seigneur, donnant des Indulgences à ceux qui viendroient la vénérer. Ce Prélat l'avoit eue de la Reine Blanche à qui le Roi son fils l'avoit donnée lorsqu'il fit mettre cette couronne à la Sainte Chapelle. Ce saint Roi augmenta en 1258 du nombre de trois les Chanoines du Prieuré de S. Guenaul, assignant pour cela la somme de quarante livres à prendre sur le Domaine de Corbeil. Ce Prieuré fut conservé par Arrêt en 1267 dans la possession de la Justice *infra barras Corbolii* contre les Officiers de la Reine qui disoient qu'elle lui appartenoit à raison de son douaire. On lit qu'outre cela ce Prieuré avoit en 1332 deux muids de bled à lever sur le minage de la même Ville lesquels étoient prisés dix livres. Vers l'an 1300 cette Eglise en tant que Communauté étoit comprise sous le Doyenné de Longjumeau: & en 1384 il payoit à l'Evêque pour

Histoire de Corbeil, p. 169.

Gall. Christ. T. 7 col. 679. Hist de Corbeil, p. 169. Invent. de la Chambre des Compt. Cod. Reg. 6765.

Parlam. Pentec. 1267. & 1271.

Histoire de Corbeil, p. 193.

Addit. ad Polyptic. Paris. 13 sæculi.

le droit de procuration dix livres dix sols.

Je n'ai point trouvé en quel temps le devant de cette Eglise est tombé ou qu'on en a détruit environ la moitié : mais il paroît qu'il existoit encore en 1612 une nef assez ample, puisque le Lieutenant Civil accompagné d'un nombre de Conseillers y tint les Assises de la Prevôté Royale de Corbeil. La châsse de S. Guenaul est élevéé au-dessus de l'autel. L'aîle droite ou méridionale sert de Sacristie. L'Abbé Chastelain marque dans le récit de ses voyages » que cette Eglise est la Paroisse du » Château ; & que Madame de Blemur qui » a écrit des ouvrages de piété en a eu soin, » & y a demeuré. «

Histoire de Corbeil, p. 279.

Il n'y réside plus qu'un seul Chanoine de Saint-Victor.

Ce qui vient d'être dit d'après l'Abbé Chastelain sur la Paroisse de ce lieu donne l'intelligence de ce qu'on lit au Pouillé Parisien du XV siécle, sçavoir, qu'alors la nomination du Chapelain de Saint-Guenaul de Corbeil apartenoit à S. Victor, & que le Bénéfice avoit treize livres de revenu.

EGLISE DE S. JEAN.

Je donne le troisiéme rang pour l'antiquité entre les Eglises de Corbeil, à celle de S. Jean-Baptiste renfermée dans la Ville, parce qu'il est certain qu'elle a été fondée avant le milieu du onziéme siécle & seulement quatre-vingt ou soixante & quinze ans après celles de S. Spire & de S. Guenaul.

Elle a eu pour fondateur Nanterus ou Nantier, Vicomte de Corbeil sur la fin du temps que Mauger en étoit Comte, ou dans les premieres années que Guillaume son fils posédoit ce Comté sous le Roi Henry. Ce Vicom-

te la donna à Guntier ou Gontaire, Abbé de Saint-Pierre des Fossés afin qu'il y mit de ses Religieux. Cette donation fut confirmée à Paris l'an 1040 en présence de ce même Roi & l'acte fut souscrit par Imbert, Evêque de Paris, Mainard, Archevêque de Sens & Frolland, Evêque de Senlis. Cette Eglise y est dite située *juxta murum Corboïli*, la nouvelle Ville de Corbeil conservoit déja dans son enceinte les Reliques de plusieurs saints Evêques de Bayeux, que la relation d'Haymon son premier Comte avec le pays de Normandie pouvoit lui avoir procuré. La même relation continuant sous le Comte Mauger & Guillaume son fils lui procura celles de S. Quirin, ancien Martyr du Diocèse de Rouen. L'Archevêque Mauger se voyant brouillé avec Guillaume, Duc de Normandie; se retira à Corbeil proche le Comte Guillaume son parent, & pour enrichir la nouvelle Ville suivant l'usage de ces temps-là il y apporta ce qui avoit été remis à Rouen du corps de ce saint Quirin, & quelque chose de celui de Ste Pience, après qu'ils eurent été rapportés de Condé en Soissonnois où ils avoient été réfugiés durant les courses des Danois. Ces Reliques ayant été déposées dans l'Eglise du Prieuré de S. Jean y resterent depuis même que ce Prélat retourna à Rouen; & comme ce lieu de sa demeure avoit été pour lui une espece d'Hermitage, le nom de S. Jean de l'Hermitage lui en resta pareillement selon quelques-uns.

Chartul. Fossat. papyr. fol. 121.

Dans la Bulle d'Innocent II de l'an 1136 qui porte confirmation de tous les biens & dépendances de l'Abbaye de S. Pierre ou S. Maur des Fossés il y a cet article *In Castro Corboïlo Prioratum S. Johannis-Baptistæ*. L'Addition au Pouillé du XIII siécle faite vers

1300, place cette Maison Priorale au Doyenné de Longjumeau sous le nom de Prieuré de S. Jean de Corbeil. Et de même dans un Régistre des Procurations Episcopales de l'an 1384, où il est taxé à dix livres. Le Pouillé du quinziéme siécle se sert du même langage.

Ce n'est qu'en 1500 que je le trouve appellé *Prioratus S. Johannis de Eremo*, à l'occasion d'une Chapelle de Ste Croix qui y étoit fondée. Il porte le même nom en 1524 dans l'acte de permutation qu'en fit alors devant l'Evêque de Paris en sa qualité d'Abbé de S. Maur, Frere Pierre de Fontenay, Professeur en Théologie avec Guillaume Paris, Curé de S. Pierre de Thou en Puisaye, Diocèse d'Auxerre. En 1536 Mathurin Charpentier en étoit Prieur Commendataire. Il est nommé plusieurs fois dans le Procès-verbal qui précéda la fulmination de la Bulle de sécularisation de l'Abbaye de S. Maur.

Coll. Capel. ex Reg. Ep. Parif. 7 Febr. 1500.

Cette Eglise fut aussi appellée quelquefois dans les derniers siécles *Le Petit Saint-Jean* par opposition à la grande Eglise de Saint Jean en l'Isle, bâtie depuis & occupée par l'Ordre de Malthe : on disoit aussi indifféremment *Le Petit Saint-Jean de l'Hermitage*. Au XII siécle les maisons qui l'environnoient formoient un Bourg dit *Le Bourg S. Jean*.

Charta an. 1189 de Montebelino.

Le Prieur de ce lieu jouissoit autrefois d'un droit fort singulier. Le Curé de Saint-Port au Diocèse de Sens lui devoit le jour de S. Jean Baptiste trois chapeaux de roses vermeilles & & trois paires de gands rouges pour une Terre assise à Saint-Port nommée *la Terre des Chapeaux*, & il devoit les apporter en dinant sur peine de cinq sols d'amende. Quant à la relation entre ces deux lieux, elle est ancienne. Il se trouve que dès l'an 1189 Simon, Prieur

Lib. Cens. S. Joan. Corb. anni 1480.

de S. Jean avoit fait un Bail du bien de Saint-Port aux Moines du lieu. Depuis, sçavoir en 1325, un Ecuyer nommé Guillaume de Saint-Port avoit fait don de la Mairie de Saint-Port à Guillaume de Crecy, Prieur du même S. Jean de Corbeil.

S'il étoit besoin de donner une liste des Prieurs du petit S. Jean de Corbeil, on produiroit Guillaume qui l'étoit au XII siécle; Simon lui succéda & l'étoit en 1189.

Depuis, on compte Guillaume de Crecy en 1325.

Philippe de Plally en 1342.
Adam Hiron en 1362.
Jean de la Villeneuve en 1371.
Pierre de Cocherel en 1381 & 1387.
Jean Nerboneau en 1439.
Jean Champagne en 1421.
Jean Larcher en 1462 & 1464.
Jean Turpin en 1477 & 1486.
Denis Bouchard en 1500.
Mathurin Charpentier en 1530.

Martyrol. Univ. Bimestre Janvier pag. 30, 33.

L'Abbé Chastelain assure dans son Martyrologe que les Freres de la Charité de Notre-Dame, espece d'Hospitaliers, ont occupé cette maison. Mais s'il est vrai que ces Religieux y ont demeuré, ils n'y étoient plus en 1610. (a) Ce fut alors qu'on obtint de M. l'Evêque de Paris qu'elle servît à loger les Prêtres de la Paroisse de Notre-Dame, & les Prédicateurs, comme aussi à tenir les Ecoles. Ce qui ne dura que trente ans ou environ. Les Marguillers offrirent aux Religieuses de la Congrégation de Joigny qui cherchoient à s'établir à Corbeil de les accommoder de cette Maison, de l'agrément de l'Archevêque

Histoire de Corbeil, p. 278.

(a) Je doute fort de la vérité de ce qu'à dit là-dessus ce Chanoine de Paris. Peut-être que ces Religieux étoient logés à un hermitage du voisinage.

de

de Paris, & le contrat d'achat du 20 Mars 1644 fut homologué par ce Prélat le 27 Mai suivant. Les Reliques de S. Quirin y étoient toujours, & même les habitans avoient fait la dépense d'une nouvelle châsse. Il fut arrêté dans le contrat que cette châsse & les Reliques y resteroient, à condition que les Religieuses ne pourroient jamais l'en ôter, & que quand il se feroit des Processions, elles seroient tenues de la donner avec le brancart, & qu'après les Processions les Confreres la reporteroient en la même Eglise du petit Saint Jean de l'Hermitage. Il faut sçavoir que la châsse de S. Quirin, Compagnon de S. Nicaise, Martyr du Vexin, avoit été cachée en 1567 lors des troubles des Huguenots par le Receveur de l'Evêquede Paris dans la cave de sa maison, & qu'elle y étoit restée jusqu'en 1569 que Philippe Briant, Archidiacre de Josas, la remit en sa place. Ce n'étoit qu'en 1618 le 6 Septembre qu'André Courtin, Chanoine de Paris, délégué de l'Evêque avoit tiré les Reliques de ce Saint de cette vieille châsse pour les mettre dans la neuve fournie par les habitans, qui est grande. Il y déposa en même-temps quelques Reliques de S. Benoît qu'on avoit eu d'un Bénédictin de Fleury ou S. Benoît sur Loire qui certifia par écrit en 1562 les avoir ramassé sur le pavé aprés les dégats commis par les Calvinistes dans cette Abbaye. Le vieux parchemin qui fut trouvé dans l'ancienne châsse de S. Quirin & renfermé dans la nouvelle, contenoit ces mots en lettres gothiques : *Hic requiescit corpus S. Quirini Archipresbyteri & Martyris, Discipuli S. Nicasii, Archiepiscopi Rotomagensis : & Sancta Pientia quæ eos sepelivit.*

Histoire de Corbeil, p. 247.

Ibid, p. 244.

Ibid, p. 48.

EGLISE DE NOTRE-DAME.

Cette Eglise paroît à ceux qui ne se connoissent que médiocrement en bâtisse, être la plus ancienne de celles de Corbeil à cause des figures qui sont à son Portail. Cependant on ne trouve aucune preuve de son existence avant le milieu du regne de Philippe premier. Au moins le premier acte que j'ai vû où il en soit fait mention n'est que de l'an 1093. Mais comme c'est un titre au bas duquel est le nom de Rainard qui en est dit Chantre *Rainardus Cantor Sanctæ Mariæ*, ce qui doit s'entendre indubitablement de Notre-Dame de Corbeil l'acte étant passé dans cette Ville, cela suppose qu'il y avoit déja une Collégiale sur pied. Avec tout cela on ignore par qui & en quel temps elle a été fondée. La tournure des ceintres d'un pilier à l'autre indique le commencement du gothique & par conséquent les environs de l'an 1100. Ainsi l'établissement de cette Collégiale est au plûtôt du temps des Comte Bouchard II ou d'Eudes son fils, & sous le regne de Philippe premier, qui commença en 1060.

Charta donat. Eccl. Bundulf. Chart. Long. fol. 30.

Quel qu'en ait été le Fondateur, on voit qu'il voulut imiter le Comte Haymon dans le nombre des Chanoines qu'il avoit fondé en l'Eglise de S. Spire. Le Roi Louis le Gros donnant en 1125 à l'Abbaye de Saint-Victor le droit de recueillir la premiere année du revenu des Prébendes vacantes dans cette Eglise & dans celle de S. Guenaul, ajoute : *sunt autem in Ecclesia S. Mariæ duodecim Præbendarum anniversaria designata.* Ces douze Chanoines avoient aussi à leur tête un Abbé de même que ceux de Saint Spire. En cette année 1125 *Bernerus* ou Bernier, jouissoit de

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 80, 81.

cette dignité, (*a*) & mit son seing à la fin du Diplome. Au reste ces Prébendes n'étoient pas pour cela Monastiques ; les Titulaires vivoient répandus dans la Ville. Il est vrai que leur Abbé Albert sous le regne de Louis VII entreprit de tenir ces Chanoines de court & de la même maniere qu'il auroit fait des Moines ; mais il ne put y réussir : il se désista en 1170 & il se regla par la suite sur le modele du Chapitre de Saint-Spire. Cinquante ans après ces Chanoines n'avoient plus d Abbé tiré de leur Corps. Dans une Sentence arbitrale de l'an 1224, le Roi Louis VIII s'en dit être l'Abbé, d'où l'Historien de Corbeil infere avec raison que cette Dignité pouvoit avoir été supprimée pour éviter les débats. Le petit Cartulaire de l'Evêque de Paris rédigé vers ce temps rapporte les Statuts de ce Chapitre où j'ai trouvé celui-ci de singulier qui est que les Chanoines gagnent leurs fruit le jour de la Pentecôte au lever du soleil *in ortu solis*. Ce fut en 1227 que le droit de procuration que Barthelemy, Evêque de Paris exigeoit d'eux, fut reglé à cinquante-huit sols parisis par Philippe, Evêque d'Orléans, Juge délégué du Pape. On lit aussi qu'en 1292 & 1297 Simon Matifas, Evêque de Paris, confirma les Statuts de Notre-Dame de Corbeil.

Ibid.

Histoire de Corbeil, p. 96.

Ibid, *p.* 135.

Ibid, p. 155.

Cod. MS. Bibl. Reg. n.

Histoire de Corbeil, p. 167.

Gall. Christ. T. 7. *col.* 120. *a.*

En ces temps-là le Curé d'Essone sur le territoire duquel Corbeil est bâti, étoit quelquefois qualifié Curé de Notre-Dame de Corbeil, ou bien il avoit consenti que le Desservant de la Succursale qui y étoit, fût ap-

(*a*) Je ne sçai pourquoi on l'a cru Abbé de S. Spire au rang desquels il est dans le nouveau Gallia Christiana T. 7. col. 963, quoiqu'on y cite un titre de l'an 1127, dans lequel un Chanoine de Notre-Dame le qualifie son Abbé.

pellé Curé. En voici la preuve. Jean, Archevêque de Mitylene, spécifiant dans un acte les Ecclésiastiques qu'il avoit ordonné l'an 1226 le Samedi *post Annunciationem Dominicam*, à la priere de Barthelemy, Evêque de Paris, nomme entre autres *Stephanum Curatum Eccesiæ B. Mariæ Corboliensis*. Le Pouillé Parisien rédigé vers le même temps, ne laisse presque aucun lieu de douter que ce Curé ne fût différent de celui d'Essone : on y voit à l'article du Doyenné de Linais dit depuis de Montlhéry *de donatione S. Mariæ Corboliensis, Ecclesia de Manassiaco; Major Capella S. Mariæ Corbol. cui annexa est Cura.*

Doublet, Histoire S. Denis, page 557.

Au Pouillé du quinziéme siécle le Desservant de cette Paroisse est appellé simplement *Capellanus B. Mariæ Corboliensis*, dit être à la nomination du Chapitre & avoit treize livres de revenu. Des Lettres de provision de ce Bénéfice à Jean le Roi présenté l'an 1482 par le Chantre & Chapitre de Notre-Dame de Corbeil, & dans lesquelles il est qualifié *Cura seu Parochialis Ecclesia*, nous apprennent que la desserte s'en faisoit dans l'ancienne Chapelle de cette Eglise appellée vulgairement la Chapelle de Saint-Yon, bâtie apparemment à l'occasion des Reliques de ce Saint conservées dans cette Eglise.

Reg. Ep. Par. 12 *Mart.* 1482. & 14 *Apr.* 1483. *Item* 9 *Sept* 1531. 20 *Febr.* 1533.

Les nouveaux Bréviaires de Paris font mention de cette conservation de relique de S. Yon à Corbeil, mais sans entrer dans aucun détail. De la Barre ne parle aussi que d'une maniere fort générale d'une translation faite sous le regne de Louis XI. Comme j'en ai découvert une bien plus ancienne, je vais en donner le précis. Foulques de Chanac, Evêque de Paris, faisant la visite de son Diocèse, avoit appris que l'on montroit dans

Breviarium Paris. 1736. *ad S. Augusti.*

l'Eglise du Village de S. Yon une châsse ou l'on prétendoit conserver le corps de ce saint Martyr, & que l'on avoit les mêmes prétentions à Corbeil dans l'Eglise de Notre-Dame. Pour s'assurer de la vérité, il se transporta à Saint-Yon le Mercrédi des Rogations 1343, & y ayant ouvert la chasse, il n'y trouva qu'une partie des Reliques de saint Yon avec d'autres de plusieurs Saints & Saintes. Le Vendredi suivant étant venu à Corbeil, il fit descendre de dessus le grand autel de Notre-Dame une châsse très-grande & très-ancienne couverte de plaques de cuivre où d'un côté étoit figuré S. Yon avec le Bourreau qui lui coupoit la tête, & cette inscription *Beati Yonii Martyris*. Ayant ouvert une petite porte qui y étoit, il en tira une très-grande quantité d'ossemens entiers, & d'autres en morceaux d'un seul & même corps, même de ceux de la tête; outre cela il y trouva un crâne entier qui ne paroissoit pas si ancien que les autres ossemens, parmi lesquels parut une cédule en lettres très-anciennes portant ces mots *Hic requiescunt ossa de beatorum Martyrum Yonius & Cancius*. Les Chanoines lui produisirent plusieurs Martyrologes anciens dans lesquels au 5 Août on lit *Corboïlo S. Yonii Martyris*; le Livre des Proses de l'Eglise où dans celle de S. Yon il y a ces lignes : *Ipsius ob Martyrium Lætare plebs Castrensis. Quod tanti Sanctuarium Servas, gaude Corbolium*, & d'autres semblables monumens, sur la foi desquels, après avoir pris l'avis d'habiles Canonistes, il décida que c'étoit en cette Eglise que l'on conservoit la plus grande partie du corps de S. Yon, & enferma séparément dans un chef d'argent les morceaux de la tête de ce Saint, le fit porter processionellement jusqu'à la place du marché

Ita legitur.

où il y eut Sermon sur la vie du Saint; & il fixa l'anniversaire de cette cérémonie au Dimanche dans l'octave de l'Ascension. L'acte qu'il fit enfermer dans la vieille châsse portoit ces mots : *Ego Fulco Dei gratia Parisiensis Ecclesiæ minister licet indignus has sacras reliquias beatorum Yonii & Cancii, Martyrum apertâ capsâ visitavi XXII die Maii anno Domini M. CCC. XLIII & contrasigillum meum apposui & hæc propriâ manu scripsi.*

En 1479 les Chanoines ayant fait faire une nouvelle châsse, il falut procéder à la translation. Le Procès-verbal rappellant la visite de Foulques, dit qu'elle avoit été faite pour terminer les prétentions, non-seulement du peuple de Saint-Yon, mais encore de celui de Châtres qui croyoit aussi posséder la plus grande partie du corps de ce Saint. Louis de Beaumont, Evêque de Paris, étant à Corbeil le Dimanche d'après l'Ascension 24 Mai 1479, & y faisant la visite de cette Collégiale, fut prié par les Chanoines de les transférer dans une châsse ornée de feuilles d'argent & d'images fabriquée à leur dépens. Pour cela on alla processionellement à la place du marché où le Prélat bénit la nouvelle châsse, entendit la Prédication de Milon Bourré, Professeur en Théologie, & fit ensuite au même lieu la translation des Reliques des deux saints Martyrs en présence de Denis le Herpeur, Chancelier de Paris, aussi Professeur, Matthias de Brée, Conseiller & Chanoine de Paris. Au retour de la Procession il célébra la Grande-Messe; après quoi il conféra la tonsure. Il est probable que ces Reliques de S. Yon avoient été obtenues autrefois du Prieuré de son nom où tout son corps étoit conservé dans le temps que la Forteresse du Château y étoit en bon état.

Reg. Episc. Paris.

A l'égard de celles de S. Cance, Martyr d'Aquilée, il faut croire qu'elles avoient été tirées de l'Eglise de Notre-Dame d'Etampes où le Roi Robert avoit fait déposer le corps de ce Saint & de ses Compagnons apportés d'Italie. Il étoit convenable que les trois autres anciennes Eglises de Corbeil étant munies de Reliques, celle-cy n'en fut point dépourvue. On croit à Corbeil que ce fut Simon Capitaut, Chanoine de cette Eglise & Conseiller au Parlement qui fournit la plus grande partie de la dépense de la chasse d'argent & du reste de la cérémonie, sur ce que la figure d'un Chanoine à genoux devant l'image de la Sainte Vierge au frontispice de cette châsse passe pour être de lui. Cette châsse est aujourd'hui au haut du retable du grand autel de la même Eglise. Histoire de Corbeil, p. 33.

Cette Eglise est d'une structure fort massive & avec une aîle de chaque côté & des galeries, le tout bâti dans le temps que le gothique commençoit à se démontrer par les arcades en pointe. La Tour est plus délicatement travaillée quant aux parties extérieures & élevées. Au portail se voyent de chaque côté trois statues longues & étroites, dont celle du milieu représente une Reine. Ce travail peut être de la fin du XI siécle.

Ce fut vers l'an 1180 que les Sieurs du Donjon, Chevaliers, descendus des anciens Comtes de Corbeil, firent abbattre trois maisons pour rendre l'entrée de cette Eglise plus aisée & moins resserrée. Histoire de Corbeil, p. 157.

Dans le Sanctuaire du côté septentrional est la tombe de Jehan...... Curé de Saint-Germain *du Vieux Corbuel*, qui est dit Chanoine de cette Eglise & de celle de Saint-Spire. L'orfroy de sa chasuble, son étole & son manipule sont garnis de figures de cette

espece . Je la crois du XV siécle.

Simon Capitaut, Professeur en Droit Canon à Paris, Chanoine de cette Eglise & Conseiller en Parlement, repose dans la nef : au moins son éloge s'y voyoit devant la chaire lorsque de la Barre écrivoit.

Histoire de Corbeil, p. 213.

Histoire de Corbeil, p. 217, 218.

Dans le chœur se voit la tombe de Jehan de Kerkelevant, Gentilhomme Breton. Charles, Duc de Bourgone, l'avoit attiré à son service & lui avoit fait épouser l'Héritiere de la Maison de Liques, ensuite il passa au service du Roi. Il avoit la garde de la Ville d'Arras, qu'il laissa prendre par l'Archiduc & les Bourguignons en 1489. Affligé de ce malheur, il se retira à Corbeil dont la Capitainerie lui avoit été cédée par Olivier le Dain, & il y mourut de regret. Sa femme y décéda le 21 Septembre 1501 & fut inhumée près de lui.

Ibid, p. 269.

Un Archevêque de Melphes au Royaume de Naples, repose aussi en cette Eglise. Il étoit l'un de ces Italiens qui se trouverent à Paris lorsqu'Henry IV y fit son entrée. A cet évenement il fut saisi d'une telle frayeur, qu'il prit vîtement le chemin de l'Italie. La maladie l'obligea de s'arrêter à Corbeil, & il y mourut. On lisoit il y a cent ans sur son tombeau cette courte inscription : *Carolo Montilio Casiliensi Archiepiscopo Amalphitano Viterbiensis Episcopo, Antonius à Jure nepos M. P. Anno Domini* 1594. On voit dans la même Eglise une longue inscription qui concerne Jacques Bourgoin, natif de Corbeil, fondateur du Collége de cette Ville, avec un détail des emplois honorables qu'il a eû sous Louis XIII & Louis XIV. Il vivoit encore en 1653. Son épitaphe est sans date. Je parlerai cy-après de la sépulture de Joseph Adine, Curé.

§ Outre

¶ Outre la Chapelle de S. Yon, Martyr, dont j'ai parlé ci-dessus, & qui servoit de Paroisse au XV siécle, il y avoit encore à Notre-Dame une Chapelle sous le titre de S. Etienne le Jeune, fondée pour les Enfans de chœur. Le Régistre met *S. Stephani secundi* : ce que je crois ne pouvoir signifier que le saint Martyr du culte des Images mort en 766 le 28 Novembre. On y voyoit aussi dans l'avant-dernier siécle une Chapelle en titre de Bénéfice, appellée tantôt *SS. Christophori & Amatoris*, & tantôt *SS. Amatoris & Christophori*, & quelquefois simplement *S. Amatoris*. Plus une autre Chapelle sous le nom de Sainte Genevieve aussi en titre de Bénéfice. Un Mémoire du XV siécle met à la tête de toutes ces Chapelles, celle de S. Louis, à laquelle Jean de Magny, Chantre de cette Eglise, avoit fait un bien considérable en 1343.

Coll. 27 Aug. 1522. Reg. Ep. Par.

Reg. Ep. Par. 14 Déc. 1528. 10 Jul. 1553. 26 Apr. 1558.

Reg. ibid. 20. Jan. 1581.

Tabul. S. Joan. Corbol.

L'Eglise de S. Nicolas, Paroissiale de Corbeil & Succursale d'Essone au XVI siécle ayant été abbatue à cause qu'elle nuisoit à la défense de la Ville du temps des guerres de la Ligue, les habitans obtinrent en 1601 que l'Eglise de Notre-Dame où ils n'avoient eu qu'un Autel, leur serviroit de Paroisse, les Chanoines réunis préalablement à ceux de S. Spire : & Tristan Canu, Curé de Corbeil, fut mis en possession de cette Eglise quelque temps après ; l'Official de Paris adjugea par Sentence la Ferme de Ville-Louvette sise au dessus de S. Germain du Vieux Corbeil, à l'Œuvre & Fabrique de Notre-Dame pour le support des charges, ce qui fut confirmé par Lettres-patentes du 6 May 1607.

Histoire de Corbeil, p. 275 & suiv.

Un des plus illustres Curés qu'ait eu cette Eglise depuis cet évenement a été Joseph Adine dont l'épitaphe y est sur un marbre

blanc proche le Jubé en entrant au chœur. En voici la teneur :

Hic requiescit
Deo, proximo, non sibi natus,
Josephus Adine, *Autissiodorensis,*
Hujusce urbis Corbolii dignissimus pastor;
Quem ad aras Omnipotentis
Incessu gravi, Angelico vultu,
Omnium in se oculos habentem
Vidimus.
Quem in sublimi leges docentem divinas;
Justorum virtutes inflammantem,
Pœnitentium animos erigentem,
Peccantium corda profligantem
Audivimus.
Quem in secreto verum animarum medicum
Verbo lacrymis, exemplo
Vidimus, audivimus, habuimus.
In quibus omnibus immorantem
Corbolium videbat, mors rapuit, cœlum voluit.
Verum
Æternum pietatis suæ monumentum
Gregi reliquit suo
Solemnia S. Joseph omni celebranda ævo.
Oret pro grege in cœlis
Quem in terris paterno fovebat affectu.
Eique requiem quâjam fruitur obtineat æternam.
Obiit Die decima octava Aprilis
Anno Domini 1684 *ætatis suæ* 52.

SAINT JEAN EN L'ISLE.

Cette Eglise est ainsi désignée à cause de sa situation dans une isle formée par la riviere de Juine avant qu'elle se jette dans la Seine. Comme aussi pour la distinguer du Saint Jean de l'Hermitage, Prieuré situé dans Corbeil & qu'on a vû cy-dessus être beaucoup plus ancien. Elle doit sa fondation à la Reine Isburge ou Isemburge, épouse de Philippe-Auguste, qui jouît du Comté de Corbeil à titre de Douaire, & qui s'y retira après le décès de ce Roi arrivé l'an 1223. Cette Princesse y établît douze Prêtres qui feroient profession de la Regle de S. Augustin selon l'Ordre des Chevaliers de S. Jean de Jérusalem, & assigna pour leur nourriture cinquante muids de grain à prendre sur le minage des grains qui se vendoient au marché de Corbeil. Louis VIII confirma cette fondation en 1224 : & Guerin de Montaigu, Grand Maître de l'Ordre alors dit de Rhodes, & à présent de Malthe, l'acceptant leur conféra le petit Hôpital de Tigery, voisin de Corbeil, avec ses dépendances : outre cela, à la priere de la Reine, il permit aux Religieux d'élire dans leur Ordre un Prieur & Commandeur. Je tire cette fondation de l'Histoire de Corbeil, dont l'Auteur a pu se tromper sur la quantité de grain qui y fut destinée, puisqu'ailleurs il rapporte un titre de l'an 1332 qui n'en marque que quarante muids prisés ensemble deux cens cinquante livres, & que dans les Mémoriaux de la Chambre des Comtes de Paris à l'an 1354, l'acte de confirmation de ce droit en faveur de cet Hôpital ne fait mention que de quarante muids moitié froment, moitié d'avoine,

Histoire de Corbeil, p. 152.

Pag. 194.

pour les treize Prêtres qui y célebrent. Néantmoins dans l'état du revenu de cette Maison donné par Sauval, il y a cinquante muids. Je rapporterai à la fin de cet article le reste des biens dont il a fait imprimer le détail.

Antiq. de Paris, T. 1. p. 613.

Cet Ecrivain assure que cette Commanderie de S. Jean en l'Isle, est autrement dite la Grande Trésorerie; qu'il y a six Ecclésiastiques dont trois sont Religieux & trois Séculiers; & un Clerc entretenu par le Commandeur, & que le Service s'y fait régulierement. Il ajoute que le Prieur est crossé & mitré, ce qui paroît avoir besoin d'explication.

L'Eglise de ce Prieuré est un grand édifice gothique en forme de croix, & tel que la Reine Isemburge le fit construire. Il est sans aîles, mais avec des galeries & une nef fort longue. On y voit des sépultures presque de tous les côtés. La plus considérable est celle d'Isemburge qui étoit dans le choeur élevée d'un pied ou un peu plus, & qui en a été ôtée dans le siécle présent, pour être placée au fond de la croisée du côté du midi. Cette tombe de cuivre la représente avec la couronne & le scep're avec cette inscription autour en lettres gothiques capitales. De la Barre l'ayant donnée très-mal dans son Histoire de Corbeil, & Duchêne y ayant aussi laissé quelques fautes, on trouvera bon que je la redonne en entier & sans rien omettre.

Duchene, T. 5. p. 262.

Hic jacet Isburgis Regum generosa propago;
Regia quod Regis fuit uxor signatimago.
Flore nitens morum vixit, patre Rege Dacorum
Inclita Francorum Regis adeptathorum.
Nobilis hujus erat, quod in orbis sanguine claro
Invenies raro, mens pia, casta caro.
Annus millenus aderat deciesque vicenus,
Ter duo terque decem, cùm subit ipsa necem
Felicis duce vitæ subducta caduca.

Ce dernier vers qui est dans la bordure de la niche au-dessus de sa tête n'a point été apperçu par ceux qui ont copié cette épitaphe, & l'ont donnée sans la date du jour. Ce vers semble nous apprendre que cette Reine mourut le 14 Janvier, jour de saint Felix. On y lit tout de suite

Hugo de Plagliaco me fecit. (a)

Dans le même croison méridional se voit sur une autre tombe en capitales gothiques *Cy gist Antoine de Mourche, qui fu Escuier Madame la Reine Margu . . . . . . en l'an M. CC. IIII^{xx} & VIII.* Il est figuré avec un long camail abbattu, & à ses côtés deux écussons, dont l'un porte un sautoir.

Autre. *Cy gist Madame Agnes la fille Monseigneur Pierre . . . . . Madame Marguerite . . . . Prieur de l'Hospitalaer qui trespassa l'an M. CCC. ou mois de . . . . .*

Au chœur à main gauche ou vers le septentrion *Cy gist Frere Gile de Besencor qui fu Prieur de ceans & qui trespassa en l'an de Incarn. . . . . .* L'écriture est du XIII siécle. Goth. Capit.

Au même endroit sur une autre tombe semée de fleurs de lys est représenté un Prêtre tenant un calice, & autour de la niche qui couvre sa tête se lit *Anno M. CC. LXII. obiit Girardus Prior de Corbolio . . . . . . Aprilis.* Il y a des vers peu lisibles sur la même tombe qui est étroite aux pieds.

Devant le Sanctuaire est gravé en petit gothique sur une tombe *Cy gist Thomas Mouton de Faremonstier, Prieur de Corebuelle & Commendeur de Provins qui trespassa l'an M. CCC. LXI. le VIII jour de May. Priez*

(a) On montre dans l'une des galeries de cette Eglise une vieille chaise de bois qu'on croit avoir servie à cette Reine pour entendre la Messe.

pour l'ame de ly. Il est en chasuble sans calice.

Vers la lampe se voit une belle tombe de Jehan le Roy, Prieur de ce lieu, & Commendeur de Lagny le sec, décédé en 1482. Et celle d'Etienne Bernard, aussi Prieur de S. Jehan de Corbeil, Receveur pour le Trésor de Rhodes, mort en 1515.

Dans le côté septentrional de la croisée vers le coin est écrit en gothique capital: *Cy gist Frere Jehan de Chevru iadis Prieur de France ...... M. CC. LXXXVII.*

Il a pour armes deux haches adossées.

En mêmes caracteres sur une autre tombe, *Cy gist Frere Berengier iadis Pieur en Allemaigne & Grand Commmendeur de Hongrie qui trepassa l'an M. CCC. & II le jour..... Priez pour ly.*

Devant l'autel placé en cette croisée, est encore une très-belle tombe, sur laquelle est gravé en petit gothique *Hic jacet Frater Eustachius de Attrio quondam Prior Hujus domus, qui victualia prô cena Conventus & pro necessariis stipendia presentia quatuor Officiariis ampliavit. Dedit etiam dicto Conventui quamdam domum per ipsum acquisitam apud Corbolium situatam......... diebus luna per ipsum Conventum pro ea pecunia solemniter celebrandum. Qui obiit anno Domini millesimo quadringentesimo nono, XXVII mensis Novembris.*

Ses armes sont une bande chargée de quatre tourteaux.

Dans la nef sur une tombe du XIII siécle qui a été transposée, reste *Nobilis Stephanus prudens piet.....*

Sur une autre est en gothique capital *Cy gist Marie de la Fontaine, Donnée de l'Ospital, mere iadis de Frere Guy de Bauchissy Prieur de Corbuel, qui trespassa le XVI jour de Fevrier l'an Mil CCC. & XXXVI. Priez pour l'ame de ly.* Elle est en beguin & voile bas.

Autre étroite aux pieds, & par conséquent

des premiers temps de la Fondation; elle représente une femme qui a sa bourse à sa ceinture, le champ est parsemé de fleur de lys : on y lit : *nudos vestire*.

Autre transposée, qui est de *Pierre le Cochetier Bourgeois, de Corbueil*, mort *l'an M. CCC. & III.*

Autre aussi transposée d'un autre Bourgeois *de Corbuel* de l'an M. CCC. XXVIII en habits long avec un chien sous ses pieds.

Autre, en petites capitales gothiques, *Cy gist noble homme & religieuse personne Frere Jehan du Cresson, Commandeur du Saussoy & de Gandelus, qui trepassa en l'an de J. C. M. CCCC.*

Sur le mur en petit gothiques sont gravés ces vers :

Cy-devant gist Frere Pierre d'Arthois,
Hospitalier, Religieux courtois.
Qui de Cambronne prit naissance:
Il se rendit des son adolescence
Ou saint hostel de l'Ospital St Jehan
Empres Corbeil: la Procureur maint an
Fut du Couvent de l'Ospital predit.

. . . .

A l'entrée de l'Eglise est la tombe d'un Chevalier mort l'an M. CC. LX & XV, laquelle est transposée.

Ses armoiries sont à deux faces accompagnées de neuf pommes ou autre fruit.

Sous le regne de Philippe le Hardy, Jean de Villiers, Grand Maître des Chevaliers de S. Jean de Jérusalem, trouva que la Maison de S. Jean en l'Isle étoit très-propre à y tenir les assemblées de ses Chevaliers. C'est pourquoi il fit bâtir cette grande Salle qu'on appelle le Palais, joignant le Cloître & Dor-

Histoire de Corbeil, p. 180.

toir des Religieux. C'eſt probablement où ce Roi logea quelquefois : car il reſte des chartes de lui datées de l'Hopital de Corbeil. On en voit une de l'an 1279 qui regarde l'Egliſe de Toulouſe. S. Louis y avoit logé avant lui l'an 1248.

Ibid, p. 168.

L'Hiſtorien de Corbeil parle auſſi d'un Prieur de ce lieu qui l'orna & augmenta conſidérablement ſous le regne de Charles VII. Il ſe nommoit Jacques de Harlay, Chevalier de Malthe des Harlays de Franche-Comté. Son Prédéceſſeur Jean Forbaut vivoit en 1430. Ainſi on peut ranger chronologiquement de cette ſorte les Prieurs de S. Jean nommés juſqu'ici :

Ibid, p. 208.

Reg. Parl. 13 Julii.

Girard, mort en 1262.
Gile de Beſencourt.
Gui de Bauchiſy, mort vers 1350.
Thomas Mouton, mort en 1361.
Euſtache de L'aitre, mort en 1409.
Jean Forbaut, vivant en 1430.
Jacques de Harlay ſous le reſte du regne de Charles VII.
Jean le Roy, mort en 1482.
Nicolas L'eſbahy lui ſuccéda la même année......
Jean Follon, 1494.
Etienne Bernard, mort en 1515.
Guillaume Guignon, 16 Déc. 1538.

Hiſtoire de Corbeil, p. 213.

Reg. Parl.

Outre les cinquante muids de bled que Sauval reconnoît que ce Prieuré a droit de prendre ſur le minage de Corbeil, il marque pour ſes autres biens pluſieurs terres labourables au territoire d'Eſſone, des terres, des vignes & pluſieurs cens & rentes, un droit d'annate ou d'une année du revenu de tous les Canonicats de Noyon, Saint-Quentin, Peronne & Roye en Picardie : pluſieurs maiſons dans Corbeil ; la ferme du Preſſoir

Antiquité de Paris, T. 1 p. 613.

Saint-Jacques au Fauxbourg de Saint-Jacques : des dixmes à Villebert, Mormant, Maincy & à l'Hopital de Tigery. La ferme d'Ozoir-le-Boulgis. Un parti dans la forêt de Rougeau & dans celle de Senart : plusieurs cens & rentes dans la Ville de Melun, & des prés dans le voisinage : la Ferme de Savigny-le-Temple entre Corbeil & Melun, où il y a une Chapelle avec droit de toute Justice, &c.

J'ai lû dans des Extraits de Régistres du Parlement, qu'en 1535 le Chapitre de Saint-Quentin ayant obtenu une Bulle de suppression de deux Prébendes. Le Prieur de Saint-Jean en l'Isle appella comme d'abus, & que la cause ayant été plaidée le 4 Janvier, il fut ordonné de surseoir à la Bulle.

Ce fut dans ce Prieuré que descendit le Roi Henry IV lorsqu'il voulut s'assurer la Ville de Corbeil, & là les habitans vinrent lui en présenter les clefs. Histoire de Corbeil, p. 257.

EGLISE S. NICOLAS. Quoique cette Eglise ne subsiste plus depuis long-temps, il est cependant bon de faire connoître ce qu'elle a été. On a vû cy-dessus qu'il y a eu pendant quelques siécles dans les Eglises Collégiales de S. Spire & de Notre-Dame un autel destinée aux fonctions Paroissiales, mais il est à croire que ces deux Cures n'étoient que pour les Familiers & Officiers ou Domestiques des Chanoines. La Ville de Corbeil étant devenue fort peuplée, on y bâtit l'Eglise Succursale d'Essone sous le titre de S. Nicolas, & cela au plutard dans le XV siécle. L'existence de cette Eglise est présupposée dans un contrat gravé sur la pierre dans l'Eglise d'Essone l'an 1499. Les Chanoines de Notre-Dame de Corbeil s'o-

bligent en vertu de la fondation de Gorgon de la Croix, Marchand, d'aller deux fois par an en Procession à S. Etienne d'Essone, & à la premiere fois d'entrer en revenant en l'Eglise de S. Nicolas. A la seconde Procession devoit assister celle de S. Nicolas & rester à la Grande Messe d'Essone. On conserve à la Bibliotheque du Roi un Obituaire de l'Eglise de S. Nicolas-lez-Corbeil écrit vers l'an 1520. Il y a dans ce livre au jour de Pâques la fondation d'une Messe basse pour y donner la Communion aux Valets & Servantes. Les Valets étoient tenus de dire *Pater* & *Ave* pour Audive la Sentenye, fondatrice. En 1535 Sébastien Tartaret est qualifié Curé de S. Etienne d'Essone *cum ejus succursu S. Nicolai de Corbolio.* Il y en a une collation dans les mêmes termes au 21 Janvier 1550.

Reg. Ep. Paris. 3 Febr. 1535.

Comme on appréhenda au commencement des guerres civiles de la Religion vers le regne de Charles IX, que les ennemis ne se servissent avantageusement de cette Eglise pour battre de-là la Ville de Corbeil, sur les murs de laquelle elle commandoit, on eut la précaution de l'abbattre; & il n'en resta de vestige que dans le nom de la Porte qui y conduisoit, que l'on continua d'appeller *la Porte Saint-Nicolas.* Elle étoit au midi de la Ville. Ce qui prouve que ce fut en 1554 au plus tard, est un fragment d'Ordonnance de l'Evêque de Paris du mois de Mars ou d'Avril de la même année, qui porte que les Chanoines de Notre-Dame seront tenus de fournir un autel en leur Eglise aux habitans de cette Paroisse de S. Nicolas pour y faire l'office, & qui regle les droits. Ce fut la destruction de S. Nicolas qui ayant mis les habitans de Corbeil dans leur ancien-

ne situation, c'est-à-dire, sans Eglise particuliere, donna occasion à tirer les Chanoines de l'Eglise de Notre-Dame où ils étoient, afin que leur Eglise servît au même usage qu'avoit fait celle de S. Nicolas. De-là vint la coutume qui subsistoit encore en 1644 de dire *l'Eglise & Fabrique de Notre-Dame & S. Nicolas de Corbeil.* Contrat d'Etablissement des Religieux de la Congrégation.

LA CHAPELLE ROYALE. Quoique cette Chapelle ne subsiste plus depuis long-temps, je ne dois pas omettre d'en parler. Après le décès de la Reine Blanche de Castille, S. Louis son fils continuant l'affection qu'elle avoit eue pour Corbeil, fit rebâtir la Maison Royale entre la Tour de l'angle septentrional, dite la Tour de Corbulo, & la maison du Prieuré de S. Guenaul. Au bout de la salle de sa maison, il fit bâtir en 1258 une Chapelle à deux étages. La Chapelle de dessous étoit en l'honneur de S. Jean-Baptiste; celle de dessus en l'honneur de la Sainte Vierge, avec un autel de S. François à droite, & un de S. Pierre, Martyr, à gauche; & pour y célébrer l'Office Divin, il y fonda trois Chanoines Réguliers du consentement de l'Abbé de S. Victor, & les joignit aux quatre autres fondés à S. Guenaul par le Comte Haymon, ordonnant que l'un des trois célebreroit chaque jour dans la Chapelle basse, & les deux autres dans celle de dessus. Par Lettres du 23 Novembre 1258, le Roi accorda que pour dédommagement de ce qu'il avoit fait construire un escalier sur l'écurie du Prieuré, & de ce qu'il avoit fait bâtir une chambre sur le pressoir de la maison; une place qui étoit entre le Prieuré & la Maison du Roi, serviroit au Couvent pour décharger les voitures, il ajouta qu'en son

Histoire de Corbeil, p. 169 & suiv.

Tres. des Chart. Reg. 31 fol. 49.

absence & de celle de la Reine, le Prieur ait la clef de cette Chapelle & l'usage du preau qui étoit en bas sur le bord de la Seine. Le Pape Urbain IV accorda des Indulgences à ceux qui la visiteroient; ce qui marque qu'elle étoit publique. Tous ces lieux ont changé de face il y a plusieurs siécles, & il n'y paroît plus qu'il y ait eu de Chapelle ni de pré. Joinville en son Histoire de S. Louis rapporte ce qui se passa dans ce pré & à la porte de cette Chapelle entre le saint Roi, Maître Robert Sorbon & lui.

HOSTEL-DIEU de Corbeil. On le croit ancien & si ancien que la Reine Adele de Champagne, veuve de Louis VII, n'en fut que la restauratrice & bienfactrice. Ce qui fut cause qu'on en connoît peu de particularités, est que Thevet, l'Historien, qui en étoit Administrateur, porta les titres de cette Maison à Paris, où ils furent perdus du temps de la Ligue. Cet Hôtel-Dieu recevoit en 1332 des droits du Roi la somme de 105 sols. Il avoit en 1351 une Ferme à Tournanfuye, & une au lieu dit Champagne, & sept cens trente-deux charges d'âne à prendre dans la forêt de Rougeau. Le 23 Février 1482 l'Evêque de Paris commit Etienne Petau, Doyen de Chrétienté du vieux Corbeil, pour y faire la visite. Une partie du revenu fut partagée en 1614 avec l'Eglise de la même Ville. Ce sont des Chanoinesses Régulieres qui gouvernent aujourd'hui cette Maison.

Histoire de Corbeil, p. 193 & 195.

Régistr. visit. Dom. Déc. 1351. fol. 108.

Jacques Bourgoin ayant laissé tous ses biens aux pauvres de Corbeil, & le Prevôt & Substitut du Procureur du Roi du lieu désignés Exécuteur Testamentaire: il fut ordonné en Parlement qu'ils rendroient compte par-devant un Conseiller en la Cour.

Reg. Parl. 15 *Jul.* 1672.

LEPROSERIE de Corbeil du titre de S. Lazare. On la dit établie par Eudes de Sully, Evêque de Paris en 1201; pour les femmes, tant du voisinage de Corbeil, que du voisinage de Melun. Le Prieur de N. D. des Champs disputoit en 1257 à cette Maison le droit du forage du vin le jour de la Foire de S. Michel, mais le Parlement l'adjugea à la Leproserie. La même Maison avoit aussi le droit d'envoyer prendre chaque jour dans le Bois des Templiers appellé *Rogellas*, une charretée de bois à un cheval: ce qui fut aussi confirmé par le Parlement en 1260. En 1332 elle avoit à prendre sur le revenu du Roi à Corbeil la somme de soixante livres. En 1346 il y avoit procès au Parlement touchant celui à qui il appartenoit de conférer cette Leproserie. Il paroît que ce droit fut attribué au Roi. Au moins on trouve que lorsque Louis d'Albiac cessa d'en jouir, elle fut conférée à Jacques d'Albiac par Lettres de Louis XII données à Corbie le 3 Novembre 1513. Il eut pour Successeur Philippe Chesneau le 8 Septembre 1516. On y voyoit encore des Lepreux en 1548 suivant un Arrêt du Parlement qui ordonne d'y en enfermer un. Mais en 1631 cette Maison étoit devenue un Hermitage. Comme elle venoit d'être réparée, l'Archevêque de Paris y établit quelques Hermites. On ne lui donnoit plus le nom de Maladerie de S. Lazare de Corbeil; on l'appelloit le Mont S. Michel. Cette Maladerie est encore actuellement au rolle des Décimes.

Gall. Chri. T. 7 col. 81.

Parlam. Candes. 1257.

Parl. Candes.

Parl. Candel.

Histoire de Corbeil, p. 194.

Sauval, T. 3 p. 562.

Ibid, p. 296.

Reg. Parl. 5 Jul.

Reg. Archiep. Par. 12 Sept. 1631.

LES RECOLLETS. Cette Maison Religieuse est au Fauxbourg septentrional de Corbeil. Ce que j'en ai appris est que l'an 1637 les Officiers de cette Ville présente-

Reg. Archiep. Par. rent Requête à l'Archevêque de Paris pour leur permettre de recevoir ces Religieux, & que cela leur fut permis le 10 Mai.

HISTOIRE DU TEMPOREL DE CORBEIL.

Ce qui a été rapporté cy-dessus touchant les Comtes que Corbeil a eu successivement au nombre de sept depuis le temps qu'il n'étoit qu'un simple Château jusqu'au temps qu'il eut l'air d'une Ville, fait voir que nous sommes assez bien informés sur ce qui regarde l'Histoire Ecclésiastique de ce lieu : il seroit à souhaiter qu'on le fut également sur l'Histoire Civile ancienne.

On sçait seulement que depuis que cette Ville fut réunie au Domaine sous le regne de Louis le Gros. Elle ne dut point diminuer, & qu'au contraire ses dépendances durent augmenter, ensorte qu'il s'y forma une Châtellenie assez étendue & qui le contesta à Montlhery ; de maniere que cette Terre continua d'avoir des Vicomtes, qu'elle fut souvent donnée en Doüaire aux Reines de France, que nos Rois y vinrent quelquefois & autres personnes qualifiées, qu'elle soutint des Sieges, & qu'elle a produit des Hommes Illustres.

Le titre de Châtellenie étoit attribué à Corbeil dès le regne de Louis VII ; on le trouve dans des Lettres de ce Prince de l'an 1159 où le Village de Ris est dit situé *in Castellania Corboïli* : ensuite dans une charte d'Eudes de Sully, Evêque de Paris de l'an 1201. Je ne doute pas que pour la formation de cette Châtellenie, il n'ait été besoin de traiter quelquefois avec l'Evêque de Paris, & que de-là ne soit venue la redevance du cierge de vingt sols dont le Château de Cor-

Chart. S. Maglorii.

Notit. Galli pag. 403. col. 2.

Chart. Ep. Paris. Bibl. Reg. c. init.

beil étoit tenu envers cet Evêque. Le Roi Philippe-Auguste reconnut ce droit l'an 1222, comme aussi celui du *portage* du même Evêque à sa nouvelle réception. De maniere qu'on lit dans le petit Cartulaire de l'Evêché conservé à la Bibliotheque du Roi l'article suivant : *Isti sunt qui portaverunt Dominum Episcopum Villelmum : Dominus Balduinus de Corbolio, & Dominus Macer Milites destinati, & Domino Rege pro Corbolio. & pro Monte Letherici.* On croit qu'il s'agit là de Guillaume d'Auvergne qui prit possession en 1228. Peut-être que ces droits n'avoient commencé que sous l'Evêque Renaud du tems du Roi Robert. Ce Prélat étoit fils de Burchard le pieux, Comte de Corbeil, qui aimoit fort les Ecclésiastiques. Quoiqu'il en soit, l'Eglise de Notre-Dame de Paris avoit des Serfs à Corbeil au commencement du douziéme siécle. Le Doyen Bernier & le Chapitre leur accorderent en 1109 de pouvoir hériter de leurs parens. Cela marque un droit de Seigneurie auquel les Evêques avoient dû s'intéresser, & peut-être que l'abandon de ces Serfs fut fait vers ce temps-là au Comte de Corbeil auquel Louis le Gros succéda.

Du Breul, Livre I. Art. Lumin. N.D.

Not. Gal. p. 403. col. 2.

Gall. Chri. T. 7 col. 191.

Nous sommes suffisamment instruits de l'étendue de la Châtellenie de Corbeil cent ans après, c'est-à-dire, du temps de Philippe-Auguste. Ceux qu'on appelloit en 1202 les Vavasseurs de Corbeil payoient chaque année en eux tous à ce Prince une redevance qui formoit la somme de quarante-huit livres. Voici l'énumération des Chevaliers de cette Châtellenie rédigée sous le même regne. Je la donne comme je l'ai trouvée dans un ancien manuscrit.

Comput Regium apud Brussel. des Fiefs page C. L V.

Isti sunt milites de Castellania Corbolii tenentes de Rege, & habentes LX Libratas redditus.

Cod. Puteani 635.

Balduinus de Corbol.
Robertus de Messis.
Hugo Beliart.
Petrus de Damonio.
Joannes Beliart.
Federicus de Malignon.
Andreas Polin.
Federicus de Bronay.
Guido de Donjon.
Thomas de Braia.
Vicecomes Corbolii.
Villelmus de Vallegrinosa.
Guillelmus Pasté.
Petrus Panier,
Petrus de Courbaart.

Isti sunt milites, tenentes de aliis Dominis in eadem Castellania, & qui habent LX libratas terræ.

Ansellus de Bronaio.
Radulfus frater ejus.
Adam de Nanzeiaco.
Robertus de Milliaco.
Adam de Loco sancto.
Regnaudus de Ties.
Girardus Chalam.
Ansellus de Cocini.
Ansellus de Tigeri.
Joannés Montier.
Ansellus de Plesseto.
Simon de Manueris.
Evrardus de Chevri.
Ansellus de Granchia.
Ansellus de Malonido.
Guillelmus de Glosera.
Thomas Pasté.
Andreas Pan......
Gilebertus de Plesseto.
Petrus de Egrenuello.
Federicus Beliart.

Petrus

Petrus de Tigeri.
Petrus de Buinelle.
Thibaudus Buinelle.
Petrus de Pung......

L'un des plus considérables de ces Seigneurs est Gui de Donjon nommé cy-dessus parmi ceux qui tenoient leur Fief du Roi. Ces Seigneurs du Donjon étoient sortis des anciens Comtes de Corbeil dont ils prenoient quelquefois le nom, mais plus souvent celui de la Forteresse que leurs Prédécesseurs y avoient bâti, & dont la figure se voit empreinte dans les sceaux des Descendans. De la Barre remarque que ce Donjon y est surmonté d'une espece de pome ou de pêche, & fait observer qu'il restoit de son temps à Corbeil entre la Porte de S. Nicolas & le Port S. Laurent, une maison appellée le Donjon, derriere laquelle restoit le bas d'une Tour quarrée battue par les Espagnols en 1580. Aymon *de Donione* vivoit vers l'an 1090 ou 1100, & fit beaucoup de bien au Prieuré de Longpont en s'y rendant Moine. *Nanterius de Donjonio* vivoit dans le même temps. Baudoin *de Dungunno* est mentionné vers l'an 1136 comme ayant des mouvances, Frédéric du Donjon vivoit en 1138 suivant M. Lancelot, qui croît qu'il fut pere de Gui. Or ce même Gui a vécu en 1180 suivant un titre de cette année-là vu par l'Historien de Corbeil, & où sont rappellés les noms de Baudoin & de Jean du Donjon. Les mêmes noms avoient déja été portés par d'autres qui se surnommoient de Corbeil; tel est un *Balduinus Corboliensis* dont le seing est au bas du Privilége pour S. Spire de l'an 1070; un *Johannes de Corbullio* nommé dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont vers l'an

Histoire de Corbeil, p. 156 & 157.

Chartul. Longip. f. 21 & 41.

Ibid fol. 8.

Schedæ MS. Lancelot, du Bouchet, Histoire de Courtenay, p. 11.

Histoire de Corbeil, p. 157.

Chartul. Longip. f. 8.

Duchêne, T. 4. p. 335.

Chart. Phil. Aug.

Chartul. S. Dion. Reg p. 180.

Collect. MS. T. 2.

Chart. Fossat. f. 462.

Histoire de Corbeil, p. 137.

1136 : un *Balduinus de Corboïlo* que Suger Abbé de S. Denis, met au nombre de ses amis : un Jean de Corbeil, Seigneur de Plessis-le-Comte & Grigny sous Philippe-Auguste, & un Renaud de Corbeil sous le même Roi : un *Simon de Corbolio miles* & un *Balduinus de Corbolio miles* mentionnés dans un titre de l'Abbaye de S. Denis de l'an 1251.

Je ne sçai si l'on peut ajouter à ces anciens Chevaliers descendus des Comtes de Corbeil un nommé *Archerus de Corbolio* qui passa en l'an 1248 un compromis cité par le Pere Du Bois, & dans lequel il est fait mention de la maison situé dans Corbeil, habitée par Alix, mere de Regnaud, Evéque de Paris. Ce nom *Archerus* est resté à trois Fiefs relevans de Sintry, sçavoir, le Fief Archer à Corbeil; l'Archer à Boucournu, lieu apppellé Bocornu dans les titres de S. Maur des Fossés de l'an 1222, & l'Archer à Evry sur Seine au-dessous de Corbeil.

Il peut se faire aussi que ce fut du côté des filles issues des anciens Comtes de Corbeil que fut venue à un puissant Chevalier de la Brie nommé Guillaume des Barres, la suzeraineté qu'il avoit sur des censives dans la Ville de Corbeil au XIII siécle. Ce fait est connu par les amortissemens qu'il en reçu en 1248. Ce qu'il y a de sûr est que les Seigneurs de Grez proche Tournan en Brie dans ce même siécle, étoient de la Maison de Corbeil.

LE VICOMTE étoit une fonction temporelle à Corbeil que les Comtes créerent lorsque la dignité de Comte fut devenue héréditaire vers le regne de Hugues Capet. Comme il devoit représenter le Comte, lequel souvent étoit occupé à la guerre, la Terre de Fontenay à trois ou quatre lieues

de Corbeil vers le couchant, lui fut assignée; & de-là vint qu'on la surnomma de son nom *Fontenay-le-Vicomte*. Par succession de temps cette Seigneurie fut désunie de la Vicomté, & la Vicomté possédée par divers Seigneurs de Fiefs assis en la Châtellenie de Corbeil, jusqu'à ce que cette dignité a été attachée à la Seigneurie de Tigery qui n'est éloignée de Corbeil que d'une lieue.

Le premier Vicomte qui nous soit connu, s'appelloit Robert. Il vivoit sous le Roi qui a porté le même nom. Nanterus son fils lui succéda. On le trouve dans un titre de l'an 1040. Gui mit son seing comme Vicomte l'an 1070 au bas du Privilege accordée au Cloître de S. Spire. Gilber, Vicomte de Corbeil, vendit vers l'an 1148 au Chapitre de Notre-Dame de Paris une dixme qu'il avoit à Boneuil sur Croud, Gilles Malet étoit Vicomte de Corbeil au commencement du regne de Charles VI. Dès-lors le Vicomte n'avoit plus à Fontenay qu'une maison, quelques terres & vignes, des censives & le cours de l'eau; mais il y avoit beaucoup de Fiefs à Tigery & dans le reste de la Brie, qui étoient mouvans de sa Vicomté, & dont il fit hommage au Roi à cause de son Comté de Corbeil l'an 1385. La suite de ces Vicomtes est la même que celle des Seigneurs de Tigery. François de Saint-André donnant au XVI siécle l'état du revenu de cette Vicomté, ne le fit monter qu'à soixante livres. Je parlerai cy-après des Prevôts & des Capitaines de Corbeil.

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 4.

Ibid, p. 114.

Histoire de Corbeil, p. 61.

On a écrit dans un mémoire à moi communiqué que la Vicomté de Corbeil est un Fief indépendant du Comté, quoiqu'il en releve, que la Maison de Villeroy l'a eu en 1710 par retrait de M. Roland-Pierre Gruyn

Maître de la Chambre aux deniers, qui l'avoit eu de Jean-Baptiste de Flexelles, Comte de Bregy en 1709.

¶ Cette Ville avec son Comté fut donnée en douaire à plusieurs Reines.

La premiere fut Adele de Champagne, épouse de Louis VII. Elle y résida quelquefois depuis la mort de ce Prince. On a des Lettres d'elles dattées de ce lieu en 1203 sur les biens de l'Abbaye de S. Maur situés proche Melun. De la Barre a suffisamment réfuté ceux qui se sont imaginé qu'elle étoit lepreuse, & qu'elle se lavoit dans une fontaine proche S. Germain du vieux Corbeil.

Chart. Fossat. papyr. fol. 57.

Histoire de Corbeil, p. 25 & 139.

La seconde fut Isburge ou Isemburge, ou enfin Ingelburge, épouse de Philippe-Auguste. On a vû cy-dessus qu'elle y fit bâtir l'Eglise de S. Jean en l'Isle où elle est inhumée. Elle s'étoit retirée à Corbeil après la mort du Roi arrivée en 1123.

La troisiéme fut Blanche de Castille qui resta veuve de Louis VIII dès l'an 1226 & vécut jusqu'en 1250. Plusieurs actes passés dans cet intervalle, prouvent sa résidence à Corbeil. Elle y étoit en 1248 lorsque Saint Louis avant que de partir pour la Terre Sainte la même année, l'établit Régente du Royaume par Lettres datées de l'Hôpital-lez-Corbeil, c'est-à-dire, Saint-Jean en l'Isle. Une Sentence de l'Official d'Eudes, Archidiacre de Paris de l'an 1242, parle d'un procès pendant alors à Corbeil *coram Baillivo Dominæ Reginæ Corboliensi.*

Histoire de Corbeil, p. 164, 167, 168.

Chartul. S. Gen. Paris. p. 157.

La quatriéme fut Marguerite de Provence veuve de S. Louis, dont je n'ai rien trouvé de particulier. En 1278 les assises qui furent tenues à Corbeil furent assemblées par Jean le Saulnier Baillif de la Reine, présent le Prieur d'Essone, Me Guillaume, Seigneur d'Yerre,

Mgneur Thomas de Chevry. Pierre Soilard, Guillaume de Chaus, Gui Bequard, Etienne Diaubonne, Guillaume de Combiau, tous Chevaliers, l'Abbé de Chaume. Me Etienne de Peuille, Frere Jean du Chastelet, Prieur de Corbeil, Me Henry, Doyen du Vieux Corbeil; Jean Segues, Prieur de Corbeil.

Chartul. de S. Maur des Fossés en françois p. 258.

La cinquiéme fut Clemence de Hongrie, veuve de Louis Hutin depuis l'an 1316. De son temps il fut dressé un Procès-verbal des Fiefs du Comté de Corbeil avec les droits de Justice dont ils jouissoient. Il reste aussi quelques Sentences rendues par ses Officiers aux Grands Jours qu'ils tinrent à Corbeil le 6 Mai 1325.

Histoire de Corbeil, p. 188.

Ibid, p. 189.

¶ Pour continuer ce qui regarde la Famille Royale relativement à Corbeil, je commencerai par le Roi Louis VII que nous sçavons y avoir résidé en 1143 lorsque S. Bernard vint lui parler de l'incendie de Vitry en Champagne, dont il étoit la cause. De plus en 1142 il y confirma un don fait aux Moines de S. Maur. Il faut se souvenir de ce qui a été dit cy-dessus de la Chapelle que S. Louis y fit bâtir proche S. Guenaul de la conversation qu'il y eut avec Joinville & Robert Sorbon en 1258. Il étoit venu à Corbeil dès l'an 1235 & avoit logé à l'Hôpital des Chevaliers de S. Jean aussi-bien qu'en 1244, suivant des Lettres datées du mois d'Avril: il y séjourna encore en 1248. La preuve en est cy-dessus & en 1259 au mois de Juillet. Vers l'an 1262 ce même Prince y étant, Jacques premier du nom, Roi d'Arragon, vint l'y trouver pour regler leurs différends; & le mariage de sa fille avec Philippe le Hardi y fut conclu.

Bern. Epist. 225.

Amplis. Coll. T. 1.

Régist. des Chartes.

Sous le regne de Philippe le Bel en 1290, Charles de France son frere, Comte de Va-

lois, fut marié à Corbeil le 16 Août à Marguerite de Sicile, fille de Charles II, Roi de Sicile. Les Flamans assurent que ce fut au Château de Corbeil que Gui de Dampierre, Comte de Flandre, fut tenu quelque temps en arrêt par ordre de Philippes le Bel qui séjournoit alors en cette Ville, & d'où s'étant tiré, il suscita à ce Prince la longue guerre dont parlent nos Histoires. Il est certain que ce même Roi étoit à Corbeil en 1303 le Dimanche après la S. Luc. Il y fit ce jour-là un Reglement au sujet des indemnités accordées aux Nobles qui avoient vendus leurs revenus pour subvenir à cette guerre. Je marque à l'article du Vieux Corbeil les ans & jours auquel il y séjourna.

Histoire de Corbeil, p. 183.

Trésor des Chartes Reg. 35, 36, 37.

Philippe le Long, second fils de Philippe le Bel, qui avoit eu en appanage les Comtés de Poitiers & de Corbeil, fit sa résidence la plus ordinaire à Corbeil, afin d'être plus près du Roi son pere. Il y fut marié au mois de Janvier 1306 avec Jeanne, fille d'Othon IV du nom, Comte de Bourgogne. Cette Princesse y accoucha d'abord d'un fils nommé Louis, qui mourut âgé de sept mois ou environ. En faveur de sa naissance Philippe avoit quitté aux habitans de Corbeil la moitié du droit de mesurage de leurs grains. La Comtesse Jeanne y accoucha encore d'une fille qui fut appellée Jeanne, depuis mariée à Eudes, Duc de Bourgogne : comme elle fut baptizée à S. Jacques, Succursale de S. Germain du vieux Corbeil ; on pourroit croire qu'elle étoit née sur cette Paroisse.

Histoire de Corbeil, p. 186. & autres mon.

Le Roi Charles le Bel étoit à Corbeil au mois d'Avril 1329, & y signa une alliance avec Robert, Roi d'Ecosse.

Cod. MSS. B. Mariæ Par. H. 7 in-fol. fol. xlj.

Louis XI s'y retira après la Bataille de Montlhery donnée en Juillet 1465, & il y resta deux jours. Vers son regne le Seigneur de Montagu fut pourvu de la Châtellenie de Corbeil. Tilles de la Chambre des Comptes.

Louis XII y venoit aussi assez souvent. Ce fut en cette Ville que le Recteur de l'Université de Paris & ses Suppots se rendirent auprès de lui pour rentrer dans ses bonnes graces. Ce même Prince vendit Corbeil le 17 May 1513 à Louis, Sieur de Graville, avec deux autres Villes, sçavoir, Melun & Dourdan pour la somme de quatre-vingt mille livres à la charge qu'après sa mort elles retourneroient au Roi en constituant à ses héritiers quatre mille livres de rente; ce Seigneur les rendit depuis par son codicile. Histoire de Corbeil, p. 220. Reg. du Parl. 28 Juillet 1513.

Durant le même siécle, la Seigneurie de Corbeil fut engagée par les Rois successivement à plusieurs particuliers. François premier la céda en 1530 à Antoine du Bois, Evêque de Beziers en échange d'autres Terres que ce Prélat lui donna pour le rachat de sa personne. Corbeil fut vendu à Louis de Graville, Amiral pour le Roi le 8 Juin 1513. Permis aux habitans de Corbeil de lever les *octrois* accordés par les Rois pour la réparation de leurs murs le 26 Septembre 1526. Henri II donna en 1550 à François de Kervenenoy la Châtellenie de Corbeil rachetable de vingt-cinq milles livres. D'autres assurent qu'en 1552 elle fut engagée à Gui l'Arbaleste, Vicomte de Melun, Seigneur de la Borde, Président en la Chambre des Comptes. On trouve ensuite qu'en l'an 1580 la Demoiselle de la Borde jouissoit par engagement du Domaine de Corbeil; c'étoit apparemment la veuve de Gui l'Arbaleste, ou la veuve de son fils. Mais quelques années après cette

Regist. Parl.

Mémoire de la Chambre des Comptes.

La Barre, Histoire de Corbeil, p. 258.

Huitiéme Volume des Benn. du Châtelet, fol. 18.

Seigneurie passa à Nicolas de Neufville, Seigneur de Villeroy, d'Alincour, &c. sur le même pied d'engagement, ensorte que l'an 1599 il y eut une Déclaration du Roi qui permettoit à ce Secretaire d'Etat de réunir au Domaine de Corbeil tant qu'il en seroit Seigneur tous Fiefs, Justices & autres choses faisant partie de ce Domaine qui en auroient été aliénés. Ce Seigneur mourut en 1614. La Seigneurie a toujours resté depuis dans sa famille, & même en 1709 François de Neuville, Duc de Villeroy, Pair & Maréchal de France, son arriere petit fils, obtint du Roi des Lettres Patentes qui portoient que lui & ses hoirs tant qu'ils seroient propriétaires du Domaine de Corbeil, jouiront du droit de prélation & retrait féodal en rembourſant les acquéreurs suivant la Coutume de Paris.

Régistres du Parlement 13 Mai 1599.

Ibid, 10 Déc. 1709.

¶ Les évenemens les plus dignes de remarque arrivés à Corbeil, après ceux qui regardent la personne des Rois, des Reines ou de leurs enfans, sont les différentes Assemblées qui ont été tenues dans cette Ville, ou les divers siéges qu'elle a soutenus, & pillages qu'elle a souffert. Je ne répete point ce que j'ai dit plus haut de son incendie arrivé l'an 1019.

A peine S. Louis étoit-il monté sur le Trône, que plusieurs Barons & Seigneurs du Royaume conçurent le projet d'engager le Comte de Bretagne à s'élever contre lui : & ce fut à Corbeil qu'ils tinrent leur Assemblée pour cela. Philippe, Comte de Boulogne, qui prétendoit avoir le Gouvernement de l'Etat durant la jeunesse de ce Prince, vint loger à Corbeil le même jour que S. Louis devoit coucher à Montlhery, dans le dessein d'aller le lendemain l'enlever. Les habitans de

Joinville, Histoire de S. Louis.

de Corbeil en ayant donné avis à Paris, il en partit douze milles hommes qui ramenerent le Roi dans la Capitale.

Corbeil fut pillé l'an 1357 par un Capitaine appellé le Begue de Villaines, & cela dans le dessein d'affamer la Ville de Paris, à cause que les Parisiens dont il étoit ennemi vouloient empêcher Charles V, Dauphin, de gouverner l'Etat pendant la prison de son pere. Il s'y fit quelque traité de paix la même année. Cette Ville fut encore pillée en 1358 par les Anglois & Navarrois qui couroient la France.

Histoire de Corbeil, p. 196.

Ibid, p. 167.

Ibid.

En 1363 les Gens d'armes qui accoururent pour reprendre le Château des Murs, voisin de Corbeil, dont quelques brigands s'étoient emparés par ruse, s'y rendirent aussi formidables par leurs extorsions que s'ils avoient été réellement des ennemis.

Contin. Chr. Nangii T. 3. Spicil. in-fol. p. 131.

Sous le regne de Charles V le Captal de Buc qui conduisoit des Anglois pour ravager la France, ayant été pris, fut enfermé dans la Tour de Corbeil, & y mourut. Robert Kanole, célebre Capitaine Anglois, vint en 1369 fondre sur les Fauxbourgs de Corbeil, & y mit le feu. En 1380 il y eut une revue de troupes à Corbeil.

Histoire de Chev. par Christ. de Pisan, Chap. 26.

Histoire de Corbeil, p. 198.

Généalogie de la Maison de Belloi, p. 98.

Sous le regne de Charles VI après la perte de la bataille d'Azincourt par les François l'an 1415, le Duc de Bourgogne eut des vûes sur Corbeil pour empêcher qu'on ne portât des vivres à Paris, & engager par-là les Parisiens à le recevoir à la place de ceux qui les gouvernoient. Le Seigneur de la Tour-Bourbon & Barbasan prévenant ses desseins, entrerent dans cette Ville & la garnirent de Soldats & de munitions. Ce Duc fut environ un mois à l'attaquer sans la pouvoir prendre; il y perdit beaucoup de mon-

de, & ses grosses bombardes y demeurerent. En 1418 lors de la surprise de Paris par le Capitaine l'Isle-Adam, Tannegui du Châte[l] amena le Dauphin à Corbeil, & de-là à Montargis. Des Ursins, Chancelier du même Dauphin, se réfugia à pied dans Corbeil la nuit de cette surprise. Le Prevôt Regnaud de la Porte lui fournit un cheval pour aller trouver son Prince; & une heure après les gens du Duc de Bourgogne étant survenus à Corbeil, se saisirent de ce Prevôt & lui couperent la tête. Durant le siége de Melun fait par Henri V, Roi d'Angleterre en 1420, ce Roi envoya Catherine, fille de Charles VI à Corbeil où l'on fit aussi venir le Roi son pere. Monstrelet raconte les fêtes que les Anglois y firent, & ajoute que les Reines Catherine & Isabeau de Baviere sa mere, y étoient souvent visitées par les Anglois & les Bourguignons. La Ville de Melun étant rendue, le Roi Henri passa à Corbeil, y prit le Roi Charles VI & la Reine, & les ramena en triomphe à Paris. Peu de temps après il fut attaqué de maladie, & il alla mourir à Vincennes le 29 Août 1422. Charles VI ne lui survêquit que de deux mois.

Juven. des Ursins.

Quelques années après que Charles VII eut été sacré, le Cardinal de Sainte-Croix, Légat du Pape en France, fit tenir quelques Assemblées pour procurer la paix. La Ville de Corbeil fut choisie pour cela. On lit dans les Régistres du Parlement que le 26 Mars 1431 plusieurs Présidens & Conseillers partirent de Paris pour s'y rendre. Ailleurs on voit que l'Evéque de Paris s'y transporta avec Gilles de Clamecy, Chevalier, & autres.

Sauval, Compte de Paris, T. 3. p. 590, an. 1434.

En 1487 la grosse tour de Corbeil servit à renfermer un prisonnier d'importance; c'étoit George d'Amboise. Il n'étoit alors qu'Evêque

de Montauban. On trouve dans les Régistres du Parlement que pendant qu'il y étoit détenu par ordre du Roi Charles VIII, il fut, suivant sa Requête au Parlement, transféré en l'une des chambres du même Château pour y être pensé & médicamenté, & gardé par le Capitaine suivant l'ordre du Roi. *Reg. Parlem. 24. Jul. 1487.*

La Ville de Corbeil manqua d'être prise en 1562 par le Prince de Condé; mais comme elle se défendit vigoureusement, les Huguenots leverent le siége le 21 Novembre. Ce fut dans ces troubles que les moulins à papier qui y étoient sur la riviere de Juine furent détruits. Les habitans resterent toujours très-attachés à la Catholicité, & très-fideles aux Rois Charles IX & Henri III. Ils furent aussi des premiers à reconnoître Henri IV. Après lui avoir présenté les clefs de la Ville dans le Prieuré de S. Jean en l'Isle, ils le reçurent processionellement dans leur enceinte. L'armée espagnole tacha de reprendre Corbeil. Le Château situé au bout du pont vers le Fauxbourg, eut fort à souffrir. Ceux qui le défendoient pour le Roi y ayant mis le feu, les Espagnols l'éteignirent & s'accommoderent de ce qui resta. Ensuite ils vinrent à bout de s'emparer de la Ville, la ravagerent, & y commirent plusieurs meurtres le 16 Octobre 1591. Mais l'armée du Roi conduite par le sieur de Givry ne tarda gueres à la reprendre; depuis lequel temps elle resta à Henri IV. Histoire de Corbeil, p. 244, 246, 247. Histoire de Corbeil, p. 257, 259, 263, 264, 266.

L'Historien de cette Villle a observé que la journée de Saint Barthelemy en 1572, ne s'étoit point fait sentir à Corbeil; que le peu de Calvinistes qu'il y avoit, trouverent un azyle au Château de Villeroy, & que depuis il revinrent au sein de l'Eglise & moururent Catholiques, entre autres Ibid, p. 249, 276.

Claude Berger, Prevôt, qui décéda en 1607.

¶ L'Office de Prevôt est constamment le plus ancien de ceux qui ont été établis dans Corbeil après la Dignité de Vicomte. Il est parlé dans la Vie de Burchard premier du nom, Comte de cette Ville, d'un *Bado* ou *Balduinus*, Prevôt de son temps, c'est-à-dire, sous le Roi Robert, lequel Prevôt donna une partie de ses biens à l'Abbaye des Fossés. Le Prevôt de Corbeil qui présenta en 1174 sa fille à S. Pierre de Tarentaise pour la guérir, n'est pas désigné par son nom. Il est pas moins certain qu'il a existé.

Duchêne, T. 4. p. 121. Dubois, T. 1. p. 657.

Vita S. Petri Tarentas.

Jean de Corbeil étoit Prevôt en 1297.

Jean le Moutardier en 1332.

Histoire de Corbeil, p. 183, 292.

Valentin de la Roque, Huissier d'armes du Roi le devint en 1464 par Lettres du Roi dattées de Tours le 21 Avril. Louis XI donnoit cet Office par récompense.

Sauval, T. 3. p. 387.

Antoine de Rubempré, Chevalier, lui succéda.

Jean de Neufchâtel, aussi Chevalier, en 1480.

Histoire de Corbeil, p. 211, 212.

Noël de la Lande, Prevôt, nommé dans la Coutume de Paris de l'an 1510.

Ibid, p. 221.

Pierre de Maumont le fut après lui.

Betenger Boucher l'étoit en 1530.

Claude Cordeau en 1567.

Ibid, p. 247.

¶ Les Capitaines de Corbeil ne sont pas connus depuis un si long temps.

Jean de Dicq, dit Moreau, l'étoit en 1388.

Tab. S. Joan.

En 1429 l'étoit Jean Fastol, Anglois; il est dit de lui qu'étant à la bataille de Patay en Beausse, il prit la fuite, & se rendit à Corbeil où il resta encore six ans. Enfin étant passé en Angleterre, il laissa à Corbeil le Capitaine Ferriere, Nivernois, qui livra Corbeil au sieur Jacques de Chabanes, Capi-

Histoire de Corbeil, p. 205, 206 & 214.

taine sous le Duc de Bourbon, dont le Roi le récompensa.

Je trouve que vers le même temps Miles de Saux, Ecuyer, étoit commis à la garde & conservation de Corbeil après la rébellion de la Ville de Melun. Et dans le même endroit où ce fait est marqué, Giraud de Toulonjon est qualifié Capitaine de Corbeil. Compte de l'Ord. de Paris. Sauval, T. 3. p. 590.

En 1454 le Roi Charles VII donna par Lettres du 6 Mars à Madame de la Rocheguion, premiere Dame d'honneur de la Reine, la garde de la Place de Corbeil avec certains gages marqués dans les comptes de ces temps-là. Quelquefois elle y est désignée sous le nom de Perrette de la Riviere. Il paroît que c'étoit l'Office de la Capitainerie dont elle étoit revêtue, puisqu'à l'an 1461 dans les mêmes comptes il est fait mention de Jacques Raoul créé Capitaine de Corbeil au lieu de Madame de la Rocheguion, par Lettres du 9 Septembre. Compte de l'Ord. de Paris 1457. Sauval, ibid, p. 359. *Ibid*, p. 366.

Jean Luillier cessa d'avoir cette Capitainerie en 1467 & Antoine de Rubempré, Chevalier, lui succéda en vertu de Lettres de Louis XI données à Ambroise le 16 Avril. Il est qualifié en 1476 Capitaine, Gouverneur & Prevôt de Corbeil. *Ibid*, p. 393. *Tab. S. Joan. Erem.*

Jean de Neufchatel jouit ensuite de cet Office jusqu'en 1583 que le Roi le donna à François Brezille par Lettres datées de Blois le 5 Février. *Ibid*, p. 447.

Antoine de Chabannes, Comte de Dammartin, est dit Capitaine de Corbeil en 1487. Il fut aussi Gouverneur de Paris: & mourut l'an 1488. Gilbert de Chabannes étoit en 1489 nouveau Capitaine de ce lieu en place de François le Begue. *Ibid*. p. 479. Sauval T. 3. p. 490.

La suite est interrompue jusqu'à Jean Auger que je trouve qualifié Capitaine de Cor- *Memor. Camera. Compt.*

Beil & Gruyer de la forêt de Senart, dans des Lettres par lesquelles le Roi lui fit vers l'an 1550 le don de trois arpens de bois taillis en cette forêt pendant neuf années.

¶ Quoique la Ville Corbeil ne soit pas directement sur la grande route par terre, & n'y ait jamais été, mais seulement sur celle des voitures d'eau, on trouve que de grands Personnages y ont passé. Le Pape Calixte II retournant de Paris à Rome en 1120, y séjourna : c'étoit environ dans le temps que cette Terre fut réunie à la Couronne. Ce fait nous a été transmis par la Chronique de Morigny, dans laquelle on lit que les Chanoines d'Etampes vinrent trouver Sa Sainteté à Corbeil pour lui parler de leur différend avec les Moines de l'Abbaye de Morigny. Je ne dis rien de S. Bernard, Abbé de Clervaux, parce que ce fut la résidence du Roi Louis le Jeune à Corbeil, qui l'y attira.

Chron. Mauriniac. Duchêne T. 4. p. 369.

Bernard. Epist. 225.

Nous sçavons que le Cardinal Vivien, Légat, en France, du Pape Alexandre III, vint à Corbeil entre les années 1160 & 1170; & que S. Thomas, Archevêque de Cantorbery y confera avec lui sur les affaires qu'il avoit avec le Roi d'Angleterre. Cela se trouve marqué dans une Lettre de S. Pierre, Archevêque de Tarentaise, à ce même Saint Thomas.

Histoire de Corbeil, p. 142.

Saint Pierre de Tarentaise eut aussi occasion de passer par Corbeil lorsque le Pape cy-dessus nommé lui donna la commission d'aller trouver dans le Vexin les Rois de France & d'Angleterre pour rétablir la bonne intelligence entre eux. Le Prevôt avoit eu ordre de Louis VII d'aller au-devant de lui sur la route de Melun d'où il venoit, & de le loger à Corbeil dans la Maison du Roi *in Regia domo*. C'étoit dans l'hyver de

Vita S. Petri Tarent. apud Bolland. 8 *Maii.*

l'année 1174. Le saint Prélat fut reçu dans cette Ville avec beaucoup de magnificence; & pendant le séjour qu'il y fit, il rendit miraculeusement la santé à une fille du Prevôt âgée de cinq ans qui ne pouvoit se tenir sur ses jambes.

¶ Corbeil fut aussi l'un des lieux où le fameux Abailard eut une Ecole sous le regne de Louis le Gros, avant qu'il vint enseigner à Paris : la célebrité du Maître fait croire qu'il s'y assembla d'illustres Ecoliers, sur-tout si son dessein étoit de contrecarrer les Ecoles que Guillaume de Champeaux avoit établies à Melun. Peut-être fut-ce en conséquence de l'établissement fait par Abailard dans Corbeil, & en vertu d'un Decret du Pape Eugene III environ le même temps, que la famille noble des Trousseau qu'on croit descendue de Gui Trossel de la Maison de Montlhery, fournit à la subsistance d'un Maître pour les Grandes Ecoles de Corbeil. Ces Ecoles subsistoient du temps de S. Louis, & c'étoit l'un des descendans du fondateur qui y nommoit. Ce droit fut confirmé à Jean Trousseau, Chanoine de Notre-Dame de Paris & de S. Spire de Corbeil par une Sentence de l'Official de Paris rendue l'an 1248. Mais il y fut dit aussi qu'après sa mort ce seroit au Chapitre de Corbeil à y pourvoir : apparemment que la branche des Trousseau devoit finir en sa personne. *Abaillard. in Hist. Calamitat. suar.*

Entre ceux qui ont porté le nom de Corbeil & qui ont été illustres, je commencerai par ceux qui se sont distingué par leur science.

Sur la fin du XII siécle MICHEL DE CORBEIL, célebre Professeur de Théologie de Paris, après avoir été Doyen de Meaux, de Laon & de Paris, fut fait Archevêque

de Sens, & mourut l'an 1199.

GILLES DE CORBEIL vivoit dans le même temps : il écrivit un ouvrage de six mille vers latins sur la vertu & le mérite des médicamens. On dit qu'ensuite il se tourna du côté de la Théologie. Il devint Chanoine de Notre-Dame de Paris, & fut Medecin du Roi Philippe-Auguste.

Hist. Univ. Paris. T. 2. p. 718.

PIERRE DE CORBEIL, Professeur de Théologie à Paris où il eut pour Disciple le Pape Innocent III, vécut aussi sous Philippe-Auguste ; il fut successivement Evêque de Cambray, puis Archevêque de Sens. Tritesme & d'autres lui attribuent un Commentaire sur S. Paul & des Sermons, & encore d'autres Opuscules. Il mourut en 1222.

Vita Archiep. Senon Taveau p. 94.

On conserve à la Bibliotheque du Roi un Manuscrit intitulé : *Petri de Corbelhio Satyra adversus eos qui uxores ducunt.* Je ne croi pas que ce soit le même Auteur.

Bibl. Reg. Cod. 2962. *numero novo.*

GUILLAUME DE CORBEIL, Prieur & Chanoine de Sainte-Osithe, fut élu Archevêque de Cantorbery en 1112 suivant Orderic Vital.

Annal. Bened. T. 6. p. 91... Histoire de Corbeil p. 89.

JEAN du Donjon surnommé DE CORBEIL fut fait Evêque de Carcassonne vers l'an 1196. Il manque dans les Catalogues.

Scheda D. Lancelot.

Quelques-uns prétendent que S. Guillaume, Chanoine Régulier de l'Abbaye de Sainte-Genevieve de Paris, puis Abbé en Dannemarck, mort en 1203, étoit de Corbeil, & que c'est de lui qu'un vallon voisin a été appellé Saint-Guillaume des Vaux.

De la Barre, Histoire de Corbeil, p. 85 & 89.

REGNAUD DE CORBEIL, dont le nom de famille étoit Mignon, fut sûrement natif de Corbeil suivant le Nécrologe de l'Eglise de Paris *Oriundus de Corbolio* où il se trouve, parce qu'il en a été Evêque du

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 458.

temps de Saint Louis. Il mourut en 1268.

THIERRIC DE CORBEIL étoit Chambellan ou Chambrier de la Reine Blanche, épouse de Louis VIII en 1222, selon un titre de l'Abbaye du Jard. Histoire de Melun, p. 371.

MILON DE CORBEIL étoit Chanoine de l'Eglise de Paris vers le milieu du treiziéme siécle & qualifié du titre de *Magister* qui ne se donnoit pas à tous. Il choisit pour l'un de ses exécuteurs testamentaires le fameux Robert *de Serbona*. Il eut pour freres Ferric de Corbeil & Maître Adam, qui doit être le même qu'ADAM DE CORBEIL, Chantre de l'Eglise de Chartres, mentionné au Nécrologe de Notre-Dame de Melun au mois de Septembre 1296. *Necr. Eccl. Par. 15 Junii.* *Ibid.* Histoire de Melun p. 371. 371.

THIBAUD DE CORBEIL fut Souchantre de l'Eglise de Paris il y a plusieurs siécles, avec le titre de *Magister*. *Necrol. S. Victor. Paris. 7. Cal. Junii.*

JEAN DE CORBEIL étoit Maréchal de France en 1318.

GILBERT DE CORBEIL, dit de son nom de famille Gilbert Ponchet, Religieux de S. Jean en l'Isle à Corbeil, & natif du lieu, fut Docteur en Droit Canon. Il avoit fait bâtir à Paris au Clos Bruneau une maison qui fut appellée *le Petit Corbeil*, & où l'on a enseigné autrefois le Droit. Histoire de Corbeil, p. 212.

Voyez sur Perrenelle de Corbeil, femme de Pierre de la Neuville, Chevalier & Conseiller du Roi, avec lequel elle gist à Paris à S. Etienne des Grès, l'Historien la Barre page 173. Elle étoit sœur de Baudoin de Corbeil.

A l'article Provisions de l'Hôtel-Dieu de Corbeil en 1591 données au successeur d'André Thevet, il est dit, vacquer par sa mort. Je suppose qu'il s'agit de l'Historiographe.

§ LE COMMERCE de Corbeil consiste

principalement en peaux suivant le Dictionnaire-Universel de la France ; c'est la riviere de Juine partagée en plusieurs branches qui rend ce lieu commode pour les Tanneries. Il ajoute qu'on y tient deux Foires par an ; l'une le jour de S. Spire premier Août, l'autre le jour de S. Michel ; & deux Marchés par semaine qui sont les Mercrédis & Vendredis. Dans un autre ouvrage plus nouveau il n'est parlé que du marché du Vendredi, qu'on dit être de bled, de Fromages de Brie & de toutes sortes de denrées. Nous apprenons par une Sentence arbitrale de l'an 1224 que les Rois avoient accordé autrefois aux habitans de Corbeil une foire la veille de la mi-Août, le jour & le lendemain, & en avoient donné les profits à la Collégiale de Notre-Dame avec droit de Justice ces trois jours. Cette Sentence fut prononcée pour faire raison aux Religieuses de S. Antoine de Paris de quelques droits dont les Chanoines de cette Eglise s'étoient emparés.

Histoire de Corbeil. p. 156.

Un manuscrit de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés où plusieurs Villes sont désignées parce qu'elles avoient de singulier à la fin du XIII siécle, porte ces deux mots : *Oignons de Corbueil*. Le recueil de ces proverbes pouvoit avoir été fait des le XII siécle. Le sieur de la Barre tâche néantmoins d'insinuer que c'étoient les pêches de Corbeil qui étoient renommées : il dit qu'elles y sont très-bonnes, & il prétend que c'est une pêche & non une pomme ou autre fruit qui est représentée au-dessus d'une Tour dans les armoiries des sieurs du Donjon autremens dits de Corbeil.

Cod. MS. Seguier 1830. fol. 71. verso col. 2.

Histoire de Corbeil, p. 157.

¶ Quelques Eglises étrangeres ont eu du bien à Corbeil, outre les Abbayes de S. Maur & de S. Antoine dont j'ai déja dit quelque chose cy-dessus.

L'Abbaïe de Pontigny, Diocèse d'Auxerre, y en avoit eu dès son origine, comme il paroît par l'acte de remise que Gislebert, Vicomte de Ligny, lui fit en 1147 de toutes les coutumes qu'il avoit droit d'y prendre tant par eau que par terre, à cause de la garde de ce Monastere dont il étoit chargé; ce que Thibaud, Evêque de Paris confirma l'an 4 de son Episcopat en présence de Vital, Doyen de Moissy, d'Adam, Chapelain de Corbeil, & de Baudoin, Chevalier. *Archiv. Pontiniac.*

L'Abbaye de Sainte Genevieve de Paris avoit au douziéme siécle le droit de lever quatre sols de rente sur l'Eglise de S. Spire: ce qui lui fut confimé par une Bulle d'Alexandre III de l'an 1163 en ces termes: *apud Corbolium quatuor solidos de Ecclesia S. Exuperii de sub Castroforti.* *Gall. Christ. T. 7. Instrum. 201.*

L'Evêque de Paris avoit à Corbeil dans le même temps un moulin dit Chanteraine en commun avec Gui de Moissy & Pierre de Chantelou, Chevalier. Maurice de Sully, alors Evêque, acheta la portion de ces deux Séculiers, du consentement des Prieurs de S. Jean & de S. Guenaul, dans la censive desquels il étoit. *Chart. Ep. Par. Bibl. Reg. fol. 27.*

L'Abbaye de Saint Maur des Fossés avoit aussi il y a quatre à cinq cens ans une Haute-Justice à Corbeil dans la rue de la Déguste. *Chartular. Fossat. fol. 147.*

L'Abbaye de Barbeau, Diocèse de Sens, avoient dans la même Ville une maison située assez prés de la riviere de Seine. Les Marchands de la Marchandise d'eau de Paris comme on disoit alors, l'avant détruite en partie, furent condamnés en Parlement l'an 1291 à la rebâtir plus loin de cette riviere, & à dédommager les Moines du terrain qu'ils leur avoient pris pour élargir le chemin sur son bord. *Parlam. Omn. Sanctorum.*

Lib. rub. Camer. Comput. fol. 332.

Vers l'an 1315 le Roi assigna à l'Abbaye de S. Antoine de Paris treize livres dix sols parisis de rente sur le péage du travers de Corbeil & d'Essone : & par une Déclaration de l'an 1332 il paroît que le même Monastere avoit à Corbeil trente-deux sols parisis sur le revenu du Roi.

Histoire de Corbeil p. 293.

Il y avoit à Corbeil en 1488 une Hôtel appellé l'Hôtel de Beaumont, appartenant à Baudes de Vauvillars. Le Roi Charles VIII la donna cette année-là à Guillaume Charrier, Receveur Général des Finances, & à Guillaume Ripault, Clerc des Comptes.

Mémoire de la Chambre des Comptes 1488.

Il est parlé du Fief de la Mote sis à Corbeil au Fauxbourg vers la Brie, dans les Tables Chronologiques de 1668 comme uni au Duché de Villeroy.

LA GRUERIE de Corbeil est considérable. Il y eut en 1694 des Lettres-Patentes de Louis XIV en forme de Déclaration qui regle l'étendue de la Capitainerie des chasses depuis cette Ville jusqu'à Charenton, Morbras, Sucy, Boissy, Villecrêne, Coms-la-Ville, Bois-l'Evêque, Moissy, Cramayel, Plessis-Picard, Pouilli-le fort & grand chemin de Paris à Melun. Elles furent enrégistrées en Parlement le premier Juillet de la même année.

¶ Il y eut vers le milieu du dernier siécle un moulin à poudre établi proche Corbeil sur la riviere de Juine, & plus près d'Essone. Il est fort connu par les trois malheurs qui y sont arrivés dans le siécle où nous sommes sur-tout en 1745 le 5 Juillet, & à pareille jour l'année suivante.

La Ville de Corbeil est figurée au premier Tome de la Topographie de France de Zeiller, publiée en 1655 à Francfort.

Le principal commerce de cette Ville consiste en une Manufacture de peaux de Buffles

établie vers le milieu du siécle dernier.

Le maniement d'une infinité de titres touchant Corbeil m'a fait appercevoir d'anciens noms de lieu du voisinage. *Tolvia*, par exemple, nommé dans un titre du Roi Robert de l'an 1029 concernant S. Pierre des Fossés est dit Tourvoye en 1545. C'étoit alors un moulin appartenant à l'Evêque de Paris. Il y avoit en 1260 proche Corbeil un lieu dit Damiette. C'étoit un canton de jardinage sis dans un quartier appellé Bordes. Nagy est nommé dans un titre de 1486 concernant la Chapelle de la Trinité de S. Spire qui y avoit un arpent de terre tenant au chemin de la Fontaine aux Asnes. Cosson étoit un Arrierefief en 1415. Marcilly un Fief en 1597.

Tab. Fossat.

Chart. min. Ep. fol. 275.

Cens. S. Joan. Prior.

Canc. Compot.

Contrib. au ban.

Il y a près Corbeil un canton appellé Rubanpré. En 1407 le Domaine aliena le revenu qu'il y avoit, excepté celui de la Prevôté. Aux Bordes-lez-Corbeil est un Fief appellé Jérusalem, relevant de S. Jean en l'Isle.



LICES.

DE toutes les Cartes que j'ai vû des environs de Paris ou du Diocèse de la même Ville, il n'y a que celle du sieur de Fer gravée en 1728 où l'on trouve le nom de cette Paroisse écrit exactement, c'est-à-dire, comme cy-dessus.

Les Auteurs des autres se sont reglés sur la maniere de l'écrire usitée dans les Dénombremens ou Rolles de l'Election, qui l'ortographient Lisses, mais c'est mal-à-propos ; puisque tous les plus anciens titres latins qui en parlent & qui remontent au dixiéme siécle l'expriment par le mot *Liciæ*, ce qui a été suivi par le Pouillé du XIII siécle & par celui de 1648. En effet pour peu qu'on ait lû les Auteurs de la basse latinité, on y trouve ce substantif plurier *Liciæ* employé pour signifier un lieu fermé de pals, de pieux & de clayes en forme de cordages, ensorte que ce terme est presque équivalent à celui de *Plexitium* Plessis. Il faut donc croire qu'il y a eu autrefois un camp dans la plaine où est construit ce Village, ou au moins une grande place destinée pour les duels ou combats singuliers, & que ce lieu a retenu le nom de ce qui en faisoit la clôture. Chacun sçait qu'on dit encore *entrer en lice*, expression qui vient de ces champs clos des anciens : (*a*) & on verra cy après que dans

(*a*) Il y a eu autrefois de ces sortes de Lices à Paris proche la Porte Baudoyer près S. Gervais, lorsque la Ville de Paris finissoit à cette Porte. L'ancien Cartulaire du Prieuré de S. Eloy les désigne sous ce nom depuis qu'on les fit servir de marché au poisson : *Licia*

l'onziéme siécle on croyoit qu'une partie des premiers Bourguignons avoit été campée dans un canton de cette Paroisse.

Ce Village est situé à sept lieues de Paris, à une petite lieue de Corbeil vers le couchant, ou selon l'expression d'Odon de Saint-Maur en sa Vie du Comte Burchard, à un mille & demi. Il est bâti dans la vaste plaine qui comprend plusieurs autres Villages jusqu'à la riviere d'Orge, laquelle est éloignée de celui-cy de deux lieues ou environ. Le principal bien sont les terres labourables. Il y a quelques vignes sur le coteau vers la riviere de Juine.

Comme cette Paroisse n'est pas fort nombreuse en feux, les Dénombremens de l'Election de Paris sont dans l'usage d'y joindre Courcouronne qui n'en est éloigné que d'une demie-lieue & qui est une Paroisse encore moins peuplée; en sorte que dans ces Livres on trouve toujours *Lisses & Courcouronne* ensemble. Celui de l'année 1709 admettoit 67 feux dans ces deux Paroisses conjointement. Celui qu'à fait imprimer en 1745 le sieur Doisy, n'y en compte que 59. Le Dictionnaire-Universel de la France de l'an 1726 qui auroit dû faire deux articles séparés de ces Paroisses, marque que toutes les deux ensemble contenoient 267 habitans. J'ai appris sur les lieux que Lices seul ne comprendque 40 feux ou environ.

L'Eglise de Lices a pour Patron S. Germain, Evêque de Paris, & S. Vincent,

ubi venduntur pisces; autrement *Liciæ S. Gervasii ubi venduntur pisces, & anseres decoquuntur*.

Il y a en France deux autres Villages appellés Lices outre celui du Diocèse de Paris, l'un situé au Diocese de Bourdeaux, l'autre au Diocèse de Condom. *Dictionnaire Universel*.

Martyr. Ce qui pourroit faire croire qu'elle auroit appartenu à l'Abbaye de S. Germain des Prés sous la premiere race de nos Rois, car pour ce qui est de la seconde, si cela étoit, elle auroit été nommée dans le Code censier de l'Abbé Irminon rédigé sous Charlemagne. Or elle ne s'y trouve pas, à moins qu'elle ne fût dans les feuillets qui manquent au commencement de ce volume. Au reste si le lieu étoit destiné pour les exercices militaires dont le but est de remporter la victoire, S. Vincent étoit choisi fort à propos, relativement à son nom. Le bâtiment de l'Eglise d'aujourd'hui ne paroît avoir gueres que deux cens ans à l'exception du portail. Cet édifice est bas & manque d'une aîle du côté méridional, ce qui est suppléé par une haute tour de grais élevée à côté du milieu de la nef vers cette partie-là. Le saint ciboire est suspendu à une crosse au-dessus du grand autel comme dans les Cathédrales. Dans la partie de l'aîle qui est à côté du chœur vers le septentrion, se lit cette épitaphe où il est fait ample mention des guerres civiles sous Henry IV.

A l'heureuse mémoire de Messire Martin Langlois, Chevalier, Sieur de Beaurepaire, Lisses, Montbelain, les Carneaux & Malcornet, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, & Maistre des Requestes de son Hostel, Chef du Conseil de Monseigneur le Prince de Condé, premier Prince & premier Pair de France.

Tout ce que Lucifer avoit en sa puissance
De malheurs assemblés pour perdre l'Univers,
Se virent en nos jours inonder sur la France,
Pour mettre sa Couronne & son Sceptre à l'envers.

En

Et Paris qui devoit s'oppoſer à l'orage,
Aimant de voir ſon Roi & ſon Etat périr,
En attize la flamme & fait croiſtre la rage,
Déſirant de le perdre & non le ſecourir.

Quand l'Ange, Protecteur de cet Empire auguſte
Fit que Martin Langlois, giſant ſous ce tombeau,
Banda tout ſon eſprit, & d'un effort robuſte,
Eſchangea cet orage en un calme nouveau.

Si bien que ſon eſprit, par ſes travaux utiles,
Fit que le grand Paris rend hommage à ſon Roy
Et la France imitant la Reine de ſes Villes,
Lui prête obéiſſance, & revient toute à ſoi.

Vis doncques en repos, au regne délectable!
Pour la tranquillité que ton ſoin nous acquit,
Lorſque par ton moyen Henry le Redoutable,
Avecques ſon Paris ſon Royaume il conquit.

Terras in terris Anglæus pace beavit
Cœleſti in cœlo pace beatus erit.

Il décéda le 17 Septembre 1612 âgé de 63 ans 5 mois 25 jours.

Sur la tombe ſe liſent ces mots :

Marguerite Bollard ſon épouſe mourut en 1584 le 2 Juillet.

Les armes du mari ſont un chevron briſé & trois étoiles.

Celles de la femme deux aigles adoſſés.

Le plus ancien titre qui fait mention de cette Egliſe, porte qu'elle avoit été compriſe dans les dons que Burchard, Comte de Corbeil, & Renaud ſon fils, Evêque de Paris, avoient fait l'an 998 au Monaſtere de Saint Maur des Foſſés. C'eſt ainſi que s'exprime la charte du Roi Robert qui les confirme;

Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 622. *Item in eodem pago (Parisiensi) Ecclesiam quæ vocatur Licias, Mansum Algardis cum vineis terris cultis & incultis.* Cependant Odon, Moine de Saint Maur qui avoit vu cette charte & qui en donne l'extrait en la Vie du Comte Burchard, garde un profond silence sur l'Eglise de Lices.

Duchêne T. 4. p. 118.

Mais si l'édition de ce Diplome par le Pere Dubois, est exacte, il faut croire que quelqu'un des Evêques de Paris rentra depuis dans la possession de cette Eglise, l'un de ceux apparemment qui dans l'onziéme ou le douziéme siécle accorderent à l'Abbaye de Saint Maur d'autres Eglises. Car dès le XIII siécle l'Eglise de Lices est comprise au nombre de celles dont la Cure est à la pleine collation Episcopale, *Ecclesia de Liciis* suivant le Pouillé de ce temps-là : ce qui a toujours été suivi depuis, comme le font voir les Pouillés manuscrits du XV & du XVI siécle & ceux qui ont été imprimés en 1626 & 1648.

Ermenfred, Chevalier, & Ermensende son épouse, avoient succédé à un nommé Gelon dans la jouissance de la Terre de Lices. comme il la tenoient des bienfaits de Burchard, Comte de Corbeil, ils se munirent de son consentement pour la donner à Teuton, Abbé de Saint Maur, & à son Monastere. Ils la donnerent en effet à charge de prieres & firent ensuite confirmer cette donation par le Roi Robert, dont la charte datée de Paris le 7 des Calendes de Novembre l'an 1000, est encore conservée à l'Abbaye. L'Historien Odon ajoute à la fin de la Vie du Comte Burchard qu'il écrivit en 1058, qu'au jour de leur Anniversaire où Gelon étoit aussi compris, c'étoit le Proviseur de Lices & d'Evry qui étoit chargé de la dépense.

Duchêne T. 4 p. 119.

Ibid. p. 124.

L'Abbaye de S. Maur n'eut pas pour cela toute la Terre de Lices. Dans les biens que le Comte Burchard avoit donné à Badon son Prevôt, étoit compris un petit Hameau dépendant de Lices que l'Historien cy-dessus nommé appelle en latin *Burgunnaria* par la raison, dit il, que les Bourguignons y ont fait leur demeure *eo quod ibi Burgundiones habitaverunt* : cette petite Terre revint au Monastere par la donation qu'Alran fils de Badon lui en fit l'an 1028., & qui fut confirmée par le Roi Robert, à Chelles l'an 1029. Elle contenoit un bois & des terres labourables. Il paroît qu'en françois on a du l'appeller la Bourgonniere ou la Bourgonnerie : je croirois même qu'encore après ces trois donations, tant du *Mansum Algardis* que du gros Village de Lices, & celle de la Bourgonnerie, il restoit encore quelque territoire à Lices possédé par un Chevalier : car je trouve dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont à l'article de la concession de Bondoufle passée à Corbeil environ l'an 1093, un *Teunfus de Liciis Miles* parmi les témoins.

Ibid. p. 121.

Hist. Eccl. Par. T. 1. *p.* 657.

Mais les Religieux de Saint Maur étoient ceux qui possédoient à Lices un plus grand nombre d'hôtes ou vassaux. La coutume étoit de tirer un tribut annuel de ces habitans. Cependant l'Abbé Isembard s'en déporta en l'an 1190 pour les favoriser.

Hist. Eccles. Paris. T. 2. p. 166.

Le traité que les Moines passerent en 1205 avec le Curé de Lices au sujet des dixmes en nous apprenant la quantité de terres qui lui furent cédées, fait connoître quelques lieux voisins. Ces terres étoient toute situées dans la censive de l'Abbaye. Il y en avoit quelques unes *versus Corquelonem* ; deux arpens *versus Boscum Guidonis*, & un arpent *versus Flessium Chalam*.

Ces Religieux soutenoient plus fermément leurs Droits Seigneuriaux à Licés contre les Gens d'Eglise, que contre leurs Hôtes. La contestation qu'ils eurent avec Thibaud, Clerc de cette Paroisse, au sujet d'une succession vers la fin du regne de Philippe-Auguste, fut portée devant le Pape Innocent III qui délégua en 1216 pour la terminer ou pour confirmer l'accord qui seroit passé entre les Parties, Guillaume de Seignelay, Evêque d'Auxerre, Guillaume Doyen & Maître Bertran, Chanoine de la même Eglise. En effet la transaction passée entre le Clerc de Lices & Raoul, Abbé de Saint Maur, fut confirmée par eux à Auxerre au mois d'Août de la même année.

Chartular. S. Mauri.

En 1222 les Moines de S. Maur accommoderent Isembard, Grand Maître des Templiers, de quelques biens qu'ils tenoient des Religieux du Prieuré de la Charité sur Loire. Ces biens étoient situés en partie sur la Paroisse de Lices au lieu dit Bocornu en tirant vers Corbeil : En 1253 Pierre d'Aunay, Chevalier, quitta au même Couvent de S. Maur tout le droit qu'il pouvoit avoir à Lices sur quinze arpens dans le Fief de S. Pierre.

Ibidem.

Enfin l'Auteur du Cartulaire de S. Maur des Fossés qui écrivoit en 1284, faisant l'énumération de ce que l'Abbaye avoit alors à Lices, se contente de dire qu'elle y possédoit un manoir *hebergagium*, autour duquel elle avoit seize arpens de bois & cent soixante arpens de terres labourables. Le même Ecrivain marquant en même-temps les charges de la Terre, dit que le Curé avoit un droit dans la dixme que S. Maur levoit au pressoir de Boucornu *& unum coterotum vini albi*. M. du Cange avoit vû ce mot dans ce manuscrit & l'a inséré dans son Glossaire sur ce

ſeul paſſage ; mais il n'y donne d'autre explication, ſinon que *coterotum* eſt peut-être là pour *quarteratum*.

Le relâchement qui s'introduiſit dans les anciens Monaſteres au XIV & XV ſiécles, fut la cauſe qu'on négligea de continuer les Cartulaires, & c'eſt pour cela que les Archives de S. Maur ne fourniſſent plus que très-peu ſur Lices. En 1483 un nommé Jean Preſent ſe diſoit Seigneur de Lices en partie & de Montbelin : les Moines de S. Maur obtinrent Sentence contre lui à la Prevôté de Paris. Les biens de l'Abbé ayant été réunis à l'Evêché de Paris lors de la ſécularisation de cette Abbaye ſous François premier, les Evêques de Paris jouirent de la Terre & Seigneurie de Lices juſqu'en 1598 que l'Evêque Pierre de Gondi la vendit à Martin Langlois, lequel la joignit à ſa maiſon de Beaurepaire qui eſt auſſi de la même Paroiſſe. Ce Beaurepaire a appartenu en 1697 & 1699 à M. Leclerc Grand Maiſon, & à M. de la Ravoye, Tréſorier Général de la Marine. Environ 70 ans après cette aliénation l'Archevêque qui occupoit le Siége de Paris voulut revenir contre cette aliénation; ſes prétentions furent la matiere d'un procès conſidérable qui fut terminé par un accommodement. De la Barre ajoute que le Seigneur de Lices a moyenne & baſſe Juſtice qui releve à Corbeil. Il parle au même endroit d'un Château ſis en la Paroiſſe de Lices appellé Place, lequel, dit-il, demeure honoré de la naiſſance de M. de Verdun qui a été Premier Premier Préſident au Parlement de Paris & de Touloufe. M. de Fremonville de la Chambre des Comptes y a une belle Maiſon. Plus bas par un article particulier il ajoute que Pleſſis Chalant ſis en la même Paroiſſe

Tab. Foſſat. in Lices.

Tabul. Foſſat. Reg. Ep. Cap. Dom.

de Lices, est une Maison de Campagne qui appartient aux héritiers du Trésorier Aligret avec basse Justice au ressort de Corbeil : il faut faire grande attention à cette remarque, parce qu'un peu après le même Auteur fait un autre article de Plessis le Comte qu'il distingue par-là fort clairement de ce Plessis Chalant. Quelques-uns les confondent aujourd'hui, & croyent que Plessis Chalant & Plessis le Comte sont deux noms d'une seule & même Terre. Nicolas Samson les a induits en erreur dans sa Carte de l'Evêché de Paris gravée en 1620, lorsqu'il a écrit le *Plaissis Chalant* entre Orangis & Lices, & qu'il y a ajouté une croix, croyant que c'étoit une Paroisse. La situation qu'il donne à ce Plessis Chalant est conforme à la vérité ; mais la croix est de trop. De Fer imaginant que Plessis Chalant étoit une Paroisse, & désapprouvant la position que Samson lui avoit donnée, a cru bien faire de placer ce Plessis Chalant à l'endroit où est le Plessis le Comte entre Sainte Genevieve des Bois & Orangis, & d'écrire en cet endroit ces mots : *le Plessis Chalant* ou *le Comte*. Mais il s'est trompé encore plus visiblement. Aucuns titres anciens n'ont donné le nom de Plessis Chalant à un terrain situé entre Orangis & Sainte Genevieve ; mais bien à un canton placé entre Corbeil & Lices, & qui est sur la Paroisse de Lices, comme le met avec raison le sieur de la Barre. Chalant étoit le nom de quelques Chevaliers au XII siécle. Un de leurs descendans vivoit encore sous Philippe-Auguste en ces cantons-là. Il s'appelloit Girard Chalant. Il est nommé parmi les Chevaliers de la Châtellenie de Corbeil qui tenoient leur Fief d'autre que du Roi. Il est aussi mentionné dans une charte de l'Abbaye de S. Maur

Cod. MS. *Putean.* 635. *Cartular. Fossat.* Ganied. *p.* 462.

des Fossés de l'an 1216. Enfin on parloit dès l'an 1205 du *Plesseium Chalam* comme d'un lieu tout voisin de l'Eglise de Lices & confinant à la censive qu'avoit la même Abbaye dans cette Paroisse. Car parmi les arpens de terre de cette censive que les Moines cederent au Curé de Lices, il y en a u... est dit situé *versus Plesseium Chalam*. Ibidem.

Ce Plessis appartenoit en 1479 à Hugues Aligret qui est qualifié Greffier Criminel du Parlement dans la levée de la saisie qui en avoit été faite en 1482 faute d'avoir rendu foi & hommage au Château de Corbeil. Il avoit cette Terre par succession de Jeanne Bernuis sa mere. Il avoit épousé Isabeau de Vienne. Jean Aligret, Lieutenant Civil de Paris, la possédoit encore en 1583, année de sa mort suivant son épitaphe aux Grands Augustins de Paris. Je ne sçais pourquoi Richard de Petremol l'un des François délivrés de la main main des Turcs par le gain de la Bataille de Lepante est dit avoir possédé ce Fief sous le regne d'Henry IV dont il étoit Officier. Il est certain qu'en 1598 le 11 Mars il eut main-levée de la saisie qui en avoit été faite dans le Rolle de la contribution au Ban de la Châtellenie de Corbeil de l'an 1597. Ce Fief du Plessis Chalant est déclaré situé sur la Paroisse de Lices. Ainsi il est hors de doute que ce Plessis doit être ce qu'on appelle aujourd'hui Bois Chalan.

Tab. Fossat.

Hist. de Corbeil p. 248.

MONT-AUGER situé sur la riviere d'Essone est dit dans des actes de 1680 & 1697 être de la Paroisse de Lices. Le titre de 1222 cy-dessus cité l'appelle *Mons Ogeri*.

Reg. Ep. Chap. dernier.

On trouve dans le Dénombrement du Ban & Arriereban de la Châtellenie de Corbeil pour l'an 1597, deux autres Fiefs désignés comme étant sur la Paroisse de Lices. Le Fief,

Terre & Seigneurie de Montbelin qui avoit été déclaré autrefois appartenir par moitié à Gilles Mesmes & Germain de Valencienes, & valoir 113 livres. Le 28 Juin 1597 Edouard Molé, Conseiller au Parlement, qui le possédoit, fut déchargé de la contribution au Ban comme Bourgeois de Paris. De la Barre dit que la Maison Seigneuriale de Montbellin est en la Paroisse d'Escharcon, & que de son temps elle appartenoit à M. Bouguier. Dans le même cahier de l'an 1597 le Fief de Lices où étoient compris les bois de Sangins, est dit avoir appartenu à la veuve Pierre Bouguier, Bourgeois de Paris, & valoir 24 liv. Le Fief des Carneaux assis au territoire de Lices avoit été précédemment déclaré par Jean Laisné comme valant 12 livres. *Nicole* Violaines, veuve de Gilles Chapelain, Secretaire du Roi, le possédoit en 1597: elle eut main-levée le 16 Février 1598 de la saisie qui en avoit été faite pour la contribution au Ban. Ce Fief a une mouvance considérable à Bretigny, sçavoir le Fief des Haliers & la censive de Rosieres. On a vu cy-dessus dans l'épitaphe de M. Martin Langlois, qu'il possédoit la plupart de ces Fiefs. Quant à Malcornet dont il est dit aussi avoir été Seigneur. Ce pourroit bien être le même Fief qu'on appelloit Bocornu au XIII siécle, duquel pareillement j'ai parlé plus haut. M. de Montaran, cy-devant Trésorier de Haute & Basse Bretagne, est aujourd'hui Seigneur de Lices, Beaurepaire, Brazeux: son Château est à Beaurepaire.

Ibid.

Il ne se trouve de notables personnages nés à Lices qu'un Docteur de la Maison de Sorbonne qui vivoit en 1308; il en étoit aussi Procureur.

Ex MS. Sorb.

COURCOURONNE.

COURCOURONNE.

SI l'on peut faire fond sur toutes les particularités que M. Baillet cite de l'Histoire de la seconde Translation du corps de saint Guenaul, on pourra assurer que dès le dixiéme siécle de Jesus-Christ ou sur la fin de la seconde race de nos Rois il existoit proche Corbeil une Paroisse dite Courcouronne. Ce Sçavant dit d'après un Historien du X siécle que du nombre des corps saints de Bretagne qui furent réfugiés à Paris en l'an *966*, celui de S. Guenaul, Abbé de Landevenec, y fut déposé comme les autres dans l'Eglise de S. Barthelemy, & que lorsque les frayeurs qu'on avoit eu des Danois que le Duc de Normandie avoit appellé à son secours contre le Comte de Chartres furent passées, les Gardiens de ces Reliques en porterent une partie en divers lieux, & entre autres à Corbeil au-dessus de Paris. Cette Histoire appliquée à S. Guenaul en particulier a été écrite depuis, d'une maniere plus circonstanciée, mais avec quelque différence. Les uns disent que ce fut Theudon ou Thiou, Prevôt de Paris, qui demanda le corps de S. Guenaul pendant qu'il étoit encore à S. Barthelemy, à Hugues Capet, Duc des François, Comte de Paris, & depuis Roi; & que l'ayant obtenu il le fit porter en sa Maison de Campagne qui étoit sur la Paroisse de Courcouronne, où les Moines qui l'avoient apporté de Bretagne, bâtirent une Chapelle sous son invocation; mais comme il n'étoit pas en sûreté dans ce Village, Haymon, Comte de Corbeil, le fit transporter dans la Ville. Du Breul au

Duchêne T. 3. p. 344.

contraire semble dire que le corps de S. Guenaul fut porté dans la maison ou ferme de Theudon située à Courcouronne, à l'insçu de ce Prevôt ; que les Porteurs avoient eu intention d'abord de se retirer à Corbeil ; mais que dans la route ayant été surpris de la nuit & n'ayant pû gagner la Ville, ils logerent à Courcouronne dans la maison du Prevôt de Paris qui les reçut avec tant de joie, qu'il donna entierement cette maison ou ferme aux Ecclésiastiques qui desserviroient l'Eglise dédiée en sa mémoire.

Hist. de Paris, p. 1001.

De quelque façon que la chose soit arrivée, Courcouronne existoit dès le X siécle sans qu'on puisse dire avec sûreté que ce fût dès-lors une Paroisse, ni d'où lui étoit venu un nom si singulier qu'il est unique dans le Royaume. Cependant s'il est permis de conjecturer quelque chose sur son étymologie, je dirai que quoique depuis le XIII siécle on l'ait écrit en latin en un seul mot *Corcorona*, cependant il est très-probable par une infinité d'autres exemples qu'on a dû l'écrire originairement en deux, & dire *Curtis coronæ.* Or cela posé avec l'assurance où l'on est que le nom de Lices porté par le lieu le plus voisin, vient de ce qu'il avoit là un champ destiné pour les combats singuliers, il paroît très-naturel d'en conclure que le nom de Courcouronne est relatif à cet exercice, & que c'étoit le lieu où se retiroit le victorieux après le combat. Il faut toujours se souvenir ici de ce que j'ai dit sur Lices que dans l'onziéme siécle on assuroit encore par tradition qu'il y avoit eu en ce lieu un camp de Bourguignons.

Le Village de Courcouronne est situé sur une petite éminence dans la plaine qui s'étend entre Corbeil & la riviere d'Orge à une

lieue de cette Ville vers le couchant d'été, & à six & demie de Paris. Ce Pays est sans vignes. Le nombre des feux monte à environ une vingtaine. Je ne citerai point pour le fixer les dénombremens de l'Election de Paris : les deux que l'on a depuis 1709 s'accordent aussi-bien que le Dictionnaire Géographique de tout le Royaume imprimé en 1726, à ne faire qu'un seul & même article de Lices & Courcouronne; en sorte que quoique ce soient deux Paroisses différentes, elles ne font qu'un article au rolle des Tailles.

L'Eglise qui est bâtie sur un lieu un peu plus élevé que le reste, est dédiée, dit-on, sous l'invocation de la Sainte Vierge. C'est une espece de Chapelle longue dont il n'y a de voûté que le petit sanctuaire en forme de demie coupole, qui peut être de trois ou quatre cens ans. Il y a dans la nef un caveau qui a servi pour la sépulture de Messieurs Bailleul, anciens Seigneurs. On y voit sur le mur l'épitaphe de Nicolas Bailleul, Grand Louvetier du Roi, & de Catherine Bertrand sa femme, décédée en 1685.

La Cure étoit sûrement érigée sous le regne de S. Louis. Il est fait mention dans le Cartulaire de Sainte Genevieve de Paris à l'an 1232 de Guillaume *Presbiter de Corcorona* à l'occasion d'un legs qu'il avoit fait à l'Eglise de S. Remi de Vanves. Un Evêque de Paris avoit accordé la nomination de cette Cure à l'Abbé de S. Victor, & il y pourvoyoit dans le temps que le Pouillé fut récrit, c'est-à-dire, vers l'an 1230. Les Pouillés imprimés depuis s'y sont conformés invariablement. Les Rolles modernes des Décimes marquent aussi qu'il y a à Courcouronne une Chapelle : elle y est imposée sans indication du nom du Saint qu'elle porte : mais elle est sans

Chartul. S. Genev. p. 138.

doute sous celui de S. Guenaul dont la mémoire est conservée dans celui d'une ferme de la Paroisse qui est marquée dans plusieurs Cartes des environs de Paris. Car le Prieuré de Corbeil qui porte le nom du même Saint, reconnoît dans son calendrier que les revenus qu'il a à Courcouronne lui viennent du don que Theudon, Prevôt de Paris, en fit à l'Eglise de ce Saint, à raison de quoi son anniversaire y est marqué au 21 de Mai. Néanmoins je trouve que la Chapelle cy-dessus est du titre de la Sainte Vierge, & que le Titulaire est tenu de faire l'école & aider le Curé : En 1724 elle étoit à la présentation du Marquis de S. Chamand. Ce titre de la Sainte Vierge me fait douter que l'Eglise Paroissiale soit sous le même titre, d'autant plus que dans des adciennes provisions de la Cure du 31 Mars 1476 & du 15 Décembre 1496; je la trouve appellée *Ecclesia Parochialis S. Guinaïli de Corcorona* ou bien *S. Guinealdi*.

Du Breul p. 1001.

C'est selon de la Barre, la moitié de la Paroisse de Courcouronne dont le Prieur de S. Guenaul est Seigneur, & il ajoute qu'en cette qualité il a droit de moyenne Justice au ressort de Corbeil, l'autre moitié appartenoit de son temps au sieur du Perray proche Villemoisson à cause de sa Seigneurie du Plessis-Briard. Ce Plessis-Briard, qui plus communément est appellé Bois-Briard dans les Cartes, ou par corruption Baubriard, porte le nom de ceux qui le possédoient au XII siécle. Le Cartulaire de Longpont fait mention de *Domnus Briardus* & d'Odon son fils dans un titre de ce temps-là, & dans un autre est nommé *Hugo Briardus*. Le Régistre de Philippe-Auguste met parmi les Feudataires de Montlhery un *Johannes Briardus*. Nous ne connoissons point d'autre Seigneur de ce lieu

Antiquités de Corbeil, p. 17.

Chartul. Longip. fol. 32.

plus illustre qu'Antoine de Chabannes, Grand Pannetier, puis Grand Maître de France. Il eut de grands différends avec le Prieur de S. Guenaul pour le fait de la Justice; enfin par une transaction de l'an 1481, il fut arrêté que la partie du Village qui est du côté de l'Eglise appartiendroit au Prieur à cause du Fief qu'il a que l'on nomme La Grange au Prieur, & que l'autre côté seroit à la Seigneurie du Plessis-Briard. Antiquités de Corbeil, p. 214.

Dans le seiziéme siécle René Ragueneau déclara qu'il étoit le possesseur de ce Fief, Terre & Seigneurie qu'il évalua à 88 livres.

Avant lui il étoit à Louis de Villetain, décédé en 1540 & inhumé à Gif dont il étoit aussi Seigneur.

Sur la fin du même siécle il appartint à Etienne l'Allemant, lequel au Procès-verbal de la Coutume de Paris dressé en 1580 est qualifié Maître des Requêtes & Seigneur de Courcouronne. Le 20 Août 1597 Anne du Tillet, sa veuve, se présenta à Corbeil pour ce Fief, & fut déchargée comme Bourgeoise de Paris, de la contribution au Ban de la Châtellenie. Mais je lis qu'en 1606 Nicolas de Bailleul jouissoit de la Maison de Bois-Briant, & obtint le 21 juillet permission d'y faire célébrer. *Re. Ep. Par.*

Sous le regne de Louis XIII, c'étoit Charles de Bailleul, Grand Louvetier de France, qui jouissoit de ce Fief. Nicolas de Bailleul revêtu du même Office sous Louis XIV, lui succéda, & mourut en 1683. C'est le même dont j'ai rapporté cy-dessus l'épitaphe en abrégé, & qui est inhumé dans l'Eglise de Courcouronne; d'où il suit qu'il faut rectifier l'endroit du Livre du P. Anselme, où il est écrit qu'il fut enterré au Plessis-Briart, quoiqu'il n'y ait point d'Eglise de ce nom. De la Barre Hist. des Gr. Off. T. 8. p. 811, 812.

dont l'Ouvrage a paru en 1647, obſerve que depuis peu de jours le Prieur de S. Guenaul avoit cédé ſes droits de Juſtice au ſieur le Bailleul. Cela paroît devoir s'entendre du premier des deux cy-deſſus nommés.

C'eſt aujourd'hui M. de Montaran qui eſt Seigneur de Courcouronne, auſſi-bien que de Licés.



EVRY-SUR-SEINE,

ANCIENNEMENT

AIVRY.

AU-dessous de Corbeil à la distance d'une demie-lieue sur la rive gauche de la Seine, est placé le Village d'Evry. Il est surnommé du nom de la riviere pour le distinguer d'Evry en Brie qui est aussi du Diocèse de Paris. On prononce en effet le nom de ces deux Villages de la même maniere, quoique dans le latin leurs noms soient différens. Les premiers titres qui parlent de celui-cy sont du commencement de l'onziéme siécle & l'appellent *Ayvreum*. L'Historien de la vie de Burchard, Comte de Corbeil au même siécle, a écrit avec une légere indifférence *Aivreum*, & Imbert, Evêque de Paris vers le milieu du même siécle, a mis dans ses Lettres *Avriacum*. C'est ce qui peut servir à autoriser l'usage des Livres de l'Election de Paris où en françois ce Village est écrit Esvry, afin de faire longue la premiere syllabe, auquel cas elle forme le même son que s'il y avoit Aivry. Au reste on n'en peut rien inférer en faveur de l'étymologie, sinon que probablement ce Village a été bâti par un ancien Seigneur nommé Aper, nom qui a été usité par les Romains, & qui par exemple, a été porté au IV siécle de Jesus-Christ par un saint Evêque de Toul dont le nom a été rendu en françois par *Aivre* ou *Evre*.

Cette Paroisse est située sur un côteau qui

regarde l'orient. Le paysage en est très-agréable & fort diversifié, quoiqu'il n'y ait pas tant de vignes qu'en d'autres Villages dont le sol est plus chaud. C'est en ce lieu éloigné de six lieues ou un peu plus de Paris, que ceux qui vont à cette Ville par les voitures d'eau, commencent à voir les Châteaux & Belles Maisons de Campagne en plus grand nombre.

Le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 y marque 52 feux; celui que le sieur Doisy a publié en 1745 en met 54. Le Dictionnaire Universel du Royaume qui a paru en 1726, a évalué le nombre des habitans à 252.

L'Eglise d'Evry est sous l'invocation de S. Pierre. Elle ne contient rien de remarquable dans sa bâtisse ni dans son antiquité. On y voit au sanctuaire, du côté du septentrion, la sépulture d'un Curé du Diocèse de Sens qui voulut se distinguer par ses Poësies tant françoises que latines qui ont été imprimées à Paris en 1651 chez Denis Thierry. C'est un gros *in-quartò* intitulé *Noctes Mormantinæ*, à l'exemple d'Henry Etienne qui avoit intitulé un de ses Ouvrages *Noctes Parisinæ*. Il est dédié à M. Claude le Bouthillier, & célébré par les vers de 29 Poëtes, que l'Auteur a fait imprimer avec leurs noms après l'Epître Dédicatoire. Cet Auteur s'appelloit Jean Bachot. Il étoit né à Sens en 1589, & il fut Curé de Mormant en Brie. Comme il s'étoit exercé à faire son épitaphe en dix distiques, on l'a écrite en lettres d'or auprès de sa sépulture. En voici les deux premiers tirés de son Livre: *Noctes Mormant. p. 521.*

Procubuit capulo Janus Bachotius isto
Jam vermis, nuper nomine dictus homo.
Ac veluti multis in eo dormivit ab annis
Condidit hac pariter sanus, & ante diem.

Il décéda le........

Il y a dans la même Eglise une Chapelle du titre de S. André qui a du revenu, & qui est imposée au rolle. C'est celle où se plaçoit M. le Duc d'Antin. Elle a été fondée l'an 1626 par André Courtin, Chanoine de Paris, Seigneur du lieu, qu'on a cru devoir appeller en latin *de parvo burgo*, à condition que le Chapelain feroit les Ecoles, & seroit à la présentation des Seigneurs de Petitbourg. Le premier Chapelain fut nommé le 3 Mars de la même année. Proche cette Eglise étoit autrefois une espece de petit Séminaire où l'on élevoit des jeunes Ecclésiastiques pour les disposer aux Missions étrangeres. Le Curé de ce lieu nommé Romain Jobard, s'étoit démis dès le 14 Mai 1694, afin que sa Cure fût unie au Séminaire de ces mêmes Missions, & M. le Cardinal de Noailles l'y unit en effet, & l'y incorpora le 26 Avril 1698.

Reg. Archiep. Paris.

Reg. Arch. Par.

Cette Eglise étoit tombée anciennement dans la main des Séculiers : ce ne fut que sous le Roi Robert qu'elle en sortit. Ermenfred, Chevalier attaché au Sieur Burchard, Comte de Corbeil, & animé par son exemple, voulut faire du bien à l'Abbaye de S. Maur des Fossés. Il vint en ce Monastere avec Ermensende son épouse, & en y faisant cession de sa Terre d'Aivry avec ses droits de Voyerie ou Vicairie pour avoir part aux Prieres du Couvent & y être inhumé, il déclara qu'il donnoit aussi l'Eglise du lieu. Ce Chevalier obtint ensuite du Roi Robert des Lettres de confirmation du don qu'il venoit de faire à l'Abbé Teuton & à ses Moines. Elles sont de l'an 1000 de Jesus-Christ, & l'Eglise y est pareillement comprise. Mais comme apparemment celui qui possédoit une Eglise n'en possédoit pas pour cela l'Autel, ce ne fut que quarante ans après ou environ que l'Autel

Vita Burch. Com.
Duchêne T. 4 p. 119.

Tabul. Fossat.

d'Aivry fut accordé au Monastere de Saint Maur à la priere de Teſzon qui en étoit alors Abbé, par Imbert, Evêque de Paris. Les trois Archidiacres de l'Egliſe de Paris, Liſierne, Ulric & Albert, mirent leur ſceau à cette donation. Cet Abbé Teſzon eſt différent de Teuton qui avoit reçu la donation de l'Egliſe des mains du Chevalier Ermenfred. En l'an 1136 Innocent II confirma les poſſeſſions du Monaſtere de Saint Maur. Sa Bulle met parmi les articles du Diocèſe de Paris *Eccleſiam de Evriaco.* De ſorte qu'il y a tout lieu d'être étonné que cette Egliſe dont on ne peut nier l'antiquité, ne ſe trouve pas dans le Pouillé rédigé au XIII ſiécle, & qu'elle n'y ſoit ni parmi les Cures ni parmi les Prieurés. Le Pouillé écrit vers l'an 1450, met cette Cure à la nomination de l'Abbé de Saint Maur; Ce qui eſt ſuivi par les Pouillés poſtérieurs. Celui de 1648 l'appelle *Cure de Deſvry ſur Seine,* & en attribue la pleine collation à l'Archevêque de Paris, comme cela eſt en effet depuis la réunion de la menſe Abbatiale de Saint Maur à l'Archevêché. Mais voici une preuve déciſive que ſur la fin du XIII ſiécle Evry ſur Seine étoit une Paroiſſe. On lit dans le Cartulaire de l'Abbaye de Saint Maur rédigé en l'an 1284 à l'article de ce qui étoit dû à ce Monaſtere dans Evry; que l'Abbaye y avoit la moitié des pains qu'on appelloit *le Tourteau de Saint Etienne*, parce qu'ils étoient dûs le lendemain de Noël, & pareillement la moitié des cierges de la Purification. Il y avoit ſemblablement un droit de Tourteaux à la Touſſaint, & de plus à l'Annonciation trois boiſſeaux d'avoine. Mais auſſi en compenſation de tout cela le Monaſtere de Saint Maur devoit fournir aux Paroiſſiens le jour de Pâques après la Communion

Chartul. minus S. Mauri fol. 138.

Tortellus S. Stephani.

In Annunt. Domini. tres modii avenæ.

pain & vin en forme d'agapes : *Et dat Ecclesia Fossatensis Parochianis in die Paschæ post Communionem, panem & vinum.*

En 1295 Bernard, *Rector* ou Curé d'Evry, donna à son Eglise un arpent de terre situé au-dessous du lieu dit *Petit bou.* Chart. Fossat. Episc. f. 259.

Si l'Abbaye de S. Maur n'eut pas de la libéralité du Chevalier Ermenfrede toute la Terre d'Evry; il est sûr au moins qu'elle en eut une partie très-considérable. Il est vrai que le Moine Odon se contente dans la vie du Comte Burchard écrite en l'an 1058, d'appeller du nom de *prædium* ce qui fut donné par lui; *prædium suæ possessionis quod Aivreum dicitur* : mais il y a ensuite : *& Vicariam & Advocationem cum omnibus ad eum pertinentibus.* Bien plus, dans la charte de confirmation du Roi Robert, lui & son épouse exposent en ces termes la nature de leur don, *scilicet alodum nomine Ayvreum ab oppido Corbolii distantem milliariis duobus, cum Ecclesia & Vicaria & Advocatione, cum silvis, vineis, pratis, aquis, terris cultis & incultis.* Ces expressions paroissent désigner un Domaine Seigneurial assez étendu, puisqu'outre les terres il y avoit bois, vignes & prés; mais il y a plusieurs siécles que le Monastere de S. Maur a aliéné cette Seigneurie.

Dès le XIII siécle un Ecuyer nommé Adam de Champ-rosé en possédoit une partie, & il en fit hommage à l'Abbé l'an 1273. De sorte que le Cartulaire de l'Abbaye d'où ce fait est tiré, se restraint à marquer qu'elle avoit en 1284 à Evry des vignes, un manoir, la dixme du pressurage & du mar. Il faut bien croire d'ailleurs que nos Rois s'étoient réservés une redevance sur les hommes de cette Paroisse appartenans à l'Abbaye de Saint Maur; puisque Philippe le Bel voulant en

Hebergagium, decimam pressoragii & de mardella.

1304 récompenser Geoffroy Coquatrix de ses services, lui donna & à ses hoirs deux muids de froment de rente à la mesure de Corbeil sur les hommes d'Evry sur Seine par la main de celui qui en étoit Maire pour l'Abbé de S. Maur.

Trésor. des Chartes, Régistre 37, Piece 53, datée de Paris en Février.

Au reste il faut avouer que dans ces temps-là d'autres Eglises avoient aussi du bien ou des droits à Evry : car une Bulle de confirmation de biens accordée par le Pape Célestin III l'an 1196 aux Chanoines de Saint Spire de Corbeil, contient ces mots : *omne quod habetis apud Evryacum*, & d'ailleurs il est marqué dans le Cartulaire de S. Maur, que le Monastere étoit chargé de payer quelque chose sur la Terre d'Evry à l'Abbaye de S. Magloire qui avoit du revenu à Ris, Village contigu.

Factum sur l'Abbé de S. Spire p. 30.

En 1319 il survint quelque différend entre la Reine & le Couvent de S. Maur sur la Jurisdiction d'Evry. Le Roi Philippe le Long nomma le sieur Ronchin Conseiller pour terminer cette affaire. Il s'agissoit aussi des dixmes de Lices & de Ferroles

Je ne dois pas aller plus loin sans faire observer la faute que de la Barre a commise dans ses Antiquités de Corbeil, en assurant que la Terre d'Evry sur Seine étoit de l'ancien Domaine de l'Abbaye de Saint Maur par la donation du Comte Bouchard, & que c'est pour cela que la Justice ressortit à Corbeil. Le Diplome du Roi Robert, & l'Historien même de ce Comte s'accordent à dire que le Monastere des Fossés tenoit ce bien du Chevalier Ermenfrede. Le seul point dans lequel ces deux monumens sont différens, est que la charte du Prince, compte deux mille pas de Corbeil à Evry, au lieu que l'Historien n'y en marque qu'un mille & demi. M. de

Page 18.

Valois a aussi commis une faute lorsqu'il a assuré que ce lieu d'Evry mentionné par cet Historien, étoit situé dans le Doyenné de Moissy. Il a confondu Evry le Château qui y est placé, avec celui-cy qui est au Doyenné de Montlhery qu'on appelloit autrefois le Doyenné de Linais. Notit. Gall. p. 417.

En 1482 il y avoit à Evry un lieu appellé la Petite Montagne & le Bois Labbé. En cette année l'Abbé de S. Maur en fit bail à Hugues Alligret. Greff. Crim. du Parlem.

Du temps de la rédaction de la Coutume de Paris en 1580, Pierre de Longueil, Conseiller au Parlement, étoit Seigneur en partie de cette Paroisse, & outre cela de Gaschoin, de Bou-le-graud & Bou-le-petit. La Terre ayant été aliénée à André Courtin, l'Archevêque de Paris y rentra après sa mort, puis la changea contre une maison rue Bourglabbé appartenante au sieur Gallant, Secretaire du Conseil d'Etat par acte du 29 Août 1639. La veuve du sieur Gallant appellée Angélique le Camus vendit cette Terre à Louis de la Riviere, Abbé de Saint Benoît qui en fit foi & hommage à l'Archevêque le 31 Janvier 1646.

En ces derniers temps cette Seigneurie appartenoit à M. le Duc d'Antin & à Madame Pecoil, mere de la Duchesse de Brissac qui y a fait bâtir un Château. La Terre d'Evry est chargée de 100 livres de redevance aux Chapelains du Roi, & de 49 livres aux Marguillers de la Paroisse.

¶ Il me reste à parler de ces lieux qui sont sur le territoire de la Paroisse d'Evry, & que l'usage moderne fait appeller Grand-Bourg & Petit-Bourg. Ils sont situés tous les deux entre Evry & Ris; Voici ce qu'en dit de la Barre qui écrivoit il y a plus de cent ans. Antiq. de Corbeil, p. 18.

» Bout, Hameau de la Paroisse d'Evry, est » divisé en deux Seigneuries. Bout le grand » appartient à Madame de Longueil avec » moyenne Justice. Le petit Bout a apparte- » nu cy-devant à M. André Courtin qui y » avoit bâti une belle maison, laquelle a été » parachevée par le sieur Galand, Greffier » du Conseil, qui a employé tous les artifi- » ces possibles pour l'enrichir de quantité de » statues, de jardins, fontaines, cascades & » autres ornemens pour la rendre signalée » entre celles de son Village. «

Le même de la Barre remarque dans l'errata qu'il a mal fait d'écrire *Bout*, & que par-tout il faut mettre *Bou*. On m'a aussi averti que quelques personnes écrivent Grand-Bou. Je le trouve écrit de même dans une Sentence des Elus de Paris du 7 Janvier 1496 qui adjugea ce Hameau à Evry pour les tailles, contre la prétention des Marguillers & du Curé de Ris. Si ces témoignages ne fournissent pas clairement l'origine de ces lieux, au moins excluent-ils la maniere d'écrire Bourg qui a prévalu dans Petit-Bourg. Et ceux qui écrivent Grand-Bou se trompent peut-être également dans la derniere syllabe comme dans la premiere; car il y a cent cinquante ans & même deux cens ans qu'on disoit *Gaulbout*. Le Régistre de la convocation du ban & arriere-ban de la Châtellenie de Corbeil en 1597, transcrivant celui d'une Déclaration précédente, s'exprime ainsi: *Deux Fiefs assis à Gaulbout*, *Paroisse d'Evry sur Seine*, *& le Fief Grachoin appartenans à M Pierre de Longueil, Conseiller au Parlement, valans* 81 *l.* 12 *s.* A côté duquel article *une* main plus nouvelle a écrit en marge *Deux Fiefs au Grand Bout.* Il paroît par-là que Grand Bout est une altération du mot *Gaul-*

Tabul. Fossat.

bout composé de deux mots des Celtes ou des Germains, lesquels auroient signifié *Bois profond* ou *Bois élevé* : & qu'ainsi la lettre *t* doit y être conservée comme étant un nom formé de *Gaul* & de *bot*.

Ce lieu au reste, de quelque maniere qu'on l'écrive ou qu'on l'appelle, est aujourd'hui un Fief considérable qui appartient pour les deux tiers à M. Petit de la Villoniere, Conseiller à la seconde Chambre des Enquêtes, & pour l'autre tiers à M. Blanchebarbe, Grand Maitre des Eaux & Forêts du Berry, qui a eu ce Fief du chef de sa femme M. Rolland, & qu'on appelle Monsieur de Grand-Bout, parce qu'il a le principal manoir. De ce Fief relevent plusieurs Maisons de Campagne des environs, comme la Briqueterie sur le bord de la riviere, & autres.

A l'égard de Petit-Bourg, on dit qu'il se nommoit autrefois le Château de Senemont. Il portoit apparemment celui de *Bout* si l'on ajoute foi à ce que de la Barre écrit cy-dessus & on lui auroit donné le nom de *Petit-Bout* pour le distinguer de l'autre que l'usage avoit fait appeller Grand Bout au lieu de Gaulbout. Quoiqu'il en soit, on prononçoit déja Petit Bourg en 1636 lorsqu'il fut permis à Jean Galland, Secretaire du Roi, & à Angélique le Camus sa femme, d'y faire célébrer dans une Chapelle, & à plus forte raison en 1646 lorsque la même permission fut accordée à Louis de la Riviere, Commandeur & Chancelier de l'Ordre du Roi, pour son Château. Ce Château appartint depuis à l'Abbé de la Riviere, mort Evêque de Langres en 1670. Il passa dans la suite à Madame de Montespan, & par succession à Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, Duc d'Antin son fils, qui le fit rebâtir. Le Roi Louis

Description de Paris de Pigariol, T. 8, p. 179.

XIV y logeoit en allant à Fontainebleau & en revenant. Ayant été augmenté encore & embelli depuis, le Roi Louis XV & la Reine y ont encore logé dans les voyages qu'ils ont fait à Fontainebleau. Le Duc d'Antin étant mort, ce Château a passé au Duc son petit fils : mais comme le Roi ne s'y arrête plus, & qu'il est trop spacieux & trop magnifique pour tout autre que pour Sa Majesté, il a été démoli en 1750 & 1751. On donnera la description de cette superbe maison à la fin de ce Volume.

L'Abbé Chastellain voyageant dans le Diocèse de Paris vers l'an 1680, vit à Evry sur Seine un lieu appellé Mouceau qu'il a qualifié de maison irréguliere. C'est sans doute le même que de la Barre écrit le Mouseau, qu'il dit aussi être situé sur la Paroisse d'Evry & avoir appartenu à Jean Laisné, Avocat, établi Prevôt de Corbeil au commencement du regne de Charles VIII, & mort en 1492.

Antiq. de Corbeil, p. 215.

Il paroît par ce qui va être dit, que cette Maison est sur l'ancienne Seigneurie de l'Abbaye de Saint Maur. Pierre Maupeou, Secretaire de la Chambre du Roi, s'adressa le 12 Septembre 1582 à l'Evêque de Paris comme Seigneur à cause de S. Maur, pour obtenir de lui qu'il détruisît l'ancien chemin tortu & scabreux qui touchoit à sa Maison du Mouceau & l'enfermât chez lui ; ce qui lui fut permis à condition qu'il en feroit faire un autre & qu'il laisseroit passer les eaux dans son clos. Cette Maison lui étoit advenue du côté de sa femme Marguerite Laisné. Il lui fut encore besoin en 1590 d'une seconde permission de l'Evêque de Paris de pouvoir entreprendre sur ce chemin. Elle lui fut accordée sur l'exposé qu'il fit que les guerres de la Ligue ayant duré en 1594 & 1595,

Reg. Ep. Par.

Ibid. 23 Fev. 1596.

&

& que la Ville de Soissons s'étant rendue tard à l'obéissance du Roi, il n'avoit pû venir à Evry pour faire travailler à sa Maison du Mouceau qui avoit été brulée & ruinée, & que sa femme n'avoit pu en faire réparer qu'une partie fort mal à cause qu'elle n'avoit osé toucher au chemin public. La même Maison du Monceaux est encore mentionnée dans les Régistres de l'Archevêché de l'an 1635 comme appartenante alors à Marie Feydeau, veuve de Pierre Maupeou, Président en la Chambre des Comptes. On m'a assuré dans le Pays que la Maison telle qu'elle est aujourd'hui, appartient à Madame la Duchesse de Brissac. Il y avoit en ce lieu-là au XV siécle un canton de terre appellé Gallande.

Ibid, 6 Fevr. 1635.

Tabul. Fossat.

NEUBOURG est une Maison placée entre Petitbou & Mouceau. Elle est marquée sous ce nom dans la Carte du Diocèse de Paris de l'an 1620 dans le même lieu où la Carte moderne de De Fer & d'autres mettent la Grande Maison. L'Abbé Châtelain y remarqua vers l'an 1680 un dôme quarré pratiqué au milieu du bâtiment, duquel dôme, dit-il, la charpente est un chef-d'œuvre de Philbert de l'Orme, célebre Architecte qui vivoit sous les Rois Henry II & Charles IX. Il ajoute que pendant quelgue temps ce lieu a été appellé Beauregard. Ce que j'ai pu apprendre de plus sur cette Maison, est qu'elle a appartenu autrefois à la Comtesse de Marolles, ensuite au célebre Imprimeur Frédéric Leonard, puis à M. Herbin, Maître des Comtes, qui avoit épousé sa fille; ensuite elle a été possédée par M. Tissier, Secretaire du Roi, lequel l'avoit acquise en 1742 de M. Roussel, aussi Secretaire du Roi, & enfin M. le Prêtre pareillement Secretaire du Roi, Trésorier Gé-

néral des Troupes de sa Maison, l'a achetée en 1747 de M. Tissier.

Plus loin en tirant du côté de Corbeil est une autre Maison que la derniere Carte du Diocèse de Paris appelle *Cheloüis* : celle de Duvivier employe la même expression tronquée. Dans celle de l'Académie des Sciences de l'an 1674, & dans celle de Jouvin il y a *La Grange Chelouis*. Le sieur Auvray qui a donné en 1735 la plus nouvelle Carte des environs de Paris, est celui qui a le moins défiguré ce nom, mettant la *Grange Feloüis*. Car son véritable nom est la Grange-feu-Louis. C'est ainsi qu'il fut marqué dans l'exposé que fit en 1646 Anne de Moussigot, veuve de Claude Belin, Secretaire du Roi, qui en étoit Seigneur, pour avoir la faculté d'y pouvoir faire célébrer. Ce lieu appartient à présent à M. de Romieu, Secretaire du Roi, ancien Avocat aux Conseils, & Secretaire Général de la Marine qui l'a acquis en 1746 des héritiers du sieur Nau.

Reg. Ep. Par. 8 Juin.

La Carte de Samson & celle de Duval du Diocèse de Paris marquent, entre Corbeil & Evry, un lieu dit *Saint-Just*, qui est maintenant inconnu. Je n'ai pû en rien découvrir.

Il y a encore sur la Paroisse d'Evry un Hameau appellé le Pot de fer, & une Maison de plaisance nommée Lagrange. En 1745 cette derniere Maison appartenoit à M. Romieu. Cette note est tirée d'une consultation de cette année où l'on examine si le Seigneur de Monceau peut aggrandir son parc en supprimant un chemin public. Peut-être est ce la Grange-feu-Louis de cy-dessus.

La Ferme de Rouillon dépend de la Paroisse d'Evry.

Le Mémoire d'un habile homme sur Evry porte qu'il y a un lieu dit Bras de fer : seroit-

ce le même que Pot de fer? Plus, un autre appellé Larchet, Fief dont releve celui de Mouceaux. Je laisse à la postérité à éclaircir la vérité sur tous ces Fiefs: car il y a aussi à Corbeil un Fief de ce nom de Larchet, de la Seigneurie de Sintry, duquel relevent plusieurs maisons sises à Corbeil.



BONDOUFLE.

CE sont souvent les Eglises qui nous instruisent sur l'antiquité des Villages ; nous ne sçaurions rien sur Bondoufle avant le XII siécle, sans l'acte par lequel un Seigneur se déssaisit de l'Eglise de ce lieu dans le siécle précédent en faveur d'un Monastere.

Le Village de Bondoufle existoit donc au moins dès l'onziéme siécle, puisque dès-lors il étoit Paroisse. Voilà pour ce qui regarde son ancienneté. Quant à son étymologie, elle est de celles qu'on peut dire introuvables. La singularité de ce nom ne fournit aucune idée de sa liaison avec l'ancien langage des Barbares venus en France ; cependant on ne peut recourir que là, vû qu'il est constant qu'il ne peut venir de la langue des Romains. Encore si les titres latins les plus anciens mettoient *Bundulfum*, on auroit pû conjecturer que ce seroit le nom de quelque ancien Franc appellé *Bundulfus* qui seroit resté à ce Village, parce qu'il lui auroit appartenu. Mais les chartes du onziéme siécle portent *Bunduflum*, & depuis ce temps-là on a presque toujours dit ou écrit *Bunduflum* ou *Bundufla* au féminin. Au reste en admettant la possibilité de la transposition des deux lettres, il restera assez vraisemblable que ce lieu a conservé le nom d'un Seigneur *Bundulfus*, de même que dans ces cantons-là il y a Trousseau & Baudoin qui sont de purs noms de Seigneurs

Cette Paroisse est éloignée de six à sept lieues de Paris du côté du midi, & placée entre Montlhéry & Corbeil, presque à égale distance & dans la plaine. On n'y voit que

des labourages sans vignes. Le Dénombrement de l'Election de Paris y met 33 feux, ce qui se trouve de même dans celui de 1745. Le Dictionnaire Universel y a compté 148 habitans.

L'Eglise a un chœur qui est voûté & qui ne paroît bâti que depuis trois ou quatre cens ans : à la clef de cette voûte est un écu chargé de trois clayes ou herses ; au côté droit de la même voûte est un autre écu chargé d'une croix anchrée, & au côté gauche un autre chargé de trois lozanges. A côté du chœur vers la partie septentrionale, est une tour de grais un peu écrasée dont le bas paroît être du XII siécle, aussi-bien que la porte qui est du même côté. S. Fiacre, Solitaire du Diocèse de Meaux, est honoré dans cette Eglise comme Patron ; mais ce n'est que depuis les derniers temps ; car il est évident par les titres qui vont être cités, que c'est Saint Denis, premier Evêque de Paris qui est le véritable & ancien Patron : mais comme sa Fête est commune à tout le Diocèse, & de rit solemnel, le peuple de Bondoufle qui a voulu avoir une fête particuliere, aura obtenu permission de solemniser pareillement celle de S. Fiacre ; & probablement cela commença vers 1570 lorsque Fiacre de Saint-Berthevin, Seigneur de Fleury, engagea ses Vassaux à revenir à Bondoufle où ils avoient été autrefois, incommodé peut-être d'avoir une Paroisse dans l'enceinte de son Château ; de sorte que parmi le vulgaire S. Fiacre est regardé comme premier Patron, & S. Denis comme second.

Les Archives du Prieuré de Longpont qui est voisin de ce lieu, fournissent un assez grand nombre de titres sur Bondoufle. Le plus ancien est celui par lequel Frédéric, fils de Gaudric, & Isembard, surnommé Payen, *Chart. Longp. fol. 30.*

fils d'Anſelme d'Etampes, donnent à ce Monaſtere l'Egliſe de S. Denis de Bondoufle, avec ce qu'on appelloit *atrium & Sepulturam*, enſemble toute la dixme, compriſe celle de Fleury & de tous les lieux où l'Egliſe de Bondoufle avoit ce droit de dixme excepté les Fiefs que certains Chevaliers tenoient d'eux, dont ils ne pouvoient diſpoſer, mais dont ils conſentoient que ces Chevaliers. diſpoſaſſent pareillement envers le même monaſtere. Si jamais ſolemnité fut employée dans un acte, ce fut dans celui de cette donation qui étoit une eſpece de reſtitution faite à l'Egliſe des biens Eccléſiaſtiques. Il fut paſſé à Corbeil ſous le ſceau des Chevaliers Gautier Tyrel, Hugues de Soiſy, Vivien, fils de Richer de Tigery, Teunſe de Lices, Hugues Brito; Hugues de Mont-Obert, & des Clients qui ſuivent, c'eſt-à-dire, Ecuyers; Rodulfe de Ris; Wulgrin de Viry; Augrin de Vaux; Chriſtophe de Villabé; Jean de Bundoufle; Hugues de Dravel, & en préſence de Rainard qualifié *Cantor S. Mariæ*. Ce n'eſt pas tout; Fréderic vint enſuite à Longpont & poſa l'acte de ce don ſur l'Autel avec deux philacteres de la Sainte Vierge. Les Religieux déclarerent qu'ils l'aſſocioient aux prieres de la Communauté en lui faiſant toucher un Livre des Evângiles, & lui promirent de l'inhumer chez eux. Après quoi il donna le baiſer de paix à chaque Religieux. La ratification de ce don fut enſuite faite par Alix ſa ſœur, femme d'Iſembard, par le moyen d'un petit morceau de bois qu'elle mit entre les mains du Prieur Henry, dont furent témoins Hugues d'Ingenville & Hugues de Valentun. Il fut auſſi beſoin de la confirmation de ce don de la part d'Eudes, Comte de Corbeil, du Fief duquel les choſes relevoient. Pour

De Fluriaco.

Monte Oberti.

De Dravello.

marquer qu'il y consentoit il prit un morceau de pierre à feu qu'il présenta au même Prieur. Ce détail m'a paru assez curieux pour mériter d'être rapporté ici ; il nous fait voir plusieurs usages du regne de Philippe premier. Car on est assuré que le Prieur Henry gouvernoit le Monastere de Longpont en 1086 & années suivantes. Il fut apparemment encore besoin qu'une Dame nommée Eustache sœur de Burdin Lisiard, cédât le droit qu'elle pouvoit avoir dans la dixme, dans les sépultures & offrandes du territoire qu'elle possédoit à Bondoufle. C'est ce qu'elle fit étant au lit de la mort à Montlhery, en envoyant pour preuve de cela au même Prieur Henry, un petit morceau de bois : & le jour qu'elle fut inhumée, Radulfe son mari en exécution de ses ordres, plaça solemnellement le même morceau de bois sur l'Autel de Longpont en présence de quatre témoins. (a) L'autel de ce lieu & ses dépendances étoient un bien pour la possession duquel l'agrément de l'Evêque Diocésain étoit absolument requis. Geoffroy, Evêque de Paris, & Joscelin, Archidiacre de ce canton là déclarerent qu'ils donnoient aux Cluniciens de Longpont, l'autel situé à Bondoufle & conservé en l'honneur de S. Denis avec ce qui en dépend, se réservant néanmoins les droits de synode & de visite, la charge d'ames commises par eux au Curé & la réconciliation de l'Eglise. Cet acte fut passé dans le Chapitre de la Cathédrale en 1093 sous le sceau, non-seulement de l'Evêque & de l'Archidiacre particulier, mais encore sous celui de Foulques, Doyen ; Galeran, Préchantre ; Dreux & Rainard, Archidiacres ; Vautier, Evêque de Meaux ; plu-

Ibid, fol. 11.

(a) *Testes Philippus de Moressart, Amicus de Sabcio, Guido de Putes, Georgius de Atria.*

sieurs Chanoines dont les trois derniers ne sont qualifiés qu'enfans. L'Editeur du Pénitenciel de Théodore de Cantorbéry a publié cet acte à la fin parmi les monumens qui peuvent servir à la conservation de la Discipline Ecclésiastique. On n'usoit point en ce temps-là du terme de *Curatus*. Celui qui en faisoit la fonction y étoit nommé *Parochianus Presbyter*. En sorte même que dans l'approbation que Baudoin *de Dunguno* donna vers 1136 d'un traité sur un bien de son Fief, il est marqué qu'il l'accorda *apud Bunduflum in domo Andreæ Presbyteri, ipso Andrea presente, Landrico Priore, Aurardo Milite de Plesseiz, Baldoino de Orengi*. Depuis les actes rapportés cy-dessus, le Pape Eugêne III confirma aux Religieux de Longpont en 1151 l'Eglise de Bondoufle *cum decima & atrio*; de maniere qu'elle se trouve dans le Pouillé de Paris écri au XIII siécle, au nombre de celles dont l- présentation appartient au Prieur de ce Monastere; elle y est appellée *de Bondofla*. Dar celui du XV siécle on lit *Curæ de Bondoufl. & de Floriaco unitæ per D. Gerardum Episcopum, ae Presb. Prioris Longipontis*. Du Brer a mis dans le catalogue qu'il a imprimé *Bondufla & Succursus de Fleuriaco*. Tous le Pouillés subséquens, sçavoir de 1626, & celui de 1692 témoignent pareillement que c'e- le Prieur de Longpont qui nomme à la Cu- de Bondoufle. Je parlerai encore de Bondoufle en touchant l'article de Fleury, parce q- Fleury y a été quelquefois uni, puis désun- & ensuite uni encore une fois. Comme la p- miere fois cette union avoit été faites sous regne de Charles VI, par l'Evêque Gera de Montaigu; de-là vient que dans les pr- visions du 24 Août 1483, il y a *Cura S. D- nisii de Bondoufla & ejus annexa*; & dans

Jacobus Petit *Pœnit. Eccl. Disc. monum. p.* 623.

Gall. Chr. nova T. 7 *col.* 1159.

acte du 14 Juin 1488 *Curatus Ecclesiarum de Bondoufla & Floriaco unitarum.* Sans doute aussi que c'est en conséquence de cette union qu'à Bondoufle il y avoit outre le Curé un Chapelain mentionné au Régistre Episcopal le 25 Mai 1474.

M'étant déja beaucoup étendu sur Bonddoufle relativement au Prieuré de Longpont, j'ajouterai seulement en deux mots d'autres concessions moins remarquables, toujours tirées du Cartulaire & faites dans le XII siécle. Frédéric, fils de Payen d'Etampes, lequel devint Comte, donna trois hôtes à Bondoufle & un muids de grain d'hyver, à prendre dans la grange commune du lieu. Galeran, fils de Vivien, fit don de toute la terre qu'il avoit à Bondoufle & à Mont-Obert dans le voisinage, & cela de l'aveu de Messire Briard. On voit aussi dans l'Histoire de la Maison de Chastillon un Frédéric *de Castellonio* qui, allant à la Terre Sainte, donne tous les cens ou rentes qu'il a à Bondoufle, *& boscum mortuum;* ce qui est ratifié par Eustache sa fille, femme de Baudoin de Beauvais.

Ibid.

Domus Briardus.

Histoire de Chastillon, Preuves, p. 1.

Ce que j'ai dit jusqu'ici fait voir qu'un grand nombre de personnes possédoient des Fiefs sur le territoire de Bondoufle. Aussi de la Barre dit-il dans sa Description du Comté de Corbeil, que c'est cette multiplicité de Fiefs relevant de divers Seigneurs des Châtellenies de Corbeil & de Montl'hery, qui a produit un certain mélange à Bondoufle, & qu'à raison des contestations, les habitans portent une partie de leurs appellations au Châtelet de Paris.

Les Célestins de Paris ont aussi hérité dans les siécles postérieurs de quelques biens situés à Bondoufle. Dubreul dit que cela leur est venu de Simon le Grand, Docteur en Droit,

Du Breul, p. 675.

& de Jeanne Coquatrix, (a) sa femme, morte
Necrol. MS. XV s. ad XI Cal. Nov. en 1343. On lit cependant au Nécrologe de ces Religieux que cela leur a été donné par François de Montaigu, Prêtre, Secretaire du Roi. Il est aussi parlé d'eux dans les Dénombremens de la Paroisse de Fleury-Meraugis séparée de Bondoufle. Au reste si les vieux vestiges de la fondation de ce grand bâtiment que l'on trouve à Bondoufle dans une vaste piece de Terre labourable appartenant au Seigneur, indiquent une Maison de Religieux, ce pourroit être eux qui auroient eu là une Ferme.

Je n'ai point trouvé que les uns ou les autres de ces Donateurs ayent possédé la Seigneurie de Bondoufle. La liste que j'ai
Antiq. de Corbeil, p. 206. pû en former ne remonte point si haut. Le premier qui s'est présenté, est Ivon de Carnazet, natif de Bretagne, qui acheta cette Terre & celle d'Echarcon sous le regne de Charles VII. Depuis elle passa à Adam Pompon, Ecuyer, qui avoit épousé Marie de
Sauval, T. 3 p. 600. Mauregard. Il est ainsi qualifié dans les comptes de l'Ordinaire de Paris de l'an 1519, au sujet d'une rente qu'il avoit sur le Domaine, laquelle venoit d'André de Mauregard, Trésorier du Dauphiné. Antoine de Pompon, Ecuyer, est dénommé comme Seigneur de Bondoufle dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, il y fit même
Pag. 663. édit. 1678. des protestations, & dit que quoiqu'il se fut présenté étant appellé au nombre des Notables de la Prevôté de Corbeil, sa présentation comme Seigneur de Bondoufle, ne pourroit lui préjudicier pour la Justice, d'autant qu'il ne reconnoissoit pas le Prevôt de Corbeil pour Supérieur ou pour Juge d'ap-

(a) C'est sans doute d'elle qu'à pris son nom un Fief sis à Bondoufle appellé le Fief de la Cocatrix.

pel de la Justice. Mais il faut convenir que durant le cours du même siécle il y avoit eu plusieurs autres Seigneurs à Bondoufle, puisqu'on lit que dans le temps de la contribution pour le ban & arriere-ban de la Châtellenie de Corbeil en 1597 plusieurs portions du Fief & de la Seignenurie de ce Village, étoient depuis peu réunies en la personne de Jean de la Fosse, Trésorier des Guerres, sçavoir, la moitié par indivis de la Terre & Seigneurie qui avoit appartenu à Cosme Clausse, la portion qui avoit été tenue par Claude Eschard, & la portion de Fief qui avoit appartenu à la veuve Pierre Montigné, Bourgeois de Paris. On voit de plus au même Régistre une autre portion encore de la Seigneurie de Bondoufle valant 75 livres, qui avoit appartenu à Marguerite de Villiers, & qui appartenoit en 1597 à Pierre de Challou, Ecuyer, lequel fit offre le 23 Juin de monter à Cheval pour l'armée.

Dans le siécle dernier M. Geoffroy de Laigue, Conseiller d'Etat, a été Seigneur de Bondoufle. Depuis lui M. d'Argouges, Seigneur du Plessis-Pâté a possédé cette Terre. Ensuite M. le Comte de Sebbeville, Lieutenant Général des Armées du Roi, Seigneur du Plessis-Pâté, décédé en 1729; puis elle a appartenu à son fils le Marquis de Sebbeville, Cornette des Mousquetaires mort en 1730, & actuellement elle est à sa veuve & à ses enfans.

Cette Terre a une Justice particuliere, distincte & séparée de celle du Plessis-Pâté.

Le sur-nom de Bondoufle ne se trouve porté par aucune personne remarquable dans l'antiquité Ecclésiastique ou Civile, si ce n'est peut-être par un Suppôt de l'Université de Paris qui fut Procureur de la Maison de Sor-

bonne, & qui est appellé par du Boulay à l'an 1284 *Magister Guillelmus de Bondofle*. En effet le Cartulaire de cette Maison marque à cette année-là *Guillelmus de Bondousfla, Clericus, Procurator Domus de Sorbona*. Il l'étoit conjointement avec Thibaud *de Sorbona* aussi Clerc.

Hist. Univ. Paris. T. 3 p. 236.

Chartul. Sorbon. fol. 36.

Monsieur de Valois n'a pas dit un seul mot de ce Village dans sa Notice du Diocèse de Paris.



BRETIGNY,

Dans lequel sont compris S. Pierre de Bretigny & S. Filbert de Bretigny.

NOus connoissons par le Dictionnaire Géographique Universel de la France imprimé en 1726, qu'il y a dans le Royaume environ dix ou douze endroits tant Bourgs que Villages ou Hameaux qui portent le nom de Bretigny ou Bertigny, sans compter cinq ou six autres connus par d'autres Livres. L'origine de cette dénomination doit être la même & commune à tous : & l'on est assez bien fondé à croire que ce nom a été donné aux lieux qui appartenoient à des familles dont le surnom ou sobriquet étoit en latin *Brito*. Ce surnom n'étoit pas rare au XII siécle, & probablement il fut en usage dès le siécle précédent, soit qu'on le donnât aux gens que l'on connoissoit être venus de la Bretagne, soit qu'ils l'eussent pris eux-mêmes, parce qu'ils en étoient sortis ou que leurs ancêtres y avoient demeuré.

Bretigny du Diocèse de Paris n'a pas été le moins considérable de ceux du Royaume. A la vérité il n'est connu que depuis le commencement du XII siécle, mais dès le siécle suivant il se trouvoit si peuplé qu'il fut besoin ou convenable d'y ériger une seconde Paroisse. C'est du Cartulaire du Prieuré de Longpont que se puisent les premieres connoissances que l'on a de Bretigny. Elles remontent jusqu'au temps d'Henry qui en fut

Prieur depuis l'an 1086 jusqu'environ l'an 1125. Ce ne sont au reste que des actes de donations qui en font mention, comme le don de quelques dixmes, de quelques hôtes, de quelque fief ou autre bien de patrimoine de la part de quelques Chevaliers. Celui qui paroît le plus digne d'attention est celui que fit un Chevalier nommé Guillaume Cuchauth ou Cochus, parce qu'on y lit qu'il fut besoin du consentement de Thibaud, Evêque de Paris, à cause qu'il s'agissoit d'une sixiéme partie de dixme qui étoit du fief de cet Evêque, qui est le fief de son nom de Bretigny. La ratification Episcopale est de l'an 1146. (a) Je parlerai plus bas des autres donations. En tout ces titres Bretigny est appellé *Britiniacum*. Si dès-lors il n'y avoit pas de Paroisse érigée en ce lieu, je ne vois pas qu'elle peut être l'ancienne Eglise d'où les peuples de ce canton dépendoient, sinon celle de Linas ou celle de Bondoufle. Le crédit des Seigneurs qui y fit ériger une Paroisse au XII siécle, fut assez grand pour y en faire ériger une seconde.

Ces deux Eglises telles qu'on les voit aujourdhui sont hors du Village & ont toujours été ainsi; cependant ce Village paroît avoir été anciennement fermé de murailles: au moins on en voit des vestiges du côté du nouveau Château, où à l'entrée du Village il y a deux piliers d'une porte ronde dont le ceintre n'est tombé que depuis environ quinze ans, & quelques ruines de tours rondes qui défendoient cette porte. Tout cela pouvoit avoir été bâti dans le temps des guerres de la Religion entre 1560 & 1594.

(a) La citation de ce titre au Gallia Christiana col. 556 T. 7 le désigne sous le nom de *Guill. Cugnus*; c'est une faute de la Copie.

A prendre ce lieu dans son origine, comme il est situé sur la riviere d'Orge, & bâti dans une espece de fond arrosé de plusieurs ruisseaux & fontaines, il n'y a aucune difficulté d'assurer, quoiqu'on n'y voye plus d'étang, qu'il y en avoit un autrefois, lequel auroit été assez grand, & dont le lit est maintenant changé en pré. On en voit encore la chaussée derriere le petit Hameau de Saint Antoine : la fontaine de ce Hameau alloit se rendre dans cet étang, & le Pré a été nommé pour cette raison le Pré de l'Etang.

Ce lieu n'est éloigné de Paris que de six lieues & demie, un peu par-de là Montlhéry à gauche du grand chemin d'Orléans, la prairie de la riviere d'Orge entre deux. Les Dénombremens faits depuis trente à quarante ans y ont marqué 90 feux ou environ, & le Dictionnaire Universel de la France a évalué le tout à 420 habitans. Le pays consiste principalement en labourages, avec quelques vignes cependant, dant on parlera cy-après.

L'Eglise Paroissiale de Saint-Pierre est à trois ou quatre cens pas du Village sur le haut d'une butte. Le chœur est d'une structure du XIII siécle. La nef & l'un des bas côtés depuis le clocher ont été ajoutés au XV siécle par le sieur Blosset, Seigneur du Plessis-Pâté dont les armes sont à la clef de la voûte. Le bas côté gauche est encore d'une autre construction. La Dédicace ne fut faite que dans le XVI siécle; car ce ne fut qu'en 1556 qu'il fut permis aux Marguilliers d'employer pour cela le ministere de Charles, Evêque de Megare, qui devoit y benir aussi cinq autels & le cimetiere.

Reg. Ep. 3 Aug.

On y voit dans le sanctuaire sur une tombe ces mots écrits en caracteres gothiques capitales du XIII siécle : *Mons. Nicolas de*

Freisne, jadis Chevalier, qui trespassa..... C'est une de ces tombes que la disette de pierre avoit fait servir de table d'autel, & sur lesquelles se voyent encore les croix de consécration. Le chœur ne contient que des tombes de Curés. Il y en a une entre autres d'un Curé de Villejust, qui est dit natif de ce lieu de Bretigny, & mort vers l'an 1550. La sépulture de Dame Anne de S. Berthevin en cette Paroisse a eu tant de suites, que je ne puis m'étendre ici sur cela. Je renvoye ce qu'il y a à en dire à la fin de ce Mémoire. Comme cette Eglise est titrée de Saint Pierre, & qu'elle est dans une situation qu'on préféroit anciennement, je la croi la plus ancienne des deux Paroisses : & j'en infere que c'est d'elle qu'étoit Curé le nommé *Christianus Presbyter de Britiniaco* mentionné dans un acte du Cartulaire de Longpont antérieur à l'an 1200. Outre cela il y en a une preuve plus positive dans le même manuscrit ; c'est que dans la concession que fait Gui de Linais aux Moines de Longpont gouvernés par le Prieur Henry entre 1086 & 1125, il y est spécifié que ce sont deux parties de la dixme *de Ecclesia S. Petri de Britiniaco*. Cette portion de dixmes se trouve énoncée dans la Bulle d'Eugêne III qui concerne les biens de ce Prieuré, & qui est de l'an 1151, en ces termes : *Decimas de Britiniaco & Plesseiz*. Un acte d'Hommage rendu en 1268 à l'Evêque de Paris faisant mention de cette Eglise, l'appelle *le Moustier Saint Pere de Breteigny*, selon l'usage où l'on étoit alors d'appeller du nom de Moutier, même les Paroisses. Le Pouillé du Diocèse de Paris qui fut écrit vers ce même temps, marque que la Collation des Eglises S. Pierre & S. Filbert appartient purement à l'Evêque de Paris.

Chartul. Longip. fol. 26.

Ibid, fol. eod.

Ibid, fol. 1.

Chartul. Ep. Paris. f. 118.

La Paroisse de Saint Pierre a quelques Ecarts ou Hameaux. Celui sur lequel il y a le plus à dire est Fresnes, (a) dont l'ancien nom étoit *Marchais tué*. Le Cartulaire de Longpont contient la notice de la donation que Hersende sœur du Prieur Henry & de Milon Breton, fit de cette Terre au Prieuré avant l'an 1125. Ce nom n'y est point autrement écrit que *Marches tue* que l'on prononce comme cy-dessus : ce qui désigne qu'il y avoit eu en ce lieu une piece d'eau qui avoit été tarie & dessechée. On vient de voir dans l'Eglise de Saint Pierre le fragment d'épitaphe de Nicolas de Freisne, Chevalier. Ce Hameau étoit autrefois composé de trente ou trente-cinq feux qui ont été détruits par les guerres civiles : il n'y reste plus que deux maisons : sçavoir, la maison & ferme de M. Bonnefin & la ferme de M. Mallet de Chantelou, Président de la Chambre des Comtes, relevante du Plessis-Pâté. Il y a outre ces deux Maisons une Chapelle du titre de S. Côme & S. Damien. Cette Chapelle qui étoit isolée, formoit un titre de Bénéfice & étoit autrefois publique : il y avoit cloche pendante, & l'on y disoit la Messe les Dimanches & Fêtes. A cette Chapelle étoient attachés des Terres sises proche Fresnes, & mouvantes en censive de l'Abbaye de Villiers le Châtel à cause du Fief de Leddeville. Il y avoit encore en 1520 un Chapelain qui donna au Roi une déclaration du revenu de cette Chapelle. Les titres ayant été égarés pendant les guerres civiles, la Chapelle a cessé d'être desservie jusqu'en 1700

Chart. Long. fol. 28.

(a) Le Propriétaire d'aujourd'hui a orné le dehors & le dedans de sa maison de matériaux & ornemens venans de la Maison de Crequi-Lesdiguieres qu'on a abbattu vers l'Arsenal en 1740.

qu'il fut permis à Catherine Angélique d'Apremont, veuve de M. Gourdon, Trésorier de l'extraordinaire des guerres, d'y faire célébrer. Depuis 1710 cette permission a été accordée deux fois en différens temps, sçavoir du temps de la Dame Soin qui étoit propriétaire de la maison bourgeoise sise à Fresnes, & du temps de M. Bonnefin qui lui a succédé. En 1734 la Chapelle étant réparée, fut bénite de nouveau par le Curé de Saint Pierre à ce commis, lequel y dit la Messe ce jour-là. Depuis ce temps, la permission d'y célébrer a été refusée, & depuis elle a été redonnée, sçavoir le 25 May 1740.

LES COCHETS consiste en une maison seigneuriale relevant du Fief du Plessis-Pâté. Ce lieu est ancien : on le connoissoit au XII siécle. Ermengarde de Cochet présentant son fils pour être élevé à Longpont selon la Regle de Saint Benoît, donna au Monastere la quatriéme partie de la dixme de Cochet. (Mais peut-être faut-il entendre là Cochet, Hameau de la Paroisse de Lardy.)

Chart. Long. fol. 6.

COSSIGNY est un petit Hameau qui étoit pareillement connu dès le commencement du XII siécle. Hersende, sœur d'Henry, Prieur de Longpont, en fit donation au au même Couvent avec d'autres biens le jour que Milon Breton, leur frere, fut inhumé. Les autres Hameaux de Saint Pierre sont ROSIERES, ESSONVILLE & LA GARDE ou Fontaine la Garde. Le premier des trois est en partie de la Paroisse de Saint Filbert. Il y avoit des vignes en ce lieu de Rosieres dès le XII siécle. Tebold, Moine en assigna un demi-arpent aux Religieux de Longpont : *In Roseriis.* Essonville me paroît ne devoir être autre chose que le canton de Bretigny, qu'on nommoit dans le XII siécle

Ibid. fol. 28.

Ibid. fol. 23.

Summum Villa, où Hervé *de Donione* avoit quatre hôtes qu'il donna en mourant à l'Eglise du même Prieuré : *Quatuor hospites apud Britiniacum, loco qui dicitur ad Summum Villa*. Il y a eu Chapelle domestique à Essonville en 1643 lorsque ce lieu étoit à Jacques Ferrand, Maître des Requêtes. *Ibid fol. 25.*

LA GARDE est une Maison Bourgeoise tenue en censive du Seigneur du Plessis-Pâté, à cause d'un Fief appellé le Fief de Fontaine, différent de celui de la Fontaine sis sur la Paroisse de S. Filbert. Anciennement on l'appelloit Fontaine la Garde à cause d'une fontaine voisine, & elle fut surnommée de la Garde à cause de Hugues de la Garde qui en étoit possesseur au XVI siécle. Un de ses descendans de même nom qualifié Secretaire Ordinaire de la Chambre du Roi possédoit cette maison en 1608. *Reg. Ep. Perm. Cap. Dom. 11 Déc.*

Il faut aussi ranger sous cette Paroisse de S. Pierre, un canton de Bretigny qui au XII siécle étoit appellé en latin *Vicinum* ou *Ad vicinum*. Gautier de la Bretonniere y avoit la moitié de son patrimoine qu'il donna à l'Eglise de Longpont au commencement de ce siécle. Un autre acte nous apprend qu'il étoit *Dapifer* du Roi, & que ce fut en prenant l'habit de Religion qu'il fit ce don. Ce *Vicinum* est le Fief voisin relevant de Vaugrigneuse. Il comprend une partie du Château de Bretigny, la Ferme de ce Château & quelques arpens de terre. *Hist. S. Mart. à Campis, p. 152. Chartul. Longip. f. 27 & 28.*

Il est inutile de dire ici que le Plessis-Pâté étoit primitivement de la Paroisse de Saint Pierre de Bretigny; il en a été détaché aussi bien que LES BORDES HACHETS, autrement Piedefer, en 1657 lors de l'érection du Plessis en Paroisse. Ces Bordes-Hachets avoient été érigées en Fief en faveur de Ro-

bert Piedefer, dont elle prirent le nom. Ce Fief appartient au Seigneur du même Plessis : mais il releve du Fief du Clos Margot enclavé aujourd'hui dans le Parc de Bretigny.

La seconde Paroisse de Bretigny est bâtie au-dessous de la butte sur laquelle est construite l'Eglise de S. Pierre, en tirant vers le septentrion. Elle est sous l'invocation de S. FILBERT, Abbé de Jumieges, qui vivoit au septiéme siécle. C'est ainsi que ce nom doit être écrit suivant les actes du siécle de ce Saint, & même dans le Cartulaire de l'Evêque de Paris rédigé au XIII siécle il est écrit en françois *Saint Filebert*, ainsi qu'on verra cy-après. On conserve actuellement dans cette Eglise une portion des reliques de S. Filbert, qui a été accordée par les Curé & Marguilliers de S. Jean en Grève, à M. de Chammeville, Seigneur de Bretigny; on fit à S. Filbert la cérémonie de la Translation le Dimanche d'avant celui de la Passion de l'année 1756. Cette Eglise paroît avoir été construite au même XIII siécle, c'est-à-dire, vers le regne de S. Louis. Le genre de structure y répond. Le bâtiment est en forme oblongue accompagné d'une aîle vers le midi à côté du cœur. La nef démontre aussi par ses colonnades réunies le goût de bâtisse d'environ l'an 1300. Le nom du saint Abbé qu'elle porte, lui vient suivant les apparences, d'un des Coseigneurs de Bretigny qui s'appelloit Filbert, lequel, par dévotion pour son saint Patron, en obtint des Reliques qui y furent déposées lors de la consécration. Ce Seigneur vivoit au XIII siécle, à en juger par les lettres capitales gothiques qui forment l'inscription de sa tombe. On la voit aujourd'hui dans l'aîle de l'Eglise où elle est pla-

cée de travers, & non d'occident en orient comme elle devroit être si elle n'avoit pas été ôtée du chœur. Voici ce qu'on y lit : *Ici gist Monseigneur Philebert de Bretigny, Chevalier, qui trespassa......* Il est représenté en homme de guerre.

Il reste deux autrss tombes dans le chœur également en lettres gothiques capitales.

Autour de celle qui est du côté droit on lit : *Cy gist Motseigneur Guillaume Bouchard, Chevalier de Bretigni, qui trespassa l'an de grace Mil CCC. la veille de Saint Pierre Engoule Ahout.* (a) *Priez pour l'ame de li.*

A celle qui est du côté gauche, on n'apperçoit que ce qui suit : *Ici gist...... le..... après la S. Lucas l'an M. CCC......*

Cette Eglise n'a été dédiée qu'en 1558 par Charles, Evêque de Megate, qui en fixa l'anniversaire au premier Août & y bénit quatre Autels. *Reg. Ep. 10 Jur.*

La nomination de la Cure a appartenu dès les commencemens à l'Evêque de Paris de plein droit, ainsi qu'en fait foi le Pouillé du XIII siécle.

En 1246 Pierre Chevalier, Seigneur de Bretigny par acte passé devant Guillaume, Evêque de Paris, quitta au Prêtre de S. Philbert les dixmes de Bretigny que Guillaume son pere avoit données le 20 Mars 1220 à cette Eglise, & que Simon son frere tenoit précédemment, à la charge que ce Prêtre ou Curé auroit un Chapelain. Le Seigneur de Vaugrigneuse agréa le tout, chargeant ce Chapelain de prier Dieu pour lui. Il est parlé à cette occasion de l'Eglise de S. Pierre *Ex autogr. viso per D. d'Argis.*

(a) C'est-à-dire, *S. Pierre des Calendes d'Août*, ou *S. Pierre commençant Août.* L'Abbé Chastelain disoit que c'étoit *S. Petrus in gula Augusti.*

& de la Chapelle du Plessis-Pâté où le Prêtre de S. Filbert alloit célébrer.

Il arriva quelquefois au XIV siécle que les deux Cures de S. Filbert & de S. Pierre furent possédées par un même Prêtre. Michel Blanqnermont se dit Curé des deux Eglises le 20 Novembre 1473 dans l'accord qu'il fit sur les dixmes de Bretigny avec Guillaume de Condat, Prieur de Longpont. Michel s'étant démis de S. Filbert, la Cure fut conférée en 1478 à Louis Blosset, Protonotaire Apostolique, qui deux ans après fit réunir à cette Cure celle de S. Pierre qu'il y avoit.

Reg. Ep. Par.

Ibid.

Ibid.

Le Fief de la Fontaine est composé de deux Maisons Seigneuriales séparées par le chemin, relevantes toutes les deux de Vaugrigneuse avec celles de leur dépendance qui sont en Fief. Ces deux maisons contigues ne formoient originairement qu'un même Fief qui fut partagé avant 1475 entre Jean Rouillé, Ecuyer, à cause d'Agnès d'Arly sa femme, & Jean de Guillerville, Ecuyer, à cause de sa femme, sœur de ladite Agnès. La maison située vers l'orient fut le partage de l'aînée, & appartient aujourd'hui à M. Boucher d'Argis, Avocat en Parlement, l'autre de vers l'occident, & dans laquelle est la fontaine qui donne le nom à tout le Fief advint à la cadete, & on y a construit depuis un manoir Seigneurial.

Le 26 Août 1502 Gaubin de Guillerville & Bonne de Guillerville sa sœur demeurant à Bretigny, témoin Robert de Guillerville, *Seigneur de la Fontaine* leur cousin germain, comme héritiers de Jean de Guillerville & de Catherine de Gravelle leur pere & mere, donnerent à titre d'échange à Guyon de S. Benoît, Seigneur de Bretigny les deux cinquiémes par indivis en la moitié du Fief,

Terre & Seigneurie de S. Pere de Bretigny & dépendance.

Le 10 Novembre 1502 Nicolas de Guillerville, Seigneur de S. Pere de Bretigny, fils aîné & héritier en partie de Jean de Guillerville son pere, vendit audit Guyon de S. Benoît l'Hôtel, Fief & Seigneurie de S. Pere, à lui appartenant comme dit est.

En 1644 M. Etienne Rosereau étant Seigneur du Fief de la Fontaine qui est à l'orient, la Chapelle de S. Sebastien & S. Roch, située dans l'Eglise de S. Filbert, lui fut concédée en considération de ses bienfaits; ce qui a été confirmé en 1733 à M. Tartel, Controlleur des rentes, aussi Seigneur de la Fontaine.

VALORGE à gauche de la riviere d'Orge, a été Maison Seigneuriale, & n'est plus qu'une ferme avec un parc. Il appartient à Messieurs de Leuville, & est de leur Marquisat.

Quand le Château dit des Halliers subsistoit, il étoit compris pareillement dans la Paroisse de S. Filbert. Il en reste une vieille tour & des fossés. La maison voisine porte le nom de Pavillon, parce qu'il étoit l'un de ceux de ce manoir. L'emplacement du bâtiment détruit & quelques lieux adjacens sont tenus à rente des Seigneurs de Bretigny. Le tout est dans un fond derriere la chaussée du vieux étang. Près de-là est un petit Hameau, dit depuis quelque temps de S. Antoine.

Ce qui compose le peuple de la Paroisse de S. Filbert, est en plus grande partie dans Bretigny même : il y a ensuite quelques Hameaux, qui sont Rosieres en partie dont j'ai parlé sur Saint Pierre, outre le Fief de la Fontaine & Valorge, il y a le Hameau du Carouge & le Mesnil. Le Hameau de CA-

ROUGE voisin de la riviere d'Orge, exis-
Chart. Longip. fol. 23. toit au XII siécle. Dans un acte de ce temps-là est nommé pour témoin Ranulfe de Carouge *Ranulfus de Carrugio*. En 1658 il ap- *Reg. Ep. 21 Sept.* partenoit à Noble Pierre de Cron & Marie le Tellier sa femme, qui y avoient une Chapelle. Il y a un moulin appellé du Carrouge assis près de-là, sur la riviere d'Orge. Celui *Ibid, f. 26.* de MESNIL existoit pareillement alors : Hugues Basset est dit avoir fait présent aux Moines de Longpont de la Terre de Mesnil *apud Britinniacum* Guichard de Châtres voulut s'y opposer à cause d'Odeline sa femme dont elle provenoit, mais il ne continua point.

¶ Tous les lieux principaux & Hameaux des deux Paroisses de Bretigny, aident à former plusieurs Fiefs, dont trois d'abord relevent du Roi à cause de son Château de Montl'héry, sçavoir, 1°. le Fief de Bretigny qui consiste dans la plus grande partie du Château & de la Cour, la Chapelle, la plus grande partie du parc, & partie du potager, droits de Châtellenie, haute, moyenne & basse Justice dans les deux Paroisses & dans celles de S. Michel & de Marolles droit de garenne, gruerie, voirie, chasse, & pêche dans une partie de la riviere d'Orge. 2°. Le Fief de la Maison neuve consistant en 120 arpens de terre labourable & quinze arpens de bois taillis. 3°. Quatre arpens de prés.

Plus, deux autres Fiefs relevant de Vaugrigneuse, qui sont, 1°. le Fief de Voisins, dont on parlé cy-devant. 2°. Le Fief de Saint Filbert sur lequel est l'Eglise, & la Ferme dite aujourd'hui de Bretigny, & où étoit le manoir Seigneurial de S. Filbert. *Reg. Phil. Aug. de Monthenio.* Sous Philippe Auguste Bochard de Vaugrigneuse ténoit de Gui son frere un Fief à Bretigny, & pour cette raison Guy étoit homme lige du Roi.

Plus,

Plus le Fief Saint-Pere relevant de l'Archevêque de Paris, consistant dans l'emplacement de l'ancien manoir, la garenne & quelques terres. C'est à ce Fief qu'il faut appliquer tout ce que l'on trouve dans les Cartulaires & autres monumens de l'Archevêché.

Plus, le Fief des Halliers & la cense de Rosieres relevant du Fief des Carneaux, Paroisse de Lices.

Il y a aussi un Arrierefief relevant de Bretigny, appellé le Fief de Copeaux sis à Paris grande rue du Fauxbourg S. Victor; vis-à-vis la rue Censier, possédé par le sieur Loyauté, Bourgeois de Paris.

Lequel Fief consiste en un corps de logis couvert de tuile & d'ardoise, cour, deux écuries; plus, en trois arpens de Marais clos de murs en partie & de la riviere des Gobelins. Ce Fief fut vendu par échange le premier Décembre 1468 par Jacques de S. Benoît, Seigneur de Bretigny, au sieur Dumesnil de Maupas qui s'en est réservé la mouvance.

Comme plusieurs de ces Fiefs ont été possédés en même-temps par un même Seigneur, & qu'il seroit difficile de démêler le temps de la réunion de plusieurs ensemble dans la personne d'un même possesseur, je rapporterai indifféremment, & sans observer l'ordre ni la distinction des mouvances, ce que j'ai trouvé en général sur les Seigneurs de Fiefs dans Bretigny & sur leurs hommages.

Si l'on pouvoit donner le nom de Seigneur à tous ceux que l'on trouve avoir porté le surnom de Bretigny dans le Cartulaire de Longpont, nous aurions dès le commencement du XII siécle un *Ebrardus de Britiniaco* témoin dans un acte, & un *Fulchardus de Britiniaco*, frere d'Arnoul, lequel avoit des

Chartul. Longip. f. 9.

Ibid, f. 28.

masures dans un lieu dit Villeneuve. Mais il est plus sûr de s'en tenir à ceux que fournissent le Cartulaire ou Régistre de Philippe-Auguste & d'autres monumens du XIII siécle. Je trouve d'abord dans ce Régistre parmi les Chevaliers sur le serment desquels furent rédigées les redevances féodales de Montlhéry, *Johannes de Bretigny*. Ce Jean de Bretigny vivoit donc sous le regne de Philippe Auguste qui finit l'an 1225. Aussi lit-on dans le Cartulaire de l'Evêque de Paris que du temps de Pierre de Nemours qui siégea depuis 1208 jusqu'en 1218, Jean de Bretigny tenoit de lui en fief une terre située à Bretigny même ; & que sa veuve fit hommage de ces mêmes biens à Guillaume, Evêque de Paris, au nom de son fils dont elle avoit la tutelle. C'est vers ce temps-là qu'a du vivre Philbert de Bretigny, dont l'épitaphe a été rapportée cy-dessus. Il y a eu un peu plus tard un Guillaume de Bretigny mentionné dans le rang des Chevaliers de la Châtellenie de Montlhéry qui tenoient leur Fief du Roi du temps de S. Louis. Outre un manuscrit authentique dans lequel je le trouve, il paroît aussi dans l'ancien livre censier de l'Abbaye de Sainte Genevieve, comme l'un de ceux qui devoient quelques petits cens. On y lit *Dominus Guillelmus de Breteigny, Miles XI d. & p. Et de uno arpento vineæ, decimam*. Ce livre fut rédigé vers l'an 1250. Ce n'est pas seulement dans les titres des Guillemites de Montrouge que j'ai rencontré à l'an 1258 un Jean Baudoin, Seigneur de Bretigny comme amortissant des biens situés en ce lieu de Montrouge ; je l'ai retrouvé dans le Cartulaire de l'Evêque de Paris à l'an 1268, déclarant qu'il étoit tenu de porter l'Evêque de Paris à son avenement à l'Episcopat. Cette

Chartul. Ep. Par. Bibl. Reg. f. 96.

Ibid, f. 98.

Cod. MS. Putean. 636.

Tabul. S. Genov.

Chart. Ep. Paris. Bibl. Reg. fol. 118.

reconnoissance est accompagnée d'un petit acte françois au sujet de l'hommage que le même Jean fit alors » de son hébergement » qui est atouchant au Monstier S. Pere de » Breteigni & les jardins qui sont entre, & » totes les roches & les terres qui sont en- » tre S. Pere & S. Filebert, & entour sa » meson. « On lit dans l'Histoire des Grands Officiers que Gedoin de Beauvilliers, Seigneur de Bretigny, fit hommage à l'Evêque de Paris, & reconnut qu'il devoit porter le nouvel élu, & l'accompagner en l'ost quand l'Evêque y alloit à ses deniers. L'auteur paroît rapporter ce fait à l'an 1250 ou environ, & dit l'avoir aussi tiré du petit Cartulaire de l'Evêque de Paris : mais il y a lieu de craindre qu'il ne se soit trompé dans le nom du Seigneur, & que ce ne soit le même que Jean désigné cy-dessus.

Histoire des Gr. Off. T. 4 p. 705.

Sur la fin de ce même siécle vécut Guillaume Bouchard, Chevalier de Bretigny, il décéda l'an 1300 comme le marque son épitaphe rapportée cy-dessus.

Comme il y a dans le Royaume plusieurs Bretigny, je n'ose assurer que ce soit de celui cy qu'il faille entendre une charte de légitimation accordée en 1381 par le Roi Charles VI qui est ainsi intitulée : *Legitimatio Mariæ, filiæ Milonis de Bretigny, Militis & Johannæ Duchy.* Un véritable Seigneur de Bretigny près Montlhéry est Thomas de Bretigny, Chevalier nommé dans un compte imprimé dans Sauval, à l'occasion du moulin Basset au-dessous de Montlhéry qui lui appartenoit vers l'an 1434. Vers le milieu du même siécle la Seigneurie de Bretigny étoit possédée par Jean de S. Benoît, Ecuyer suivant un titre de l'an 1449, puis par Robert de Martigny, lequel avec Jacqueline

Trésor des Chartes Reg. 1381, Charte 423.

Antiquité de Paris, T. 3 p. 566.

Tabul. S. Magl.

Morine sa femme, la vendit à Robert Thibouſt, Avocat en Parlement, & à Odette Baillet ſon épouſe. Ces derniers en payerent au Roi vers l'an 1478 les droits de quint & requint, & en firènt hommage à la Chambre des Comtes. Cependant deux ans après on trouve un autre Seigneur à Bretigny; c'eſt Jacques de Saint Benoiſt, Chambellan du Roi & Capitaine de la Cité d'Arras. Louis XI par Lettres expédiées aux Forges près Chiron au mois de Novembre 1480, lui fit vente, ceſſion & tranſport de la haute, moyenne & baſſe Juſtice dudit Bretigny, Marolles & S. Michel ſous le reſſort immédiat du Châtelet de Paris, pour réécompenſe des recommandables ſervices qu'il lui avoit rendu. Ces Lettres furent vérifiées en Parlement & en la Chambres des Comptes; enſuite d'icelles ledit ſieur Jacques de S. Benoît en a joui, & après lui Guyon de S. Benoiſt ſon fils a obtenu autres lettres le 18 Avril 1502 pour y être maintenu.

Ibid, p. 432.

Tables de Blanchard, T. 1 p. 345. I. Volume des Bannieres du Châtelet fol. 248.

Il y eut d'autres Lettres octroyant enſuite des premieres à Meſſire François Martel les 22 Juin 1610, & 25 Novembre 1611, à la vérification deſquelles les Officiers de la Juſtice Royale de Monthéry s'étant oppoſés, ainſi que le ſieur d'Entragues, lors Seigneur par engagement dudit Montlhéry, & autres Seigneurs voiſins; ledit ſieur Martel obtint le 19 Juillet 1615 Arrêt contradictoire avec eux portant que ſans avoir égard à l'oppoſition des Officiers de Montlhéry & Conſorts, de laquelle ils auroient été débouté, leſdites Lettres ſeroient régiſtrées au Greffe de la Cour pour jouir par ledit ſieur Martel, conformément à icelles, de la haute, moyenne & baſſe Juſtice des Terres & Seigneuries de Bretigny, Marolles & S. Michel.

Jacques de S. Benoît étoit Seigneur de Bretigny dès 1468.

En 1480 il acquit la teneur féodale de Marolles, du ſieur Olivier, Procureur au Parlement, Seigneur de Leuville.

Il vendit en 1468 le Fief de Copeaux & s'en réſerva la mouvance.

En 1487 Charles du Buz, Ecuyer, eſt qualifié Seigneur de Lardy & de Bretigny dans un Compte de l'Ordinaire de Paris. On ne peut croire qu'en ſi peu de temps il y ait tant de Seigneurs à Bretigny qu'en diſant qu'il s'agit des différens Fiefs renfermés dans l'étendues des deux Paroiſſes. Il eſt conſtant qu'une même perſonne en tenoit pluſieurs, par exemple, Jean de Guillerville que nous avons vu plus haut avoir joui d'une partie du Fief de la Fontaine relevant de Vaugrigneuſe & ſitué ſur la Paroiſſe de S. Filbert, rendit hommage le 18 Janvier 1476 à l'Evêque de Paris pour un autre Fief qu'il avoit ſur celle de S. Pierre.

Antiquités de Sauval, T. 3 p. 478.

Reg. Ep. Par.

La famille des Luilliers poſſédoit vers 1500 le Fief de S. Pierre de Bretigny. Une Dame de ce nom le porta en mariage à Guillaume de Gouppil, Seigneur d'Anfreville en Normandie, qui en fit hommage à l'Evêque de Paris le 2 Avril 1521 pour en avoir main-levée.

Ibid.

Cent ans après François Martel, Gentilhomme de Normandie, étoit Seigneur de Bretigny ſuivant une permiſſion qui lui fut accordée le 12 Septembre 1613. Dans le renouvellement de cet acte fait le 3 Juillet 1637 il eſt qualifié Seigneur de Fontaine Belle-Encontre, ces terres ſont en Normandie. On lit auſſi qu'en l'an 1695 la Chapelle du Château de M. le Comte de Fontaine-Martel, ſis en la Paroiſſe de S. Pierre de

Reg. Ep. Perm. Cap. dern.

Bretigny, avoit été bénite de l'autorité de M. de Harlay, Archevêque.

Aujourd'hui le Seigneur de Bretigny est M. Thiroux de Chammeville, Fermier-Général des Postes & Messageries de France.

¶ La Seigneurie de Bretigny a haute, moyenne & basse Justice avec titre de Châtellenie. Cette Justice ressortissoit autrefois à la Prevôté Royale de Montlhery suivant le Procès-verbal de la Coutume de Paris en 1580; mais depuis, le Prevôt de Corbeil ayant prétendu que cette Justice étoit dans son Ressort, il a été ordonné que par provision, elle ressortiroit au Châtelet de Paris : ce qui est encore actuellement en cet état, la contestation entre les deux Prevôts n'ayant point été jugée.

Le Prieuré de Longpont a joui pendant longtemps du Fief de Fontaine sis à Bretigny, qui est fort différent de celui dit *de la Fontaine*, & qu'il est impossible de l'attribuer à l'une des deux Paroisses de Bretigny plûtôt qu'à l'autre. On le nommoit autrefois Fontaine-lès-Bretigny; ces Religieux l'avoient eu en partie par donation, & en partie par achat. On lit que Hersende, sœur d'Henry, Prieur de ce Monastere, donna le jour de l'enterrement de Milon leur frere surnommé Bre-
Chart. Long. fol. 27. & 28. ton, toute la Terre de Fontaines dans l'état que Gautier Dapifer du Roi la tenoit en
Ibid, f. 7. gage. Gui le Bossu de Chetenville leur vendit une dixme qu'il avoit au même lieu de Fontaines, témoin Guillaume, Maire du lieu. De plus, pour la réception d'un Religieux, il leur donna du bled qu'il y avoit.
Ibid. f. 37. Enfin Guillaume Cocheri les gratifia d'une portion de dixme qu'il y possédoit pareillement. Mais ces Religieux cederent tout le Fief de Fontaines par échange à Jean Blos-

fet, Seigneur du Pleffis-Pâté par acte du 16 Novembre 1580. On prétend qu'il avoit pris fon nom d'une fontaine fife proche Bretigny, près de laquelle étoit un Hameau appellé pour cette raifon *Fontaines*. Ce Hameau ne fubfifte plus, & l'on ne connoît point de manoir Seigneurial ni ne chef-lieu de ce Fief. Il y a feulement à Coffigny quelques maifons & terres qui en relevent en cenfives. La Maifon de Fontaine-la-Garde, & une partie de celle de M. Bonnefin à Frefnes, font pareillement tenues en cenfives des Seigneurs du Pleffis-Pâté à caufe de ce Fief de Fontaines.

¶ On a du reconnoître par ce qui a été dit cy-deffus à l'occafion de l'Eglife de S. Pierre & de fes Hameaux, & par ce qui vient d'être dit du Fief de Fontaines, que les Religieux de Longpont font parmi les gens d'Eglife ceux qui ont eu le plus de biens à Bretigny, foit en dixmes, foit autrement. Il ne refte qu'à obferver que quand Burchard de Vaugrigneufe leur donna dans le XII fiécle la partie de dixme qu'il avoit fur cette Paroiffe, il fut fpécifié que le furplus de cette dixme leur appartenoit déja auparavant. Ce fut auffi en leur faveur que Dame Euftache, fœur de Burdin-Lifiard, fe déffaifit du Fief de Hugues Baffet quelle avoit dans Bretigny, & un nommé Aymon, de cinq hôtes qu'il avoit au même Village. L'Abbaye de Sainte Genevieve de Paris a eu auffi des redevances à Bretigny. On a vû cy-deffus que Guillaume de Bretigny, Chevalier, lui payoit par an onze deniers & une pite, auffi-bien que la dixme d'un arpent de vigne: & cela vers le milieu du regne de S. Louis. Un autre article de fon livre cenfier écrit alors, marque qu'elle y avoit auffi la moitié de la dixme dans huit arpens.

Chartul. Longip. fol. 35.

Ibid. f. 11.

Hift. Eccl. Par. T. 1. *p.* 691.

Lib. Cenf S. Genov. f. 53.

¶ Quoique le territoire de Bretigny *soit* reconnu pour être peu propre à la vigne, il est certain par les témoignages rapportés cy-dessus qu'il y avoit des vignes en ce lieu dès le XII & le XIII siécle. Mais il n'est pas également certain que ce soit le vin de ce lieu qui ait donné occasion de parler d'un Bretigny comme d'un pays de mauvais vin. Cela est cependant passé en proverbe; & même jusqu'à un Poëte latin qui en 1712 fit entrer le nom de Bretigny dans une Ode sur la biere:

Nec si quid alvum vellicat acrius
Tentat ve renes frangere pertinax
Zonas reluctantes acetum
Vappa Bretigniacum verentur.

Il peut se faire que le mépris du vin de Bretigny ait passé de Bourgogne à Paris. Il y a en effet un Village de ce nom proche Dijon, & comme il est dans la plaine, son vin est naturellement moins bon que celui des côtes voisines de Dijon. Mais comme le proverbe ajoute que le vin de Bretigny *fait danser les chevres*, & qu'on assure qu'il y a eu réellement à Bretigny prés Montlhéry un habitant nommé *Chevre*, dont la folie quand il avoit bu étoit de faire danser sa femme & ses filles, il semble qu'on doit s'accommoder avec cette historiette, & donner à ce Bretigny ce trait de plaisanterie.

Dict. Univ. de la France.

Mercure de France, Janvier 1737, p. 50.

¶ On ne peut au moins refuser de le reconnoître dans l'ancien Noël qui commence par ces mots *Les Bourgeoises de Chastres*, dans lequel sont nommés plusieurs lieux voisins de Châtres & de Montlhéry & non d'autres Contrées. L'Auteur de ce Cantique représentant les habitans de ces Villages à l'étable

de Betlhéem où ils font leurs offrandes, s'exprime ainsi :

Vous euffiez vû venir tous ceux de Saint Yon,
Et ceux de Bretigny apportant du poiffon :
Les barbeaux & gardons, anguilles & carpettes
Etoient à bon marché,
Croyez,
A cette journée-là,
La, la,
Et auffi les perchettes.

Si ce Noël n'a que deux cens ans d'ancienneté, c'eft une preuve que les gens de Bretigny étoient alors communément des Pêcheurs; & cela laiffe à penfer que l'étang fubfiftoit encore alors.

¶ L'unique homme illuftre que j'aye trouvé avec le nom de Bretigny dans mes recherches, eft Maître Philippe de Bretigny qui vivoit fous le regne de Philippe le Hardy, fils de S. Louis. Il fut Chanoine de Notre-Dame de Paris. Thibaud, Seigneur de Marly le choifit pour Exécuteur de fon Teftament l'an 1286. Il laiffa au Chapitre de Paris beaucoup de biens fitués à Balainvilliers, & mérita d'être qualifié *Magifter* dans le Nécrologe, titre qui ne fe donnoit pas alors à tous les Chanoines indifféremment, mais feulement à ceux qui avoient des degrés ou qui s'étoient fait connoître par leur fcience. *Thef. anecdot. T. 1 col. 1221. Necrol. Eccl. Par. 13 Jan.*

Une Dame devenue beaucoup plus célebre dans Bretigny & aux environs, eft Anne de Berthevin inhumée dans l'Eglife de S. Pierre de ce lieu, dont le corps a été trouvé entier & fans corruption 123 ans après fa mort. Le Pere Anfelme nomme cette Dame Anne de Saint Berthevin. Dans le Pays l'ufage eft de l'appeller *Madame Anne de Berthevin*. Elle vivoit dans le courant du feiziéme Hiftoire des Gr. Off.

siécle : ses parens ne sont pas connus. (a) On peut seulement conjecturer que le sur-nom de *Saint-Berthevin* qu'elle portoit étoit celui de quelque terre qui lui appartenoit où à sa famille, parce qu'il y a deux Villages de ce nom au Diocèse du Mans, l'un dans le Doyenné de Laval sur la riviere de Vicoin, l'autre dans le Doyenné d'Ernée. C'est dans le premier que S. Berthevin, Diacre, fut autrefois martyrisé, d'où ses Reliques ont été transportées à Lisieux où elles sont conservées dans la Cathédrale.

Mémoire de M. Boucher d'Argis, Avocat en Parlement imprimé dans le Mercure de France, Janvier, 1737, p. 43 & suiv.

Anne de Saint-Berthevin épousa Jean Blosset, Seigneur-Baron de Torcy-le-grand & Torcy-le-Petit, du Plessis-Pâté, &c. Conseiller d'Etat, Capitaine de cent hommes d'armes des Ordonnances du Roi. Ce Jean Blosset fut aussi Lieutenant Général au Gouvernement de Paris & de l'Isle de France, suivant des Lettres du 16 Août 1577, & il fut fait Chevalier des Ordres du Roi le 31 Décembre 1578 par Henry III lors de la premiere promotion qu'il fit des Chevaliers du S. Esprit dont il venoit d'instituer l'Ordre. Il étoit fils de Jean Blosset, Baron de Torcy, & d'Anne de Cugnac; il épousa en premiere noces Anne de Berthevin, avec laquelle il venoit de temps en temps à la Terre du Plessis-Pâté.

La tradition du lieu porte que cette Dame étoit fort pieuse, qu'elle pansoit elle-même les malades, & faisoit beaucoup de bien aux pauvres; elle fut marraine d'une des cloches de l'Eglise de S. Pierre de Bretigny sa Paroisse, où elle & son mari jouissoit de tous

(a) Elle pouvoit être sœur ou fille de Fiacre de Saint-Berthevin, Seigneur de Ponthus, qui eut aussi la Seigneurie de Fleury Meraugis par son mariage avec Anne de Fleury, fille de Jacques de Fleury, dont il fit offre d'hommage le 24 Mars 1557. Voyez Fleury Meraugis.

ces droits honorifiques, parce que c'étoit avant l'Arrêt de 1603 rapporté par Maréchal, qui a jugé que les honneurs de cette Eglise appartiennent au Seigneur de Bretigny. Sa date de la bénédiction, le nom du parrain & celui de la marraine sont gravés sur cette cloche qui subsiste encore & que l'on nomme Anne, du nom de la marraine; ce qui constate d'une maniere autentique le tems auquel vivoit cette Dame. Elle mourut sans enfans l'an 1587; son corps fut mis dans un cercueil de plomb & placé dans un caveau construit dans le chœur de S. Pierre de Bretigny du côté de l'Evangile, près le banc du Seigneur.

Son mari se remaria quelque temps après avec Marie de Riants, fille de Denis de Riants Seigneur de Villeray au Perche, Président à Mortier au Parlement de Paris, & de Gabrielle Sapin: elle étoit alors veuve des Seigneurs du Plessis-Marolles, & de Vou de Bures: il n'eut pas non-plus d'enfans de cette seconde femme, & mourut le 26 Novembre 1592. Son corps fut enterré à Bretigny auprès de la premiere dans un cercueil de plomb, & son cœur fut mis dans la Chapelle de Riants aux Grands Cordeliers de Paris où il y a deux épitaphes, l'une pour lui, l'autre pour Madame de Riants & sa famille; dans lesquels il est nommé Jean du Blosset; il eut pour héritieres deux sœurs, Claude Blosset, Dame de Torcy, femme de Louis de Montberon, Seigneur de Fontaine Challendreux, & Françoise Blosset, mere de François d'Orléans, Bâtard de Longueville, Marquis de Rothelin, & femme de Jean de Briqueville, Seigneur de Colombieres. La mémoire de la Dame de Berthevin étoit toujours en grande vénération quoiqu'il n'y eut

plus personne de sa famille ni de celle de son mari dans le pays : on n'avoit pas oublié qu'elle avoit été inhumée à S. Pierre de Bretigny, mais on ne se souvenoit plus en quel endroit de l'Eglise c'étoit. On retrouva par hazard ce lieu de sa sépulture plus d'un siécle après, & voici comment : Charles Martel, Comte de Fontaine-Martel, Seigneur de Bretigny, Chevalier des Ordres du Roi, & Lieutenant-Général de ses armées, étant décédé au mois d'Avril 1706, le sieur Ducarouge qui étoit alors Curé de S. Pierre de Bretigny, fit fouiller dans le chœur de l'Eglise à côté du banc du Seigneur pour y faire construire un caveau & y mettre le cercueil du Comte de Fontaine-Martel. A peine ces ouvriers eurent-ils commencé à travailler, qu'ils trouverent une voute & l'entrée d'un caveau qu'on ne connoissoit point, ils l'ouvrirent & y trouverent deux cercueils de plomb, qui étoit ceux du sieur Blosset & de la Dame de Berthevin son épouse, leurs noms & qualités étoient gravés sur ces cercueils, & sur celui de sa femme il y avoit : Cy gît Anne de Saint Berthevin, Dame vertueuse de ce lieu, décédée l'an 1587, &c. Plusieurs personnes vinrent voir ce caveau & les deux cercueils qu'on venoit de découvrir. En soulevant ces cercueils pour les ranger, on fut étonné d'en trouver un bien plus pesant que l'autre, c'étoit celui de la Dame de Berthevin. La curiosité porta les assistans à les ouvrir pour voir d'où pouvoit venir une différence si considérable entre leur pesanteur, ils le firent sur le champ, même sans en avertir le sieur Ducarouge, Curé. Un d'eux alla prendre chez lui un grand couteau de cuisine, avec lequel il dessouda les deux cercueils ; ils ne trouverent dans celui du sieur Blosset qu'un peu de cendres.

humides. Dans celui de la Dame de Berthevin ils trouverent son corps sain & entier sans aucune corruption; sa chair étoit fraiche & vermeille comme si elle eut été vivante; on tira un de ses bras qui étoit flexible, en un mot elle ne paroissoit que comme endormie, le ruban qui lioit ses cheveux avoit encore conservé sa couleur, & n'étoit point gâté; son linceul étoit un peu roux, mais du reste il étoit propre & entier. On remarqua seulement que la défunte avoit le bout du nez un peu noir comme s'il eut été meurtri; ce que l'on attribua à quelques coups que l'on avoit peut-être donné à son cercueil en voulant l'ouvrir.

On peut aisément juger quelle fut la surprise des assistans de trouver ainsi ce corps sain & entier tant de temps après qu'il avoit été inhumé: le bruit s'étant répandu, il accourut aussi une grande foule de peuple, tant du lieu que des environs, qui fut témoin de ce fait extraordinaire, le peuple avoit même tiré ce cercueil hors du caveau, & avoit exposé dans l'Eglise le corps de la Dame de Berthevin à visage découvert; ce qui resta dans cet état durant trois jours, mais dès le second jour on s'étoit apperçu que la peau étoit plus bise que le jour précédent. Le sieur Ducarouge, Curé, qui s'étoit opposé à tout cela inutilement, prit le sage parti d'en donner avis au Cardinal de Noailles son Supérieur, ce Prélat ordonna aussi tôt de remettre le corps de la Dame de Berthevin dans son cercueil & de le renfermer dans le caveau où on l'avoit trouvé, ce qui fut exécuté sur le champ, & le cercueil du Comte de Fontaine-Martel fut placé entre celui de la Dame de Berthevin & celui de son mari.

En 1732 la Comtesse de Fontaine-Martel

étant décédée à Paris, & son corps ayant été apporté à Saint Pierre de Bretigny dans un cercueil de plomb, on fit faire pour elle un caveau à côté de celui de la Dame de Berthevin ; de maniere que le mur de l'ancien caveau est mitoyen avec le nouveau. Le jour qu'on devoit inhumer la Dame de Fontaine-Martel il accourut beaucoup de peuple tant du lieu que des environs dans l'espérance qu'on ouvriroit le caveau de la Dame de Berthevin, mais on n'y toucha point, ensorte que depuis 1706 jusqu'à présent on n'a point ouvert le caveau de la Dame de Berthevin. On avoit fait poser au-dessus de ce caveau une pierre quarrée sur laquelle est gravée cette inscription : *Cy gist Anne de Berthevin, Dame vertueuse de ce lieu ; décédée l'an 1587, & trouvée entiere & sans corruption le 30 Avril 1706*, mais M. de Vintimille, Archevêque, l'a fait ôter.

[Il y a eu au treiziéme siécle un autre Bretigny au Diocèse de Paris. Il est souvent mentionné dans les Listes du Chapitre de Saint Maur de ce temps-là, sous le nom latin *Britigniacum*, & quelquefois *Brictiniacum*, & sous le nom françois *Breteigny*. On voit qu'il devoit être situé vers la Varenne Saint Maur en tirant vers Sucy, que l'Abbaye y avoit des moulins. (sans doute sur la Marne) Comme elle y avoit aussi un pressoir, il s'ensuit qu'il y avoit des vignes. Ce devoit être de fort pauvre vin s'il croissoit dans les sables de la Varenne. Ainsi il pouvoit avoir donné occasion au proverbe cy-dessus. Quoiqu'il en soit, ce Bretigny est le premier Fisc ou terre Fiscale que le Roi Clovis II donna à l'Eglise de S. Pierre des Fossés, *Fiscum Regium nomina Brictonicum in prærippio Maternæ situm.*]

Vita S. Babol. Duchen. T. 1 p. 661.

ADDITION.



